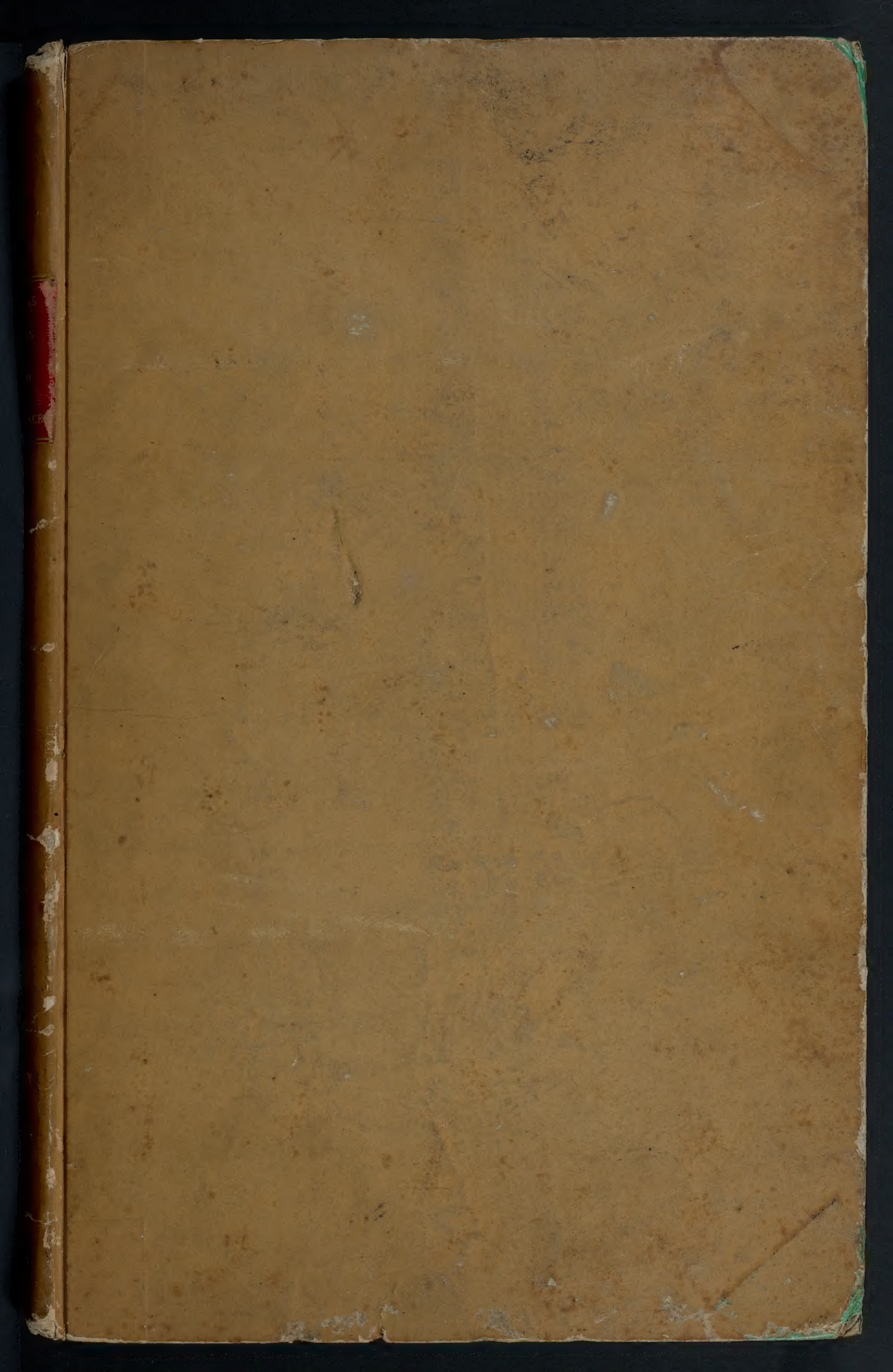
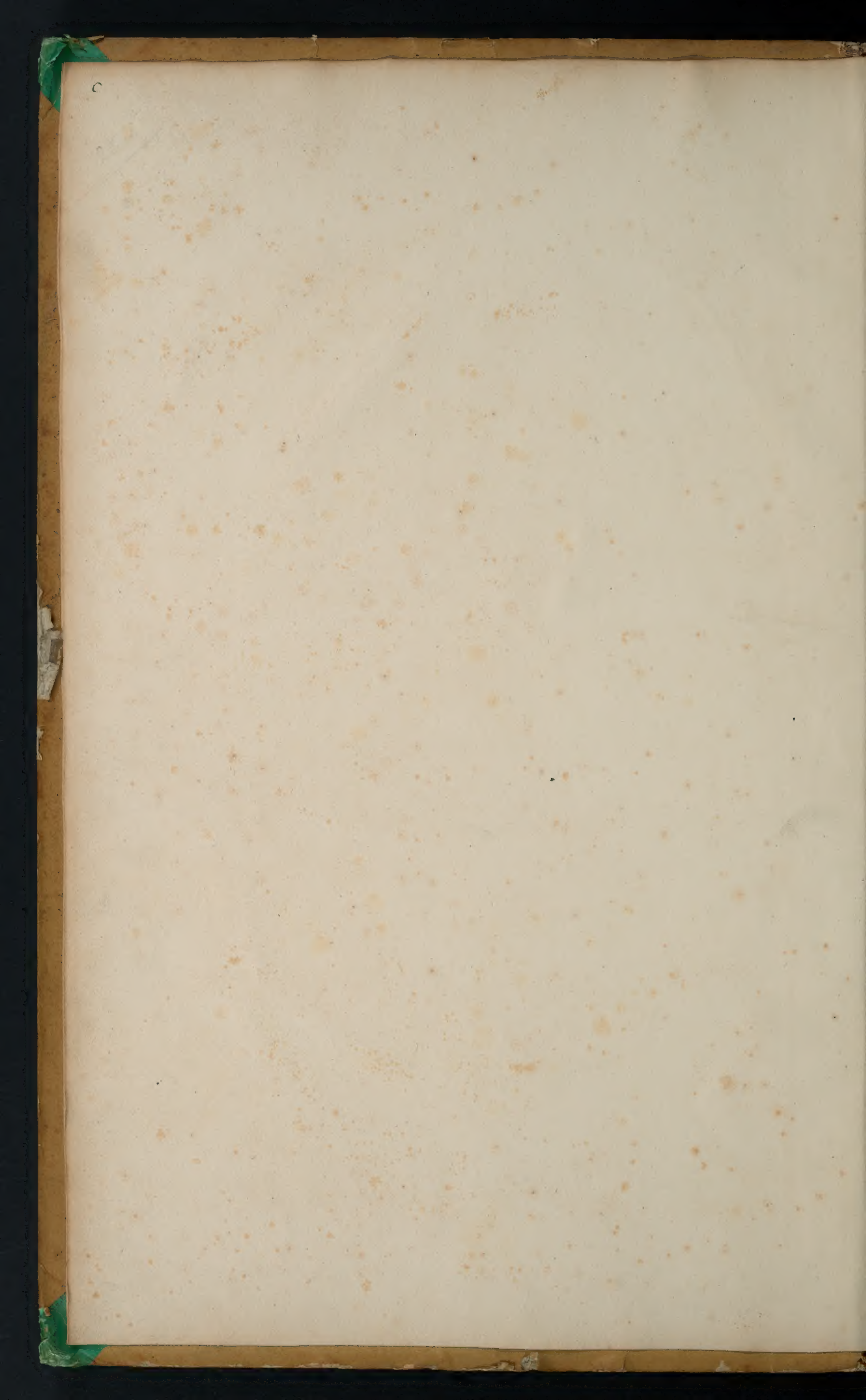
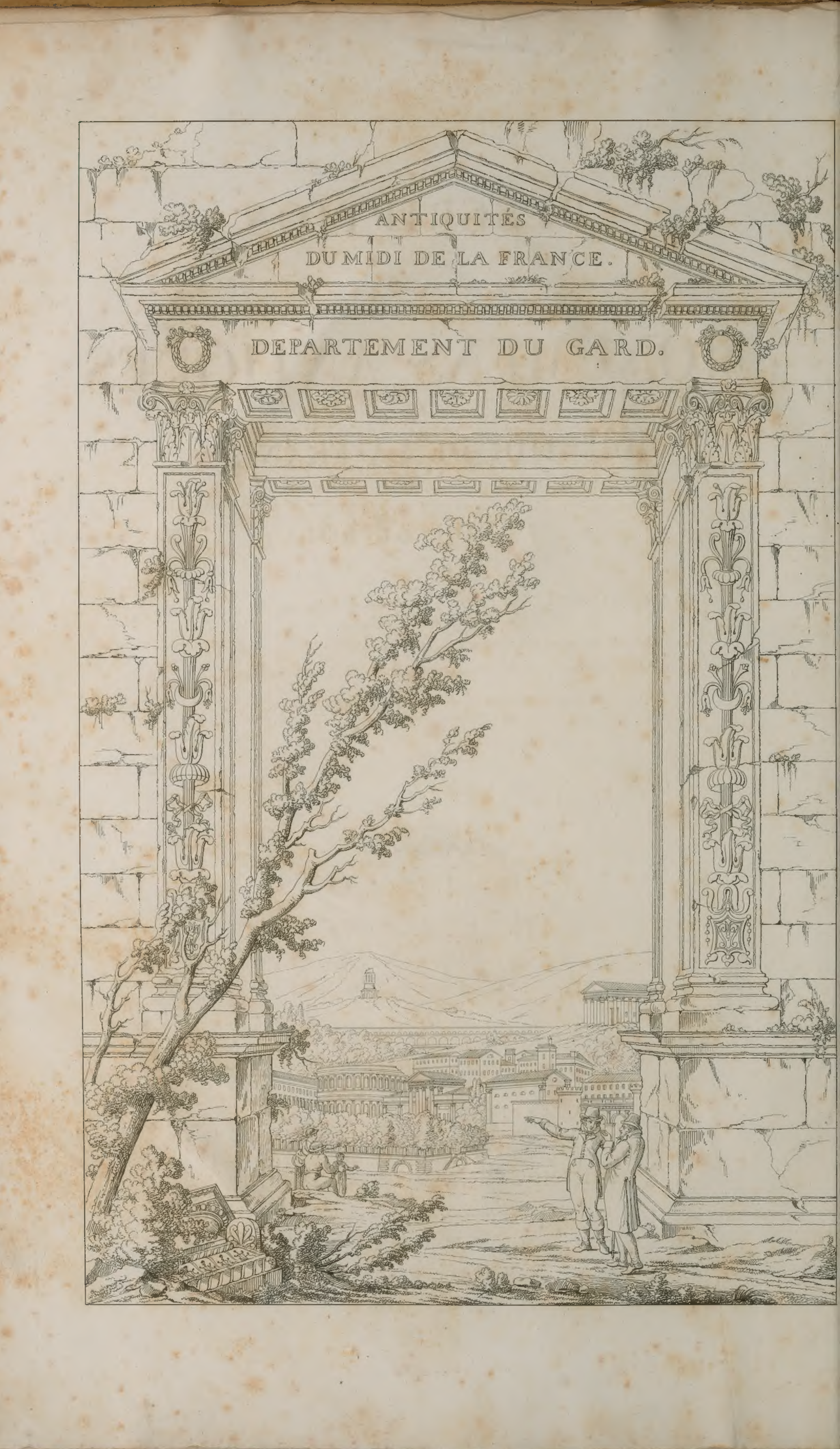


01049

1188 | ICA




ANTIQUITÉS
DU MIDI DE LA FRANCE.
DEPARTEMENT DU GARD.

DESCRIPTION

DES

MONUMENS ANTIQUES

DU MIDI DE LA FRANCE,

DÉDIÉE AU ROI,

PAR MM. GRANGENT, INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR;

C. DURAND, INGÉNIEUR ORDINAIRE DES PONTS ET CHAUSSÉES;

S. DURANT, INGÉNIEUR DU CADASTRE, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE;

TOUS MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE NÎMES.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

M. DCCC. XIX.

AU ROI.

SIRE,

L'OUVRAGE que nous publions sous les auspices de VOTRE MAJESTÉ, *devra son plus grand mérite au nom du Souverain qui a daigné nous permettre de le lui dédier. Cette faveur que nous avons ambitionnée, nous impose l'obligation de rendre notre travail digne de la protection qui nous est accordée. Nous avons cherché à la justifier; mais nos talens réunis ne sauraient jamais nous donner des droits mérités à une aussi noble récompense. Une seule pensée nous rassure; c'est que si votre âme généreuse sait couronner de grands services, elle sait également encourager les efforts de ceux de vos sujets qui cherchent à se rendre utiles à la France heureuse et tranquille sous le sage gouvernement de son Roi légitime.*

Vos vertus et vos lumières, SIRE, *vous ont toujours placé au-dessus de la bonne et de la mauvaise fortune; et dans toutes les circonstances de*

votre vie, vous avez commandé les regrets et l'admiration de vos sujets, comme le respect et la confiance de l'Europe entière. La paix que vous avez ramenée dans notre patrie, en nous fesant oublier toutes nos calamités passées, fait fleurir en France les Arts, les Sciences et les Lettres: quelle époque peut être plus favorable pour la publication de l'ouvrage que nous venons déposer aux pieds de Votre Majesté?

L'Architecture, Sire, *a immortalisé les siècles de Périclès, d'Auguste, des Médicis, et de Louis XIV, votre auguste aïeul, avec les noms de Phidias, de Vitruve, de Michel-Ange, et de Perrault. Votre règne,* Sire, *aura tant de droits à l'immortalité, que nous ne pouvons présumer ce qui le rendra le plus recommandable aux yeux de la postérité, de votre constance dans la terre d'exil, de votre générosité sur le trône, de votre profonde sagesse, de votre modération, ou de la bienveillante protection que vous accordez aux Artistes.*

Nos vœux pour la longue prospérité du règne de Votre Majesté, *s'unissent à ceux de toute la France; ils vous ont suivi partout; et nous bénissons tous les jours cette Providence, qui a veillé sur vous et votre auguste Dynastie, pour vous rendre à l'amour de vos peuples, et au trône de vos aïeux.*

Nous sommes, avec un profond respect,

SIRE,

de Votre Majesté,

Les très humbles et très fidèles sujets.

Grangent, C. Durand, S. Durant.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

LE ROI.
S. A. R. Mgr Duc d'Angoulême.
S. A. R. Mgr Duc de Berry. 2 *exemplaires.*
S. A. S. Mgr Duc d'Orléans.
S. E. le Ministre de l'Intérieur. 50 *exemp.*

Académie de Lyon (l').
Académie de Nîmes (l').
Aigoin, Directeur de l'Enregistrement à Tarbes.
Alphonse (le Baron d'), ancien Préfet du Gard.
Arbaud-Jouques (le Marquis d'). 3 *exemp.*
Argout (le Comte d'), Pair de France.

Bancel-Canonge (Mlle *Éléonore*), à Nîmes. 2 *exemp.*
Baron (*Auguste*), à Nîmes.
Bernard, Président de la Cour royale.
Bohaire, Libraire, à Lyon. 2 *exemp.*
Boileau, à Londres.
Boileau de Castelnau aîné (le Baron), à Nîmes.
Boileau de Castelnau, ancien Officier de Marine.
Bonhomme, Curé, à Nîmes.
Bousquet (*Bruno*), à Caderousse.
Brunaud (*Achille*), à Nîmes.

Cabanis (P.), à Nîmes.
Calvière (le Marquis de), à Vézénobres.
Caristie, Ingénieur ordinaire, à Avignon.
Castellane (le Marquis de), à Toulouse.
Chabaud-Latour (le baron), Député du Gard.
Charles (*J. B.*), à Nîmes.
Clausade, Ingénieur en chef, à Toulouse.
Cler fils, à Nîmes.
Cordier (*J.*), Ingénieur en chef, à Lille.
Cresy et Taylor, Architectes, à Londres.

Dacier, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, etc. etc.
Dupin de Saint-André (*Henri*), à Toulouse.
Dupin de Saint-André (*Louis*), à Toulouse.
Durant (*Henri*), Inspecteur des Douanes, à Saint-Gaudens.

Forbin-Janson (la Marquise de), Princesse de Galléan.

Gaude, Libraire, à Nîmes.
Gilbert de Gourville (*J.*), Capitaine d'artillerie, à La Rochelle.
Gonet (*Louis*), Élève des Ponts et Chaussées.
Goully, Ingénieur ordinaire, au Puy (Haute-Loire).
Grammont, Duc de Caderousse.
Grulet, Ingénieur ordinaire.

Hageau, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris.
Haussez (le Baron d'), Préfet du Gard. 2 *ex.*
Hugoun, Ingénieur, à Toulon.

Jouy, de l'Académie Française.

Lascours (*Fortuné* de), au château de Lascours.
Laurent, Architecte, à Beaucaire.
Lavernède (*Thomas*), Professeur de Mathématiques, à Nîmes.
Leboullenger, Ingénieur en chef des Landes. 2 *exemp.*
Lenoir, Architecte, à Angers.
Levaillant de Bovent, Ingénieur ordinaire du Jura.

Malosse (*Paulin*), à Villeneuve-lès-Avignon.
Manningham (Madame), à Londres.
Mariès, Ingénieur en chef du département de l'Aude.
Mathéer (*Georges*), Allemagne.
Maudon (le Marquis de), ancien Officier de Marine.
Molé (le Comte), Pair de France.
Montlaur (le Marquis de).

SOUSCRIPTEURS.

Nîmes (la Ville de). 6 *exemp.*

Pange (le Marquis de), Pair de France.
Payar aîné, à Nîmes.
Périgord (la Comtesse de).
Perret, à Nîmes.
Poniatouska (la Princesse).
Pouzols, Ingénieur en chef de Vaucluse.

Query, Géomètre du Cadastre, à Nîmes.
Quesnel, Ingénieur en chef du Jura.

Raynal, Proviseur du Lycée du Gard.
Reumont (*Maurice*), à Nîmes.
Ricateau, Docteur du Ludovisée de médecine, à Saint-Étienne.
Richelieu (le Duc de).
Rolland-Lacoste, à Nîmes.
Roman, Membre de plusieurs Académies, à Nîmes.

Saint-Aulaire (le Comte de), Député du Gard.
Saint-Vincent (de), à Nîmes.
Sanders, Architecte, à Londres.
Seynes (*Alphonse* de), à Paris.

Talleyrand-Périgord (le Prince de).
Talma.
Thierry, Graveur, à Paris.
Tournon (*Eugène* de), Chef d'escadron.
Treuttel et Würtz, Libraires, à Paris. 12 *exemp.*
Turnbull, Consul de S. M. Britannique, à Marseille.

Vignaud, Peintre d'histoire, à Paris.
Vincens (*Alexandre*), Professeur de littérature, à Nîmes.
Viviès (*Ferdinand*), à Nîmes.

EXPLICATION DES PLANCHES.

CHAPITRE PREMIER.

PLANCHE PREMIÈRE.

Plan géométrique de l'enceinte antique et de la ville moderne de Nîmes, sur lequel on a indiqué les monumens antiques par une teinte très noire; les monumens modernes par une teinte plus claire, et les îles des maisons de la ville actuelle par de simples hachures.

1 Murailles antiques de la ville de Nîmes.
2 Tours encore conservées.
3 Tourmagne.
4 Porte antique, dite *Porte de France.*
5 Porte antique servant d'entrée aux casernes de la gendarmerie.
6 Amphithéâtre, vulgairement appelé les *Arènes.*
7 Maison-Carrée.
8 Panthéon, vulgairement appelé *Temple de Diane.*
9 Église cathédrale.
10 Église de Saint-Charles.
11 Église des Carmes.
12 Église des Capucins.
13 Église des Récolets.
14 Église du Collége.
15 Grand Temple du culte protestant.
16 Petit Temple du culte protestant.
17 Citadelle, Prisons et Dépôt de mendicité.
18 Casernes.
19 Hôpital général.
20 Hôpital des malades.
21 Palais de justice et Prisons.
22 Hôtel-de-Ville.
23 Hôtel de la Préfecture.
24 Salle des spectacles.
25 Abattoirs.
26 Esplanade.
27 Place aux Herbes.
28 Place du Marché.
29 Place de la Bouquerie.
30 Place de l'Allée.
31 Place de la Comédie brûlée.
32 Place des Carmes.
33 Place des Arènes.
34 Place de Saint-Antoine.
35 Place de la Madeleine.

36 Place de la Maison-Carrée.
37 Place de la Belle-Croix.
38 Place de la Salamandre.
39 Source de la fontaine.
40 Nymphée.
41 Bassin des Romains.
42 Jardin de la fontaine.
43 Canaux et Bassins de la fontaine.
44 Canal de l'Agau.
45 Cours neuf.
46 Torrent du Cadereau du chemin de Sauve.
47 Torrent du Cadereau du chemin d'Avignon.
48 Route d'Uzès.
49 Route d'Avignon.
50 Route de Beaucaire.
51 Route d'Arles.
52 Route de Saint-Gilles.
53 Route de Montpellier.
54 Route de Sauve.
55 Route d'Alais.
56 Jeu du Mail.

PLANCHE II.

Fig. 1. Plan d'une tour carrée.
Fig. 2. Élévation d'une tour carrée.
Fig. 3. Profil des murailles.
Fig. 4. Plan de la moitié d'une tour ronde.
Fig. 5. Élévation de la moitié d'une tour ronde.
Fig. 6. Plan de la moitié d'une tour demi-circulaire.
Fig. 7. Élévation d'une tour demi-circulaire.

PLANCHE III.

Vue perspective de la Tourmagne, du côté du nord-ouest, dans son état actuel.

PLANCHE IV.

Fig. 1. Plan de la moitié de la base de la Tourmagne.
Fig. 2. Plan de la moitié de la Tourmagne, au niveau de la première plate-forme des murailles.
Fig. 3. Plan de la moitié de la Tourmagne, au milieu du premier ordre.
Fig. 4. Plan de la moitié de la Tourmagne, au milieu du second ordre.
Fig. 5. Élévation géométrique de la Tourmagne.
Fig. 6. Coupe en travers de la Tourmagne.

PLANCHE V.

Fig. 1. Détails des chapiteaux des pilastres de l'entablement du premier ordre.

Fig. 2. Profil des bases des colonnes du second ordre.
Fig. 3. Profil de la base de l'attique.
Fig. 4. Profil de la base du stylobate du second ordre.
Fig. 5. Profil de la corniche du même stylobate.

PLANCHE VI.

Vue perspective de la Porte Romaine, servant d'entrée aux casernes de la gendarmerie, dans son état actuel.

PLANCHE VII.

Fig. 1. Plan de la Porte Romaine servant d'entrée aux casernes de la gendarmerie.
Fig. 2. Élévation de cette porte.
Fig. 3. Plan au niveau des niches latérales.
Fig. 4. Coupe sur la longueur de la porte.
Fig. 5. Coupe en travers sur un grand portique.

PLANCHE VIII.

Fig. 1. Dessin en grand et profil d'une des niches placées au-dessus des petites portes latérales de la Porte Romaine.
Fig. 2. Chapiteaux des pilastres du grand ordre.
Fig. 3. Profil de la console et de la base de la petite colonne ionique au milieu de la porte.
Fig. 4. Base des deux tours qui encadrent et protégent la porte.

PLANCHE IX.

Fig. 1. Plan géométrique de la Porte Antique, dite *Porte de France.*
Fig. 2. Élévation géométrique de la Porte de France.
Fig. 3. Profil de la base générale des pilastres.
Fig. 4. Profil de l'imposte de l'arc.
Fig. 5. Profil des chapiteaux des pilastres et de la corniche du couronnement.

CHAPITRE II.

PLANCHE X.

Vue perspective de l'Amphithéâtre, dans son état actuel, prise au sud-ouest.

PLANCHE XI.

Fig. 1. Plan d'une portion de l'Amphithéâtre au niveau des fondations.
Fig. 2. Plan au niveau de la galerie du rez-de-chaussée.
Fig. 3. Plan au niveau de la galerie d'entresol du premier étage.
Fig. 4. Plan au niveau de la galerie du premier étage.
Fig. 5. Plan au niveau des paliers au-dessus de la galerie du premier étage.

Fig. 6. Plan au niveau de la galerie du second étage.
Fig. 7. Plan du couronnement au-dessus de l'attique.

Nota. On a marqué par de petites flèches la direction ascendante de tous les escaliers et la pente des eaux de tous les aquéducs. La pointe des flèches est dirigée vers la partie supérieure des escaliers, et indique la direction des eaux.

1 Arène.
2 Euripe ou Canal d'écoulement des eaux de l'Arène.
3 Mur du Podium autour de l'Arène.
4 Marchepied de la première précinction.
5 Vomitoires des loges de la première précinction.
6 Loge d'honneur du gouverneur de la colonie.
7 Loge des décurions.
8 Loges particulières de la première précinction.
9 Égout des eaux pluviales de la première précinction.
10 Grandes portes d'entrée de l'est et de l'ouest.
11 Galerie extérieure du rez-de-chaussée.
12 Galerie intérieure du rez-de-chaussée.
13 Galerie d'entresol du premier étage.
14 Galerie du premier étage.
15 Paliers d'entresol au-dessus de la galerie du premier étage.
16 Galerie du second étage.
17 Vomitoires de la seconde précinction, ayant leur entrée dans la galerie intérieure du rez-de-chaussée.
18 Vomitoires de la même précinction, ayant leur entrée dans la galerie d'entresol au premier étage.
19 Vomitoires de la troisième précinction.
20 Vomitoires de la quatrième précinction.
21 Podium ou mur d'appui de la seconde précinction.
22 Marchepied de la seconde précinction.
23 Marchepied de la troisième précinction.
24 Marchepied de la quatrième précinction.
25 Égouts des eaux pluviales des seconde, troisième et quatrième précinctions.
26 Escaliers entaillés dans les gradins vis-à-vis les vomitoires des trois premières précinctions seulement, pour faciliter la communication des gradins.
27 Canal venant de la fontaine, servant à inonder l'Arène pour les naumachies.
28 Canal de fuite de ces mêmes eaux hors de l'Amphithéâtre et des murailles antiques.
29 Canal circulaire intérieur, pour l'écoulement de toutes les eaux de l'Amphithéâtre.
30 Couronnement de l'attique.
31 Portes de communication de l'Arène avec les loges du gouverneur de la colonie, et des décurions, présidens et juges des jeux du cirque.
32 Division des loges de la première précinction.
33 Écoulement des eaux des grands tuyaux de descente pour la galerie extérieure du rez-de-chaussée.
34 Latrines établies sur les paliers d'entresol, au-dessus de la galerie du premier étage.

PLANCHE XII.

Fig. 1. Coupe en travers de l'Amphithéâtre sur les grandes portes de l'est et de l'ouest.
Fig. 2. Coupe en travers sur les portes du nord et du sud.

PLANCHE XIII.

Fig. 1. Coupe en travers de l'Amphithéâtre, sur un portique de communication des deux galeries du rez-de-chaussée.

Fig. 2. Coupe en travers sur un escalier montant à la galerie d'entresol du premier étage, et sur l'escalier, qui, de la galerie intérieure du rez-de-chaussée, parvient au vomitoire de la seconde précinction.

PLANCHE XIV.

Fig. 1. Coupe en travers de l'Amphithéâtre, sur un escalier montant à la galerie d'entresol du premier étage, et à la communication de la galerie intérieure du rez-de-chaussée au vomitoire de la première précinction.

Fig. 2. Coupe en travers sur le milieu d'un pilastre de la décoration extérieure, et d'un tuyau de descente.

PLANCHE XV.

Fig. 1. Élévation géométrique d'une portion de l'Amphithéâtre, prise sur la principale entrée du nord.

Fig. 2. Coupe de la même portion de l'Amphithéâtre sur le milieu de la galerie du rez-de-chaussée, représentant la distribution intérieure du mur extérieur.

Fig. 3. Profil indiquant l'écoulement des eaux pluviales qui tombaient sur les gradins de toutes les précinctions.

Fig. 4. Plan particulier de l'écoulement des eaux sous le pavé de la galerie extérieure du rez-de-chaussée.

Fig. 5. Coupe sur la hauteur des grands tuyaux de descente.

Fig. 6. Plan et élévation de la porte de communication des deux loges des consuls et des décurions, avec l'Arène.

Fig. 7. Coupe fesant connaître l'écoulement des eaux pluviales de la galerie du premier étage, sous les escaliers et dans les puits.

Fig. 8. Plan de la conduite de ces mêmes eaux.

PLANCHE XVI.

Fig. 1. Coupe en grand, indiquant tous les profils des pilastres, chapiteaux et entablement du premier ordre, ainsi que des consoles et de la voûte de la galerie du rez-de-chaussée.

Fig. 2. Coupe en grand, indiquant tous les profils des bases, colonnes, chapiteaux et entablement du second ordre, de l'attique du couronnement, ainsi que les détails de la galerie du premier et du deuxième étage.

Fig. 3. Dessin d'un bas-relief d'un des appuis de la galerie du premier étage, représentant un combat de gladiateurs.

PLANCHE XVII.

Fig. 1. Profil en grand du chapiteau et de l'entablement du premier ordre.
Fig. 2. Profil en grand de la base du second ordre.
Fig. 3. Profil en grand du chapiteau et de l'entablement du second ordre.
Fig. 4. Profil en grand de l'attique et des consoles du couronnement.

Nota. Ces quatre profils sont dessinés à l'échelle d'un décimètre pour un mètre, commune à tous les détails en grand.

PLANCHE XVIII.

Fig. 1. Profil en grand de la console et de l'imposte qui supportent la voûte et l'arc doubleau de la galerie du rez-de-chaussée.

Fig. 2. Profil en grand des deux consoles qui supportent la voûte et les plates-bandes des arcs de communication de la galerie du premier étage.

Fig. 3. Profil en grand de l'imposte et de l'archivolte de tous les portiques extérieurs du premier et du second ordre.

Fig. 4, 5 et 6. Bas-reliefs en grand, sculptés sur la face des pilastres extérieurs du rez-de-chaussée, au-dessus de la petite retraite.

PLANCHE XIX.

Fig. 1. Plan de la disposition des cordages de la tente, sur une portion de la surface de l'Amphithéâtre.

Fig. 2. Plan d'une portion de la tente repliée.

Fig. 3. Plan d'une portion de la tente tendue.

Fig. 4. Coupe sur le milieu du grand axe de l'Amphithéâtre, indiquant la disposition générale de la tente.

PLANCHE XX.

Fig. 1. Profil en grand, indiquant la disposition de la charpente, au-dessus de l'attique, destinée à porter la tente et à servir à sa manœuvre.

Fig. 2. Plan de la disposition particulière de la charpente au-dessus de l'attique, vis-à-vis chaque console.

Fig. 3. Profil en grand du mur du premier Podium, au-dedans duquel étaient arrêtés les cordages qui empêchaient le mouvement vertical de la tente.

Fig. 4. Profil en grand de toutes les impostes des arcs intérieurs.

CHAPITRE III.

PLANCHE XXI.

Vue perspective de la Maison-Carré, du côté du nord-ouest.

PLANCHE XXII.

Plan géométrique de la Maison-Carrée.

PLANCHE XXIII.

Fig. 1. Élévation de la Maison-Carrée, du côté du péristyle.
Fig. 2. Élévation de la Maison-Carrée, sur le derrière.
Fig. 3. Élévation de la face latérale de la Maison-Carrée, du côté de la salle des spectacles.

PLANCHE XXIV.

Fig. 1. Coupe en travers sur le milieu de l'axe du péristyle.
Fig. 2. Coupe en travers sur le milieu de la largeur du péristyle.
Fig. 3. Profil de la corniche du stylobate antique, et de la base des colonnes.
Fig. 4. Base du stylobate antique, encore conservée.
Fig. 5. Profil de la cimaise qui existait autour de la *Cella*, à la hauteur du tiers inférieur de l'ordre.
Fig. 6. Profil de la cimaise du couronnement de la frise intérieure du péristyle, sous le plafond.

PLANCHE XXV.

Profil en grand du chapiteau et de l'entablement de la Maison-Carrée, avec leurs ornemens.

PLANCHE XXVI.

Fig. 1. Élévation en grand d'une partie de la porte d'entrée de la Maison-Carrée, pour faire connaître les riches détails des consoles et de la corniche.
Fig. 2. Profil en grand de la corniche de la porte de la Maison-Carrée, et de la grande console au-dessus, dans laquelle était engagé le poteau sur lequel tournait la porte revêtue en bronze, qui fermait le temple.
Fig. 3. Sophite du larmier de la corniche de l'entablement.

CHAPITRE IV.

PLANCHE XXVII.

Vue perspective de l'intérieur du Panthéon, vulgairement appelé *Temple de Diane*.

PLANCHE XXVIII.

Plan général de la distribution des Bains antiques, et du Panthéon de Nîmes.

AAA Source de la fontaine, et escaliers circulaires pour y descendre.
B Logement du gardien de la source.
CCC Autres logemens des préposés au service des Bains.

D Grand escalier qui rachetait le niveau inférieur des promenoirs autour des bains, avec la plate-forme au-devant du Panthéon.

E Panthéon, vulgairement appelé *Temple de Diane.*

F Petits canaux dans lesquels passaient les eaux nécessaires pour le *Nymphæum*, ou bain des femmes.

G Grand palier distribuant, à droite et à gauche, les escaliers par lesquels on descendait dans le Nymphæum.

HHH Terrasses autour du Nymphée, servant de reposoir.

I Premier portique au nord du Nymphæum.

KK Promenades et reposoirs, à l'est et à l'ouest du Nymphæum.

L *Labrum* ou Bain des hommes, dans lequel on pouvait nager.

MM Escalier pour descendre dans le Labrum.

NNN Terrasse servant de reposoir autour du bassin.

OOO Galeries couvertes en péristyle, se réunissant au deuxième portique, au midi du Nimphæum, sous lesquelles nous pensons qu'il en existait d'autres où étaient placées les baignoires du Labrum.

P Second portique au midi du Nymphæum.

QQ Canal souterrain qui conduisait les eaux de la source dans le Labrum, lorsqu'on voulait y nager.

RR Logement des prêtres préposés au service du temple.

SS Terrasses au-devant du logement des prêtres, auxquelles on parvenait par les escaliers et la rampe établie dans les corridors latéraux du Panthéon.

TT Escaliers extérieurs, par lesquels on montait, de la plate-forme au-devant du temple, dans le logement des prêtres.

UUU Chambres souterraines au-dessous du promenoir du Nymphæum, dans lesquelles étaient placées les baignoires des femmes. Au-devant de ces chambres étaient placées deux colonnes pour en soutenir la balustrade du couronnement. Ces chambres avaient ainsi une analogie remarquable avec la façade principale du Panthéon.

Nota. La distribution des Bains et du Panthéon que nous présentons dans la *planche XXVIII,* est le résultat des découvertes faites par les antiquaires et les historiens qui nous ont précédés, de ce qu'ils nous ont laissé dans leurs ouvrages, et des fouilles que nous avons faites nous-mêmes.

PLANCHE XXIX.

Plan du Panthéon, vulgairement appelé *Temple de Diane*, sur lequel on a marqué par des hachures très noires le temple tel qu'on nous l'a toujours présenté jusques à ce jour; et par des hachures plus légères, la façade antique telle que nous l'avons découverte par les fouilles que nous avons faites en 1818, au-devant du monument.

PLANCHE XXX.

Fig. 1. Façade antique du Panthéon, établie en avant de la façade actuelle.

Fig. 2. Coupe en travers, entre les deux pilastres de la niche, au fond du Panthéon.

PLANCHE XXXI.

Fig. 1. Coupe en travers, sur le milieu du temple et sur le milieu des niches latérales, indiquant la décoration du fond du Panthéon.

Fig. 2. Coupe en travers sur le même point, indiquant la décoration du côté de la porte d'entrée du temple.

PLANCHE XXXII.

Fig. 1. Coupe en longueur, sur le milieu du corridor latéral du Panthéon, indiquant la position des voûtes, et l'écoulement des eaux de la couverture.

Fig. 2. Coupe en longueur sur le milieu du temple.

Fig. 3. Coupe en longueur sur le milieu d'une niche latérale, au fond du temple.

Fig. 4. Profil de l'imposte de la travée la plus élevée de la voûte du corridor.

Fig. 5. Profil de l'imposte des deux autres travées intérieures.

PLANCHE XXXIII.

Fig. 1. Profil en grand du chapiteau et de l'entablement de la façade antique du Panthéon.

Fig. 2. Base de la colonne du même ordre.

Fig. 3. Décoration de la moitié d'une des niches latérales du Panthéon : les pilastres, ornés d'arabesques, sont en marbre blanc.

Fig. 4. Base des quatre piédestaux disposés vis-à-vis chaque trumeau et en avant de la façade du temple, sur lesquels nous avons présumé qu'on avait placé des statues.

PLANCHE XXXIV.

Fig. 1. Profil d'une des niches latérales du Panthéon, avec les bas-reliefs en marbre blanc qui en ornaient les embrasures.

Fig. 2. Chapiteau et profil de l'entablement du second pilastre, qui décore la principale niche du fond, au milieu du temple.

Fig. 3. Chapiteau du premier pilastre de la principale niche du fond.

PLANCHE XXXV.

Fig. 1. Chapiteau des colonnes et profil de l'entablement qui forme la décoration générale intérieure du Panthéon.

Fig. 2. Plan renversé du chapiteau et de l'architrave.

Fig. 3. Profil en grand du stylobate général et des bases des colonnes de l'ordre intérieur du Panthéon.

Fig. 4. Profil de la petite corniche établie au milieu de la hauteur du mur orné de bossages, qui ferme le fond du temple, au-dessus de l'entablement général.

Fig. 5. Plan de la même corniche et d'une partie des bossages.

Fig. 6. Profil et face du petit entablement au-dessous du plafond de la niche du milieu, dans le renfoncement en arrière des derniers pilastres, où était placée la statue principale.

Fig. 7. Profil et face de la cimaise établie au pourtour de la même niche, et aux deux tiers de la hauteur du pilastre.

PLANCHE XXXVI.

Fig. 1. Détail des ornemens du plafond des niches latérales, au fond du Panthéon.

Fig. 2. Détail des ornemens du plafond entre les quatre pilastres d'encadrement de la grande niche du milieu, au fond du Panthéon.

Fig. 3. Détail des ornemens du plafond de la même niche du milieu, dans le renfoncement en arrière des derniers pilastres, où était placée la statue principale.

PLANCHE XXXVII.

Fig. 1. Base des colonnes isolées qui étaient placées sur les quatre angles du stylobate établi au milieu des niches du Nymphæum ou Bain des femmes.
Fig. 2. Chapiteau des mêmes colonnes.
Fig. 3 et 4. Dessin en grand de la moitié de la frise du derrière de la Maison-Carrée.
Fig. 5. Fragment de frise en marbre blanc, trouvé, en 1809, dans les fouilles du palais de justice de Nîmes, et maintenant déposé dans le Panthéon.
Fig. 6. Autre fragment de frise en marbre blanc.
Fig. 7. Fragment de la frise antique qui existait sur le stylobate du centre du Nymphæum, et dont la frise moderne est une assez belle imitation.

CHAPITRE V.

PLANCHE XXXVIII.

Fig. 1. Élévation géométrique du Pont du Gard, du côté d'amont, et d'une portion de l'aquéduc à la suite du côté de Vers.
Fig. 2. Plan général du Pont du Gard.
A Plan d'une partie du couronnement de l'aquéduc.
B Plan d'une partie de l'aquéduc, au-dessus des arcs du troisième rang.
C Plan d'une partie du Pont du Gard, au niveau des pieds-droits du troisième étage.
D Plan d'une partie du Pont du Gard, au niveau des pieds-droits du second étage.
E Pont moderne, commencé en 1743 et fini en 1747.
F Grande route de Nîmes.
G Grande route de Paris.
H Lit de la rivière du Gardon, lors des basses eaux.
I Montagne du côté de Vers.
K Montagne du côté de Lafoux.

PLANCHE XXXIX.

Fig. 1. Élévation en grand du pied-droit et de la moitié de la grande arche du centre de l'ordonnance générale du Pont du Gard, et de la moitié de l'arche contiguë, pour faire connaître tous les détails de l'appareil.
Fig. 2. Coupe en travers, prise sur le milieu du grand arc du Pont du Gard, et sur toute la hauteur du monument.
Fig. 3. Coupe particulière en travers de l'aquéduc et au milieu d'un arc du troisième rang.
A Dalles du couronnement de l'aquéduc.
BB Plinthe en deux assises de pierres de taille fesant parpaing.
CC Revêtemens en moellons smillés.
D Massif en maçonnerie.
EE Couche de ciment, placée sur les côtés et la base de l'aquéduc.

F Niveau le plus ordinaire des eaux dans l'aquéduc.

G Niveau extraordinaire des eaux dans l'aquéduc.

H Concrétion pierreuse déposée par les eaux sur les côtés de l'aquéduc et contre la couche du ciment antique.

I Clavade de l'arc du troisième rang.

K Flèche et appareil de l'arc du troisième rang.

L Profil de la cimaise du couronnement du pied-droit.

M Pied-droit de l'arc du troisième rang.

N Profil de la cimaise du couronnement du second étage.

CHAPITRE VI.

PLANCHE XL.

Fig. 1. Élévation du Pont antique de Boisseron, près de Sommières, construit sur la voie latérale à la grande voie Domitienne, se dirigeant sur Luteva (Lodève).

Fig. 2. Plan du Pont de Boisseron.

Fig. 3. Élévation de la moitié du Pont de Sommières, construit par les Romains sur le Vidourle, et pour la même voie latérale à la grande voie Domitienne, se dirigeant sur Luteva (Lodève).

Fig. 4. Plan de la moitié du Pont de Sommières.

Nota. Les deux avenues de ce Pont antique sont aujourd'hui enfouies sous les rues de la ville de Sommières et des faubourgs; il ne reste que huit grandes arches pour le passage actuel des eaux de la rivière.

PLANCHE XLI.

Fig. 1. Vue perspective des débris du Pont Ambrussi sur le Vidourle, construit par les Romains sur la grande voie Domitienne. Ce Pont est à 3,000 mètres au-dessus du pont de Lunel, près du grand Gallargues.

PLANCHE XLII.

Fig. 1 et 2. Débris de pavés en mosaïque, trouvés lors de la fondation de l'Hôpital général.

FIN DE L'EXPLICATION DES PLANCHES.



INTRODUCTION.

PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA VILLE DE NÎMES.

Un des principaux charmes que fait éprouver la contemplation des monumens antiques consiste sans doute dans les grands souvenirs qu'ils rappellent à la pensée. L'imagination aime à se reporter au milieu du peuple industrieux qui les a élevés, à suivre les traces des mutilations que le temps et la barbarie ont imprimées sur leurs masses; enfin, à se les représenter en quelque sorte tels qu'ils ont dû sortir des mains de leurs auteurs. En publiant la description détaillée de ces belles ruines, riche héritage que l'antiquité a laissé à la ville de Nîmes et au département du Gard, nous croyons qu'on nous saura gré de la faire précéder par un précis historique où se trouveront marqués successivement : 1°. les motifs et les époques de la construction de ces divers édifices; 2°. les causes et les révolutions qui ont amené leur dégradation ou même leur ruine totale; 3°. enfin, les divers essais de restauration qui ont été tentés jusqu'à nos jours. Cette division de notre ouvrage correspond à trois grandes époques historiques : la première comprend les temps de la grandeur des Romains jusqu'à l'invasion des Barbares; la deuxième, toute l'histoire du moyen âge jusqu'à la renaissance des lettres, vers le règne de Charles VII; et la troisième, ces temps brillans, trop souvent interrompus, où nos Rois, après avoir agrandi et consolidé la monarchie, l'ont ornée de tout le luxe des arts.

L'histoire de Nîmes, sous le rapport de ses monumens, ne devait commencer pour nous que sous le règne d'Auguste. A peine avons-nous quelques notions vagues sur son existence avant l'établissement de la colonie romaine dans ces contrées. Quelle foi peut-on ajouter à ces auteurs grecs du cinquième siècle, qui, selon l'usage de leur nation de tout rapporter à des demi-dieux, qu'ils inventaient même au besoin, attribuent la fondation de la ville de *Némausus* à un prétendu héros de ce nom, descendant d'Hercule? Au défaut des lumières historiques, on a eu aussi recours aux recherches étymologiques. Les uns s'arrêtant à la langue des Romains, ont cru pouvoir faire dériver le nom de Nemausus de *Nemus*, à cause des forêts dont cette ville était alors entourée : d'autres, remontant avec raison à la langue même des habitans, en ont trouvé la racine dans le mot celtique *Nemotz*, lieu consacré par

la religion; et cette dernière origine est d'autant plus probable, qu'il est bien certain que cette ville était la principale des Volces *Arécomiques*, et par conséquent un lieu de rendez-vous pour toutes leurs assemblées politiques et religieuses. L'étymologie celtique d'*Arécomiques*, ou *habitans du plat pays*, semble confirmer celle de la ville. Quoi qu'il en soit, sa position au milieu de cette riche contrée, entre les montagnes et la plaine, la douceur du climat, la fertilité du sol, l'abondance et l'excellente qualité des eaux d'une belle source, lui donnaient des droits incontestables à devenir la capitale des Volces arécomiques, et le centre politique de cette province; et cependant, avant les Romains, ce n'était sans doute qu'une bourgade sans murailles, comme toutes les autres villes de la Gaule. Elledevait être en effet bien peu remarquable comme ville, puisque ni Polybe, ni César, ni Cicéron n'en ont parlé, quoique ayant eu occasion de le faire; mais le passage suivant de Strabon nous apprend que sous l'empire romain elle avait conservé toute son importance politique : « Nîmes est la capitale des *Arécomiques*. Quoique bien » inférieure à Narbonne pour le commerce et pour le nombre des étran- » gers que ce commerce attire, Nîmes surpasse cette dernière ville par » une nombreuse population de citoyens; car elle possède vingt-quatre » bourgs, tous bien peuplés et habités par la même nation. Ils lui payent » des contributions, et ils jouissent d'ailleurs du droit des villes latines; » de sorte que ceux des habitans de Nîmes qui parviennent à la questure » et à l'édilité, sont censés Romains : c'est pourquoi ce peuple n'est pas » non plus soumis aux gouverneurs envoyés de Rome. » (1)

Ces peuples dûrent les premières lueurs de la civilisation à l'exemple de la colonie Phocéenne de Marseille, et des autres établissemens que cette république, si célèbre par son commerce et par sa fidélité envers les Romains, forma de bonne heure en-deçà et en-delà du Rhône sur tout le littoral de la Méditerranée. En conservant leur indépendance, ils contractèrent avec leurs industrieux voisins une alliance à laquelle ils furent constamment fidèles.

A l'arrivée d'Annibal dans cette contrée, l'an 536 de Rome, les Volces arécomiques abandonnèrent leurs campagnes et leurs villes qui n'étaient pas encore ceintes de murs, et se replièrent sur leurs terres de la rive gauche du Rhône pour essayer, en se joignant aux Romains, de disputer le passage du fleuve; mais à peine ceux-ci débarquaient-ils à Marseille, qu'Annibal avait déjà franchi le Rhône et dispersé les Volces. Sa marche sur l'Italie fut si prompte, en traversant cette partie des Gaules, qu'elle n'apporta qu'une atteinte très passagère au repos des Volces arécomiques.

Cependant les Saliens, les Allobroges, les Liguriens et les Auvergnats,

(1) STRABON. *Géogr.* liv. IV, traduct. de Delaporte du Theil, tom. 2, page 29. *Paris*, 1809.

ennemis déclarés des Marseillais, inondèrent bientôt cette contrée, et étendirent leur domination depuis Narbonne jusques au voisinage de Marseille; les Romains envoyèrent de prompts secours à leurs alliés, qui obtinrent un premier succès sur ces peuples belliqueux; mais ceux-ci ne se laissèrent point abattre, et Bituit, chef des Auvergnats et des Rouergats, après une défaite qui venait de lui coûter vingt mille soldats, opposa encore à Domitius, proconsul, et à Fabius Maximus, consul romain, une armée de deux cent mille combattans. Une grande bataille fut livrée le 8 août, l'an de Rome 633 (121 ans avant J. C.), au confluent du Rhône et de l'Isère. Bituit y fut complétement battu pour la seconde fois, et cent mille de ses soldats furent taillés en pièces. Cette journée décida du sort de la ville de Nîmes et des Volces arécomiques. Entraînés par les derniers succès des vainqueurs, les vaincus se soumirent volontairement à leur pouvoir par un traité fait avec le proconsul Domitius, sous la médiation des Marseillais.

A cette époque mémorable, la ville de Nîmes passa sous la domination des Romains: elle ne fut point conquise, mais elle se soumit, et obtint, ainsi que les peuples voisins qui suivirent son exemple, la faveur de se gouverner par ses propres lois. Ces peuples s'accoutumèrent insensiblement à l'empire de leurs nouveaux maîtres; ils adoptèrent leurs mœurs, leurs usages, et peu à peu leur langue: mais les habitans de la Gaule transalpine, héritiers de la rudesse des premiers Gaulois, supportaient impatiemment le joug des Romains, et profitaient de toutes les occasions qui s'offraient de reconquérir leur liberté. Ces tentatives, toujours renaissantes, forcèrent les Romains à établir une colonie dans la ville de Narbonne; elle y fut conduite par L. Crassus, triumvir, sous le gouvernement de Q. Marcius Rex, l'an 636 de Rome (118 ans avant J. C.).

Le calme fut dès lors rétabli dans cette province; mais les Cimbres et les Teutons, originaires de la Germanie et déserteurs de leur pays, réunis aux Tigurins descendus des montagnes de la Suisse, vinrent fondre sur la Gaule transalpine et ravagèrent tout le pays, l'an 641 de Rome. Après avoir remporté quelques avantages sur le consul L. Cassius Longinus, ces barbares poussèrent leurs rapides succès jusques en Espagne, d'où ils furent chassés par le consul M. Fulvius, l'an 652 de Rome: ils furent entièrement défaits et dispersés par le consul C. Marius, près de la ville d'Aix en Provence, qui venait d'être fondée par Sextius, vingt-un ans auparavant.

Une constante fidélité ne cessa pas d'unir les Volces et la ville de Nîmes aux Romains. Elle se manifesta principalement lors des guerres civiles de Marius et de Sylla, et tout ce que les historiens nous disent de l'union des Volces arécomiques avec le parti de Sertorius, et du partage que Pompée fit de leurs terres en faveur des Marseillais, ne doit être entendu que de

la partie de la nation qui habitait sur la rive gauche du Rhône. Ce fut aussi cette partie seulement qui joua un rôle dans la guerre de César contre les Marseillais, et qui obtint de ce chef la restitution des terres confisquées.

Jusqu'ici Nîmes doit moins être considérée comme une ville que comme le centre des Volces arécomiques, et il est remarquable qu'on n'y trouve aucune trace ni de monumens celtiques, ni même de monumens romains antérieurs au temps d'Auguste. Ce prince, à son retour de l'expédition contre les Cantabres, dans cette même année 727, dans laquelle il reçut du sénat le nom d'Auguste, y établit une colonie; et dès lors une simple bourgade celtique se trouva, comme par enchantement, élevée au rang des plus grandes et des plus magnifiques cités de l'empire. L'épithète d'Augusta, que les inscriptions donnent à la nouvelle colonie, ne permet pas d'en faire remonter la fondation plus haut, et le passage d'Auguste dans les Gaules, cette même année, semble en fixer l'époque précise. Auguste, suivant en cela la politique ordinaire des Romains, la composa de ses vétérans qu'il avait ramenés avec lui des bords du Nil. C'est ce qu'indique la médaille de moyen bronze que la ville de Nîmes fit frapper en son honneur. Elle rappelle la bataille d'Actium, qui avait assuré à César la conquête de l'Égypte et l'empire du monde. Un côté de la médaille représente la tête de César Auguste couronnée de laurier, et celle de M. Vipsanius Agrippa, qui avait puissamment contribué au succès de cette mémorable journée. Cette dernière est ornée d'une couronne rostrale (1). L'exergue porte:

IMP
P P
DIV. F.

Sur le revers on voit un crocodile enchaîné à un palmier d'où pend une couronne, avec cette légende:

COL. NEM.

Il était difficile de trouver une plus heureuse allégorie et un témoignage de reconnaissance plus flatteur pour Auguste.

Nîmes dut à la libéralité de ce prince ses premières murailles qui, percées d'un grand nombre de portes et défendues par des tours de formes et de grandeurs différentes, renfermaient dans leur immense

(1) .... *Ventis et Dîs Agrippa secundis,*
Arduus, agmen agens; cui, belli insigne superbum
Tempora navali fulgent rostrata coronâ.
ÆNEID. lib. VIII.

contour plusieurs montagnes, et semblaient présenter aux yeux une image de Rome. Nous avons placé en tête de ce volume un plan de Nîmes ancienne et moderne, sur lequel on pourra suivre les traces des murs antiques, des tours et des portes de ville dont les débris existent encore. Les plus remarquables sont la porte qui sert aujourd'hui d'entrée aux casernes de la gendarmerie, et la tour connue sous le nom de Tour-magne, du latin *turris magna*. L'inscription que l'on voit sur la porte Romaine, dont nous venons de parler, nous prouve que cette porte, ainsi que les murs, furent achevés l'an 738 de Rome (16 ans avant J. C.), sous le onzième consulat d'Auguste et la huitième année de sa puissance tribunitienne.

Tout le luxe, toute la magnificence des Romains, semblent s'épuiser pour embellir la colonie dès son berceau. M. Vipsanius Agrippa y fait élever, auprès du bassin même de la source, des bains publics, et l'édifice connu sous le nom de temple de Diane, qui faisait partie des embellissemens de ce lieu. Le modeste tribut de cette belle fontaine ne suffisait plus à la nouvelle population de la ville. Un aquéduc de plus de sept lieues de longueur, tantôt prolongé dans les flancs des montagnes, tantôt soutenu dans les airs sur d'immenses arcades, lui apporte les eaux des fontaines d'Eure et d'Ayran. Le monument appelé Pont-du-Gard, parce qu'il traverse la rivière du Gardon, fesait partie de cet aquéduc qui, commençant à la ville d'Uzès, venait aboutir dans les bains publics d'Agrippa. Cette circonstance, les constructions du même genre dont cet illustre Romain avait orné sa patrie, son séjour à Nîmes l'an 735, tout concourt à faire croire que nous lui devons encore cet ouvrage étonnant et capable de nous donner lui seul une juste idée de la grandeur romaine. Ce prince ouvrit et répara quatre grandes voies, principalement celle qu'on désigne sous le nom de *Via Domitia*, qui établissait la communication de Narbonne à Marseille, en traversant le territoire et la ville de Nîmes.

Caius et Lucius César, fils d'Agrippa, et après sa mort héritiers présomptifs d'Auguste, partagèrent les sentimens de leur père en faveur de la colonie. Celle-ci leur consacra le temple vulgairement connu sous le nom de Maison-Carrée, si l'on peut ajouter une foi entière à l'explication qu'a donnée M. Séguier, de l'inscription qui était sur la frise et l'architrave de ce monument. Nous hasarderons notre opinion sur la primitive dédicace de ce temple, lorsque nous nous occuperons de sa description particulière. Une inscription trouvée dans les décombres de l'amphithéâtre, nous fait aussi connoître que C. César avait donné à la ville un *Xyste*, espèce de portique ou de promenade couverte où s'exerçaient les athlètes pendant l'hiver.

L'attachement de la colonie envers Agrippa et ses fils, ne lui permit

pas de rester indifférente dans la guerre sourde qui régna quelque temps dans la maison d'Auguste entre C. César et Tibère, et lorsque les statues de ce dernier furent renversées à Rome, les Nîmois mirent à imiter la capitale un empressement qui a été remarqué par les historiens.

Ouvrage d'Auguste, la colonie manifesta dans toutes les circonstances un amour extraordinaire pour cet empereur. Ses habitans imitèrent servilement tout ce qui se fesait d'important et de remarquable à cet égard dans la métropole. Ils divinisèrent leur fondateur, en lui élevant un temple l'an 11 de l'ère chrétienne, et instituèrent des ministres uniquement chargés du culte de cette nouvelle divinité. Ils poussèrent leur aveugle enthousiasme jusqu'à associer le nom d'Auguste, maître du monde, à celui de Jupiter, maître des dieux, comme l'indique l'inscription exhumée à Nîmes, où on lit : *Sanctitati Jovis et Augusti sacrum.* Cette inscription appartenait sans doute au temple dont nous venons de parler, mais dont il ne nous reste aucun vestige.

A dater du règne d'Auguste, le midi de la Gaule doit être considéré comme une seconde Italie dont notre ville était sans doute la plus considérable. Nulle part les mosaïques, les tombeaux, les inscriptions votives, les pierres gravées, les anneaux, les petites statues en bronze, les médailles, ne se présentent avec autant de profusion aux regards de l'antiquaire. Tout y retrace le souvenir de riches Romains qui préféraient le séjour de Nîmes à celui de Rome même, ou de Nîmois qui savaient se faire un nom et parvenir aux premiers honneurs dans la capitale du monde. Si nous citons avec un peu de honte Domitius Afer, le plus éloquent, mais l'un des orateurs les plus corrompus de son temps, du moins notre colonie a-t-elle bien mérité du genre humain, en donnant au monde les deux Aurelius Fulvius, l'un grand-père et l'autre père de l'empereur Antonin. Aussi voyons-nous tous les empereurs s'empresser de donner des gages de leur munificence à la ville de Nîmes.

L'inscription VIII. TRI. PO. qu'on a récemment trouvée en déblayant l'amphithéâtre, et qui, à en juger par sa forme et ses dimensions, a dû appartenir à un grand édifice, nous annonce un bienfait de la famille Flavienne, puisque le premier chiffre indique que le prince qui l'a posée avait été huit fois consul, et que depuis Auguste on ne trouve que Vespasien et ses deux fils qui aient atteint ou dépassé leur huitième consulat.

Une autre inscription en langue grecque placée auprès de la porte de l'hôtel de l'Académie, et qui semble détachée de l'architrave d'un édifice, doit faire croire encore qu'il a existé un monument élevé par la ville en l'honneur de Trajan.

A son retour de la Grande-Bretagne, Adrien, successeur de Trajan, traversant les Gaules, s'arrêta quelque temps à Nîmes, devenue, à cette

époque, une des plus importantes colonies de l'empire romain. Il voulut concourir à son embellissement, et fit élever en 121 et 129 deux superbes monumens en l'honneur de Plotine sa bienfaitrice. Le premier dont Sparcien nous a conservé le souvenir sous le nom de basilique de Plotine, fut construit du vivant de cette princesse; il a été entièrement détruit, et l'on ignore même la place qu'il occupait. Quelques marbres précieux trouvés en 1809 dans les fondations du nouveau palais de justice, et remarquables par la grandeur de leurs dimensions, la richesse et l'exécution parfaite de leurs ornemens, feraient présumer, avec Séguier, que cet édifice devait exister sur cet emplacement.

On a cru pendant long-temps que le second de ces monumens était la maison Carrée, et l'on ne sait plus où en fixer la place, depuis que M. Séguier a démontré que c'était aux petits-fils d'Auguste qu'avait été dédié ce chef-d'œuvre de l'architecture antique.

Si tant de princes étrangers à notre colonie se plûrent ainsi à l'embellir, que ne dut-elle pas éprouver de la munificence d'Antonin qui en était originaire, et qui peut-être était né lui-même dans nos murs! Aussi la plupart des savans, quoique dépourvus d'inscriptions et d'autorités historiques, n'ont pas hésité à croire qu'elle lui dut, ou du moins qu'elle éleva en partie avec ses secours, le majestueux amphithéâtre qui attire notre admiration par sa masse et la savante distribution de toutes ses parties.

Antonin ne borna pas ses soins à la construction des arênes : il fit réparer toutes les voies militaires pour la plus grande facilité des communications devenues plus fréquentes à l'époque la plus brillante de la colonie. La direction même de ces voies est indiquée par de nombreuses pierres milliaires qui portent le nom de ce prince, dont les rares qualités appelèrent l'amour et la vénération des peuples. Il reçut de la ville de Nîmes des témoignages publics de reconnaissance et de regrets. Ses habitans érigèrent en 147 une statue à Faustine, fille de cet empereur, lorsque le sénat de Rome décernait à ce dernier les honneurs divins.

On trouve, jusqu'à la fin du troisième siècle, des traces de cette réciprocité d'affections et de bienfaits qui régna toujours entre les césars et la colonie. Une inscription a conservé le souvenir d'une statue publique qu'elle érigea en l'honneur de Dioclétien. Cependant les lumières du christianisme avaient déjà commencé à pénétrer de l'Italie dans la Gaule méridionale; et sous le règne même de Dioclétien, saint Baudile avait reçu le martyre près des murs de Nîmes. Le lieu de son supplice fut bientôt consacré par la religion des peuples, et l'on y érigea, à la fin du cinquième siècle, un temple chrétien, monument qui participe des constructions romaines et de celles du moyen âge; nous en avons vu de nos jours arracher les dernières pierres. Les progrès de la religion chré-

tienne furent si rapides, que Nîmes suivit sans peine la révolution que Constantin opéra dans l'empire, et que du temps de Théodose il n'y restait plus de vestiges de l'ancienne idolâtrie.

Ainsi Nîmes avait joui, sous la protection des Romains, d'une tranquillité et d'une prospérité non interrompues pendant plus de quatre siècles, depuis sa fondation comme colonie, l'an 26 avant J. C., jusqu'à la fatale époque de 406. Les Barbares franchirent alors la barrière du Rhin et répandirent leurs dévastations sur toute la surface de l'empire. La colonie de Nîmes était parvenue à son plus haut degré de splendeur; tous ses monumens étaient debout, les habitans se distinguaient par leur politesse et leur amour pour les lettres, et la ville enfin portait le surnom de *seconde Rome*. Pendant les soixante-dix années de cette longue agonie de l'empire romain se débattant sous les coups redoublés des Barbares, on voit encore, par intervalles, luire sur nos provinces des jours moins orageux. Au milieu du cinquième siècle, Tonnance Ferréol, préfet des Gaules, vient fixer sa résidence à Nîmes : il possédait dans le territoire des Volces arécomiques, deux maisons de campagne ornées de tout le luxe des arts, et enrichies des plus belles bibliothèques; mais c'étaient les dernières étincelles d'un feu prêt à s'éteindre. La barbarie triomphante allait entraîner dans une ruine commune les villes, les monumens, les peuples et leurs lois, et renverser ce bel ouvrage de la civilisation des Gaules, qui est le plus beau titre de gloire des Romains, et qui devait finir avec eux.

S'il y a jamais eu dans l'histoire une époque de désolation et de deuil, ce fut sans doute celle de cette invasion des peuples nomades sur les peuples civilisés, qui, se prolongeant pendant plusieurs siècles avec une fureur toujours redoublée, anéantit les villes, détruisit ou asservit les nations, et aurait effacé jusques aux moindres traces des monumens du génie antique, si la stupide indifférence de ces barbares conquérans n'avait égalé leur brutale férocité. Les écrivains du temps semblent manquer d'expressions pour peindre la grandeur d'un pareil désastre; et un auteur contemporain nous assure que quand bien même l'océan aurait inondé les Gaules, il y aurait fait moins de ravages. Cette période de dévastation commence quelque temps avant la chûte de l'empire d'Occident, et à peu près avec le cinquième siècle. Déjà de graves symptômes de décadence pouvaient faire présager la chûte de l'empire romain; sa division entre les deux fils du grand Théodose en avait accru la faiblesse, et le malheureux Honorius s'était bientôt vu obligé de rappeler, pour la défense de l'Italie, les légions qui gardaient la barrière du Rhin. Ce fut le dernier jour de l'an 406, journée à jamais déplorable, que les Alains, les Suèves et les Vandales franchirent ce fleuve, et se répandirent en torrens dévastateurs sur toute la surface des Gaules.

Crocus, roi des Vandales, avant de périr sous les murs d'Arles, ravagea la Narbonnaise, et fit sentir à notre malheureuse cité les premiers coups de la barbarie. Lorsqu'en 409 ces hordes turbulentes allèrent porter leurs fureurs par-delà les Pyrénées, la tranquillité de nos provinces fut de nouveau troublée par des guerres intestines contre les usurpateurs Constantin, Jovin et Sébastien; et pour comble de maux, en 412, les Visigoths, chargés des dépouilles de Rome qu'ils venaient de saccager, passèrent les Alpes sous la conduite de leur roi Ataulphe, tantôt ennemi, tantôt allié de l'empereur romain, et également terrible aux peuples sous l'un et l'autre titre. Repoussé de Marseille par les armes du comte Boniface, il se vengea de cet échec par le ravage de la Narbonnaise, et renouvela dans nos murs les scènes de dévastation des Vandales. Ces barbares, dont la prise de Rome et le pillage de l'Italie avaient accru l'orgueil, se fesaient un jeu d'insulter à leurs ennemis, en abattant les têtes de toutes les aigles qui ornaient les frises de nos monumens. De quelle honte l'histoire ne doit-elle pas couvrir ces Vandales et ces Visigoths, premiers auteurs de la destruction de nos bains publics, du temple d'Auguste, de la basilique de Plotine, et de tant d'autres chefs-d'œuvre des arts, dont les superbes débris font encore aujourd'hui déplorer la perte. Ils se disaient les vengeurs du monde conquis par les Romains; mais les Romains avaient policé les peuples, bâti des villes, fait régner pendant plusieurs siècles une paix qu'on peut dire universelle : eux ne surent que ravager, exterminer et détruire. Bientôt l'hymen du roi barbare, avec la sœur de l'empereur, célébré à Narbonne avec une magnificence extraordinaire, détermina les Visigoths à passer en Espagne pour y faire la guerre aux autres barbares au nom de l'empire romain. Ce service fut payé par la concession d'un royaume dans les Gaules, formé des Aquitaines et de la ville de Toulouse, où les rois Visigoths fixèrent leur séjour en 416. Ainsi les barbares commençaient à former des établissemens permanens dans les terres de l'empire : les Bourguignons s'étaient déjà fixés sur les bords du Rhône et de la Saône, les Allemands le long du Rhin, et quelques années après les Francs s'emparèrent des provinces septentrionales. Nos contrées eurent le bonheur de rester attachées à l'empire, et jouirent du moins de quelques années de calme sous le commandement de Tonnance Féréol, et des autres officiers romains; mais ce grand empire ne fut bientôt plus qu'une ombre, et les empereurs, des fantômes que les barbares élevèrent à leur gré sur le trône des Césars, pour gouverner les peuples sous un nom encore respecté.

Nîmes, privée de leur appui, qui pendant cinq cents ans avait fait sa prospérité, passa en 472 sous le joug des Visigoths avec cette partie de la Gaule Narbonnaise qui fut appelée *Septimanie,* à cause des sept grandes

villes qu'elle renfermait, et descendit ainsi pour jamais du rang où l'avait placée l'amitié de Rome.

Telle fut l'origine de la décadence de Nîmes; la puissance des Visigoths dans tout le pays situé entre la Loire, l'Océan, le Rhône, la Méditerranée et les Pyrénées, fut reconnue par un traité solennel conclu en 475, entre Euric leur chef, et l'empereur Népos. La chute de l'empire d'Occident, en 476, livra l'Espagne sans défense à l'ambition des Visigoths, et ravit aux peuples l'espérance même de recouvrer leur liberté.

Les Visigoths s'étaient emparés, dans toute l'Aquitaine, de la propriété des deux tiers des terres et des esclaves de cette province. On ignore quel partage ils s'arrogèrent dans la Septimanie, mais il est facile de croire que l'insolence des vainqueurs ne respecta guère les droits des particuliers. Une autre circonstance ajoutait beaucoup aux malheurs de la conquête. Les Barbares, à l'exception des Francs, avaient été depuis quelque temps convertis au christianisme par les soins des empereurs d'Orient, mais dans un temps où l'arianisme y dominait; et cette hérésie n'en fut que plus odieuse et plus persécutrice pour les peuples.

Clovis, roi des Francs, converti plus tard, mais à la foi orthodoxe, trouva dans le mécontentement des peuples une occasion favorable de satisfaire son ambition. Il voulut affranchir les fidèles des persécutions exercées contre eux, et entreprit la conquête des provinces méridionales des Gaules. Il entra en campagne à la tête d'une armée nombreuse, et marcha contre les Visigoths commandés par le roi Alaric II, successeur d'Euric. Les deux armées se rencontrèrent près de Poitiers en 507, et Clovis y battit complètement les Visigoths, après avoir tué Alaric de sa propre main. Ces peuples, privés de leur chef, se dispersèrent devant les armes victorieuses de ce prince, qui les força de se replier dans la Septimanie, et de se retrancher dans la ville de Nîmes, en 508. Alors l'amphithéâtre romain, qui depuis long-temps ne servait plus au plaisir d'un peuple devenu pauvre et malheureux, fut entouré d'un fossé large et profond, et devint une forteresse dans laquelle on pouvait se retirer au besoin, et se défendre contre les attaques des Francs. Les Visigoths construisirent en même temps plusieurs maisons dans l'arène et l'intérieur de l'amphithéâtre, autant pour loger leurs troupes, que pour servir de refuge aux habitans en cas d'invasion, ou après la prise de la ville. De là vient la dénomination de *Castrum arenarum*, donnée à l'amphithéâtre dans les anciennes chroniques. Une tour, dont les vestiges existent encore du côté du palais de justice, et qui a constamment porté le nom de *tour des Visigoths*, fut construite à la même époque, pour explorer plus aisément la campagne et prévenir une surprise. Son architecture et la décoration de quelques fenêtres conservées, sont une preuve non équivoque de son origine.

Clovis, réuni à Gondebaud, roi des Bourguignons, chassa les Visigoths de Nîmes, et força Gésaric, qu'ils avaient élu pour leur roi au préjudice du jeune Amalric, fils d'Alaric II, de se retirer en Espagne. Mais Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie, et tuteur du jeune Amalric, se regardant comme le chef et le défenseur des deux grandes divisions des Goths, jugea qu'il était de sa politique de conserver une ligne de communication entre ces deux états. Déjà maître de Marseille et d'une partie de la Provence, il ne voulut pas permettre que les Francs, se fixant dans la Septimanie, le séparassent de l'Espagne. Ibbas, son général, envoyé avec une forte armée au secours des Visigoths renfermés dans la ville d'Arles, repoussa les Francs et les Bourguignons, et remporta sur ces derniers une victoire complète, qui le rendit maître de la ville de Nîmes et de toute la Septimanie. Il se hâta de marcher en Espagne contre Gésaric, qui avait usurpé le trône des Visigoths au préjudice du pupille de son maître.

Les Francs, réunis aux Bourguignons, profitèrent de son éloignement pour rentrer dans le pays situé sur les deux rives du Rhône. Nîmes se rendit de nouveau aux Francs, qui en furent bientôt chassés en 511, après avoir été battus par les Visigoths dans la plaine de Bellegarde. Cette seconde défaite de l'armée de Clovis assura aux Visigoths la possession de la Basse-Septimanie, et Nîmes resta au pouvoir de Théodoric, qui conserva cette place importante à son pupille.

Nous voyons ainsi Nîmes pris et repris par les Francs et par leurs ennemis, devenir tour à tour le théâtre des vengeances et des fureurs de ceux que la victoire avait favorisés. Il est facile de juger combien nos monumens, livrés à la merci de ces vainqueurs ignorans et barbares, eurent à souffrir de leurs entreprises, puisqu'ils n'étaient plus considérés que comme des postes militaires.

En 585, les Francs firent de nouvelles tentatives sur la ville de Nîmes. Gontran, roi des Bourguignons, et Nicétias, gouverneur d'Austrasie, pour le roi Childebert, ravagèrent toute la campagne de Nîmes. Mais leurs efforts réunis ne purent les rendre maîtres de la ville, qui resta au pouvoir des Visigoths. Cette possession fut troublée par des révolutions et des soulèvemens plus ou moins importans, qui alimentaient sans cesse les projets et les espérances des ennemis de la principale ville de la Septimanie, et qui étaient souvent fomentés par ses propres citoyens.

En effet, Nîmes se mit en révolte ouverte contre Vamba, en 672. Ce général, qui venait d'être élu roi des Visigoths par les principaux seigneurs de cette nation belliqueuse, trouva dans Hilderic, gouverneur de Nîmes, une opposition constante à cette élection. Le nouveau roi, pour venger cette injure et prévenir les suites de ce dangereux exemple, envoya en

Septimanie le duc Paul, à la tête d'une nombreuse armée : mais celui-ci, parent du dernier roi, et ayant lui-même des prétentions au trône, gagna les peuples de la Tarraconaise, se fit couronner roi dans Narbonne, et s'unit à Hilderic et aux habitans de Nîmes, où il établit sa principale place d'armes. Vamba, au premier avis de cette nouvelle révolte, accourt avec une armée, recouvre la Tarraconaise, reprend Narbonne d'assaut, reçoit à discrétion Béziers, Agde et Maguelonne; et, maître de la province, fait investir la ville de Nîmes, tandis que lui-même campe à quelque distance, pour prévenir les secours que les Francs pourraient envoyer aux rebelles. Le siége fut long et opiniâtre, et soutenu par le duc Paul avec une valeur désespérée. Il repoussa plusieurs fois les troupes de Vamba, qui étaient parvenues jusqu'au pied des murailles et de l'amphithéâtre. Peut-être même le rebelle, qui s'était retiré dans cette forteresse, n'eût point été forcé de la rendre à Vamba, sans une sédition qui éclata parmi ses soldats. Il se défendit dans le château des Arènes, avec les Francs et les Gaulois qu'il avait attirés dans son parti, en se retranchant successivement dans toutes les galeries de l'amphithéâtre. Il fut enfin pris, et le vainqueur le constitua prisonnier pour le reste de ses jours.

Vamba ayant ainsi rétabli la domination des Visigoths dans la Septimanie, ramené l'ordre et le calme dans la ville de Nîmes, et pourvu à sa sûreté, se retira à Tolède où il fit son entrée triomphale, précédé des rebelles faits prisonniers et de leur chef le duc Paul, chargé de fers, qui marchait nu-pieds, la barbe et la tête rasées, portant sur le front une couronne de cuir.

La défaite du duc Paul dans l'amphithéâtre, en 673, influa d'une manière remarquable sur la dégradation de ce monument, à raison des divers moyens d'attaque et de défense qui furent réciproquement employés par les Visigoths et par les rebelles, dont toutes les maisons bâties dans l'intérieur de l'amphithéâtre, furent démolies pendant le siége; première cause du rehaussement du sol antique.

Cependant l'Europe était menacée de l'invasion la plus terrible, la plus étonnante dont les annales du monde aient conservé la mémoire. Aux Barbares du nord allaient succéder les Barbares du midi. Les Arabes, enflammés de cet enthousiasme religieux et militaire qu'avait su leur inspirer Mahomet, étaient sortis de leurs déserts, et, dans moins d'un siècle, avaient envahi l'empire des Perses jusqu'aux frontières de la Chine, enlevé à l'empire d'Orient l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Égypte, l'Afrique, et planté l'étendard du croissant sur les bords de l'océan. La trahison du comte Julien leur livra le passage du détroit de Gibraltar, et la bataille de Xérès, en 712, dans laquelle Roderic, dernier roi des Visigoths, perdit la vie, leur assura la conquête de l'Espagne. Zama, un de leurs généraux, vint, en 719, prendre possession de la Septimanie comme province de

l'Espagne. Les Arabes n'étaient point encore amis des lettres et des sciences comme ils le devinrent depuis, sous la dynastie des Abbassides et sous les califes d'Occident. Ils avaient encore conservé les mœurs sauvages du désert; leur fureur ne dut guère être moins fatale à nos monumens que celle des autres Barbares; et quoiqu'ils tolérassent la religion chrétienne, il y a lieu de croire que leur fanatisme respecta peu les églises et les richesses antiques dont elles conservaient peut-être le dépôt. Zama perdit, à la vérité, en 721, sous les murs de Toulouse, la vie, son armée et ses conquêtes; mais en 725, Ambisa conquit la Septimanie et l'Aquitaine, et en 732, Abderame, à la tête de trois cent mille Sarrasins, menaçait le reste des anciennes Gaules d'une invasion prochaine, lorsque Charles-Martel, ayant réuni à la hâte quelques troupes, se porta au-devant de lui et lui livra bataille près de Poitiers. Abderame y fut tué, et son armée entièrement détruite. Les Maures abandonnèrent alors les provinces qu'ils occupaient en-deçà des Pyrénées, et se retirèrent successivement en Espagne.

Jusif, un de leurs généraux, profitant de l'absence de Charles-Martel, qui était allé apaiser des mouvemens survenus dans la Bourgogne, essaya de replacer la Septimanie sous leur dépendance. Il entra dans une ligue contre Charles-Martel; mais celui-ci, ayant calmé les troubles de la Bourgogne, revint sur les bords du Rhône, vainquit les Maures, leur enleva la ville d'Avignon, et pénétra à travers la Septimanie jusqu'à Narbonne, malgré un puissant secours envoyé d'Espagne sous la conduite d'Amozoz, qu'il tua de sa propre main.

Pour punir les peuples des soulèvemens auxquels ils avaient pris part, Charles-Martel ravagea la Septimanie, rasa les murs de Béziers et d'Agde, détruisit Maguelonne, fit brûler les portes de Nîmes, renversa une grande partie de ses murailles, et poussa le délire de la vengeance jusqu'à essayer de détruire l'amphithéâtre par le feu. Des pierres calcinées portent encore l'empreinte de cette barbare entreprise, qui eut lieu en 737. Il commença à démolir ce monument du côté de l'est, dans l'intention de priver les Sarrasins et les habitans du pays d'une forteresse qui, après son départ, leur assurait une retraite inexpugnable; mais les difficultés qu'il rencontra lui firent heureusement abandonner ce projet insensé.

Charles-Martel traversa plutôt qu'il ne soumit la Septimanie; elle resta sous le joug des Sarrasins; mais leur pouvoir supporté avec impatience par les descendans des Visigoths, ne pouvait se soutenir long-tems. Les peuples n'attendaient qu'une circonstance favorable pour se soustraire à la domination de leurs nouveaux maîtres et passer sous l'autorité des Francs.

Les troubles qui agitaient l'Espagne, l'exemple d'Alphonse-le-Catholique, roi des Goths, qui venait de chasser les Maures de toute la Galice,

fournirent aux peuples de la Septimanie l'occasion de se soulever à leur tour. Ils formèrent une république gouvernée par un seigneur Goth nommé Ansemont, et se mirent sous la protection de Pepin-le-Bref. Ainsi la Septimanie, qui depuis a fait partie de la province de Languedoc, fut réunie à la couronne de France. L'empire des Sarrasins, quoique ayant été de très-courte durée, a laissé cependant quelques traces de leur séjour dans cette contrée, parmi lesquelles on peut citer plusieurs débris de monumens et des médailles d'or et d'argent.

Sous le règne de Charlemagne, les Maures firent bien quelques tentatives pour rentrer dans cette province, mais leurs efforts furent inutiles. Ils furent partout repoussés par les peuples et l'armée, et leurs entreprises se bornèrent à quelques ravages dans la campagne. Mais lorsque le pouvoir des rois de la deuxième race commença à décliner, aucun des fléaux qui désolèrent le reste de la France ne fut épargné à notre malheureuse patrie. Sa situation reculée ne la préserva ni des ravages des Normands qui, en 858, débarqués sur nos côtes, pillèrent Nîmes et son territoire; ni des incursions de la cavalerie hongroise qui, parcourant l'Europe dans tous les sens, portait en tous lieux la dévastation et l'épouvante. Nîmes attaqué par ces barbares en 925, trouva du moins un défenseur dans la personne de Raimond Pons, comte de Toulouse.

L'établissement de la féodalité, c'est-à-dire, la conversion du gouvernement des villes et des provinces en fiefs d'abord bénéficiaires et ensuite héréditaires, se fit aussi sentir dans nos contrées, et dès l'an 817, la Septimanie eut des marquis ou des ducs qui, la plupart, prirent aussi le nom de *Comtes de Nîmes*. Ce fief devint l'apanage des branches cadettes de la maison de Toulouse, jusqu'à ce qu'en 1088 le fameux Raimond IV, comte de Saint-Gilles et de Nîmes, devint comte de Toulouse, réunit dans sa personne les domaines épars de sa maison, et confia à des vicomtes l'administration des principales villes. Il est digne de remarque qu'après tant de dévastations, de guerres et d'anarchie, le temple antique de la Fontaine, vulgairement appelé *temple de Diane*, existait encore en entier à la fin du dixième siècle, puisqu'en 991, il fut donné par l'évêque Frotaire à une abbaye de filles que ce prélat établit à Nîmes, sous le nom de religieuses de Saint-Sauveur de la Fontaine; il devint alors la chapelle de ce monastère.

Depuis la retraite des Visigoths dans les arènes en 708, ce monument servait de forteresse. Il était entouré d'un fossé large et profond, qui pouvait être facilement inondé, et qui ne fut comblé qu'en 1278, par les ordres du roi Philippe-le-Hardi. Il eût été difficile, en effet, d'opposer une barrière plus puissante à des armées qui ne combattaient qu'avec des traits et de faibles machines de guerre. La Tourmagne était aussi devenue un château fort.

On vit, à cette époque, les citoyens les plus aisés de Nîmes élever des habitations dans l'intérieur de l'amphithéâtre, pour se soustraire aux courses des peuples ennemis qui, vainqueurs ou vaincus, saccageaient à leur passage cette ville, dont les remparts étaient presque détruits. Les habitans de ce nouveau bourg se livrèrent uniquement à la profession des armes et furent appelés *milites castri arenarum.* Ils s'engageaient par serment à défendre de tout leur pouvoir le château des Arènes. Leur bourg avait alors une administration consulaire à part, et qui n'avait rien de commun avec celle du reste de la ville, que l'on appelait *la Cité.* Les consuls des Arènes et de la Cité se réunissaient seulement dans les périls communs, et leurs divisions relativement à l'exercice de leurs droits et de leurs priviléges réciproques, compromirent souvent la tranquillité publique jusques dans le dernier siècle. Les chevaliers *du camp des Arènes* précipitèrent la dégradation de l'amphithéâtre, en construisant leurs maisons avec les matériaux mêmes de ce monument.

Une nouvelle guerre allumée dans le Languedoc en 1177, entre les vicomtes de Nîmes et les comtes de Toulouse, relativement à la possession de Narbonne, causa des pertes considérables à la ville de Nîmes, dont toutes les campagnes furent ravagées, les châteaux détruits, les monumens mutilés, et la population réduite à la plus affreuse misère. Un traité conclu en 1185 entre Alphonse II, roi d'Aragon, qui avait pris la vicomté de Nîmes sous sa protection, et Raimond V, comte de Toulouse, mit fin à cette guerre.

Nîmes passa dans le domaine de Raimond, qui prit alors le titre de comte de Nîmes. Sous la protection de ses nouveaux seigneurs, cette ville sembla sortir de ses ruines; elle obtint la permission de réparer ses murs d'enceinte, d'en construire de nouveaux, de les fortifier et flanquer de tours, et de les entourer de fossés. Les murs antiques étaient beaucoup trop étendus pour la population de la ville à la fin du douzième siècle. Ils n'offraient d'ailleurs que des débris sur leur immense longueur. Les habitans de Nîmes ne pouvaient donc penser à les rétablir : ils conservèrent les anciennes murailles du côté du midi, et en construisirent de nouvelles, en réduisant leur ville à quelques maisons qui occupaient l'espace compris entre le pied des côteaux du nord et les murs antiques du midi. Ces murailles n'ont été détruites qu'à la fin du siècle dernier, pour faire place à des boulevards.

Le midi était, à cette époque, bien plus avancé que le nord. La féodalité y avait jeté de moins profondes racines; beaucoup de terres étaient restées allodiales, beaucoup de familles avaient conservé leur liberté, et quelques villes leurs municipalités depuis les Romains. Les comtes de Toulouse avaient, long-temps avant les rois de France, donné le salutaire exemple d'affranchir les serfs de leurs domaines. On peut juger de

la supériorité des richesses du Languedoc, par l'étonnement des seigneurs du roi Robert, témoins du luxe qu'étala la reine Constance, fille des comtes de Toulouse. Le mouvement que les croisades, dans le douzième siècle, donnèrent à l'industrie, sur tous les rivages de la Méditerranée, eut la plus favorable influence sur nos contrées; le commerce renaissait, et les joyeux troubadours devançant le reste de l'Europe, annonçaient le réveil de l'esprit humain et la fin de la barbarie.

La guerre la plus épouvantable arrêta tout à coup cette heureuse révolution, comprima l'essor de nos peuples industrieux, et fit taire la muse des troubadours.

Une hérésie s'était répandue du nord de l'Italie dans le midi de la France dès le commencement du dixième siècle. Elle avait fait de grands progrès dans le Haut-Languedoc et aux environs d'Albi, d'où elle fut appelée *hérésie des Albigeois.* Elle ne s'introduisit que fort tard et seulement en 1207, dans la ville de Nîmes, où le malheureux Raimond VI fesait sa résidence ordinaire. Une croisade, suivant l'usage de ces temps, fut prêchée contre ce prince, accusé de trop de tolérance. On peut lire dans l'histoire de France toutes les horreurs dont le Languedoc devint alors le théâtre. Enfin, en 1226, Louis VIII étant venu faire le siége d'Avignon, Nîmes lui envoya des députés pour se soumettre, et reçut garnison royale dans le château des Arènes. En 1229, le traité de Saint-Louis et de Raimond VII fit passer dans le domaine direct de nos rois les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne. La première comprenait les diocèses de Maguelone, de Nîmes, d'Uzès, de Viviers, de Mende et du Puy-en-Velai.

Dès lors un siècle de paix et de prospérité ranima nos provinces; des marchands italiens y portaient l'industrie de leur pays, qui avait devancé l'Europe. Aigues-Mortes réclamait du roi Saint-Louis l'établissement d'un port franc, pareil à ceux des grandes villes maritimes de l'Italie. Cependant, quoique Nîmes ait vu Saint-Louis dans ses murs en 1248 et 1270, Philippe-le-Hardi en 1283, et Philippe-le-Bel à la fin du treizième siècle, il ne paraît pas qu'aucun de ces princes se soit occupé de la conservation de nos monumens. Négligés jusqu'au quatorzième siècle, ils le furent encore à cette époque où la cour Romaine, entourée de savans et d'artistes, vint fixer sa résidence à Avignon, chose inconcevable! lorsque dans ce même temps, le collège des *Frères Pontifes* élevait sur le Rhône ces ponts magnifiques, comparables aux chefs-d'œuvre des Romains; lorsque, sur les bords de Vaucluse, Pétrarque, livré à l'étude des anciens poètes, devenait leur émule et préparait son immortalité.

L'horrible peste de 1348, si énergiquement décrite par Boccace, les guerres des Anglais, la funeste bataille de Poitiers en 1355, où le roi Jean fut fait prisonnier, les désordres qui en furent la suite, les ravages

des compagnies d'armes arrêtèrent les progrès de la prospérité publique; du moins nos pères trouvèrent dans ces malheurs l'occasion de faire éclater leur patriotisme. Des levées d'hommes, des contributions d'argent, rien ne leur coûta pour seconder la sagesse de Charles V.

Après la mort de ce roi, digne d'éternels regrets, l'anarchie recommença. Les exactions du duc de Berri, dans le Languedoc, excitèrent des révoltes, des brigandages, des querelles entre les nobles et les bourgeois, qui rendirent nécessaire la présence du prince. Charles VI visita le Languedoc en 1389 et 1390. Il s'occupa des moyens de défense de Nîmes, et ordonna la construction d'un château fort dans l'emplacement de la porte Romaine, qui sert aujourd'hui d'entrée aux casernes de la gendarmerie. Ce château a été détruit en partie lors des guerres de religion, et entièrement démoli depuis très-peu de temps; ce qui a mis à découvert la porte antique qui avait été enveloppée dans ces constructions.

La guerre qui éclata entre les Bourguignons et les Orléanais, vint ensuite diviser nos villes. Nîmes, rangée sous le premier de ces partis par l'invasion du comte de Genève, fut assiégée par le dauphin, depuis Charles VII, qui s'en rendit maître le 4 avril 1420; mais ce ne fut que vingt jours après qu'il put s'emparer du château des Arènes, où le prince d'Orange avait mis une forte garnison. On conçoit combien nos monumens dûrent être dégradés pendant ce siége. Le dauphin punit la ville de Nîmes, en fesant démolir une grande partie de ses remparts.

Les malheurs de ses habitans étaient à leur comble. Leurs longues discordes, les invasions étrangères auxquelles ils avaient été exposés depuis plusieurs siècles, avaient épuisé toutes leurs ressources et détruit la presque totalité de la population. D'après le dénombrement des feux, fait en 1350, on en comptait huit cents; réduits à quatre cents en 1386, il n'en existait plus que cent au commencement du quinzième siècle.

A ces temps de calamité succédèrent enfin des temps plus prospères; Nîmes, sous la protection de nos rois, répara ses pertes, oublia ses maux, et remonta encore au rang des grandes cités. Nous allons présenter le tableau de cette mémorable époque.

Charles VII venait d'affranchir ses états du joug étranger. L'affermissement de son autorité avait ranimé les arts et l'industrie dans tout le royaume. Nîmes se ressentit de cette heureuse influence. Sur la demande des députés des trois ordres du Languedoc, réunis à Sully, en Touraine, le roi ordonna, le 6 mars 1430, qu'il serait fait quelques réparations au pont du Gard, et ce furent les premières depuis la construction de ce monument. Les Barbares qui, à différentes époques, avaient ravagé ces contrées, avaient plusieurs fois tenté de le détruire, et l'avaient rompu à ses deux extrémités pour priver Nîmes des eaux que cet aqueduc y

portait. Les réparations que l'on y fit alors furent très-incomplètes, parce que la ville ne pouvait suffire à de plus grandes dépenses.

En 1430 les religieuses de Saint-Sauveur de la Fontaine reçurent des témoignages particuliers de la protection du pape, Martin V; ce qui semble prouver que le temple de Diane n'était point encore trop dégradé, puisqu'il servait de chapelle à ce monastère.

Le roi Charles VII et le dauphin vinrent à Nîmes dans le mois de février 1436, le premier y revint trois ans après; mais on ne voit pas qu'ils aient rien fait pour la restauration des monumens antiques, alors presque ensevelis sous les ruines d'une ville en proie depuis plusieurs siècles à tous les maux qu'entraînent les guerres civiles et les irruptions étrangères; les habitans eux-mêmes ne songeaient point à la conservation de l'héritage qu'ils tenaient de la munificence de leurs fondateurs. Retombés dans un état voisin de la barbarie, ils ignoraient quels trésors l'antiquité leur avait légués, et étaient devenus étrangers aux connaissances les plus vulgaires. Ce qui reste de la littérature de cette époque, prouve assez à quel degré d'ignorance et de mauvais goût ils étaient descendus avant le quinzième siècle.

Sous le règne de Charles VIII, en 1484, la ville de Nîmes commença d'établir des écoles publiques pour l'instruction de la jeunesse; elles furent mises sous la protection immédiate des consuls. Ces écoles reçurent un accroissement considérable sous François Ier. Ce prince, justement appelé le restaurateur des arts et des lettres, vint à Nîmes en 1533 avec la reine Éléonore et ses enfans.

Il y fit une entrée solennelle, et les habitans rivalisèrent d'empressement et de zèle pour offrir à leur souverain des fêtes dignes de lui. Son goût pour les monumens antiques engagea les consuls à lui faire hommage, en 1535, d'un modèle en argent de l'amphithéâtre, du poids de trente marcs.

François Ier visita tous les monumens de Nîmes dans le plus grand détail, et il témoigna aux consuls son mécontentement sur l'abandon où on les avait laissés. Il fit démolir, en sa présence, plusieurs maisons qui masquaient les Arènes et la Maison-Carrée. Le passage de ce prince et la reconnaissance des habitans de Nîmes furent consacrés par l'érection d'une colonne en pierre, surmontée d'une salamandre, avec une inscription analogue gravée sur le piédestal. Cette colonne, élevée au milieu d'une place publique qui porte encore le nom de *Place de la Salamandre*, a été détruite en 1790. François Ier, jaloux de donner aux habitans de Nîmes une preuve de sa bienveillance, et désirant ranimer en eux le goût des arts et de l'étude de l'antiquité, donna pour armoiries, à la ville de Nîmes, le type de la médaille que la colonie avait fait frapper en l'honneur d'Auguste, son fondateur. Cette médaille avait été exécutée

en argent, et placée au centre du modèle de l'amphithéâtre que les consuls présentèrent à François Ier. Elle avait été trouvée pour la première fois, en 1517, en fouillant le tombeau de saint Baudille.

La présence de François Ier dans la ville de Nîmes exerça sur l'esprit de ses habitans toute l'influence que ce grand prince pouvait désirer. Ils se livrèrent à l'étude des arts et des lettres pour lesquels ce monarque était passionné. De nouvelles écoles s'ouvrirent pour l'instruction de la jeunesse; une université et un collége des arts furent établis par ordre et sous la protection du roi; et l'on s'étonna, pour la première fois, de n'avoir pas encore remarqué la richesse et l'élégance des monumens antiques qui sortirent pour ainsi dire de leurs ruines, et furent dégagés des constructions hideuses et bizarres qui les masquaient de tous côtés.

Les opinions de Luther et de Calvin commencèrent à s'introduire dans la ville de Nîmes, en 1532. Cette doctrine fut embrassée avec ardeur par un grand nombre de ses habitans, et les troubles qui éclatèrent à cette occasion, arrêtèrent les progrès des arts et des sciences. Nous ne tracerons pas ici le tableau de ces fatales circonstances. Cette peinture est du domaine de l'histoire, et ne doit pas trouver place dans un précis qui se rapporte uniquement aux monumens de notre ville. Nous nous bornerons à déplorer l'aveuglement funeste qui amena la mutilation du temple de Diane, en 1567, et la ruine totale des deux autres édifices, consacrés dès les premiers temps du christianisme à saint *Baudille* et à sainte *Perpétue*.

L'insouciance des habitans de Nîmes pour les monumens antiques était si grande, que la Maison-Carrée était devenue la propriété d'un particulier. Nous voyons Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre et duchesse d'Uzès, proposer aux consuls de Nîmes, en 1576, d'en négocier l'acquisition avec le propriétaire, pour en faire un tombeau à son mari, Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et à sa famille. Cette proposition n'eut aucune suite, à cause des troubles civils qui déchiraient la ville, et qui ne laissaient que de courts intervalles de repos à ses malheureux habitans.

Dans ces temps de calamités, Nîmes ne pensait qu'aux moyens de résister aux rois de France. Ses fortifications, souvent démolies, étaient toujours promptement reconstruites. Le duc de Rohan ajouta à ces travaux militaires deux forts qu'il fit bâtir en 1629, sur le coteau au nord de la ville, l'un au pied de la Tourmagne, et l'autre à peu près sur l'emplacement de la citadelle. Le premier fut appelé le fort de la Tourmagne, et le second, le fort Rohan. Il n'en existe aujourd'hui que quelques débris.

Louis XIII pacifia ces contrées et soumit lui-même les rebelles. Nîmes se rendit au roi, qui fit raser toutes ses fortifications et accorda la grâce à tous les révoltés. Il fit son entrée dans la ville le 14 juillet 1629, y resta

quelques jours, mais il ne s'occupa que du rétablissement de la tranquillité publique; nos monumens ne pouvaient fixer les soins d'un souverain qui se trouvait à Nîmes comme au milieu d'un camp. Louis XIII passa de nouveau à Nîmes en 1632, et en 1642 lorsqu'il allait faire le siége de Perpignan.

Tous les troubles étant apaisés, Nîmes demeura inviolablement attachée à Louis XIII et à son fils, et put se livrer de nouveau au commerce, à la culture des arts et des sciences, ainsi qu'à l'étude de l'antiquité; aussi voit-on ses consuls prendre, le 13 juillet 1643, une délibération pour ordonner la conservation des monumens et des murs antiques, que plusieurs citoyens démolissaient pour leurs usages particuliers. Nous citons cette délibération, parce qu'elle est la première qui ait été prise sur cet objet important. La fidélité des habitans de Nîmes ne put être ébranlée pendant les troubles de la minorité.

Louis XIV, accompagné de la reine-mère et d'une partie de la cour, passa à Nîmes le 9 janvier 1660, après la paix des Pyrénées : il visita les antiquités, mais il n'ordonna rien pour leur restauration.

Nous avons déjà dit que la Maison-Carrée était devenue une propriété particulière en 1576; elle était encore en la possession d'une famille de Nîmes en 1670, époque à laquelle les religieux Augustins en firent l'acquisition de Félix Bruyès, et la destinèrent à servir d'église à leur couvent, bâti dans le voisinage. L'intendant du Languedoc, M. de Bezons, s'opposa vivement à ce que l'église des Augustins fût construite dans l'intérieur du monument; mais ces religieux obtinrent un arrêt du conseil, du 12 avril 1672, qui les y autorisa; et c'est sous le règne de Louis XIV, c'est sous le ministère du grand Colbert, et malgré l'opposition constante de l'intendant de la province, que fut rendu cet arrêt qui abandonna à quelques religieux peu capables de l'apprécier, et à l'impéritie de quelques maçons ignorans, le monument le plus riche et le mieux conservé de l'antiquité.

Cependant le repos dont jouissait la ville de Nîmes avait ranimé dans l'esprit de ses habitans le goût des sciences et des arts, qui semble naturalisé sous ce beau ciel, et qui est sans cesse alimenté par l'aspect et l'étude de ses monumens. Une société de gens de lettres, rapprochés par l'amitié autant que par leur amour pour les sciences, se réunit d'abord au milieu du dix-septième siècle pour s'occuper uniquement de quelques questions de littérature. Elle désira bientôt de s'ériger en académie, à l'exemple de l'Académie Française, qui avait eu une pareille origine. Ce fut le 31 mars 1682, qu'elle tint, sous la présidence de M. de Labaume, et dans la maison de M. le marquis de Perraud, secrétaire, sa première séance régulière. Elle se mit sous la protection de Fléchier, évêque de Nîmes, et arrêta ses statuts. Sa fondation fut confirmée par lettres-patentes

du 10 août 1682, sous le titre d'*Académie royale de Nîmes*. Esprit Fléchier, qui fut sans contredit l'un de ses membres les plus distingués, eut l'honneur de l'associer à l'Académie Française en 1692, et il est à remarquer qu'elle a été la seule qui ait obtenu cette faveur.

Nous avons cru devoir parler d'une société savante qui a compté dans son sein les Fléchier, les Séguier, les Ménard, et qui n'a jamais cessé de donner des preuves de son amour pour les progrès des sciences et des arts. Son zèle n'a pu être arrêté quelques instans, que par les troubles civils qui ont agité le Languedoc, et par les événemens les plus désastreux de notre révolution.

M. de Baville, intendant de la province, successeur de M. Bézons, fit réparer la Maison-Carrée en 1689, 1702 et 1714. Il dirigea lui-même les travaux, et ne se contenta point de consolider et de réparer cet édifice, il voulut aussi le dégager de toutes les maisons qui y étaient adossées. Ce fut en 1691 que toutes ces démolitions furent effectuées, et que ce chef-d'œuvre de l'architecture antique fut rendu à l'admiration des savans et des artistes. M. de Baville entreprit aussi quelques réparations aux Arènes en 1717, et fit abattre plusieurs maisons qui les dérobaient aux regards des curieux. Le pont du Gard reçut aussi d'utiles restaurations par les soins de cet intendant.

Les états du Languedoc ordonnèrent, avant la fin du siècle dernier, quelques travaux pour la consolidation des Arènes et de la Maison-Carrée. On démolit aussi quelques maisons dans l'intérieur et autour de l'amphithéâtre.

Dès lors l'impulsion fut donnée aux esprits; nos monumens attirèrent l'attention des magistrats, et quoique la ville, fatiguée par tant de secousses, n'eût point encore atteint le degré de prospérité où elle est ensuite parvenue, on commençait déjà à former des projets de réparations, d'utilité ou d'embellissement. Les premiers regards se portèrent sur le bassin de la fontaine qu'on avait laissé, en quelque sorte, s'attérir sous les décombres accumulés depuis tant de siècles, et l'on en demanda le déblaiement aux états du Languedoc, tenus à Nîmes en 1730; mais ce ne fut qu'à l'avénement de M. Becdelièvre au siége de Nîmes, en 1737, et par les soins et le zèle de ce digne et vénérable prélat, que ces projets reçurent enfin leur exécution. Les fouilles dirigées sous l'inspection de MM. Guiraud, Clapié et Maréchal, firent découvrir un grand nombre de morceaux curieux d'antiquités, de médailles, de pierres gravées, de fragmens de statues, de chapiteaux, de débris de colonnes et d'inscriptions. Enfin, le dessin et les fondemens des bains antiques, et le beau jardin de la fontaine, terminé en 1753, mirent Nîmes en état de ne le céder à aucune des autres villes de province qui cherchaient à s'embellir à l'envi les unes des autres.

En 1744, la province fesait réparer le pont du Gard et construire, pour l'usage des voyageurs, un pont nouveau adossé contre les arches du pont antique. Séguier, l'élève et l'ami de Maffei, rapportait de ses voyages, dans sa patrie, d'immenses connaissances dans l'antiquité et l'histoire naturelle, et de précieuses collections; il fesait réparer la Maison-Carrée et en déchiffrait l'inscription; il recréait en 1752 l'Académie de Nîmes, dont les travaux étaient suspendus depuis quelque temps. Il lui destinait le dépôt de sa bibliothéque, de ses cabinets et de ses manuscrits. Enfin, peu avant la révolution, la ville obtint la démolition de ses vieilles murailles qui ont fait place aux agréables boulevards dont elle est aujourd'hui entourée. On put jouir alors, pour la première fois, du spectacle du vaste amphithéâtre caché, pour ainsi dire, derrière les remparts. On s'indigna de laisser plus long-temps ce bel édifice défiguré sous les chaumières hideuses qui en masquaient encore les dehors et en remplissaient l'enceinte. La province du Languedoc, la ville de Nîmes et le Gouvernement, se réunirent pour les faire disparaître. Les travaux commencés alors, et bientôt interrompus par les troubles de la révolution, ne furent repris et terminés qu'en 1809, époque à laquelle le monument, débarrassé des constructions étrangères, et ramené à son ancien niveau, développa aux yeux étonnés son imposante architecture.

La ville de Nîmes, la France et l'Europe savante, doivent à l'administration de M. d'Alphonse, préfet du département du Gard, le déblai des Arènes jusqu'au sol antique, ainsi que la restauration de quelques parties de cet édifice.

La Maison-Carrée, sur le même boulevard, également dégagée des remparts qui la masquaient, attira alors toute l'attention. Ce monument n'avait guère moins souffert que les Arènes, dans les temps du moyen âge; mais ses dimensions moins colossales avaient du moins permis d'y faire de temps en temps les réparations les plus nécessaires, et en font aujourd'hui espérer la restauration entière. Nous nous flattons que les travaux déjà commencés pourront être suivis, jusqu'à l'exécution des plans qui ont été tracés pour la rendre à sa perfection première. Il est temps de faire jouir notre patrie de ce genre d'ornement qui la distingue par-dessus toutes les autres villes de la France, et dans lequel elle ne le cède peut-être qu'à Rome elle-même. Combien ne donnerait-on pas pour pouvoir, une fois seulement, transporté au milieu de Nîmes antique, y admirer ses édifices dans leur première fraîcheur et dans tout leur éclat? Ah! conservons du moins, avec un soin religieux, les moindres débris échappés à la faux du Temps, et par notre admiration éclairée pour le génie antique, rendons-nous dignes de répondre à l'Europe savante de la conservation d'un si bel héritage.

CHAPITRE PREMIER.

MURS, TOURS ET PORTES ANTIQUES DE LA VILLE DE NÎMES.

MURAILLES.

S'il a long-temps existé des doutes sur l'époque de la construction des murs antiques de la ville de Nîmes, il n'eût jamais dû y en avoir sur leur emplacement, que nous avons pu suivre pas à pas, toujours guidés par des vestiges et des débris plus ou moins importans. Cependant des antiquaires et des écrivains, d'ailleurs très recommandables, qui nous ont précédés, et qui ont par conséquent écrit à une époque à laquelle ces mêmes murs, beaucoup mieux conservés, leur offraient des moyens plus faciles de reconnaître et déterminer leur position; ces mêmes antiquaires, disons-nous, ont été très peu d'accord entre eux sur la longueur développée des murs. Poldo d'Albénas et Rulman leur donnent 9460 toises de circuit; Deiron et Gautier réduisent cette enceinte, l'un à 4640 cannes de 1 toise 8 lignes de longueur, et l'autre à 4640 toises : ce dernier confond ainsi la canne avec la toise, et ne se donne pas la peine de vérifier l'exactitude des mesures prises par le premier.

Ménard s'est plus rapproché de la vérité en fixant la longueur de ces murs à 2925 toises; mais elle n'est pas rigoureusement exacte, à cause de quelques erreurs dans le plan géométrique qu'il nous a donné de l'enceinte antique de Nîmes du côté du nord. Nous croyons pouvoir aujourd'hui lever toutes les incertitudes, soit sur l'époque précise de la construction des murailles, soit sur leurs dimensions. Nous pouvons le dire avec d'autant plus d'assurance que notre opinion est fondée d'une part, sur l'inscription découverte en 1793, sur une porte romaine, dont nous parlerons dans la suite de ce chapitre; et de l'autre, sur les mesures prises avec la plus scrupuleuse exactitude sur toute la longueur de cette vaste enceinte.

La construction des murailles de la ville de Nîmes remonte au siècle d'Auguste. D'après cette inscription, qui ne laisse plus aucun doute à cet égard, elles furent commencées peu d'années après l'établissement de la colonie romaine, et furent terminées l'an 739 de Rome, quinze ans avant J.-C., sous le onzième consulat d'Auguste, et la huitième année de sa puissance tribunitienne. La *Planche première* donne une idée précise de la position géométrique de ces murailles, ainsi que de la

disposition des tours et portes de ville dont nous avons pu reconnaître l'emplacement. Nous avons marqué par une ligne pleine toutes les tours et portes de ville dont nous avons retrouvé les débris, et par une ligne ponctuée celles dont nous présumons la situation.

L'enceinte antique (*Planche I*) avait un développement total de 6032 mètres, en suivant toutes les sinuosités des murailles. Sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, était de 2220 mètres, et sa plus grande largeur, du nord au sud, de 1716 mètres.

Les murs avaient une hauteur moyenne de 9 mètres 5 décimètres au-dessus du terrain dont ils suivaient toutes les pentes et les divers mouvemens. Leur épaisseur n'était pas rigoureusement égale : elle variait depuis 2 mètres 66 centimètres, jusqu'à 2 mètres 95 centimètres. Ils étaient parementés en dehors et en dedans par des assises régulières de moellons smillés posés au ciment; l'intérieur était bâti en pierres de toutes formes, noyées dans un ciment aussi dur que la pierre même. Tous les matériaux qui ont servi à la construction des murailles ont été pris dans les carrières voisines, qu'on nomme *Roque maillère*, au nord de la ville de Nîmes. On en continue aujourd'hui l'exploitation; la pierre est d'une nature calcaire, très dure et très pesante.

Les murailles étaient couronnées d'une assise de pierre de taille, formant saillie sur les deux paremens. Ces dalles avaient une longueur relative à l'épaisseur des murs; elles formaient une saillie de 6 centimètres sur les deux faces. La portion de mur qui existe encore debout sur la place et dans le corps des casernes de la gendarmerie, est couronnée par des dalles qui ont 3 mètres 2 centimètres de longueur, 70 et 80 centimètres de largeur, et 31 centimètres d'épaisseur. Cette plateforme servait aux divers mouvemens des troupes préposées à la garde ou à la défense de la ville.

Ménard entre dans beaucoup de détails sur la manière dont cette plateforme était protégée en dehors et en dedans; il assigne même la forme et les dimensions des deux parapets extérieur et intérieur. « Le premier, » dit-il, était formé de deux pierres de taille posées de champ l'une sur » l'autre, de trois pieds de hauteur chacune et d'une toise de long, et le » second devait être en charpente, parce que les dalles du couronne- » ment étaient percées vers leur extrémité du côté de la ville; ce qui a » donné lieu de présumer que ces trous servaient à poser des garde-fous » de charpente. »

Nous ignorons si, lorsque Ménard écrivait, il existait encore, dans son entier, une portion des murs antiques assez bien conservée pour en déterminer les formes et les dimensions avec les détails qu'il en donne. Il nous est permis d'en douter, et Ménard a parlé plutôt d'après la tradition que d'après ce qu'il a vu et reconnu lui-même. Il nous semble, en

premier lieu, qu'un parapet extérieur d'une toise de hauteur au-dessus de la plate-forme des remparts, eût rendu inutile tous les moyens de surveillance et de défense des assiégés. En second lieu, on ne peut guère supposer un parapet intérieur en charpente dans une pareille localité, chez un peuple grand dans tout ce qu'il entreprenait, et jaloux surtout de donner un caractère de stabilité à tout ce qui était relatif à la défense militaire de ses grandes cités. Sur une portion assez considérable de cette plate-forme qui existe encore sur les murs antiques du côté du midi, servant de terrasse aux casernes de la gendarmerie, nous n'avons reconnu aucun des trous dont parle Ménard, et moins encore des *corbeaux* ou *consoles* posées alternativement entre les deux joints des dalles du couronnement du côté de la ville, pour en supporter la saillie qu'il suppose de deux pieds et demi, en donnant seulement aux murailles une toise d'épaisseur. Nous craignons que cet auteur n'ait été induit à erreur par l'existence de plusieurs petites consoles de construction moderne, établies sur le couronnement des murailles du côté de la ville.

Des erreurs matérielles de ce genre nous semblent d'autant plus étranges, qu'elles tiennent à des mesures qu'on pouvait bien facilement rectifier, puisque dans vingt endroits différens, où les murs sont parfaitement conservés, leurs dimensions pouvaient et peuvent encore être déterminées avec exactitude. Ne serait-il pas plus raisonnable de penser que les murailles antiques étaient défendues en dehors par un parapet crénelé, d'un et deux mètres environ de hauteur alternative, et protégées en dedans par un second parapet d'un mètre de hauteur? Avec une pareille disposition, les troupes pouvaient facilement manœuvrer sur la plate-forme, au-dessus des murs, en lançant des traits et des pierres sur les assiégeans, et en se mettant à l'abri de leurs atteintes derrière la partie la plus élevée du parapet. Le profil en travers de ces murailles, tracé d'après notre opinion, se trouve sur la *pl. II*, *fig.* 3.

Il est à remarquer que les Romains avaient établi leurs murs d'enceinte toujours sur la crête des coteaux qui circonscrivent la ville du côté du nord, en suivant par conséquent tous leurs mouvemens et toutes leurs sinuosités. Ménard attribue cette disposition à l'intention de comprendre dans l'enceinte de la ville sept collines, comme on les voyait à Rome; mais nous sommes loin de partager cette opinion, et nous pensons que ce choix de l'emplacement des murailles, avait deux motifs bien plus puissans que celui d'une simple imitation : le premier, de dominer tous les alentours de la ville pour découvrir plus facilement la marche et les mouvemens des ennemis; le second, de se garantir de l'insalubrité qui eût résulté de la stagnation des eaux pluviales en dehors ou en dedans du pied des murailles, suivant qu'elles auraient été établies sur le revers

méridional ou septentrional du coteau. C'est par ce double motif, si important pour les habitans, que l'on voit l'enceinte du nord subordonnée aux divers accidens des pentes et contre-pentes du terrain, offrir des lignes très courtes et brisées dans tous les sens; tandis que le côté du midi, établi dans la plaine, se trouve formé par trois grandes lignes.

TOURS.

Les murs étaient flanqués de tours placées à des distances très rapprochées. Elles étaient généralement rondes; nous n'en avons trouvé qu'une seule carrée au-dessous et à l'ouest de la Tourmagne. Ménard dit que *la plupart étaient octogones;* nous n'en avons cependant remarqué aucune de cette forme. Les *figures* 1, 2, 4, 5, 6 et 7 de la deuxième *planche* en font connaître les formes et les dimensions, ainsi que les différentes manières dont elles étaient liées aux remparts. La maçonnerie de ces tours avait, en général, 1 mètre 80 centimètres d'épaisseur.

Ménard rapporte *qu'il y avait au bas de chaque tour des trous ou des flancs par lesquels on pouvait épier ce qui se passait au dehors.* Nous ne pouvons adopter cette opinion, parce que nous n'avons trouvé dans leurs ruines aucun rapport avec cette disposition particulière, qui suppose une voûte dans le soubassement; d'ailleurs, cette précaution extrêmement limitée dans les résultats que Ménard lui attribue, et souvent dangereuse pendant un siége, était absolument inutile, puisque l'on trouvait sur le couronnement de chaque tour une plate-forme élevée et spacieuse destinée à observer bien plus avantageusement tous les mouvemens des ennemis. Ces tours, parmentées en dehors et en dedans en moellons smillés, comme tout le reste des murailles, étaient remblayées jusques au sommet et couronnées par un parapet crénelé. Dans l'opinion de Ménard, il aurait fallu une communication à travers les murailles, vis-à-vis chaque tour, pour parvenir dans les flancs établis dans la partie inférieure, tandis que les murs sont pleins dans toute leur longueur, et ne présentent nulle part les vestiges d'aucune communication avec la partie intérieure des tours.

On parvenait sur la plate-forme supérieure par un escalier construit dans l'épaisseur des murs : c'est sur cette plate-forme que l'on plaçait les machines de guerre qui servaient à la défense de la ville, et qui ne pouvaient manœuvrer facilement sur les murailles à cause du défaut de largeur. Ce puissant motif a sans doute déterminé leur rapprochement. Les murs et les tours sont fondés sur le rocher et par petites retraites subordonnées pour leur nombre à la profondeur des fondations.

La seule tour carrée qui existe au-dessous et à l'ouest de la Tourmagne, a une saillie de 10 mètres 24 centimètres sur le parement extérieur des

murs contigus, et une largeur extérieure de 10 mètres 53 centimètres. Les murs ont tous 1 mètre 80 centimètres d'épaisseur; ce qui donne au vide intérieur de cette tour 8 mètres 44 centimètres de saillie sur 6 mètres 95 centimètres de largeur.

Les tours rondes ont toutes à peu près les mêmes dimensions de 11 mètres 10 centimètres de diamètre hors d'œuvre; ce qui donne au vide intérieur 7 mètres 50 centimètres de diamètre, l'épaisseur des murs étant toujours de 1 mètre 80 centimètres. La circonférence extérieure de ces tours est tangente au parement des murailles correspondantes, auxquelles elles sont liées, tantôt par une petite portion droite ou courbe, tantôt par des perpendiculaires sur les murailles tangentes à la circonférence extérieure et intérieure de la tour, comme on peut le voir sur les *figures* 4 et 6 de la *planche II*, dont l'examen suppléera, pour nos lecteurs, à de plus longs détails.

TOURMAGNE.

Nous ne pouvons terminer l'article relatif aux fortifications antiques, sans faire quelques observations particulières sur la principale des tours. Elle est située au nord de la ville, au-dessus et sur le sommet du coteau le plus élevé qui domine la source de la fontaine. Cette tour s'appelle vulgairement *Tourmagne*, par corruption des mots latins *turris magna.*

De grandes et savantes discussions se sont élevées à diverses époques sur son antique destination, et les auteurs les plus instruits ont voulu lui assigner un usage extraordinaire, en rejetant toujours les idées les plus simples et les plus vraisemblables. Il est malheureusement trop vrai que dans des recherches qui supposent beaucoup de connaissances, et qui flattent par conséquent l'amour-propre, des écrivains aiment mieux accabler leurs lecteurs du poids de leur érudition que de s'en tenir aux probabilités simples et naturelles.

Guillaume Bigot, professeur au collége des Arts, à Nîmes, écrivait en 1548, que cette tour était un mausolée des rois du pays. Grasser, Mattey et Guiran, ont successivement adopté cette opinion. Plusieurs antiquaires ont prétendu que la Tourmagne était un phare destiné à éclairer les vaisseaux qui s'approchaient de Nîmes, dont leur imagination fesait une ville maritime; d'autres ont pensé que ce monument servait au dépôt du trésor de la colonie; Rulman veut qu'il ait été construit par Adrien, pour l'apothéose de Plotine; et Astruc, que ce soit un temple célèbre bâti par les Gaulois.

Quelques courtes observations suffiront pour détruire toutes ces suppositions qui ne sont fondées ni sur les usages des peuples anciens, ni sur le genre de construction de ce monument. En effet, cette tour n'a

jamais pu être un mausolée; on n'y trouve intérieurement aucune de ces chambres sépulcrales qui formaient le caractère distinctif de ce genre de monumens. On sait que ces chambres destinées à conserver les corps, étaient plus soigneusement construites que toutes les décorations extérieures, et qu'elles étaient souvent ornées d'enduits et de peintures exécutées par les artistes les plus distingués. Le vide intérieur qu'on remarque aujourd'hui dans le soubassement de la Tourmagne, et qui n'appartient à aucune forme, ni courbe régulière dans son plan et son élévation, ne peut être mis dans cette dernière classe; sa construction est très grossière et n'a aucune différence avec celle du remplissage qu'on trouve dans les massifs de la maçonnerie intérieure de la tour et des murailles. Les vides demi-circulaires qui existent dans la partie supérieure, n'ont pu avoir cette destination, puisqu'on n'y trouve ni escaliers pour y parvenir, ni aucune communication entre eux; d'où il suit qu'on n'a eu d'autre motif, dans leur construction primitive, que celui de diminuer la masse et le poids de la maçonnerie, en laissant cependant à tous les murs des épaisseurs suffisantes pour traverser les siècles et braver les outrages du temps.

On peut encore moins supposer que la Tourmagne fut un phare, puisque la partie la plus basse du sol antique de la ville de Nîmes est élevée de 37 mètres au-dessus du niveau de la mer, lorsque celui de la ville d'Arles ne se trouve qu'à 5 mètres au plus. Comment concilier l'existence de cette dernière ville avec la supposition de la mer baignant les murs de Nîmes? Nous devons faire observer ici que la vallée qui existe entre Nîmes et la mer, a une pente uniforme et insensible sur 30,000 mètres de longueur. On aura sans doute peine à concevoir, d'après ce que nous venons de dire, que des écrivains estimables aient pu transmettre de pareilles opinions à la crédulité de nos ancêtres.

L'œrarium des anciens ne se plaçait jamais sur les enceintes des villes, où il eût été moins en sûreté que dans l'intérieur. C'était un dépôt sacré que l'on mettait ordinairement dans les temples, sous la protection des dieux. Rien, dans la distribution intérieure de la Tourmagne, n'indique un pareil usage. Nous avons fait connaître les véritables motifs de l'existence des vides intérieurs demi-circulaires de cette tour, et on ne peut raisonnablement les transformer en puits dans lesquels il était bien possible d'enfouir le produit des impôts établis sur les peuples voisins, tributaires de la métropole; mais d'où il était presque impossible de les retirer pour les besoins journaliers de la colonie.

La construction de la Tourmagne ayant eu lieu en même temps que celle des murailles, dont elle fait pour ainsi dire partie, et cette construction étant par conséquent très antérieure au règne d'Adrien, l'opinion de Rulman n'a pas besoin d'être réfutée.

Il en est de même de celle d'Astruc : les sacrifices dans les temples étaient les principales cérémonies des Gaulois. Nous ne pouvons croire à des sacrifices dans un temple aussi élevé, et au sommet duquel on ne pouvait parvenir que par un petit escalier où il était difficile de faire passer les victimes.

Ramenons donc les constructions antiques aux idées simples de leurs fondateurs, et au lieu de nous perdre en vaines recherches, disons que la Tourmagne, construite sur le coteau le plus élevé, dominant toutes les campagnes environnantes, était la principale tour de la ville, uniquement destinée à observer tout ce qui se passait au dehors, pour en donner avis aux vingt-quatre bourgs dépendans de la colonie, au moyen de signaux. Cette opinion est fondée sur la situation de cet édifice, dans un angle rentrant et en dedans des murailles, sur sa grande hauteur inutile pour tout autre usage, sur la plate-forme supérieure, objet principal de son établissement, et enfin, sur l'attention particulière que donnaient les Romains à la défense de leurs nouvelles colonies, souvent exposées à des dangers imprévus de la part des peuples voisins, toujours impatiens du joug que ces colonies venaient leur imposer. La tour antique de Bellegarde, construite sur le coteau le plus élevé, entre Nîmes et Arles, servait sans doute à la correspondance des signaux. Cette tour antique, de forme carrée, n'offrant rien de remarquable ni dans ses formes, ni dans sa construction, il nous a paru inutile d'en donner ici une description particulière.

La Tourmagne eut à souffrir des dégradations considérables lors de l'occupation passagère de Nîmes par Charles Martel, en 737. Ce prince, qui fit alors abattre une grande partie des murailles, n'épargna pas la principale tour de la ville, pour punir les habitans d'avoir fourni des secours aux Sarrasins. On fit quelques réparations à ce monument à la fin du huitième siècle, et c'est à cette époque qu'il devint tour de défense par l'addition d'un nouveau soubassement d'une forme assez bizarre, mais qui fournissait, au niveau du couronnement des murailles, une plate-forme assez spacieuse pour placer des soldats et des machines de guerre. La ville de Nîmes, qui avait alors beaucoup déchu de son ancienne splendeur, et qui avait éprouvé une diminution considérable dans sa population, abandonna toute la partie des murailles à l'ouest de la Tourmagne, et construisit une nouvelle enceinte du nord au midi, ce qui plaça la Tourmagne sur un angle saillant, et par conséquent, dans une position très avantageuse pour la défense de cette partie de la ville.

Le plan antique de la base de cette tour est un hexagone irrégulier, et celui de tous les étages supérieurs est un octogone régulier. Le soubassement tel qu'on le voit aujourd'hui, est devenu un eptagone

irrégulier par l'addition dont nous avons parlé plus haut; les grandes niches qui existent sur quelques faces, et qui laissent encore à découvert le parement antique et primitif, n'ont été construites que dans la vue d'économiser la maçonnerie du nouveau massif qui supportait une plate-forme spacieuse au niveau du couronnement, et en dehors des murailles de la nouvelle enceinte.

Il est à remarquer qu'au-dessus de ce premier soubassement hexagone, et après une retraite de 2 mètres 20 centimètres de largeur, qui communiquait à la plate-forme des murailles correspondantes, s'élèvent deux autres soubassemens ou grands stylobates octogones séparés seulement par une plinthe en pierres de taille ayant peu de saillie, et soutenues par des bossages qui servent de liaison avec le massif intérieur de la tour. Ce double soubassement supporte le premier ordre ayant quatre pilastres sur chaque face, y compris le demi-pilastre des angles; ces pilastres, peu saillans et d'un ordre composé imité du dorique, sont couronnés d'un entablement au-dessus duquel s'élève un second ordre orné de colonnes du genre toscan, engagées du tiers de leur diamètre, établies sur un stylobate général qui leur sert de base, et correspondantes aux pilastres inférieurs. Ce second étage forme une légère retraite sur le premier; il est aussi couronné d'un entablement surmonté d'un attique qui sert de parapet à la plate-forme supérieure.

La Tourmagne est entièrement parementée en moellons smillés, à l'exception des plinthes, bossages, bases, chapiteaux, architraves et corniches, qui sont formées par des pierres de taille, ainsi qu'une assise établie au milieu de la hauteur des pilastres du premier ordre, pour mieux lier les maçonneries entre elles. Les paremens en moellons smillés sont en tout semblables à ceux des murailles correspondantes, et sont exécutés avec un soin et une précision extraordinaires; mais il peut paraître étonnant que les Romains aient employé ce genre de matériaux si différens pour toute la partie au-dessus des murailles, dans un monument dont les formes et les proportions sont aussi élégantes, et dans une harmonie aussi parfaite.

On montait sur la première plate-forme par un escalier extérieur adossé au parement intérieur des murailles (*Pl. IV, fig.* 1); là on trouvait l'entrée de la tour et de l'escalier, qui, par neuf révolutions différentes et autant de paliers, parvenait à la terrasse supérieure. Divers débris et des amorces de toutes les constructions, qui existent encore sur tous les points de la hauteur de la tour, nous ont servi de guide dans la description de ce monument et dans les dessins que nous en donnons.

L'intérieur du soubassement est formé par une voûte irrégulièrement ovale par son plan, et extrêmement bizarre sur son élévation (*Pl. IV,*

fig. 1 et 6). Le parement intérieur en est très grossier, et semblable en tout à la maçonnerie de remplissage du massif de la tour; ce qui nous fait présumer qu'à la place du grand vide du soubassement, était un terrassement formé par les Romains, qui servait d'appui et d'échafaudage à toutes les constructions à mesure qu'on les élevait. Cette présomption se change en certitude lorsque l'on voit qu'un particulier de Nîmes, nommé *Traucat*, obtint d'Henri IV la permission de fouiller cette voûte, encore comblée des remblais primitifs jusques au sommet, pour y chercher des trésors qu'il présumait y être renfermés, d'après la tradition. Cette folle entreprise n'eut d'autre résultat que des dégradations considérables pour le monument, et une ruine absolue pour *Traucat*.

Cette voûte, absolument plate dans la partie supérieure, s'élève jusqu'au niveau du second palier de l'escalier établi dans l'intérieur de la tour; c'est à ce même niveau que commencent les huit vides demi-circulaires dont nous avons déjà parlé, et qui sont disposés comme on le voit sur les *figures* 3 et 4 de la *planche IV*. Ces vides parementés en moellons smillés, s'élèvent jusqu'à la plate-forme supérieure, et étaient vraisemblablement fermés à cette hauteur par des dalles qui servaient de pavé.

La tour a une hauteur totale de 33 mètres 80 centimètres depuis sa base du côté de l'est jusques au couronnement de l'attique, dont 12 mètres pour la hauteur du soubassement jusques au niveau des murailles, 6 mètres 70 centimètres pour les deux soubassemens du premier étage, 6 mètres 80 centimètres pour le premier ordre, 6 mètres 10 centimètres pour le second, et 2 mètres 20 centimètres pour l'attique. Sa largeur, hors d'œuvre, est de 20 mètres au niveau du soubassement et au-dessus du dernier socle; de 15 mètres 60 centimètres au niveau des deux soubassemens supérieurs formant la base du premier ordre; de 15 mètres 20 centimètres au niveau du premier ordre; de 14 mètres 80 centimètres au niveau du second ordre, et de 14 mètres 20 centimètres au niveau de l'attique servant de couronnement.

La partie du côté de l'ouest est conservée jusques au-dessus des bases des colonnes du second ordre, et il existe encore sur le côté de l'est un débris de la corniche de ce second ordre, et quelques vestiges de l'attique qui lui servait de couronnement. Ce sont ces fragmens, comparés et rapprochés avec le plus grand soin, qui nous ont fourni les moyens de rétablir les belles proportions de cette tour, qui joignait l'élégance des formes à ce caractère de stabilité que les Romains imprimaient à tous leurs monumens.

PORTES DE VILLE.

Les murs antiques de la ville de Nîmes étaient percés de plusieurs portes correspondant aux diverses voies qui établissaient les communications de la colonie avec les peuples voisins. Ménard en compte dix. Deux seulement sont encore conservées du côté du midi, et nous n'avons pu reconnaître que les vestiges et l'emplacement de trois autres indiquées sur la *planche Ière*.

PORTE DES CASERNES DE LA GENDARMERIE.

La principale de ces portes était, sans contredit, celle qui sert aujourd'hui d'entrée aux casernes de la gendarmerie (*Pl. VII*). Elle est située dans la partie des murailles qui défendait la ville du côté du sud-est, et correspondait vraisemblablement à la voie Domitienne qui, passant par *Ugernum*, traversait le Rhône sur le pont *Ærarius* et arrivait à Marseille. C'est à cette même porte que venaient se réunir les deux voies latérales à la voie Domitienne, dont l'une communiquait à Arles, et l'autre à Orange. Plusieurs pierres milliaires trouvées sur leur ancienne place, indiquent d'une manière certaine l'existence et l'emplacement de ces diverses voies.

La porte dont il est ici question est entièrement construite en pierres de taille des carrières de *Barrutel* (*Pl. VII, fig.* 1, 2, 3, 4, 5). Elle est formée de deux grands portiques à plein cintre, qui ont une égale largeur de 3 mètres 93 centimètres, sur 6 mètres 30 centimètres de hauteur, depuis le niveau du pavé antique jusques sous la clef. Ces deux grands passages sont accompagnés de deux petits portiques pour la circulation des gens à pied ; ils ont 1 mètre 93 centimètres de largeur, sur 4 mètres 31 centimètres de hauteur sous clef. Ces deux portiques sont surmontés d'une niche demi-circulaire sur son plan, ornée de deux petits pilastres portant une corniche du genre dorique. C'est sans doute dans ces niches qu'étaient placées les statues des deux divinités protectrices de la colonie, ou peut-être celles des deux fils adoptifs d'Auguste, princes de la jeunesse romaine, et patrons de la colonie.

Les deux petits passages latéraux sont encadrés entre deux grands pilastres d'ordre corinthien ; et l'on remarque au milieu du pied-droit qui supporte les deux grands portiques, une petite colonne ionique qui repose sur une console établie au niveau de la naissance des grands arcs. Les clefs sont décorées de deux têtes de taureau en demi-relief, qui soutiennent une partie de la saillie de l'entablement, signes qui caractérisent, à ce que prétendent quelques auteurs, les monumens construits aux frais de la colonie. Une belle corniche couronne tout le monument

sur une seule et même ligne droite, et s'amortit à ses deux extrémités contre la saillie des deux tours latérales et demi-circulaires qui encadrent cette porte de la manière la plus heureuse, et la protégent de la manière la plus formidable. Ces tours ont 9 mètres 66 centimètres de diamètre; elles existent dans toute leur intégrité au-dessous des comblemens successifs que le temps a formés sur tout le sol de la ville de Nîmes; elles devaient s'élever au-dessus de l'attique de la porte, pour en défendre l'entrée avec plus d'avantage, ainsi que nous l'avons indiqué sur la *planche VII, figure* 2.

La petite colonne, placée d'une manière un peu bizarre au milieu de cette belle ordonnance générale, en dépare l'harmonie et l'imposant effet; on ne peut même concevoir quel motif a pu déterminer l'architecte dans une pareille composition.

Cette porte n'a été découverte qu'en 1793, lorsqu'on s'occupait de la démolition de l'ancien château, dans lequel elle était, pour ainsi dire, renfermée. Ce monument n'était point respecté, et on le démolissait en même temps que le château, sans que personne osât élever la voix pour le défendre des atteintes de l'ignorance et de la barbarie.

Cette démolition fut cependant suspendue sur les observations de quelques citoyens assez courageux pour s'opposer aux funestes effets d'un pareil vandalisme. Mais le mal était déjà bien avancé, et toute la partie supérieure du monument n'existait plus. Les pierres de l'attique et de la corniche étaient déjà renversées; l'inscription placée dans la frise subit le même sort, et ce ne fut qu'après beaucoup de recherches qu'on put parvenir à rétablir l'architrave et la frise, telles que nous les voyons aujourd'hui. Ce rétablissement fut imparfait, parce que plusieurs pierres qui appartenaient à l'inscription avaient été rompues, et même enlevées. Il en reste cependant assez pour assigner d'une manière certaine l'époque de la construction des portes et des murailles antiques de la ville de Nîmes.

L'inscription est placée dans la frise, sur deux lignes très rapprochées l'une de l'autre; les lettres étaient en bronze et se trouvaient en outre engagées dans des rainures pratiquées dans la pierre. Les lettres de bronze ont disparu, mais les rainures existent encore, ainsi que les trous destinés à recevoir les crampons qui servaient au scellement de chaque lettre. Ces lettres onciales sont d'un beau caractère : celles de la première ligne ont 25 centimètres de hauteur, et celles de la seconde 16, avec un interligne seulement de 9 centimètres; le champ entre la première ligne et la corniche est de 4 centimètres, et celui entre la seconde ligne et l'architrave est de 6 centimètres; de sorte que la frise a une hauteur totale de 60 centimètres.

Nous donnons ici cette inscription telle que M. Paulin Malosse de

Villeneuve-les-Avignon la rapporte dans ses Recherches sur deux monumens antiques de la ville de Nîmes, petit ouvrage imprimé à Avignon, en 1803. Nous adoptons entièrement l'opinion de cet auteur, qui est parfaitement conforme à l'histoire, et à ce qui nous reste de cette inscription.

IMı · CAESAR ··IVI· F· AVGV·TVS· ·O:· X:· TRIB :··TEST· VIII·
: O R T A S. M V R O S. C O: . D A :.

IMP· CAESAR· DIVI· F· AVGVSTVS· COS· XI· TRIBV· POTEST· VIII·
P O R T A S. M V R O S. C O L. D A T.

Il est évident que l'on ne peut plus avoir aucune incertitude sur l'époque de la construction des murailles et des portes, et qu'elles furent terminées l'an 739 de Rome, 15 ans avant J. C.

La base de ce monument est aujourd'hui encombrée de deux mètres et demi. Le couronnement fut entièrement détruit en 1793, ainsi que les deux tours qui lui servaient de défense. La vue perspective de cette porte (*Pl. VI*) indique sa situation actuelle; la *planche VII* offre la restauration de tout son ensemble.

PORTE DE FRANCE.

La seconde porte romaine qui reste était située à l'angle le plus méridional des murailles antiques, non loin et à l'ouest de l'amphithéâtre. Elle se trouve aujourd'hui vis-à-vis la route de Saint-Gilles, et adossée à l'hôpital militaire, dans le faubourg du chemin de Montpellier (*Pl. IX*). Elle est formée d'un seul portique à plein cintre de 4 mètres 12 centimètres de largeur, sur 6 mètres 58 centimètres de hauteur sous clef. Les pieds-droits et l'architrave sont en pierres de taille, et les tympans en moellons smillés. Ce portique est surmonté d'un attique décoré de quatre petits pilastres portant une corniche qui sert de couronnement, et qui s'élevait au niveau des murailles. L'attique est entièrement construit en pierres de taille. La porte était flanquée de deux tours demi-circulaires qui lui servaient de défense; elles avaient 9 mètres 70 centimètres de diamètre. On remarque, dans le milieu de l'épaisseur des pieds-droits, une rainure qui servait sans doute à la manœuvre d'une herse. Cette porte n'offrant rien de bien remarquable ni dans ses dimensions, ni dans son architecture, nous n'en parlerons pas plus longuement, et nous renvoyons le lecteur à la *planche IX*.

En suivant les vestiges et les débris des anciennes murailles, nous avons reconnu les restes de trois autres portes, l'une située à l'est, dans la vallée, à l'extrémité du faubourg de l'enclos de *Rey*. Elle conduisait

chez les Helviens qui habitaient le Vivarais. La seconde existait à la pointe la plus septentrionale de l'enceinte antique, et conduisait chez les Gabales ou les peuples du Gévaudan et de l'Auvergne; enfin, la troisième se trouve entre le *Cadereau* et la grande route d'Alais, à l'ouest de la Fontaine; elle était située sur la voie qui établissait la communication de la colonie avec les habitans des Cévennes et du Rouergue.

Ménard parle de plusieurs autres portes, mais nous n'avons pu reconnoître leur existence, et il a fallu même beaucoup de soins et de recherches dans d'immenses ruines, pour retrouver les vestiges de celles dont nous venons de parler. Elles n'étaient formées que d'un seul portique, comme la porte *de France*, et étaient toujours flanquées de deux tours demi-circulaires qui leur servaient d'encadrement et de défense. Il est à présumer que la seule porte découverte en 1793, avait de plus grandes dimensions et une architecture particulière, à cause de sa situation sur la *Via Domitia*, qui était la principale voie de la contrée. Nous devons regretter de n'avoir retrouvé aucune trace ni aucun renseignement relatifs à la porte construite sur la continuation de la même voie Domitienne, qui conduisait à Narbonne par le *Pons Ambrussi* sur le *Vidourle* et *Sextantio*, et qui annonçait aussi, sans doute, par ses dimensions et son architecture, l'entrée de la principale colonie de l'empire romain.

TRAVERSÉE DU CADEREAU.

L'on voit, sur la *planche première*, que les murailles antiques passent, au nord, sur un torrent formé par les pluies qui tombent sur les coteaux qui traversent les routes d'Alais et de Sauve. Ce torrent, aujourd'hui appelé *Cadereau*, grossit considérablement après les orages; et les Romains, en renfermant son lit dans l'enceinte de leur ville, avaient dû s'occuper aussi des moyens de fournir un passage facile aux eaux, sans donner une entrée aux ennemis en temps de guerre. Des vestiges qui existent encore sur ce point, nous ont suffi, après un scrupuleux examen, pour reconnaître la position de l'enceinte antique. On trouve encore les amorces d'une culée en pierres de taille, et d'un radier en maçonnerie qui traverse le lit du torrent. Deux fortes tours rondes en protégent les deux rives; d'où il est aisé de conclure que les murailles étaient percées de deux ou trois arceaux, dont le débouché était suffisant pour le libre écoulement des plus hautes eaux; que ces arceaux étaient fermés par de fortes grilles de fer; qu'un radier général, fondé sur le ferme, servait d'établissement à toutes ces constructions, en s'opposant à la possibilité de fouiller au-dessous des arceaux pour s'ouvrir un passage dans l'intérieur; et qu'enfin cette portion importante de l'enceinte de la ville était

protégée, en cas d'attaque ou de surprise, par deux grosses tours saillantes qui la mettaient à l'abri de toute crainte. On voit, par cette description, que les Romains n'avaient rien négligé pour la sûreté de la ville.

Nous avons vainement cherché les vestiges des constructions faites du côté du midi, au point où ce même torrent sortait de la ville. Tout a disparu dans cette partie; mais l'on doit présumer que les Romains y avaient établi les mêmes moyens de défense.

Après avoir fait connaître avec assez de détail tout ce qui était relatif à l'enceinte antique et aux fortifications de Nîmes, nous allons en parcourir l'intérieur, pour parler successivement des monumens dont la munificence des empereurs avait enrichi cette belle cité.

CHAPITRE II.

AMPHITHÉATRE, VULGAIREMENT APPELÉ LES ARÈNES.

AVANT-PROPOS.

Le premier des monumens de Nîmes qui attire l'admiration du voyageur, par sa masse et les souvenirs qu'il rappelle, est l'Amphithéâtre, vulgairement appelé *les Arènes*. Il est situé au midi de la ville et très près des murailles antiques.

L'époque précise de sa construction est inconnue, et toutes nos recherches à cet égard ont été infructueuses. Cependant il a été trouvé dans les fouilles de l'Arène, du côté du nord, un fragment d'inscription qui, s'il se rapportait au monument, pourrait fixer peut-être les opinions à ce sujet. Cette inscription porte seulement ces mots, en lettres onciales de 22 centimètres de hauteur, bien conservées et d'un beau caractère :

VIII TRIB. POT.

En supposant devant le chiffre VIII le mot COS, il en résulterait que l'Amphithéâtre a été bâti sous le règne de Vespasien, de Titus ou de Domitien, qui seuls ont été huit fois consuls depuis la construction des amphithéâtres en pierre dans les provinces ou les colonies romaines, et l'on pourrait en induire que celui de Nîmes a été bâti entre la soixante-dix-septième et la quatre-vingt-deuxième année de l'ère chrétienne.

Ainsi seraient éclaircis les doutes de tous les auteurs sur l'époque de la fondation de ce grand établissement. Mais, sans adopter entièrement cette opinion, admirons la grandeur romaine, qui enrichissait des colonies lointaines de monumens aussi admirables; et fesons des vœux pour qu'on répare les outrages que leur a fait souffrir le vandalisme.

En examinant la construction et la distribution des Arènes dans le plus grand détail, et en comparant ce qui existe avec les descriptions publiées jusqu'à ce jour, nous nous sommes convaincus combien elles sont inexactes et incomplètes. Clérisseau lui-même, dont l'ouvrage sur les monumens de Nîmes est si recommandable, est tombé dans de graves erreurs en décrivant celui-ci; mais nous devons les attribuer aux difficultés qu'il a dû rencontrer dans ses opérations par l'encombrement dans lequel était alors l'Amphithéâtre.

Ménard est, sans contredit, l'auteur qui en a parlé avec le plus d'exactitude; et quoique les dessins et la description qu'il nous en a laissés dans son septième volume de l'*Histoire de Nîmes*, soient bien loin d'être fidèles, nous devons lui savoir gré de ses efforts et des résultats qu'il a obtenus, quand nous calculons les peines que nous avons prises pendant deux ans, les recherches minutieuses auxquelles il a fallu nous livrer, et l'avantage que nous avons eu sur tous ceux qui nous ont devancés, de confirmer ou de rectifier nos opinions par des fouilles poussées jusqu'à la base des fondemens. Ménard mérite d'autant plus cet hommage, qu'à l'époque où il écrivait, le sol antique des Arènes était recouvert de ruines et de décombres, sur six et sept mètres de hauteur, et l'intérieur du monument, occupé par une colonie qui y était établie depuis plusieurs siècles.

Aujourd'hui les Arènes, déblayées jusqu'au sol antique, sont débarrassées de toutes les constructions bizarres qui les dérobaient à l'étude et aux recherches des artistes, et nous pouvons dire, en contemplant ces ruines majestueuses, ce que Martial disait du Colisée de Rome:

Omnis Cœsareo cedat labor amphitheatro,
Unum pro cunctis fama loquatur opus.

C'est ici le lieu de payer à M. le baron d'Alphonse, ancien préfet du Gard, le juste tribut de la reconnaissance des habitans de ce département. C'est à son amour pour les arts, à son active persévérance, et à son dévouement aux intérêts et à la prospérité de cette belle contrée, que nous devons le déblai entier de l'Amphithéâtre. Ce que François I[er] ordonna vainement en 1533; ce que la province du Languedoc entreprit inutilement à diverses époques, M. d'Alphonse l'a accompli; et, grâces à ses soins, ce précieux monument de l'antiquité, entièrement découvert et isolé, s'élève aujourd'hui majestueusement sur ses antiques proportions, et nous offre de grandes leçons, par la savante distribution de toutes ses parties, et la belle exécution de tous ses détails.

Dans l'état actuel des choses, nous serions sans excuse, si nous donnions de notre monument une description qui ne fût pas rigoureusement exacte, et si nous n'offrions pas au public un plan de l'Amphithéâtre, tel qu'il a été construit il y a dix-sept siècles. En remplissant cette tâche, nous aurons, peut-être, moins de mérite que les auteurs qui nous ont précédés, parce que nous aurons eu moins d'obstacles à surmonter; mais nous aurons du moins sur eux le précieux avantage d'être plus exacts, et par conséquent plus utiles. Nous ne relèverons pas les nombreuses erreurs de ces écrivains.

Cette discussion comparative serait superflue et nous jetterait trop loin;

nous nous contenterons d'ajouter que nous nous sommes défendus de l'amour-propre de créer et de supposer ce qui n'existait peut-être pas, et que nos dessins sont le fruit de l'examen le plus soigné, et de l'étude de tant de débris épars, comparés les uns avec les autres, et rapportés à leur ancienne place.

Pour mettre plus d'ordre et de clarté dans ce chapitre, nous le diviserons en quatre parties : la première comprendra la description détaillée du monument, la seconde sa construction, la troisième sa destination, et la quatrième la disposition et la manœuvre de la tente.

PREMIÈRE SECTION.

DESCRIPTION DE L'AMPHITHÉATRE (*Pl. X* et *XI*).

Le plan de l'Amphithéâtre de Nîmes est une ellipse dont le grand axe, pris en dehors du parement extérieur des pieds-droits des grandes portes d'entrée de l'est et de l'ouest, a une longueur de 133 mètres 38 centimètres, et le petit axe, pris aussi en dehors des mêmes paremens des portes du nord et du sud, a 101 mètres 40 centimètres de longueur. Le grand axe de cette même ellipse, pris dans l'intérieur de l'Arène, en dedans du parement en moellons smillés du mur du *Podium* (1), a 69 mètres 14 centimètres de longueur, et le petit axe 38 mètres 34 centimètres. Il résulte des dimensions ci-dessus que l'épaisseur des constructions de l'Amphithéâtre est de 32 mètres 12 centimètres, de l'est à l'ouest, en partant des points que nous venons d'indiquer, et de 31 mètres 53 centimètres du nord au sud. Cette différence provient d'un léger avant-corps établi seulement sur les deux pieds-droits des portes de l'est et de l'ouest, en sorte que l'épaisseur générale de toutes les constructions est de 31 mètres 53 centimètres.

Les quatre portes dont nous venons de parler, sont dans la direction des quatre points cardinaux; elles ouvrent seules une communication avec l'intérieur de l'Arène; mais il paraît, par leurs dimensions, que les seules entrées de l'est et de l'ouest étaient destinées au service des spectacles, et que celles du nord et du sud étaient réservées pour exercer la police de l'Arène. En effet, les entrées de l'est et de l'ouest, dans l'intérieur du cirque, au droit du mur du podium, ont 4 mètres 14 centimètres de largeur, et celles du nord et du sud, 1 mètre 18 centimètres seulement. Les premières, d'ailleurs, conduisent dans l'Arène par un

(1) On appelle *Podium*, le mur d'enceinte de l'Arène, dont le couronnement sert d'appui au premier rang des gradins.

plan incliné, qui rachète la hauteur du socle des portiques extérieurs sur celui du podium, tandis que pour les dernières, cette même hauteur est rachetée par plusieurs marches (*Pl. XII, fig.* 1 et 2).

Toutes les constructions circulaires intérieures sont décrites par des courbes parallèles au mur intérieur du podium, et tous les établissemens des murs qui supportent les voûtes rampantes et les escaliers sur toute la hauteur du monument, sont tracés par des lignes droites tirées du milieu des pieds-droits des portiques extérieurs au mur du podium, et à des distances égales sur chaque courbe; en sorte que, lors du tracé de toutes les constructions, l'architecte divisa l'ellipse extérieure et intérieure en soixante parties égales, en partant des deux axes, et en forma le milieu de tous les portiques, de tous les escaliers et de toutes les voûtes rampantes; il traça ensuite une ligne au milieu de chacune de ces soixante divisions, et il trouva l'emplacement de tous les murs d'appui des voûtes rampantes, des escaliers, des passages et des vomitoires.

On voit, par la division que nous venons d'indiquer, que tous les portiques, toutes les voûtes et tous les escaliers, ont une largeur égale dans les points correspondans, ce qui a donné beaucoup de facilité pour les distributions intérieures, mais beaucoup de difficultés pour l'exécution.

Le socle des portiques extérieurs de l'Amphithéâtre, est élevé de 2 mètres 36 centimètres au-dessus de celui du mur du podium. Cette disposition procure deux grands avantages; le premier, l'absence de toutes dimensions colossales de hauteur dans la décoration extérieure; et le second, le placement d'un plus grand nombre de gradins dans l'intérieur. Elle nous a, d'ailleurs, conduit à présumer que l'Amphithéâtre servait aux *naumachies* (1). Nous développerons cette idée dans la *Section III*, relative à la destination de ce monument.

La hauteur totale des Arènes, depuis le socle extérieur jusques au niveau du couronnement de l'attique, est de 21 mètres 32 centimètres; savoir, 10 mètres 069 millimètres pour la hauteur du premier ordre, 9 mètres 385 millimètres pour la hauteur du second, et 1 mètre 866 millimètres pour celle de l'attique.

Les fondemens des pilastres extérieurs sont établis à 2 mètres 73 centimètres au-dessous des socles, et le mur du podium repose sur un simple socle de 0 mètre 37 centimètres de hauteur. Si l'on ajoute à cette dernière dimension la hauteur du socle extérieur, au-dessus de celui du podium, que nous avons déjà fixée à 2 mètres 36 centimètres, on obtient une hauteur totale de 2 mètres 73 centimètres, égale à la profondeur des fondemens extérieurs au-dessous des socles; d'où il résulte évidem-

---

(1) On appelle *naumachies*, les combats sur l'eau avec de petites galères.

ment que tous les établissemens du monument ont été faits sur un plan de niveau, chose assez remarquable. Cette découverte nous a fait présumer que l'architecte, après avoir fait déblayer l'entier emplacement de l'Amphithéâtre, parfaitement de niveau, jusques à la base des fondations, traça lui-même toutes les lignes principales et la division des fondemens, en suivant les indications dont nous avons déjà parlé. Cette présomption est d'autant plus vraisemblable que, si l'on considère les difficultés de l'établissement de chaque partie de ce monument, sur un plan dont toutes les lignes sont biaises et toujours sur des projections différentes, on voit qu'il eût été très difficile d'atteindre la perfection obtenue par l'architecte sans cette précaution matérielle qui fournissait à chaque instant des moyens faciles de rectification.

Les fouilles que nous avons faites au pied de plusieurs portiques de la galerie extérieure du rez-de-chaussée, nous ont donné la conviction que tous les fondemens sont établis dans le poudingue, que les Romains ont pris la précaution de déblayer sur 0 mètre 90 centimètres de profondeur, pour arriver au point auquel cette qualité de terrain présentait une résistance incompressible.

Soixante portiques forment la division circulaire extérieure de l'Amphithéâtre; ils ont tous une ouverture à peu près égale, à l'exception des trois portes principales du nord, de l'est et de l'ouest. Ces portes ont une largeur de 4 mètres 445 millimètres, lorsque les autres portiques n'ont que 3 mètres 79 centimètres. Les pieds-droits ont une largeur extérieure de 2 mètres 42 centimètres, dont 0 mètre 74 centimètres pour la largeur de chaque pied-droit, et 0 mètre 94 centimètres pour celle du pilastre qui a lui-même une saillie de 0 mètre 59 centimètres. Ce que nous venons de dire de la largeur à peu près égale des portiques, peut s'appliquer aux pieds-droits qui lui servent d'appui. En effet, nous devons faire observer ici qu'il n'y a aucun portique et aucun pilastre dont la largeur soit rigoureusement exacte: ils ont tous entre eux une légère différence; il en est de même du niveau des socles qui ne sont pas établis sur une hauteur parfaitement uniforme, ce qui nous fait présumer que l'architecte devait faire rectifier ces imperfections, en mettant la dernière main à ce grand monument, dont les ciselures extérieures et intérieures des chapiteaux, impostes, archivoltes et corniches, ne sont terminées que sur quelques portiques du côté du midi.

La décoration extérieure de l'Amphithéâtre est formée de deux ordres l'un sur l'autre, surmontés d'un attique. De longues discussions se sont élevées parmi les architectes pour déterminer les ordres dont les Romains avaient fait choix pour la décoration de l'Amphithéâtre de la ville de Nîmes. Ces discussions prennent leur source dans les proportions et les profils qu'on remarque aux chapiteaux et aux corniches des deux ordres,

qui n'ont aucun rapport précis avec les règles d'architecture les plus généralement suivies.

Les pilastres du rez-de-chaussée sont sans bases; ils ont 0 mètre 94 centimètres de largeur, sur 8 mètres 407 millimètres de hauteur, depuis le socle jusques au-dessus du couronnement du chapiteau. On a pratiqué sur la face de chaque pilastre, et à 6 mètres 222 millimètres au-dessus du socle, une petite retraite de 2 centimètres taillée en plan incliné. Cette retraite indiquée dans le profil en grand (*Pl. XVI, fig.* 1), se trouve à peu près aux trois quarts de la hauteur des pilastres. Cette proportion du pilastre paraît appartenir à l'ordre ionique, lorsque les hauteurs, profil et moulures des chapiteaux, architrave, frise et corniche, n'appartiennent ni à l'ordre toscan, ni au dorique, en participant cependant de ces deux ordres, dont l'architecte a formé une espèce de composite que nous pourrions appeler *l'ordre dorique romain.* L'ordre toscan pur ne se trouve sur aucun monument antique, d'où l'on peut conclure que les anciens qui l'ont employé ne se soumettaient pas rigoureusement à ses proportions et à ses profils.

Ce que nous venons de dire de l'ordre du rez-de-chaussée s'applique à celui du premier étage. Celui-ci est complet (*Pl. XVI, fig.* 2) : on y voit un piédestal, une colonne et un entablement. La hauteur totale de ce second ordre est de 9 mètres 385 millimètres, dont 1 mètre 625 millimètres pour le piédestal, 6 mètres 19 centimètres pour la colonne, et 1 mètre 57 centimètres pour l'entablement. La colonne est engagée d'un tiers de son diamètre; elle a 0 mètre 83 centimètres de largeur à sa base, ce qui lui donne à peu près la proportion de l'ordre dorique. Mais les profils du piédestal, de la base, du chapiteau et de l'entablement, plus riches que ceux de ce dernier ordre, assimilent l'ordre du premier étage à celui du rez-de-chaussée. On peut, cependant, ranger les deux ordres employés aux deux étages de notre Amphithéâtre, dans la classe du dorique romain.

L'attique qui couronne le monument a une hauteur totale de 1 mètre 866 millimètres, dont 1 mètre 186 millimètres pour le piédestal, et 0 mètre 68 centimètres pour celle de la partie lisse au-dessus. Cet attique, formant un piédestal en saillie à plomb de chaque colonne de l'ordre inférieur, porte deux fortes consoles percées d'un trou circulaire et placées entre les piédestaux. Nous ferons connaître l'usage auquel étaient destinées ces consoles, qui sont au nombre de cent vingt, lorsque nous parlerons de la tente (*Velaria*) qui recouvrait l'Amphithéâtre, pour mettre les spectateurs à l'abri des ardeurs du soleil et des injures de l'air.

Les portes de l'est et de l'ouest ont un avant-corps; celle du nord sans avant-corps, distinguée par un fronton au-dessus du second ordre, formait la principale entrée réservée sans doute aux consuls, et à ceux qui

commandaient la colonie au nom des empereurs. Cette porte est décorée, au rez-de-chaussée, d'un entablement qui, au lieu de profiler sur l'aplomb de la saillie des pilastres, comme sur tous ceux qui entourent le monument, conserve au-dessus de la porte la même saillie qu'il a sur les pilastres. Cette saillie considérable est soutenue par deux consoles que l'on remarque dans les tympans; et, pour donner à ces consoles une forme plus légère et analogue en même temps à la destination du monument, on a sculpté deux taureaux à mi-corps, qui ont les genoux repliés en dedans. Ces taureaux sont entièrement mutilés au rez-de-chaussée, mais on peut encore en reconnaître les principales formes. Le second ordre porte la même décoration, et de semblables consoles représentant des taureaux à mi-corps. La corniche est couronnée d'un fronton triangulaire dont le sommet affleure le niveau du couronnement de l'attique. Une chose particulière à ce fronton, c'est que la partie de la corniche de niveau porte absolument tous les profils de l'ordre, jusques au filet au-dessus de la cymaise supérieure, et que les rampans du fronton portent une seconde cymaise en saillie sur les parties droites du couronnement de la corniche.

Il serait superflu de rapporter ici les nombreuses conjectures et les savantes dissertations qu'ont fait naître ces têtes de taureaux placées dans les tympans des deux portiques. Un auteur (Gaillard-Guiran) voit dans le choix de ces ornemens un hommage à Hercule, père de Nemausus, fondateur de la colonie; un autre (Gautier) y trouve un rapport avec le dieu Sérapis des Égyptiens; mais après une opinion si hasardée, ce même auteur revient à l'idée plus simple, plus naturelle, que cet emblème n'était qu'une allusion au genre de combats qui avaient lieu dans l'Amphithéâtre. Ménard, qui contredit cette dernière opinion, se fonde sur un principe faux, puisqu'il prétend que l'on donnait dans l'Arène, entre autres spectacles, des combats de bêtes féroces; et dès lors, il ne voit pas pour quelle raison on aurait placé dans le lieu le plus apparent du monument, des têtes de taureaux, à l'exclusion des autres animaux, bien autrement remarquables.

Nous avons dit que Ménard admettait, dans cette circonstance, un principe faux, en fesant servir l'Amphithéâtre aux combats des bêtes féroces : l'erreur dans laquelle il est tombé, tient à ce qu'il ne connaissait ni la distribution, ni les dimensions du monument dont il parlait; s'il les eût mieux connues, au lieu d'aller chercher dans ces figures de taureaux une preuve de l'avantage qu'avait Nîmes d'être colonie romaine, il eût vu l'impossibilité de donner dans l'Amphithéâtre d'autres combats que ceux d'animaux lourds par leur nature et leur conformation, tels que les taureaux et les sangliers, d'ailleurs très communs dans ces contrées.

Nous prouvons l'impossibilité de faire combattre indistinctement des bêtes féroces dans l'Arène, par la hauteur du mur du podium au-dessus de l'Arène, qui n'est que de 2 mètres 69 centimètres. Quelle sûreté y eût-il eu pour les spectateurs placés dans la première précinction, si, comme dans le Colisée de Rome, on eût lancé dans l'Arène, des lions, des tigres, des panthères, et toutes ces bêtes féroces que l'on fesait venir à grands frais de l'intérieur de l'Afrique? Ces animaux eussent bientôt franchi une aussi impuissante barrière, et porté la terreur et la mort parmi le peuple (1). On ne peut supposer ici qu'une grille de fer surmontait, comme à Rome, le couronnement du mur du podium; cette disposition ne pouvait exister dans notre Amphithéâtre, puisqu'on ne trouve sur aucune des pierres qui formaient le couronnement du podium, l'empreinte d'un scellement quelconque, et que ces pierres sont trop faibles pour porter avec solidité une pareille défense.

Ces indices nous conduisent naturellement à penser que de seuls combats de taureaux et de sangliers avaient lieu dans l'Amphithéâtre, et cette idée est confirmée par la facilité que les décurions de la colonie avaient de se procurer ces animaux à peu de frais, dans une contrée alors couverte de bois, et non loin des marais et des côtes de la Méditerranée, où ils s'élevaient et se multipliaient sans aucun soin.

Des consoles étaient nécessaires par la construction même de l'architrave des deux ordres; en effet, cette architrave se trouve formée de trois pierres seulement, sur toute sa longueur, dont un joint repose sur le milieu des têtes de taureaux, qui servent seulement de consoles, et qui ont été sculptés de préférence à d'autres animaux, parce qu'ils indiquaient la destination du monument.

Les portiques extérieurs du premier étage avaient absolument les mêmes dimensions de largeur que ceux du rez-de-chaussée. La galerie correspondante était protégée par des appuis dont la hauteur au-dessus du pavé était égale à celle des piédestaux des colonnes du même étage. Chacun de ces appuis portait antérieurement, pour décoration, un bas-relief, du moins les deux seuls qui existaient encore du temps de Gautier en portaient-ils, et le seul qui reste encore aujourd'hui, du côté du nord-est, représente deux gladiateurs combattant au poignard. Celui-ci est rapporté sur la *planche XVI, figure* 3.

On distingue encore quelques bas-reliefs sur les portiques extérieurs

---

(1) Le mur du podium du Colisée à Rome, avait deux fois plus de hauteur que celui de l'Amphithéâtre de Nîmes; cependant, il est arrivé que des tigres se sont élancés dans les gradins, malgré cette grande hauteur; ce qui obligea de placer sur le couronnement du podium, une grille de fer avec des pointes recourbées en dehors du côté de l'Arène, pour prévenir un aussi terrible accident.

et sur des pilastres du rez-de-chaussée, au-dessus de la petite retraite dont nous avons déjà parlé. L'un d'entre eux représente Romulus et Remus, allaités par une louve, et c'est le mieux conservé des Arènes; les autres, des Phallus plus ou moins remarquables par les divers attributs et les accessoires qui les accompagnent. Ménard a traité ces différens objets avec une grande érudition et beaucoup de détails, et nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage de cet historien, que la ville de Nîmes s'honore d'avoir vu naître.

Trente-cinq rangs de gradins (*Pl. XII, XIII* et *XIV*), non compris les quatre marchepieds, servant de division à chaque *précinction* (1), sont établis dans l'intérieur de l'Amphithéâtre, depuis le mur d'appui du podium jusqu'à l'attique. Ils sont divisés en quatre précinctions, ayant chacune leur séparation et leurs issues ou vomitoires particuliers (*vomitoria*).

PREMIÈRE PRÉCINCTION.

La première précinction, qui était la plus basse (*Pl. XV, fig.* 3), et par conséquent la plus voisine de l'Arène, paraissait uniquement réservée pour les familles des principaux personnages de la colonie. Elle était formée de quatre rangs de gradins seulement, ayant chacun 0 mètre 51 centimètres de hauteur sur 0 mètre 80 centimètres de largeur. Le premier rang était défendu du côté de l'Arène par un revêtement en magnifiques dalles de pierres de taille, ayant toutes 2 mètres 40 centimètres de hauteur sur 1 mètre au moins de largeur. Ces dalles étaient couronnées d'une corniche de 0 mètre 29 centimètres de hauteur, et formaient en dedans un petit parapet de 0 mètre 54 centimètres au-dessus du premier pallier servant de marchepied. Cette distribution de la première précinction, et les profils du mur du podium sont indiqués sur toutes les coupes en travers, et on peut, par conséquent, suivre avec facilité tous les détails dans lesquels nous devons entrer pour que ce monument soit connu comme il mérite de l'être. Cette première précinction était séparée de la seconde par un mur aussi revêtu en dalles, comme celui du podium inférieur, et couronné de la même corniche; mais celui-ci n'avait que 1 mètre 66 centimètres de hauteur totale au-dessus du quatrième rang de gradins; il portait aussi, comme le précédent, une corniche formant un parapet de 0 mètre 54 centimètres de hauteur au-dessus du marchepied de la seconde précinction.

---

(1) On appelle *précinction,* un certain nombre de rangs de gradins séparés du reste, ayant leurs vomitoires particuliers, et destinés dans les spectacles à une des classes des citoyens de la république, ou des colonies romaines.

Entièrement distincte, ainsi que nous venons de l'indiquer, la première précinction était divisée en seize loges particulières, séparées les unes des autres, et ayant chacune leur entrée dans la galerie intérieure du rez-de-chaussée. Les traces de ces divisions existent encore sur chaque rang de gradins, où l'on peut remarquer une rainure de 0 mètre 15 centimètres de largeur sur 1 et 2 centimètres de profondeur. C'est dans ces rainures qu'on devait engager des dalles de pierres de taille d'un gradin à l'autre, qui, réunies ensemble par des crampons de fer, et posées dans le sens de la projection de tous les murs intérieurs, formaient la séparation de chaque loge. Nous avons trouvé plusieurs de ces dalles dans les fouilles intérieures de l'Amphithéâtre : elles portent toutes à leur couronnement une partie demi-circulaire. Nous ne pouvons assigner la hauteur de ces séparations, mais il est à présumer qu'elle arrivait au niveau du couronnement des deux podium supérieur et inférieur.

Cette présomption que nous avons d'abord établie par la découverte des rainures dont nous venons de parler, s'est changée en certitude, lorsque nous avons trouvé des inscriptions sur le couronnement de la corniche du premier podium, et sur le marchepied de la première précinction. Malgré tous nos soins, nous n'avons pu lire les dernières; il n'en reste que quelques traces légères et quelques lettres isolées; elles ont été vraisemblablement effacées par le frottement des pieds; mais les inscriptions placées sur la corniche du podium sont parfaitement conservées, et les lettres onciales qui les composent sont du meilleur goût : elles ont 7 centimètres de hauteur. Nous n'en avons trouvé que trois de cette dernière espèce; nous les avons recueillies avec soin, et il en résulte évidemment que ces loges appartenaient aux familles les plus distinguées de la colonie; qu'elles leur avaient été données par un décret des décurions de Nîmes, et qu'elles étaient la récompense des services rendus à la colonie, et un gage de la reconnaissance publique. Nous rapportons ici ces trois inscriptions telles que nous les avons trouvées; elles seront une preuve de la destination des places de la première précinction : destination inconnue jusqu'à présent; du moins ne croyons-nous pas qu'aucun auteur en ait parlé avant nous.

L'inscription la mieux conservée a été trouvée au niveau antique de l'Arène, au pied du podium du côté du nord-ouest. Elle existe sur une pierre de la corniche du podium, renversée lors des mutilations de notre monument. Elle a dû vraisemblablement sa conservation aux débris et aux remblais dont elle fut bientôt recouverte. Cette pierre à 2 mètres 10 centimètres de longueur; elle est courbe sur son plan, suivant la portion de l'ellipse du podium à laquelle elle appartenait.

L'inscription commence à 60 centimètres du joint, et finit à 30 centimètres de l'extrémité de la pierre; la voici :

N · ATRTOVIDIS · LOCA · N · XXV·

Une seconde inscription, découverte très près de la première, est mutilée. La pierre a 2 mètres 5 centimètres de longueur. Le commencement a été rompu, et il ne reste que les trois dernières lettres du nom des citoyens auxquels elle avait été donnée par un décret des décurions de Nîmes, qui leur assignait quarante places.

RAR · XL · D · D · D · N·

Enfin, une troisième pierre de la même corniche d'appui, trouvée du côté opposé de l'Arène, ayant 1 mètre 80 centimètres de longueur, porte l'inscription suivante, dont le commencement et la fin manquent absolument, la pierre étant rompue à ses deux extrémités.

D· D · D · N · N · R H OD · ET

Un éclat a fait disparaître la lettre qui existait entre les lettres H et O, et les lacunes des deux extrémités rendent cette inscription difficile à rétablir. Elle tient cependant, comme les précédentes, à la désignation des habitans et au nombre des places qui leur avaient été données par décret des décurions. On voit encore quelques pierres de la corniche du couronnement des deux podium. Quant aux autres loges qui devaient chacune porter une inscription toujours relative au nom de la famille et au nombre de places qu'elle avait obtenues, il n'en reste plus aucune trace.

Les loges d'honneur des consuls et du gouverneur de la colonie existaient sur la porte du nord, et celles des décurions, présidens et juges des jeux du cirque, étaient placées vis-à-vis, sur la porte du sud. Elles avaient chacune exclusivement une entrée dans l'intérieur de l'Arène. Un égout, placé de chaque côté des vomitoires formant l'entrée des seize loges de la première précinction, servait en même temps de pissoir et d'écoulement aux eaux pluviales qui tombaient dans ces passages par l'ouverture des vomitoires. Ces égouts correspondaient au milieu de la voûte de l'aquéduc intérieur, placé immédiatement au-dessous, et qui suivait le contour du monument.

SECONDE PRÉCINCTION.

La seconde précinction était formée par onze rangs de gradins; on croit qu'elle était réservée pour l'ordre des chevaliers; quarante-huit vomitoires, dont seize avaient leur entrée dans la galerie intérieure du rez-de-chaussée, et trente-deux dans la galerie d'entre-sol y conduisaient, ainsi qu'on peut le voir sur le plan général, *planche XI*, et sur les coupes en travers du monument, *pl. XIII, fig.* 2, et *pl. XIV, fig.* 1re. Nous devons faire remarquer ici que toutes les entrées des vomitoires de la galerie intérieure du rez-de-chaussée, sont disposées de manière à ne se trouver jamais vis-à-vis des portiques qui établissent, sous les voûtes rampantes, la communication des galeries extérieure et intérieure. Cette précaution a été calculée par l'architecte, pour mettre ces vomitoires et les loges auxquelles ils servent d'entrée, à l'abri du vent et des courans d'air, qui eussent été incommodes et dangereux pour les spectateurs.

Vis-à-vis de l'entrée de chaque vomitoire, dans l'intérieur du cirque, les gradins étaient entaillés sur une largeur d'un mètre pour former deux marches sur la hauteur de chaque siége, afin de faciliter la circulation sur tous les rangs des gradins. Cette disposition n'a eu lieu que pour les trois premières précinctions : on l'avait négligée pour la quatrième, qui, étant vraisemblablement destinée à la dernière classe des citoyens et aux esclaves, n'avait pas paru mériter autant de soin de la part de l'architecte.

TROISIÈME PRÉCINCTION.

La troisième précinction était séparée de la seconde par un gradin de 0 mètre 62 centimètres de hauteur, couronné d'une plinthe de 0 mètre 29 centimètres, formant une saillie de 0 mètre 5 centimètres. Cette légère séparation, qui n'avait qu'une hauteur totale de 0 mètre 91 cent., servait de marchepied au premier rang de gradins de la troisième précinction. La division étant un peu plus élevée que les gradins ordinaires, avait l'avantage de faciliter la vue du spectacle pour les personnes assises sur les siéges supérieurs, qui dominaient ainsi sur la précinction inférieure, sans rompre l'imposant effet que devait produire cette immense quantité de citoyens réunis en amphithéâtre dans une vaste enceinte. Dix rangs de gradins formaient cette troisième précinction, réservée pour le peuple. On y arrivait par trente vomitoires (*Pl. XIII, fig.* 2, et *Pl. XIV, fig.* 1) qui avaient leur entrée dans la galerie du premier étage. Elle était séparée de la quatrième précinction par un gradin couronné d'une plinthe, ayant les mêmes dimensions que celui dont nous venons de parler.

QUATRIÈME PRÉCINCTION.

La quatrième et la plus haute précinction était aussi formée de dix rangs de gradins, dont le plus élevé s'appuyait sur le mur de l'attique (*Pl. XII, fig.* 2, *Pl. XIII, fig.* 2, et *Pl. XIV, fig.* 1 et 2). On y arrivait aussi par trente vomitoires, dont les entrées correspondaient à la galerie du second étage, recouverte par une voûte demi-circulaire appuyée contre le mur extérieur.

L'attique qui couronne le monument a 1 mètre 35 centimètres d'épaisseur, non compris la saillie de la moulure intérieure des pilastres et des consoles dont nous aurons occasion de parler.

ESCALIERS.

La distribution des escaliers, des galeries et des paliers, est combinée de manière à donner à ce grand monument toutes les issues et dégagemens nécessaires au concours immense du peuple qu'on y réunissait les jours de spectacle. On voit d'abord vingt-huit grands escaliers, qui, de la galerie extérieure du rez-de-chaussée, conduisent à la galerie d'entresol; un pareil nombre établit la communication de celle-ci avec celle du premier étage; trente-deux escaliers correspondant à la galerie intérieure du rez-de-chaussée, vont aboutir aux vomitoires de la première et de la seconde précinction; un pareil nombre se trouve dans la galerie d'entresol, pour arriver aux vomitoires supérieurs de la seconde précinction.

Trente escaliers correspondant à la galerie du premier étage, communiquent d'abord directement aux trente vomitoires de la troisième précinction, et distribuent en même temps, sur un palier, le double escalier qui monte dans la galerie du second étage, où le peuple et les esclaves trouvaient les trente vomitoires de la quatrième précinction. Ces derniers escaliers, pratiqués sur le cerveau de la voûte de la galerie du premier étage (*Pl. XIV, fig.* 2), ne pouvant recevoir aucun jour de l'intérieur, ni d'aucun portique extérieur du monument, étaient éclairés par de petites fenêtres évasées intérieurement et ouvertes de chaque côté du chapiteau des colonnes qui décorent le portique du premier étage. L'examen du plan général (*Pl. XI*) sur lequel nous avons indiqué tous les divers étages de l'Amphithéâtre, pourra faciliter l'intelligence de la distribution des escaliers, dont nous avons eu soin de désigner la direction ascendante par une flèche; mais nous devons faire remarquer ici que pour éviter tout encombrement dans les issues, paliers et galeries où débouchaient les divers vomitoires, tous les escaliers sont combinés de manière qu'ils augmentent toujours de largeur à mesure qu'ils

descendent de la partie supérieure du monument, et qu'ils reçoivent, par conséquent, les personnes placées dans les précinctions inférieures. Cette largeur est telle qu'elle augmente à chaque palier ou repos, de la largeur du vomitoire qui y aboutit; en sorte que les spectateurs qui sortaient des vomitoires les plus élevés, par un escalier de 1 mètre 51 centimètres de largeur, arrivaient sur le palier où débouchaient les vomitoires de la troisième précinction : là, ils trouvaient, pour descendre dans la galerie du premier étage, un escalier de 2 mètres 50 centimètres; en sorte qu'il ne pouvait y avoir dans cette partie aucun obstacle à la sortie des spectateurs, puisque les escaliers inférieurs pouvaient recevoir non-seulement ceux qui descendaient de la dernière précinction, mais encore ceux qui sortaient en même temps des vomitoires de la troisième.

Les escaliers par lesquels on descendait de la galerie du premier étage à celle de l'entresol, avaient une largeur égale à ceux immédiatement supérieurs, parce qu'ils ne recevaient que le même nombre de spectateurs; mais, à la galerie d'entresol, correspondaient les trente-deux vomitoires supérieurs de la seconde précinction; dès lors, il fallait nécessairement que les escaliers qui descendent dans la galerie extérieure du rez-de-chaussée, fussent plus larges que les supérieurs, afin qu'il n'y eût jamais encombrement dans cette galerie. C'est ce que l'architecte avait prévu, en donnant à ces derniers escaliers une largeur de 3 mètres 89 centimètres, égale à celle des escaliers de la galerie du premier étage, plus celle des vomitoires correspondans de la seconde précinction. Arrivé dans la galerie extérieure du rez-de-chaussée, le peuple se répandait au dehors par les portiques correspondans, tandis que les spectateurs qui sortaient en même temps des trente-quatre vomitoires intérieurs de la première et de la seconde précinction, traversaient les passages qui établissent la communication des deux galeries du rez-de-chaussée, et sortaient aussi de l'Amphithéâtre par les portiques correspondant à ces passages, sans avoir, pour ainsi dire, aucune communication avec les nombreux spectateurs qui descendaient des galeries supérieures.

Il est facile de juger à présent combien cette distribution était parfaite; elle était inappréciable dans une réunion de plus de vingt-trois mille personnes, dont l'encombrement successif pouvait donner lieu aux accidens les plus graves et les plus multipliés. Un seul escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur de l'attique au-dessus de la porte du nord, ayant son entrée dans la galerie du second étage, permettait d'arriver sur le couronnement de l'attique pour le service de la tente.

GALERIES.

Les galeries de tous les étages, au nombre de cinq, étaient placées et combinées non-seulement pour la facilité des distributions, mais encore pour mettre tous les spectateurs à l'abri d'un orage subit et imprévu. Dans ce dernier cas, quelques minutes pouvaient suffire pour évacuer tous les siéges par les cent trente vomitoires, et chacun pouvait ensuite revenir à sa place dans le même espace de temps, sans trouble et sans confusion. C'est après avoir étudié de pareilles combinaisons, et en avoir fait connaître toute la perfection, que l'on peut dire avec l'enthousiasme de Martial :

Unum pro cunctis fama loquatur opus.

GRADINS.

Les rangs de gradins, avons-nous dit, étaient au nombre de trente-cinq. Ces gradins ont une légère inclinaison sur le devant pour la commodité des spectateurs, et le plus facile écoulement des eaux pluviales. Ceux de la première précinction ont une hauteur de 0 mètre 51 centimètres sur le devant, et 0 mètre 80 centimètres de largeur pour les trois premiers rangs et le marchepied, qui a une saillie de 0 mètre 3 centimètres sur le parement en moellons du mur du podium. La largeur du quatrième gradin qui supportait les dalles du revêtement du mur d'appui de la seconde précinction est de 1 mètre 2 centimètres. On remarque encore sur le derrière de ce quatrième gradin une légère entaille de 22 centimètres de largeur qui devait recevoir les dalles du revêtement du second podium.

Les gradins de la seconde précinction ont tous 0 mètre 50 centimètres de hauteur sur le devant; 0 mètre 80 centimètres de largeur pour les six premiers rangs, y compris le marchepied; 0 mètre 77 centimètres pour le septième rang, et 0 mètre 75 centimètres pour les cinq autres. Ceux de la troisième précinction ont une hauteur uniforme de 0 mètre 48 centimètres sur le devant, et 0 mètre 75 centimètres de largeur, à l'exception du marchepied et du gradin au-dessus qui ont 0 mètre 80 centimètres. Enfin, les gradins de la dernière précinction ont une hauteur inégale sur le devant; savoir : le premier rang au-dessus du marchepied 0 mètre 48 centimètres; les trois rangs immédiatement au-dessus, 0 mètre 47 centimètres; le cinquième rang sur lequel débouchent tous les vomitoires les plus élevés, 0 mètre 58 centimètres, et enfin, les cinq rangs supérieurs jusques à l'attique, 0 mètre 47 centimètres. Les trois premiers gradins de cette quatrième précinction, y compris le marche-

pied, ont une largeur de 0 mètre 80 centimètres; les sept autres immédiatement au-dessus, 0 mètre 75 centimètres, et le rang le plus élevé adossé contre l'attique, 0 mètre 80 centimètres. Nous devons faire observer ici que dans le calcul de toutes les largeurs, telles que nous venons de les établir, on doit distraire 3 centimètres pour la saillie de chaque marchepied de la première et de la seconde précinction, sur le nu du mur inférieur, et 5 centimètres pour la saillie des deux plinthes qui forment la division de la troisième et de la quatrième précinction. On doit aussi ajouter à chaque gradin, comme à chaque marchepied, 1 centimètre de hauteur de plus, pour la pente donnée à chacun d'eux sur le devant. Ces explications nous ont paru nécessaires pour justifier l'exactitude des mesures générales et de détail que nous avons rapportées sur les *planches XI, XII, XIII* et *XIV*.

L'Amphithéâtre pouvait contenir plus de vingt-trois mille spectateurs : en effet, le gradin le plus élevé, adossé contre l'attique, a un développement de 356 mètres, et le rang le plus bas de la première précinction a une longueur développée de 178 mètres; ce qui forme un développement moyen de 267 mètres; en multipliant cette dernière longueur moyenne par 35, nombre des gradins, on obtient 9345 mètres pour la longueur générale et développée de tous les gradins réunis. Nous assignons à chaque place une largeur de 40 centimètres, et nous trouvons que vingt-trois mille trois cent soixante-deux personnes peuvent facilement trouver place dans l'Amphithéâtre. Nous négligeons, dans notre calcul, les lacunes que présentent les vomitoires, parce qu'elles sont compensées et au-delà par les places que l'on pouvait trouver sur les marchepieds de la troisième et de la quatrième précinction, places qui n'offraient d'autre inconvénient que celui de ne pouvoir appuyer les pieds sur le gradin inférieur, à cause de la hauteur de ces marchepieds.

ÉCOULEMENT DES EAUX.

Cinquante-six égouts, engagés dans l'épaisseur des murs qui portaient les grands escaliers du rez-de-chaussée, servaient à l'écoulement des eaux pluviales, et aux besoins des spectateurs placés dans la troisième et la quatrième précinction. Leur ouverture supérieure était établie dans les paliers d'entresol au-dessus de la galerie du premier étage. La moitié des ouvertures de ces égouts était placée vis-à-vis les escaliers qui montaient dans la galerie du second étage, comme on peut le voir sur le plan général (*Pl. XI*), et l'autre moitié était enfermée dans de petits réduits hors de la vue des passans. Nous présumons que les premiers devaient servir pour les hommes, et les seconds pour les femmes.

Ces égouts étaient formés par un tuyau cylindrique de 33 centimètres

de diamètre, creusé dans le milieu de grosses pierres de taille de 60 centimètres de hauteur, dont les assises étaient posées alternativement, carreaux et boutisses, pour les mieux lier avec les maçonneries contigues. Presque toutes les boutisses forment l'épaisseur des murs dans lesquels les égouts sont engagés, ainsi qu'on peut le voir sur le plan général, et les coupes du monument (*Planches XI, XII, XIII* et *XIV*). On retrouve dans leur construction le soin que l'architecte a apporté dans l'exécution de toutes les parties de l'Amphithéâtre. Le lit supérieur de chaque pierre, sur 16 centimètres de largeur circulaire autour de l'ouverture, est taillé en cône renversé, ainsi que le lit inférieur; le reste du lit de la pierre est de niveau, en sorte que toutes ces assises s'engageaient les unes dans les autres pour former un joint ascendant de 4 centimètres de hauteur, qui empêchait toute filtration des eaux dans le corps des maçonneries.

Nous n'avons trouvé nulle part l'existence de l'ouverture supérieure de ces grands égouts, en sorte que nous ne pouvons qu'en présumer la disposition d'après ceux qui sont conservés dans les autres parties de ce monument. D'abord, nous sommes convaincus qu'ils ne devaient tous servir que pour l'écoulement des eaux pluviales et des urines, parce que leur issue, sous la galerie du rez-de-chaussée, ne peut faire supposer une autre destination; d'ailleurs, un trou de 5 centimètres de diamètre, ouvert au milieu d'une pierre légèrement creusée, forme l'entrée de tous les égouts des étages inférieurs, ce qui nous force de supposer la même disposition pour ceux dont nous parlons.

Outre l'ouverture supérieure de ces cinquante-six égouts dans les paliers au-dessus de la galerie du premier étage, il y en avait encore un pareil nombre dans les passages qui établissent la communication des deux galeries du rez-de-chaussée. Ces ouvertures existent à 54 centimètres au-dessus du sol; elles pouvaient encore servir à nettoyer l'issue de la gargouille qui versait les eaux dans les aquéducs dont nous allons parler.

Ces égouts avaient leur écoulement par une gouttière en pierres de taille dans un puits de 70 centimètres de diamètre, placé sous les escaliers du rez-de-chaussée, et dans le massif qui leur servait d'établissement (*Pl. XV, fig.* 4 et 5). La base de ce puits correspondait à un petit aquéduc de 33 centimètres de largeur sur 45 centimètres de hauteur, ayant une forte pente, et dont tous les paremens sont construits avec le plus grand soin en moellons smillés. La base et la couverture sont formés par des dalles en pierres de taille. Cet aquéduc arrivait diagonalement jusques au milieu du dessous des escaliers, où il se réunissait avec l'aquéduc d'écoulement de l'égoût correspondant : à ce point, les deux aquéducs versaient dans un seul de 45 centimètres de largeur sur 55 de

hauteur, dont la sortie était pratiquée sous le pavé de la galerie extérieure au milieu du portique qui portait les grands escaliers du rez-de-chaussée, et à 90 centimètres au-dessous du sol de cette même galerie. Cette issue était formée par une dalle adossée seulement contre la couverture de l'aquéduc, et qui laissait, par conséquent, sur les deux côtés un vide suffisant pour le passage des eaux. La galerie extérieure du rez-de-chaussée sous laquelle les égouts se vidaient, et tous les passages de communication des deux galeries, étaient uniquement remblayés en gros éclats de pierres de taille, depuis le niveau de l'établissement général des fondations jusques à 16 centimètres au-dessous des socles. Cette dernière hauteur était occupée par un glacis de ciment, servant de pavé aux deux galeries et à tous les passages. Les eaux s'infiltraient facilement dans un remblai de ce genre, qui offrait nécessairement beaucoup de vides; et elles ne pouvaient donner aucune humidité ni odeur dans les galeries, à raison de l'interposition de la forte couche de ciment dont ces remblais étaient recouverts. Cette manière de faire perdre les eaux et les urines par infiltration, nous donne la certitude que les égouts ne devaient servir qu'à l'usage que nous avons indiqué, avec d'autant plus de raison que leurs entrées, encore conservées dans les vomitoires de la première et de la seconde précinction, n'ont que 3 centimètres de diamètre.

La construction et distribution de ces égouts nous a paru si bien combinée et si peu connue, que nous avons cru devoir consacrer un article particulier à leur description, et en donner un plan et une coupe à une assez grande échelle, pour en faire connaître les plus petits détails (*Pl. XV, fig.* 4 et 5).

Soixante-quatre nouveaux égouts existaient dans les passages des vomitoires de la première et de la seconde précinction qui correspondent à la galerie intérieure du rez-de-chaussée. Un égout est placé de chaque côté des renfoncemens de ces passages, ainsi qu'on peut le voir sur le plan général (*Pl. XI, fig.* 2). Ils étaient formés par un trou de 5 centimètres de diamètre, ouvert au milieu d'une pierre de taille légèrement creusée. Ce trou correspondait sur la voûte de l'aquéduc circulaire qui suivait le contour du monument, et qui recevait les eaux pluviales pour les porter en dehors, comme nous le ferons connaître plus bas en parlant des aquéducs.

Un pareil nombre d'égouts se trouvait dans les renfoncemens des escaliers qui montaient de la galerie d'entresol à celle du premier étage; nous n'avons trouvé l'ouverture d'aucun de ces derniers, parce que les marches antiques de la première révolution de ces escaliers, avant le palier incliné, ne se retrouvent nulle part; mais l'existence des gouttières en pierres de taille, placées sous ces mêmes escaliers, et de chaque côté, nous donne la certitude de l'établissement de ces égouts. Ces gargouilles,

interposées les unes sur les autres, suivent les côtés des murs des escaliers (*Pl. XV, fig.* 7 et 8), traversent ensuite ces murs derrière les jambages en pierres de taille des portiques, de la galerie d'entresol retournent sous les paliers et les escaliers du rez-de-chaussée, et vont se perdre dans le puits des grands égouts dont nous avons déjà parlé. Quelques gargouilles, au lieu de suivre cette dernière direction, vont directement se perdre sous le pavé de la galerie d'entresol.

L'écoulement des eaux pluviales, dans un aussi vaste monument, devait avoir été l'objet des méditations de l'architecte. Sa prévoyance n'a point été en défaut, et toutes les parties de notre amphithéâtre ont été coordonnées de manière à obtenir les résultats les plus complets, en employant toujours des moyens aussi simples qu'ingénieux.

La surface de l'Arène était bombée dans le milieu avec une pente légère et uniforme vers les murs du podium. Cette forme bombée de l'Arène avait le double avantage de diviser, d'abord, les eaux pluviales, en empêchant les dégradations qu'un écoulement spontané sur le milieu n'aurait pas manqué d'occasionner, et ensuite de placer le spectacle sur un plan qui, par sa forme, le rapprochait davantage des spectateurs. La convexité de l'Arène est prouvée par l'existence du terrain vierge dans le milieu du cirque, au-dessus du niveau du socle du podium.

Cette disposition nécessitait un aquéduc circulaire (*Euripe*), établi non loin du mur du podium, pour recevoir et conduire hors du monument toutes les eaux de l'Arène (*Pl. XI*). L'un de nous, chargé de la direction du déblai général de l'Amphithéâtre, fit faire quelques fouilles, et découvrit à 2 mètres 42 centimètres de distance du mur du podium, un aquéduc circulaire de 1 mètre 7 centimètres de largeur sur 1 mètre 45 centimètres de profondeur, au-dessous des dalles qui en forment le recouvrement. Les murs sont parementés en moellons smillés. Cet aquéduc, comme tous ceux dont nous allons parler, était rempli de limons et de terre, jusques au couronnement. Ils ont été soigneusement déblayés et recouverts en voûtes dans toutes les parties rompues.

L'Arène étant bombée dans le milieu, toutes les eaux pluviales étaient rejetées vers le podium. On avait eu le soin d'ouvrir de petites rigoles, très rapprochées, depuis la base du podium jusqu'à l'aquéduc, où elles vidaient toutes les eaux par des rainures ouvertes dans l'assise des pierres de taille qui portaient les dalles du couronnement. Ces rainures, larges de 20 centimètres, sur une profondeur de 6 centimètres, laissaient au-dessous de la dalle du couronnement, un vide suffisant pour le prompt écoulement des eaux pluviales de l'Arène. Cet acquéduc était recouvert en dalles de 20 centimètres d'épaisseur; elles reposaient sur une assise de pierres de taille de 16 centimètres de hauteur, formant une légère saillie sur le parement intérieur. La partie supérieure est établie à

4 centimètres au-dessous de la base du podium. Par cette disposition, le sable qui recouvrait toute la surface de l'Arène, recouvrait en même temps les dalles de la couverture de l'aquéduc, sur une épaisseur suffisante pour empêcher les gladiateurs de se blesser en tombant. Les dalles du recouvrement portent de 20 centimètres de chaque côté sur l'assise de pierres de taille du couronnement des murs; elles y sont en outre engagées par une entaille de 2 centimètres de profondeur. La pente de la base de l'aquéduc est dirigée, de chaque côté, du nord au sud, vers le grand aquéduc de sortie. Cette pente est indiquée par des flèches sur le plan général, *planche XI.*

Les murs de cet aquéduc ont une épaisseur de 47 centimètres. La partie extérieure est adossée contre le poudingue dans lequel l'aquéduc est entièrement engagé. Le mur du côté du podium est ouvert vis-à-vis les deux portes de l'est et de l'ouest, pour recevoir les eaux d'un second aquéduc intérieur dont nous allons parler. On voit, par l'examen du plan (*Pl. XI*) et par ce que nous venons de dire, que toutes les eaux de l'Arène étaient promptement écoulées dans l'aquéduc intérieur : il reste à présent à faire connaître le cours de celles qui tombaient sur les gradins, dans les vomitoires et dans les galeries, par l'ouverture des grands portiques extérieurs. Cet examen nous fournira une nouvelle preuve des soins et des talens de l'architecte.

Nous avons dit que tous les gradins avaient une légère inclinaison d'un centimètre sur le devant. Cette disposition facilite l'écoulement des eaux du gradin supérieur sur l'inférieur, et ainsi de suite des uns aux autres. Mais la première précinction était défendue sur le devant par un parapet qui s'élevait de 54 centimètres au-dessus du marchepied : dès lors, les eaux pluviales qui tombaient sur les quatre rangs de gradins et le marchepied de cette première précinction, arrêtées par le parapet ne pouvaient s'écouler dans l'Arène. Les Romains auraient bien pu percer ce parapet au niveau du marchepied, et se débarrasser ainsi, dans le cirque, des eaux de cette précinction; mais peut-être cette disposition aurait-elle nui à l'effet que devait produire à l'œil le magnifique parement du podium; peut-être aussi était-il peu convenable de gâter par des gouttières ce beau revêtement si nécessaire à l'harmonie de tout l'édifice. Un meilleur moyen s'est offert à l'architecte.

Pour se débarrasser des eaux de la première précinction, il a pratiqué des égouts à la base du premier gradin et au niveau du marchepied auquel il a donné, à cet effet, une légère pente vers le gradin (*Pl XI, fig.* 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7; *Pl. XV, fig.* 3). Ces égouts circulaires, taillés en cône sur dix centimètres de diamètre, servaient de passage aux eaux des quatre premiers rangs de gradins, et les portaient derrière le mur du podium, par une petite conduite ouverte dans la pierre de taille du

marchepied; elles étaient reçues, au pied de ce mur, dans un petit aquéduc de 59 centimètres de largeur, qui, traversant le dessous de la première précinction et la fondation du mur d'appui de la seconde, arrive dans un grand aquéduc circulaire intérieur dont nous parlerons bientôt. Cette distribution particulière est indiquée sur le plan général. Douze de ces égouts suffisaient à l'écoulement des eaux de la première précinction, qui n'était composée que de quatre rangs de gradins.

La seconde étant protégée, comme la première, par un mur d'appui qui lui servait de parapet, l'architecte a dû employer, pour l'écoulement des eaux, les mêmes moyens que nous venons de faire connaître; mais cette seconde précinction recevait toutes les eaux des gradins, depuis le couronnement de l'attique (puisqu'il n'y avait plus d'obstacle à leur écoulement) jusques au parapet. Aussi trouvons-nous vingt-quatre égouts, au niveau du marchepied de cette précinction, qui portaient les eaux derrière le mur du second podium, et dans le milieu de la voûte rampante qui recouvrait la chambre dans laquelle passe le grand aquéduc circulaire: celui-ci les portait hors du monument avec celles de la première précinction (*Pl. XI* et *XV*, *fig.* 3). On voit encore au sommet de cette voûte rampante, et contre le mur du second podium, une grosse pierre de taille, percée d'un trou de 10 centimètres de diamètre, qui correspondait à l'égout dont nous venons de parler. Ce sont ces mêmes trous, qui, découverts par Ménard, lui ont faussement fait présumer qu'ils recevaient les poteaux destinés à porter la tente qui recouvrait l'Amphithéâtre. La position presque horizontale de ces trous, et leur ouverture en cône, auraient dû le garantir d'une opinion que ce savant historien n'a pas assez approfondie.

Nous venons de faire connaître la route que l'architecte avait tracée aux eaux qui tombaient sur l'Arène et sur les gradins de l'Amphithéâtre, et comment elles étaient conduites dans les deux aquéducs circulaires de l'Arène et de l'intérieur. Ce dernier, qui suivait le contour du monument, a une largeur de 75 centimètres; sa base est déterminée au niveau de l'établissement général des fondations; il est formé par deux murs revêtus en moellons smillés, ayant 2 mètres de hauteur. Cet aquéduc, ouvert dans la traversée des chambres qui reçoivent les eaux des égouts de la première et de la seconde précinction, est voûté seulement dans l'épaisseur de chaque mur, ainsi que sous les issues des vomitoires de la première et de la seconde précinction, correspondant à la galerie intérieure du rez-de-chaussée, et sous les passages des portes du nord et du sud; il communiquait et versait dans l'aquéduc de l'Arène, sous les deux grands passages des portes de l'est et de l'ouest, par deux ouvertures carrées de 75 centimètres de largeur, sur 50 de hauteur, comme on peut le voir sur le plan général du monument. La partie de l'aquéduc

établie sous les grands passages de l'est à l'ouest, était recouverte en grandes dalles qui reposaient sur un contre-mur établi de chaque côté de ces passages.

Cet aquéduc intérieur recevait encore toutes les eaux qui tombaient dans les ouvertures des trente-deux vomitoires de la première et de la seconde précinction, dont les entrées correspondaient à la galerie intérieure du rez-de-chaussée. Ces eaux, qui, pendant les orages, pouvaient être très abondantes, étaient arrêtées sur le palier du passage de chaque vomitoire, par une marche dont le giron était creusé de 2 centimètres de profondeur. Un trou de 5 centimètres, ouvert à chaque extrémité de cette marche, dans le renfoncement des vomitoires, servait de pissoir, ainsi que nous l'avons déjà dit, et absorbait en outre les eaux pluviales, en les rejetant dans l'aquéduc qui était immédiatement au-dessous. Par ce moyen, les eaux tombant par les ouvertures des vomitoires, ne pouvaient jamais arriver dans la galerie intérieure du rez-de-chaussée.

Les eaux pluviales jetées par les vents dans la galerie extérieure du rez-de-chaussée, par les ouvertures des soixante grands portiques de la façade, auraient bientôt inondé cette galerie si l'architecte ne se fût occupé des moyens de l'en débarrasser promptement en leur ménageant un écoulement rapide et successif. Le pavé de la galerie extérieure et celui de tous les passages de communication, avaient une pente de 14 centimètres vers la galerie intérieure ; dès lors, toutes les eaux pluviales que le vent pouvait jeter dans la galerie extérieure, se rendaient dans la seconde. Là, elles trouvaient au pied des trumeaux qui divisent les passages des vomitoires, un égout où elles disparaissaient, et à la suite un petit aquéduc qui les conduisait dans le grand aquéduc circulaire intérieur (*Pl. XIV, fig.* 1). Ce petit débouchait dans le grand, par un trou de 93 centimètres de hauteur sur 45 de largeur, établi à 40 centimètres au-dessus de la base du grand aquéduc. Cette disposition est indiquée sur le plan général. Il est à présumer qu'un pareil égout devait exister au milieu et au pied de la première marche des grands escaliers, pour admettre sous le pavé de la galerie extérieure et dans les décombres dont elle était terrassée, une partie des eaux de cette même galerie. Nous n'avons cependant pu en reconnaître la trace nulle part, à cause de la dégradation de cette partie du monument.

Il résulte de ce qui précède, que l'aquéduc circulaire intérieur recevait toutes les eaux des gradins et marchepieds depuis l'attique jusques au podium, celles des trente-deux vomitoires dont les entrées correspondent à la galerie intérieure du rez-de-chaussée, et celles que le vent portait dans la galerie extérieure par les ouvertures des portiques d'entrée. On voit que toutes ces eaux réunies pouvaient former une masse considérable pendant les orages violens, assez fréquens sous notre ciel;

mais elles étaient tellement divisées, et si bien dirigées, qu'il était impossible qu'il y eût jamais engorgement, ni qu'elles pussent jamais inonder les galeries et les passages, encore moins nuire à la solidité des maçonneries et à la conservation du monument. Voyons maintenant comment les Romains, ces grands maîtres dans l'art de construire, se débarrassaient des eaux des galeries et des vomitoires supérieurs. L'inconvénient que nous avons signalé pour les eaux qui pénétraient dans les passages et les galeries, par les ouvertures des trente-deux vomitoires de la première et de la seconde précinction, se renouvelait à tous les étages supérieurs auxquels correspondaient les issues des autres vomitoires. L'architecte dut donc apporter les mêmes soins pour s'en débarrasser promptement. D'abord, la galerie d'entresol du premier étage pouvait être facilement inondée par les ouvertures des trente-deux vomitoires supérieurs de la seconde précinction, auxquels cette galerie d'entresol était uniquement destinée. Mais la première marche de l'escalier de chaque vomitoire était légèrement creusée sur son giron, et percée dans le milieu d'un trou vertical de 3 centimètres de diamètre (*Pl. XI, fig.* 3, *Pl. XIII, fig.* 2, et *Pl. XIV, fig.* 1). Au-dessous de cette marche et de l'ouverture dont nous venons de parler, on trouve une pierre de taille, en forme de cuvette, carrée, creusée de 12 centimètres sur 30 de longueur et 20 de largeur. A la suite de la cuvette, est une gargouille de 10 centimètres de largeur, fermée à son extrémité et percée d'un trou perpendiculaire. Le pavé de la galerie d'entresol, qui existe partout en moellons smillés, se trouve formé, vis-à-vis chaque vomitoire, par une pierre de taille dont le dessus est en tout semblable au giron de la première marche de l'escalier du vomitoire; elle est légèrement creusée sur toute sa longueur et sa largeur, et percée d'un trou qui correspond perpendiculairement sur le milieu de la gargouille inférieure, à la suite de la cuvette carrée dont nous venons de parler. Le trou perpendiculaire ouvert à l'extrémité inférieure de cette gouttière, correspond à une petite ouverture ménagée au travers de la voûte rampante qui porte le palier incliné et la seconde révolution du grand escalier du rez-de-chaussée. Les eaux qui tombent dans les passages de ces vomitoires, parvenues sur la première marche au-dessus du pavé de la galerie d'entresol, sont reçues dans le trou perpendiculaire dont cette première marche est percée, tombent dans la cuvette placée au-dessous, suivent la gargouille à l'extrémité de laquelle elles tombent dans les chambres qui existent sous les grands escaliers, où elles étaient promptement absorbées. Si l'abondance de ces eaux était telle que le trou de la première marche ne pût les recevoir, l'excédant tombait en nappes sur la pierre placée au-dessous et au niveau du pavé de la galerie, où elles étaient forcées de suivre la même route que les autres, pour se rendre sous la même voûte. Avec un pareil moyen, il

était impossible qu'une seule goutte d'eau pût arriver dans la galerie d'entresol.

Les eaux que le vent jetait dans la galerie du premier étage, par les ouvertures des portiques (*Pl. XI, fig.* 3, et *Pl. XV, fig.* 7 et 8), tombaient sur les premières marches par lesquelles on descendait à la galerie d'entresol. Là, elles étaient reçues dans les renfoncemens creusés sur le giron de la première marche, aux extrémités de laquelle se trouvaient deux trous de trois centimètres de diamètre; au-dessous étaient placées des gouttières en pierres de taille. Ces gouttières communiquaient aux égouts pratiqués de chaque côté des renfoncemens de cet escalier au-dessous des paliers inclinés, dont nous avons déjà parlé. Les eaux suivaient ensuite la marche que nous avons indiquée plus haut. On avait ainsi obtenu le double avantage de nettoyer les pissoirs et de se débarrasser de ces eaux qui, sans cette précaution, eussent inondé la galerie intérieure.

Les grands égouts des paliers d'entresol du second étage, qui étaient au nombre de cinquante-six, recevaient les eaux des vomitoires de la troisième et de la quatrième précinction. On voit dans cette disposition que les soins de l'architecte pour les précinctions supérieures n'étaient jamais les mêmes que pour les étages inférieurs: mais ils étaient toujours suffisans et proportionnels au but qu'on s'était proposé.

GRAND AQUÉDUC EXTÉRIEUR.

Le grand aquéduc qui portait dans l'Arène les eaux de la fontaine de Nîmes, sa construction et le motif de son établissement, méritent bien un article particulier.

Nous l'avons découvert en fesant des fouilles dans le milieu de la galerie extérieure du rez-de-chaussée, vis-à-vis la porte du nord, dans l'intention de trouver un aquéduc que nous supposions exister sous cette galerie et dans tout son développement circulaire. Ce grand aquéduc, dont on trouve la direction et l'emplacement dans le plan général du monument (*Pl. XI, fig.* 4 et 5), et dont on voit le profil sur la coupe en travers du portique du nord, sur le petit axe de l'ellipse (*Pl. XV, fig.* 1 et 2), a une largeur de 80 centimètres, sur une hauteur de 1 mètre 80 centimètres, depuis le radier jusques sous la clef de la voûte qui le recouvre. Comme tous les autres, il était comblé de terre et de limon jusques à la clef. Nous l'avons fait déblayer sur 12 mètres de longueur, en dehors du monument du côté du nord, et nous l'avons trouvé parfaitement conservé. Il est bâti en moellons smillés, ainsi que la voûte à plein cintre qui le recouvre. Cette voûte est remplacée par des dalles en pierres de taille dans la traversée du passage du nord, depuis la porte du

corps-de-garde jusques à l'aquéduc circulaire de l'Arène. Il traverse l'Arène jusques au centre de l'ellipse, et dévie ensuite au sud-est pour sortir du monument sous le sixième portique à l'est de la porte du sud. Sa construction, dans cette partie, est absolument la même que celle du côté du nord : il est aussi recouvert en dalles depuis l'aquéduc circulaire jusques après la traversée du mur du podium de la seconde précinction ; une voûte à plein cintre le recouvre sur tout le reste de sa longueur. Nous l'avons aussi déblayé, à sa sortie du monument, sur une longueur de 12 mètres : à cette distance, il était rompu, et nous avons été forcés de renoncer à la recherche, et peut-être à la découverte de la manière dont il traversait les murailles antiques, qui n'étaient qu'à 29 mètres, pour dégorger dans les fossés hors de l'enceinte de la ville, toutes les eaux du monument.

Nous disons que cet aquéduc portait au dehors des murailles toutes les eaux, car les deux aquéducs circulaires de l'Arène et de l'intérieur de l'Amphithéâtre, qu'il traversait, y jetaient toutes les eaux des pissoirs et des égouts, par la communication qu'ils avaient avec lui.

Les Romains avaient établi deux regards pour descendre dans cet aquéduc. Ils existent dans la galerie extérieure du rez-de-chaussée : l'un à l'entrée de la porte du nord, l'autre à sa sortie par le sixième portique à l'est de la porte du sud. Ces regards sont parfaitement conservés : ils ont 60 centimètres en carré, et sont recouverts d'une dalle établie au-dessous du pavé ; un trou carré de 75 centimètres de largeur sur 40 de hauteur, ouvert à 1 mètre 15 centimètres au-dessus du radier, de chaque côté de l'aquéduc au milieu de la galerie extérieure du rez-de-chaussée, fournissait aux eaux de filtration qui se perdaient sous le pavé, le moyen de se vider dans le grand aquéduc. L'on pouvait y introduire aussi des eaux fraîches, pour nettoyer le dessous de cette galerie (*Pl. XII, fig.* 2).

La pente de cet aquéduc était considérable depuis la source de la fontaine jusques à l'Amphithéâtre ; elle était aussi très forte dans la traversée de ce monument. La découverte de cet aquéduc, et plusieurs autres dispositions particulières, dont nous n'avions pu, jusques alors, nous rendre compte, nous ont fait présumer que l'Amphithéâtre de Nîmes fournissait accessoirement, aux habitans, le spectacle des Naumachies. Nous développerons cette idée dans la *Section III,* relative à la destination donnée par les Romains à ce monument.

CONSTRUCTIONS DÉCOUVERTES AU MILIEU DE L'ARÈNE.

Avant de passer à la seconde section de ce chapitre, nous croyons devoir parler de la découverte de quelques constructions que nous avons reconnues lors du déblai général de l'Amphithéâtre, en 1809, et qui auraient pu donner naissance à des opinions éloignées de la vérité.

En déblayant l'Arène jusques au niveau du sol antique, le premier projet fut de diriger toutes les eaux vers le milieu, et de les jeter dans un puits perdu : l'aquéduc circulaire dont nous avons parlé n'était pas alors découvert, et rien ne pouvait même faire présumer son existence. Ce puits fut construit en 1809, sur 2 mètres en carré, au milieu de l'ellipse; et pour en augmenter la capacité, on lui donna, au moyen d'un petit aquéduc, une communication avec un puits voisin construit par les Visigoths et placé plus à l'ouest. Le poudingue se montrait partout à la surface de l'Arène, et cependant les déblais du puits ne présentèrent que des terres transportées sur une profondeur de 3 mètres 43 centimètres. Ce genre de déblai dut faire présumer l'existence d'une construction inconnue ou de quelque nouvel aquéduc. On fit continuer les fouilles, et l'on mit à découvert des murs en croix établis presque dans le centre et parallèlement aux axes de l'ellipse. Ces murs sont encore conservés sur 3 mètres 40 centimètres au-dessous de la base du podium ; à ce point, on reconnaît qu'ils ont été détruits et qu'ils devaient être, par conséquent, plus élevés. Ils existent sur les directions et les dimensions ponctuées sur le plan général (*Pl. XI*). Les extrémités en sont mutilées : on voit qu'ils étaient prolongés; mais nous n'avons pas même reconnu les traces des fondemens. Ces murs ne sont pas également espacés entre eux; leur distance moyenne peut être déterminée à 8 mètres 25 centimètres.

En examinant attentivement ces constructions, on voit qu'elles ne sont point romaines, et qu'elles appartiennent à un siècle postérieur à celui de la fondation de l'Amphithéâtre. Le ciment n'est pas le même que celui employé dans les autres parties du monument, et les paremens en moellons smillés sont si grossiers, qu'on ne peut les confondre avec ceux véritablement antiques. D'ailleurs ces murs, quoique à peu près dans le centre de l'Arène, ne sont pas établis sur des lignes précisément parallèles aux axes; d'où il est facile de conclure que cette construction est indépendante de l'Amphithéâtre.

Mais ces murs annoncent cependant un travail considérable, puisqu'ils sont entièrement engagés dans le poudingue; dès lors nous devons supposer un puissant motif à leur établissement. Les murs construits sur le grand axe de l'ellipse sont élevés sur deux petites retraites : la première,

de 9 centimètres de largeur, est à 27 centimètres au-dessus des fondemens; la seconde, de 6 centimètres, se trouve à 1 mètre 54 cent. au-dessus de la première. Ces murs s'élargissent, à leur extrémité, par des doucines mal établies et plus mal construites : ils ont une épaisseur inégale de 60 à 70 centimètres. Ceux établis sur le petit axe n'ont ni socle, ni retraite, ni doucine. Quel a donc pu être l'objet de ces constructions ? Ici on ne peut que retomber dans le vaste champ des conjectures. Mais il en est une qui nous paraît fondée. Ces restes de maçonnerie indépendans de l'édifice, par leur emplacement, leur forme et leur construction, sembleraient avoir appartenu à une église souterraine, bâtie par les chrétiens, dans les temps de persécutions. Le plan en croix, l'existence souterraine de ces murs au milieu des ruines de l'Amphithéâtre, alors abandonné, tout semble se rapporter aux monumens de ce genre, élevés par la piété des fidèles persécutés à cette époque de notre histoire.

SECONDE SECTION.

CONSTRUCTION.

Trois carrières ont été exploitées par les Romains, pour la construction de l'Amphithéâtre. Toutes les décorations extérieures, la plupart des gradins et le revêtement du podium de la première et de la seconde précinction, ainsi que quelques portiques intérieurs, sont en pierres des carrières de *Baruthel;* quelques gradins et tous les moellons smillés et de remplissage proviennent des carrières de *Roquemaillère.* La presque totalité des portiques des galeries du rez-de-chaussée, d'entresol, du premier et du second étage, sont exécutés en pierres des carrières du pont du Gard. Les premières sont situées à 12,000 mètres au nord de la ville de Nîmes, sur la route d'Alais; les secondes, au nord et tout près de Nîmes, sur la même route; et les troisièmes à 600 mètres à l'est du pont du Gard, entre les routes de Paris et d'Uzès : elles sont toutes calcaires et d'un grain plus ou moins fin.

La pierre de Baruthel est compacte, ferme et fine; elle pèse 2,806 kilogrammes le mètre cube; elle est d'une très bonne qualité quand elle est employée sur son lit de carrière; et malheureusement les Romains n'ont pas pris toujours cette précaution : aussi voyons-nous des pieds-droits et une assez grande quantité de pierres des paremens des portiques extérieurs, entièrement décomposés et effeuillés, soit par l'effet du temps, soit par celui du poids des constructions supérieures.

La pierre de Roquemaillère est beaucoup plus forte et plus dure : elle pèse 2,500 kilogrammes le mètre cube, et n'est pas interposée par bancs dans les carrières, comme celle de Baruthel; elle peut, par conséquent,

être indistinctement employée avec moins d'inconvéniens. Il est cependant plus sûr de la placer sur son lit de carrière, qu'on ne reconnaît qu'avec beaucoup d'attention. Les pierres de cette carrière, employées par les Romains, n'ont pas souffert la moindre altération.

Les pierres du pont du Gard sont d'un grès grossier, mais d'une assez bonne qualité sous le rapport de leur résistance à l'inclémence des saisons. Comme elles sont cependant très poreuses, et par conséquent soumises à la pénétration des eaux et aux dégradations qui en sont les suites, les Romains ont eu soin de ne les employer que dans les constructions intérieures. Cette pierre pèse seulement 1,881 kilogrammes le mètre cube.

Les difficultés qui naissent de la projection biaise de l'établissement de toutes les constructions extérieures et intérieures, ont été vaincues avec le plus grand succès. Les voûtes rampantes de tous les étages sont exécutées avec une étonnante précision, ainsi que celles des galeries; mais on ne retrouve pas la même attention dans les appareils des portiques en pierre de taille qui sont biais et circulaires sur le plan et leur élévation. Nous sommes portés à croire que les Romains, qui ne possédaient pas parfaitement l'art du trait, avaient soin de poser les pierres de taille avec précision sur les têtes et les joints seulement, en leur laissant un peu de saillie sur tous les paremens qu'ils retaillaient ensuite sur place, suivant les diverses courbes ou projections des portiques, voûtes, arcs doubleaux de l'Amphithéâtre. Ici le mérite de l'appareil est d'autant plus grand, que l'épure de chaque portique et de chaque passage se trouve différente, à raison de la division proportionnelle de toutes les parties du monument, sur l'ellipse extérieure et intérieure.

Le plan général et les coupes nombreuses que l'on trouve dans notre ouvrage, feront connaître le genre de construction de chaque partie de l'Amphithéâtre. Nous avons eu soin d'indiquer sur toutes les planches, les différens genres d'appareil et de construction adoptés par les Romains, de manière à n'avoir pas besoin d'entrer ici dans d'autres détails relatifs aux divers emplois de la pierre de taille, des moellons smillés pour les paremens, ou des moellons de remplissage pour l'intérieur des massifs.

Toutes les pierres de taille sont posées sans ciment, et leurs lits sont taillés avec une précision qu'on ne peut atteindre qu'avec peine. Un trou pratiqué au centre de gravité de chaque pierre, fait connaître qu'elles étaient posées avec une louvette; et nous présumons, par l'exacte interposition de toutes les pierres l'une sur l'autre, que la pierre supérieure était d'abord présentée sur le lit inférieur où l'on avait jeté un peu d'eau; que l'assise supérieure suspendue par la louvette, et infiniment rapprochée de celle sur laquelle elle devait être posée, était promenée avec un

léger frottement sur le lit inférieur, de manière à broyer et user toutes les petites aspérités que la taille la plus soignée pouvait avoir laissées; et lorsque l'architecte sentait que toutes ces aspérités avaient disparu, et que les pierres glissaient l'une sur l'autre, il les fesait mettre définitivement en place. Ce n'est que par un pareil moyen qu'on peut expliquer la perfection de l'adhérence des lits de toutes les pierres de l'Amphithéâtre. Les petites particules de la pierre qui s'usaient par le frottement, délayées avec l'eau jetée sur le lit inférieur, formaient un léger ciment qui garnissait, avec la dernière précision, le peu de vide qui pouvait exister.

L'appareil de l'Amphithéâtre est immense et colossal. Des pierres de 2 et 3 mètres cubes y sont communément employées : ces mêmes pierres offrent, par conséquent, des lits de 4 et 5 mètres carrés de surface, ce qui ajoute infiniment à la difficulté de leur taille et au mérite de l'exécution. Les Romains apportaient tous leurs soins dans la taille des lits de pierres qu'ils employaient dans leur construction, et ils négligeaient un peu celle des paremens, soit qu'ils voulussent jouir plus promptement, soit qu'ils eussent l'habitude de retailler et sculpter ensuite sur place toutes les parties extérieures. Nous voyons à côté d'un lit dressé avec une admirable précision, des paremens seulement indiqués par une large ciselure sur les joints.

Dans toutes les constructions en pierres de taille, les Romains avaient la précaution de lier toutes les pierres les unes aux autres par deux coins en bois de chêne, en double queue d'aronde, placés sur chaque joint. Ces coins étaient engagés dans la pierre sur 6 centimètres de profondeur, et une longueur de 10 centimètres sur chaque. Nous disons que ces coins étaient en bois de chêne, parce que nulle part nous n'avons trouvé la présence d'aucun métal, quoique nous ayons fait déplacer plusieurs pierres de taille qui n'avaient pas éprouvé le moindre mouvement depuis leur pose primitive. Nous avons toujours reconnu, sur tous les joints, les trous en double queue d'aronde remplis d'une poussière très fine, mêlée à quelques racines capillaires, et sensibles au microscope. Nous avons soumis plusieurs fois cette poussière à des expériences chimiques, et toujours nous y avons trouvé des sédimens ligneux, exempts de toute espèce de métal : d'où nous pouvons conclure que tous ces coins étaient en bois, ce qui, cependant, ne s'allie pas avec la stabilité que les Romains imprimaient à toutes leurs constructions.

La précision que nous venons de signaler dans la coupe des pierres de taille, se fait encore remarquer d'une manière plus étonnante dans l'exécution des paremens en moellons smillés, soit dans les murs, soit dans les voûtes où ils ont été employés. Les assises ont de 12 à 18 centimètres de hauteur, et les moellons ont de 20 à 25 centimètres de longueur : leur

parement est grossièrement taillé, et les lits et les joints sont démaigris, afin que les pierres puissent plus facilement et immédiatement se rapprocher à l'extérieur. Ce rapprochement est tel que l'on a peine à le concevoir et à croire à la possibilité de la taille de chacune de ces pierres. Les arêtes de ces murs, exécutées en moellons smillés, sont aussi vives que si elles étaient en pierres de taille. La même précision se fait remarquer dans toutes les voûtes rampantes qui sont exécutées en moellons; on y trouve même un mérite de plus dans la taille des voussoirs, qui ont 40 et 50 centimètres de hauteur de clavade, et qui, sans avoir plus de 15 ou 16 centimètres de largeur de douelle, sont cependant taillés sur tous leurs joints avec une exactitude relative à leur projection conique et rampante.

Tous les moellons smillés étaient posés sur une couche d'un ciment très fin, et dont il restait peu de traces à l'extérieur, à raison du rapprochement extraordinaire des lits et des joints. Le massif des maçonneries de remplissage était formé par des moellons de toute forme, noyés au hasard dans un ciment grossier, mais aussi dur que la pierre même. Ce ciment était composé, d'après l'analyse la plus exacte, de parties égales de chaux vive, de sable fort et graveleux, et de fragmens de briques et tuiles brisées. La présence seule de ces trois différentes matières se fait apercevoir dans ce ciment, dont la conservation est encore parfaite après dix-sept siècles.

Les scellemens de tous les fers employés dans ce monument sont en plomb : nous nous en sommes convaincus dans mille endroits où les Romains ont placé des crampons, pour la plus grande solidité de toutes leurs constructions, et particulièrement dans la pose des belles dalles du revêtement du podium.

TROISIÈME SECTION.

DESTINATION DONNÉE PAR LES ROMAINS A L'AMPHITHÉATRE DE NIMES.

En discutant les diverses opinions des auteurs qui nous ont précédés, et en émettant nos propres idées sur les têtes de taureaux qu'on remarque dans les tympans des portiques des deux étages de l'Amphithéâtre du côté du nord, nous avons eu occasion de prouver l'impossibilité de faire combattre dans l'Arène d'autres animaux que les taureaux et les sangliers. Nous ne reviendrons que légèrement sur cette opinion que nous croyons avoir suffisamment démontrée, 1°. par l'impossibilité de mettre les spectateurs à l'abri des atteintes des tigres et des lions avec un mur

d'enceinte qui n'a que 2 mètres 69 centimètres de hauteur au-dessus de l'Arène; 2°. par la dépense extraordinaire de ces spectacles que les décurions et la colonie de Nîmes n'eussent pas été en état de supporter, si l'on avait voulu, comme à Rome, faire venir à grands frais des bêtes féroces de l'intérieur de l'Afrique; 3°. par le choix des taureaux à mi-corps, sculptés sur la porte principale du nord; 4°. par la facilité de se procurer ces animaux dont la nature avait abondamment pourvu les environs de Nîmes, alors couverts de bois et de marais. Nous osons donc avancer, avec certitude, que des taureaux et des sangliers combattaient seuls dans l'Amphithéâtre. Le goût de nos ancêtres pour ce genre de spectacle s'est conservé jusques à nous dans toute sa force; car un combat de taureaux, dans la ville de Nîmes et dans toutes les communes environnantes du côté de la mer, est le plaisir dont le peuple se montre toujours le plus avide. On jouissait encore, dans le cirque, du spectacle de tous les jeux gymniques connus chez les Romains. Les bas-reliefs conservés sur les appuis de la galerie du premier étage, représentant deux gladiateurs combattant au poignard et avec un bouclier, ne doivent nous laisser aucun doute à cet égard.

Il nous reste à présent à examiner si des naumachies étaient exécutées dans le cirque, pour ajouter aux plaisirs de la colonie. Aucun auteur n'a pu, avant nous, avoir cette opinion, parce que les constructions inférieures de l'Amphithéâtre étaient inconnues et ensevelies sous une hauteur considérable de remblais, et sous une espèce de ville qui s'était successivement élevée sur les débris du monument. La distribution particulière du cirque, le niveau de l'Arène établi à 2 mètres 36 centimètres au-dessous des socles des portiques extérieurs; le sol des galeries extérieures et intérieures du rez-de-chaussée, ainsi que toutes les entrées des vomitoires de la première et de la seconde précinction, élevées de 2 mètres 36 centimètres, et de 2 mètres 22 centimètres au-dessus de l'Arène; la découverte de l'aquéduc du nord qui portait dans le cirque les eaux de la fontaine, et les vidait ensuite dans les fossés, en dehors des murailles antiques, qui n'en étaient éloignées que de 29 mètres; le vide de 19 centimètres, laissé entre les dalles du revêtement du podium et le mur en moellons smillés, que l'on devait remplir avec de la terre glaise (*Pl. XX*, *fig.* 3); toutes ces diverses dispositions, inutiles pour les spectacles ordinaires du cirque, deviennent indispensables pour des joûtes sur l'eau. Ménard et Clérisseau n'en parlent point, parce qu'ils supposent l'Arène et le sol des galeries du rez-de-chaussée au même niveau : cet oubli devient excusable à raison de l'époque à laquelle ils écrivaient, bien antérieure au déblai général de l'Amphithéâtre. Aujourd'hui, connaissant les diverses dispositions du monument de la manière la plus absolue, on peut croire que

des naumachies avaient lieu dans le cirque, et nous allons donner des preuves matérielles de cette opinion, en les puisant toujours dans les distributions et les constructions encore existantes du monument.

Le niveau du pavé des galeries extérieure et intérieure du rez-de-chaussée étant élevé de 2 mètres 36 centimètres, et de 2 mètres 22 centimètres au-dessus de l'Arène, il était bien facile d'y introduire une hauteur de 2 mètres d'eau, sans inonder ces galeries qui distribuaient tous les escaliers montant dans les vomitoires des quatre précinctions. Deux mètres de hauteur d'eau suffisaient, et au-delà, pour la marche et le mouvement des galères, et pour mettre les combattans précipités dans l'eau, à l'abri de toute espèce de danger. Cette hauteur de 2 mètres était facilement portée dans le cirque par l'aquéduc du nord, à cause de la grande pente qu'on lui avait donnée. La sortie de cet aquéduc devait être fermée par une vanne qui retenait les eaux et les forçait de regonfler et de s'élever dans l'Arèné, par quelques dalles de la couverture de l'aquéduc circulaire, qu'on pouvait enlever. Les rainures laissées à des distances assez rapprochées, au couronnement de l'assise sur laquelle reposaient les dalles de la couverture, pouvaient, outre l'écoulement des eaux pluviales de l'Arène, dont nous avons déjà parlé, avoir pour objet de faciliter l'enlèvement des dalles auxquelles ces rainures correspondaient. L'eau, ainsi introduite, par regonflement, s'élevait sans violence, et ne causait aucune dégradation sur la surface de l'Arène. Quand le spectacle était fini, on ouvrait la vanne, et toutes les eaux étaient promptement écoulées dans les fossés hors de l'enceinte des murailles, sans aucune dégradation importante, à raison de la diminution insensible de l'eau et de l'éloignement du mouvement occasionné par la vanne de décharge.

L'Arène, remplie d'eau, offrait un espace assez considérable pour les divers mouvemens des petites galères, qui manœuvraient à la rame, et qui, en combattant les unes contre les autres, offraient le spectacle que présentent nos joûtes modernes. Les galères partaient réciproquement des portes opposées de l'est et de l'ouest, sur le grand axe de l'ellipse. L'eau qui arrivait, par son propre niveau, dans les passages de ces deux portes, dont la base était établie sur une pente uniforme de la galerie extérieure à l'entrée de l'Arène, fournissait aux joûteurs un moyen facile de s'embarquer. Cette disposition nous explique l'emploi des deux salles réservées de chaque côté de ces deux grands passages avec lesquels elles avaient un portique de communication. Ces deux grandes salles pouvaient en effet servir de lieu de réunion aux combattans des deux partis, pour disposer et concerter leurs moyens d'attaque et de défense, et pour renfermer ensuite les galères après le combat.

Les portes du nord et du sud qui communiquent dans l'Arène, étaient bien exactement fermées pendant le temps que le cirque était inondé, afin de ne pas submerger l'unique passage des deux loges d'honneur, établies au-dessus sur le petit axe de l'ellipse. On voit encore des coches et des rainures dans les jambages de ces portes où l'on devait faire entrer des pièces de bois transversales pour les fortifier contre le poids de la masse d'eau contenue dans l'Arène.

Cette hauteur d'eau de 2 mètres pouvait, malgré l'exacte précision des joints des grandes dalles du podium, filtrer à travers ces joints, et nuire à la solidité et à la conservation du mur en maçonnerie qui se trouvait derrière. Les Romains, qui avaient tout prévu, avaient laissé entre le derrière de ces dalles et le revêtement du mur, un vide de 19 centimètres qu'ils remplirent de terre glaise (*Pl. XX, fig.* 3). L'interposition de cette couche arrêtait toutes les filtrations qui auraient pu avoir lieu, et les empêchait d'atteindre le corps des maçonneries.

Ce sont toutes ces observations réunies, qui nous font présumer que l'Amphithéâtre offrait aussi le spectacle des Naumachies, parce que toutes les dispositions que nous venons de faire remarquer, sont exclusivement relatives à ce genre de spectacle, et ne peuvent avoir de motif raisonnable dans leur construction, si l'on rejette notre opinion. Il est à regretter que dans les bas-reliefs sculptés sur les appuis des portiques de la galerie du premier étage, les deux seuls qui ont été conservés représentent des combats de gladiateurs : si un plus grand nombre de ces bas-reliefs eût pu échapper aux outrages du temps, ou au vandalisme des siècles d'ignorance et de barbarie qui ont suivi la chute de l'empire romain, peut-être en verrions-nous quelqu'un de relatif aux combats sur l'eau; à défaut de ces preuves, nous n'en pouvons offrir de meilleure que les probabilités que nous venons d'établir.

QUATRIÈME SECTION.

DISPOSITION ET MANOEUVRE DE LA TENTE.

Nous ne doutons point que la surface entière de l'Amphithéâtre ne fût recouverte par une tente, pour mettre tous les spectateurs à l'abri des rayons du soleil, sous un climat aussi brûlant que le nôtre, et pour un spectacle qui ne pouvait avoir lieu que dans la belle saison, aux heures de la plus forte chaleur. Tous les anciens qui ont parlé des spectacles du cirque font mention de cette tente qu'ils appelaient *velaria* ou *vela.* Martial, dans une de ses épigrammes, annonce à ses amis : « qu'il ira ce

soir au Colisée la tête couverte, parce que le vent empêchera le service de la tente : »

Nam populo ventus vela negare licet.

Mais si tous les auteurs ont été d'accord sur l'existence de cette tente, aucun n'a parlé de sa disposition, ni de la manœuvre en usage pour l'ouvrir ou la fermer; en sorte que nous sommes forcés, dans cette seule circonstance, de supposer les moyens employés par les Romains : aussi ce n'est qu'avec la plus grande circonspection que nous développerons ici notre opinion, que nous avons cherché cependant à appuyer de toutes les probabilités, en utilisant toutes les constructions antiques qui peuvent avoir quelque rapport avec cette manœuvre. Nous avons rapproché, combiné et étudié toutes les dispositions qui ont servi de base à notre système pour nous mettre du moins à l'abri de toute objection grave et fondée.

Il existe au niveau du couronnement de l'attique cent vingt consoles saillantes en dehors du monument, et percées chacune d'un trou rond de 30 centimètres de diamètre (*Pl. XX, fig.* 1 et 2). Ce trou correspond perpendiculairement à une entaille circulaire de la même grandeur, ayant 15 centimètres de profondeur, et pratiquée dans la saillie de la corniche du second ordre. L'ouverture supérieure du trou de chaque console porte extérieurement une rainure de 4 centimètres de hauteur, destinée à recevoir un collier de fer : ce collier avait une tige scellée par un fort tenon dans le couronnement de l'attique, et dans un trou correspondant au centre de la console. Ces trous se font remarquer partout avec les mêmes dispositions, et nous avons encore trouvé dans plusieurs les restes du fer et du scellement en plomb.

Il nous a été facile de présumer que le trou de chaque console devait recevoir un poteau rond; que ce poteau, en traversant la console, allait se reposer dans l'entaille circulaire et correspondante de la corniche inférieure, et que le collier de fer servait à empêcher le poteau, pénétré par l'humidité de l'atmosphère, d'agir trop fortement par sa dilatation contre les consoles qu'il eût bientôt rompues sans cette précaution indispensable. Mais des poteaux ainsi isolés, ayant seulement 30 centimètres de diamètre, nous paraissaient bien faibles pour soutenir une tente étendue sur toute la surface elliptique d'un monument ayant plus de 133 mètres de longueur sur le grand axe, et plus de 101 sur le petit. Dès lors nous avons présumé que les Romains avaient cherché à les consolider par des moyens accessoires; nous avons redoublé de soins pour les découvrir, et nous avons été assez heureux pour croire y avoir réussi.

Nous avons trouvé en dedans de l'attique, et vis-à-vis chaque console,

une entaille de 25 centimètres de longueur, faite dans la saillie de la petite moulure qui couronne l'intérieur de l'attique, de manière qu'elle arase cette partie de la corniche avec le nu du reste du mur (*Pl. XX, fig.* 1 et 2). De chaque côté, et à douze centimètres de l'arête intérieure de l'attique, il existe sur le couronnement un trou qui porte encore des restes de scellement en plomb. Nous avons encore reconnu, perpendiculairement sous chacune de ces entailles, un trou de 25 centimètres en carré sur 16 de profondeur, ouvert sur le dessus du gradin le plus élevé joignant l'attique. Ces diverses découvertes nous ont fait présumer que dans l'intérieur de l'attique, et vis-à-vis chaque poteau extérieur, il devait exister un second poteau de 25 centimètres en carré, adossé au mur intérieur, engagé dans l'entaille faite à la saillie de la moulure du couronnement, et retenu à cette hauteur par un collier de fer scellé dans les trous qui existent encore et dont nous venons de parler. Ce poteau reposait, par son extrémité inférieure, dans l'entaille carrée qui se trouve sur le gradin le plus élevé.

Mais ces deux poteaux, ainsi isolés l'un de l'autre, et séparés de toute l'épaisseur de l'attique, ne pouvaient se prêter un mutuel appui, sans un système de charpente qui les liât l'un à l'autre : en remarquant le couronnement de l'attique avec la plus scrupuleuse attention, on peut reconnaître sur quelques points une légère différence dans la couleur de la pierre vis-à-vis chaque console sur une largeur de 25 à 30 centimètres, et dans la direction du poteau rond extérieur au poteau carré intérieur. Cette nuance dans la couleur de la pierre annonce l'interposition d'un corps au-dessus de l'attique, qui, en mettant cette portion pendant quelque temps à l'abri des impressions de l'air et de la pluie, a pu conserver cette teinte un peu moins sombre que tout le reste du couronnement de l'attique; dès lors, nous pensons qu'une pièce de bois transversale unissait ces deux poteaux, et que cette sablière portait une jambe de force qui arc-boutait le poteau circulaire extérieur, en le soutenant directement contre l'action intérieure du poids de la tente. C'est d'après ce que nous venons de dire, que nous avons établi sur l'attique le système de charpente, tel que nous l'avons indiqué sur la *pl. XX, fig.* 1 et 2.

Quant à la disposition de cette tente (*Pl. XIX, fig.* 1 et 2), nous supposons d'abord une partie fixe dans le milieu de l'Arène : nous pouvons le présumer avec d'autant plus de vraisemblance que nous lisons dans l'histoire que, par suite de la prodigalité de quelques empereurs, le milieu de la tente qui recouvrait le Colisée à Rome, était orné d'une aigle immense, brodée en or : cette broderie ne pouvait avoir lieu et être conservée que dans une portion fixe de la tente, toujours tendue, et qui ne participât en rien au mouvement de la manœuvre des autres parties. Cette portion fixe pouvait être plus ou moins grande que nous ne la sup-

posons dans le dessin que nous en donnons. Elle était attachée à une corde circulaire, dont la courbe elliptique n'était point semblable à celle de l'Arène, mais était déterminée par des rayons d'égale longueur, qui, en partant de chaque poteau extérieur, aboutissaient à cette corde circulaire par des projections toujours proportionnelles. Autour de cette corde circulaire qui portait la portion fixe de la tente, étaient attachées à des distances égales cent vingt cordes ou rayons, qui correspondaient à chaque poteau extérieur, et qui devaient porter un numéro commun à chaque corde et à chaque poteau, afin de reconnaître toujours la véritable position de la tente, à raison de sa forme elliptique.

Le mot *velaria* ou *vela*, mis au pluriel, et dont se servaient les anciens, en parlant de la tente qui recouvrait les cirques et les théâtres, annonce que cette tente devait se composer de plusieurs portions, dont chacune portait le nom de *velarium*. En effet, il est impossible d'imaginer un pareil ouvrage fait d'une seule pièce, et si difficile à déployer sur une surface aussi considérable. Dès lors, nous croyons que la partie mobile était divisée en portions plus ou moins grandes, appelées *velarium*. Nous avons supposé, dans notre dessin, *planche XIX*, *figure* 1, cette portion mobile divisée en vingt-quatre parties égales (1), ce qui fait embrasser à chaque velarium la distance de cinq poteaux. Par cette disposition, le velarium avait 15 mètres 50 centimètres de largeur. Cette largeur devait être égale sur toute la longueur de la partie mobile de la tente, afin de se prêter à la manœuvre dont nous allons parler.

Sur la bordure de chaque velarium, et vis-à-vis chaque poteau, c'est-à-dire, à chaque distance de 3 mètres 10 centimètres, était fixée une corde sur laquelle était fortement arrêtée la toile de la tente; de gros anneaux de bronze (2) étaient attachés à cette corde et à des distances assez rapprochées. Lorsqu'à l'ouverture des jeux du cirque, on voulait replacer la tente qui, sans doute, ne restait jamais en place pendant l'hiver, les ouvriers préposés à cette manœuvre commençaient par étendre sur l'Arène la partie fixe; ils passaient ensuite les cordes attachées au câble circulaire dans tous les anneaux de chaque velarium, et ils les liaient les uns aux autres par de petites cordes qui, passant dans des œillets, embrassaient celles qui bordaient chaque velarium. Par ce moyen, la tente se trouvait réunie en une seule pièce, et formait le velaria des anciens. Cent vingt ouvriers, ou un plus grand nombre, prenaient chacun le

---

(1) Cette division est arbitraire, et pouvait être subdivisée en autant de portions qu'il y avait de poteaux.

(2) On en a trouvé une assez grande quantité dans les fouilles de l'Amphithéâtre : on les prit d'abord pour des bracelets à l'usage des athlètes, ne leur connaissant pas alors d'autre destination.

bout d'une des cordes attachées au câble circulaire de la portion fixe du milieu de l'Arène, la traînaient sur les gradins jusques à l'attique, et la passaient dans la poulie mouflée attachée au sommet du poteau circulaire extérieur correspondant à la corde. Ainsi s'élevait la tente sans aucune difficulté. Cette manœuvre était jusque-là aussi simple que facile. Il en existait sans doute une autre pour plier et déployer la tente les jours de spectacle; nous allons essayer de l'indiquer.

Martial, pour peindre le mouvement de la tente du Colisée, dit dans une de ses épigrammes : *Vela per funes iniere;* ce qui indique d'une manière précise que la tente se mouvait sur les cordes qui la portaient. Cette indication est d'accord avec la manœuvre suivante : cent vingt petites cordes attachées au dernier anneau du velarium joignant le câble circulaire de la partie fixe de la tente, passaient en même temps dans tous les anneaux attachés sur la longueur du velarium. Ces cordes glissaient ensuite sur autant de poulies arrêtées aux poteaux extérieurs. Il est aisé de sentir que cent vingt ouvriers disposés sur l'attique, et agissant en même temps, ramenaient la tente qui glissait sur les cent vingt cordes fixes, et la serraient contre les poteaux extérieurs au-dessus de l'attique. C'est ainsi qu'elle se pliait.

On la déployait par la même disposition en sens inverse. Cent vingt autres cordes étaient attachées par un bout au dernier anneau intérieur du velarium : l'autre bout passait dans une poulie fixée sur le câble circulaire de la portion fixe de la tente, repassait dans tous les anneaux du velarium, et ensuite sur une seconde poulie attachée au poteau circulaire extérieur. Ainsi, cent vingt ouvriers déployaient la tente dans un instant.

La distance des principaux cordages sur lesquels glissaient les velaria, était beaucoup plus considérable vers l'attique que vers le centre; ce qui l'obligeait de donner à chaque portion de la tente, entre les poteaux, une largeur égale sur toute sa longueur, afin de rendre possible son mouvement. Il résulte de cette disposition forcée, que lorsque la tente était déployée elle était parfaitement tendue du côté de l'attique, tandis qu'elle formait cent vingt plis du côté opposé joignant la partie fixe du milieu. Ces ouvertures pouvaient permettre aux rayons du soleil de pénétrer dans l'intérieur du cirque, et d'incommoder une partie des spectateurs; mais cet inconvénient était facilement prévenu en plaçant au câble elliptique qui portait la partie fixe de la tente, une toile pendante dans l'intérieur, qui n'avait besoin que de dépasser de quelques centimètres la partie la plus basse de ces plis.

Le même inconvénient existait au-dessus de l'attique, attendu que le soleil pouvait pénétrer par le vide qui se trouvait entre la tente et le couronnement de l'Amphithéâtre, et qui devait avoir toute la hauteur des poteaux circulaires; mais on pouvait placer une tente verticale

attachée à la partie extérieure des velaria, et qui tombait en dedans de l'attique.

La tente ainsi tendue et disposée, avait nécessairement dans son milieu un abaissement plus ou moins considérable, soit par son propre poids, soit parce qu'on devait laisser aux cordages principaux le jeu nécessaire à leur mouvement subordonné aux diverses situations de l'atmosphère. Nous avons supposé cet abaissement de 3 mètres, ce qui ménageait à tous les spectateurs la faculté de se voir réciproquement, même à ceux qui étaient sur les gradins les plus élevés. On peut pourtant supposer l'abaissement de la tente plus considérable; mais nous avons cru devoir nous arrêter à ce qui était suffisant pour le resserrement ou la dilatation des cordages, en les empêchant d'agir trop fortement sur les poteaux extérieurs qui portaient le système général des velaria.

Dans cette hypothèse, la tente éprouvant un abaissement nécessaire vers le milieu, et qui pouvait être plus considérable que nous ne l'avons déterminé, il fallait nécessairement parer au grave inconvénient résultant de l'action directe du vent qui pouvait soulever la tente et lui faire décrire au-dessus du couronnement de l'Amphithéâtre et en sens inverse, la courbe funiculaire qu'elle décrivait. La tente alors, en faisant éprouver aux poteaux qui la soutenaient une secousse vive et spontanée, aurait pu en rompre quelques-uns et causer des accidens et des avaries plus ou moins considérables. Il était donc à présumer que les Romains s'étaient occupés des moyens de les prévenir; nous avons dû donner tous nos soins à les découvrir par les recherches les plus minutieuses, et nous croyons y être parvenus.

Nous avions remarqué plusieurs fois sur le derrière et dans la partie supérieure des dalles formant le revêtement du podium, des trous dont plusieurs portent encore des débris de fer et de scellement en plomb (*Pl. XIX*, *fig.* 2, et *Pl. XX*, *fig.* 3); nous avions reconnu aussi que plusieurs pierres du couronnement du podium portaient intérieurement des coches ou rainures circulaires de 2 ou 3 centimètres de largeur, dont on ne pouvait deviner d'abord le motif. Nous avions pensé qu'il fallait un grand but d'utilité pour déterminer les Romains à embarrasser par des crampons de fer, en saillie, le dedans du marchepied de la première précinction, réservée pour les personnages les plus importans de la colonie; mais en nous occupant ensuite de la disposition et de la manœuvre de la tente, nous avons cru trouver la véritable destination de ces crampons et la cause des rainures que nous avions remarquées sur les pierres de la corniche du podium : nous pensons que des cordes attachées au câble elliptique qui portait la partie fixe de la tente, étaient assujetties par leur extrémité inférieure à des anneaux de fer scellés dans les trous que l'on trouve derrière les dalles du podium, et que les rainures

formées dans quelques pierres du couronnement étaient le résultat du frottement et de la vibration des cordages dont nous venons de parler. Nous supposons ces cordes d'arrêt au nombre de vingt-quatre, et l'on voit qu'elles suffisent pour s'opposer à tout mouvement vertical de la tente, en lui laissant cependant tout le jeu nécessaire pour obéir aux diverses variations de l'atmosphère. Ces dispositions de la tente sont indiquées sur les *planches XIX* et *XX*, ainsi que sur toutes les coupes en travers du monument; mais nous avons cru devoir donner un dessin particulier, un peu plus en grand, de la construction du mur du podium, relativement aux crampons dont nous venons de parler (*Pl. XX, fig.* 3).

Si nous sommes entrés ici dans de longs détails au sujet de la tente des Arènes, cette discussion était absolument neuve, et nous avons cru devoir donner à notre opinion des développemens qui nous ont paru d'autant plus indispensables, qu'ils sont tous puisés dans les constructions et les dispositions du monument. Nous le répétons encore : nous exposons notre système avec beaucoup de circonspection; que d'autres atteignent le but que nous avons seulement indiqué, peut-être aurons-nous porté quelques faibles lumières dans cette partie de la mécanique des anciens, sur laquelle tous les auteurs ont gardé le silence, ou ne nous ont laissé que des notions insuffisantes pour fixer nos incertitudes.

CHAPITRE III.

MAISON-CARRÉE.

Après avoir parcouru, avec nos lecteurs, la masse imposante de l'Amphithéâtre dans tous ses détails, nous allons passer à la description du temple des petits-fils d'Auguste, vulgairement appelé *Maison-Carrée*. Si les Arènes imposent à l'imagination par le grandiose de leur architecture, l'esprit se repose délicieusement à la vue de la richesse et de la grâce de l'autre monument (*Pl. XXI*).

« Que vous dirai-je de l'élégance, du goût et des proportions de la » Maison-Carrée de Nîmes? Si l'on n'y prend garde, elle tombera; un » de ses murs a perdu son aplomb; on a vu des enfans poursuivre à coups » de pierre des oiseaux qui faisaient leurs nids dans ces feuilles d'acanthe, » si admirées et si dignes de l'être. » C'est ainsi que s'exprime l'auteur du Voyage d'Anarchasis, en parlant du temple des petits-fils d'Auguste, qu'il appelle le chef-d'œuvre de l'architecture antique et le désespoir de la moderne. Il gémit, avec tous les artistes et les gens de goût, de l'abandon où on laissait ce monument.

Plusieurs opinions ont été émises sur la destination de la Maison-Carrée. Poldo d'Albenas prétend que c'était une maison consulaire, où se réunissaient les magistrats chargés de délibérer sur les affaires de la colonie. Dieron en fait un prétoire pour l'administration de la justice; un troisième auteur, un temple élevé à Plotine par la reconnaissance d'Adrien. Toutes ces opinions qui n'avaient aucun fondement solide sont tombées devant l'ingénieuse découverte faite par Séguier en 1758, d'après les indications et les instances de l'historien *Ménard*.

Séguier prit d'abord un calque rigoureusement fidèle des trous qui avaient reçu les crampons des lettres de l'inscription placée sur la frise; il chercha ensuite à faire rapporter à ces trous des lettres onciales, et parvint à rétablir l'inscription suivante :

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. DESIGNATO
PRINCIPIBVS IVVENTVTIS.

Elle indique que le monument était consacré aux deux fils adoptifs d'Auguste, Caïus et Lucius Cæsar, et qu'on y rendait des honneurs à ces deux princes de la jeunesse romaine.

Les lettres qui composaient cette inscription étaient de bronze, comme celles de la plupart des monumens antiques; mais elles n'étaient point engagées dans des rainures tracées sur la pierre, ainsi que celles de l'inscription de la porte d'Auguste; et lorsqu'elles furent arrachées, elles ne laissèrent de traces que les trous des crampons; encore paraît-il qu'à une autre époque une seconde inscription a occupé la place de celle-ci; ce qui a rendu le travail de Séguier bien plus difficile, et a laissé sans emploi plusieurs des trous de la frise.

D'après l'inscription restituée par Séguier, la Maison-Carrée aurait été bâtie l'an de Rome 754, et le 1er de l'ère chrétienne. En effet, c'est à cette époque que se rapporte la première année du consulat de Caïus Julius César, et la désignation de son frère au consulat, ainsi que le titre de *Princes de la jeunesse*, qui leur fut également donné par l'empereur Auguste. Ces deux princes furent les premiers qui reçurent ce titre, et il ne dut, par conséquent, point être omis dans l'inscription d'un monument qui leur était consacré.

Nous sommes loin de vouloir élever aucun doute sur la dédicace de l'édifice, ainsi expliquée par Séguier; mais nous osons penser que l'inscription en l'honneur des petits-fils d'Auguste a pu n'être placée qu'après coup, et succéder à une inscription plus ancienne, enlevée pour faire place à celle-ci.

Cette opinion peut sembler paradoxale. Donnons-en les motifs, et laissons à des antiquaires plus savans le soin de les apprécier.

La première ligne de l'inscription de Séguier commence à 3 décimètres (1) de l'angle oriental de la frise, tandis qu'elle se prolonge jusques à son extrémité occidentale, d'une manière choquante pour le coup d'œil, et contraire à la symétrie, qui n'a pu être négligée dans un monument aussi parfait. Le C qui indique le nom de CAIVS est trop rapproché de celui qui le suit, et ne se trouve attaché que par un crampon, lorsque toutes les autres lettres semblables en portent trois : ce qui peut faire croire que l'on a voulu mettre à profit un trou déjà existant dans la pierre. Les lettres de l'inscription paraissent souvent espacées inégalement; les trous sont trop grands en beaucoup d'endroits, ils dépassent le corps de la lettre en beaucoup d'autres, et semblent avoir été recreusés soit en hauteur, soit en largeur : il en existe dont il est même impossible de se rendre raison et de faire emploi, avec la seule inscription de Séguier; tel est celui que l'on voit après l'I de DESIGNATO.

---

(1) Voyez l'inscription de la Maison-Carrée, dans le septième volume de l'*Histoire de la ville de Nîmes*, par Ménard, *page* 37. Nous avons cru inutile de la rapporter ici, avec l'indication des trous.

On aperçoit clairement après l'A du second mot AVGVSTI, les traces de deux VV. Les mots PRINCIPIBVS IVVENTVTIS se trouvent, contre l'usage ordinaire (1), renvoyés de la frise à l'architrave, qui, à coup sûr, n'avait pas été primitivement destinée à recevoir une inscription, comme le prouve évidemment la continuité du profil et des ornemens sur lesquels les lettres ont été appliquées. Enfin cette dernière ligne de l'inscription n'offre que très peu ou point d'incorrection dans la place et l'emploi des trous; tandis que dans la première, où nous présumons l'existence d'une inscription antérieure, les erreurs sont tellement multipliées, qu'il faudrait supposer, en rejetant notre hypothèse, une maladresse trop grossière dans l'ouvrier qui les aurait commises, et un défaut de soin inexcusable dans l'architecte, défaut qu'on ne peut retrouver nulle autre part dans l'exécution de ce monument.

Sans donner à nos observations plus de poids qu'elles n'en méritent, elles suffisent du moins pour élever un doute, et provoquer un éclaircissement. S'il résultait, par exemple, de l'examen approfondi qui pourrait en être fait, que les trous fussent inégalement creusés, que celui qu'on voit après l'I de DESIGNATO, ou tout autre non employé dans l'inscription, gardât encore quelques traces du métal de la lettre ou du scellement en plomb, il faudrait nécessairement en tirer une conclusion favorable à notre supposition. Il resterait alors à trouver cette première inscription, et peut-être ne serait-il pas impossible d'y parvenir.

On sait, du reste, que le changement et la substitution que nous supposons, ne sont pas sans exemple dans les monumens antiques. Nous pouvons citer l'altération qu'a évidemment éprouvée l'inscription de l'arc de Sévère, à Rome. Caracalla, devenu fratricide, en fit arracher le nom de sa victime pour y substituer ces mots OPTIMIS FORTISSIMIS QVE PRINCIPIBVS, sous lesquels on distingue encore parfaitement les traces du nom et des titres de l'infortuné Géta.

La Maison-Carrée, le monument le plus pur et le mieux conservé de l'antiquité, dont les détails d'exécution sont au-dessus des dessins les plus corrects, que Colbert voulait faire emporter à Paris pour former le goût des architectes de son siècle; que le cardinal Alberoni jugeait digne d'être recouverte d'une enveloppe d'or; ce monument, disons-nous, doit être décrit avec le plus grand soin, même avec les irrégularités qu'on y remarque, parce que tout en architecture de la part des Romains, dans le siècle d'Auguste, doit nous paraître respectable. D'ail-

(1) Il n'est pas sans exemple que des inscriptions aient occupé deux lignes, dont la seconde était dans la frise, comme au Panthéon et au temple de la Concorde, à Rome; mais cela est très rare; et dans ce cas même les profils étaient interrompus.

leurs ces légères irrégularités nous sont une nouvelle preuve que ces maîtres de l'art s'occupaient en grand du bel effet que devaient produire leurs constructions, et en négligeaient quelquefois les détails. Le temple de Caïus et Lucius César n'est pas le seul ouvrage qui dépose en faveur de cette opinion.

Ce monument (*Pl. XXII*) est fondé sur le ferme à 5 mètres 60 centimètres au-dessous du pavé du temple. Les colonnes du péristyle reposent sur un mur de 2 mètres d'épaisseur construit en gros blocs de pierres de taille des carrières de Sernhac, et du pont du Gard. Ce mur est établi sur trois retraites extérieures et intérieures de 40 à 45 centimètres de largeur. Il porte une voûte moderne en segment de cercle, construite en pierres de taille des carrières de Beaucaire, sur laquelle repose le pavé du péristyle. Ce caveau, qui a servi à la sépulture jusqu'en 1789, a une longueur de 10 mètres sur 6 de largeur : le reste du monument, comprenant l'enceinte proprement dite, est fondé sur un massif général de maçonnerie de 19 mètres de longueur, 15 de largeur, et 5 mètres 60 centimètres de hauteur, produisant un cube de 1596 mètres de maçonnerie. Cet établissement peut donner une juste idée de la stabilité que les Romains donnaient à leurs monumens, et nous sont une preuve que rien ne leur coûtait pour obtenir et assurer ce résultat. Cette maçonnerie a été faite d'une manière toute particulière, par des assises de moellons inclinés à l'angle de 45 degrés, posés à sec, ayant environ 25 centimètres de hauteur. Ces assises de moellons reposent sur des couches alternatives de ciment de pareille épaisseur.

Des fouilles extérieures, faites sur plusieurs points au pied de la Maison-Carrée, nous ont fait reconnaître l'état et les détails des fondations, et nous ont mis à même de découvrir la base antique du monument à 3 mètres 30 centimètres au-dessous de celle des colonnes. Cette base est établie sur une assise de pierre de taille de Sernhac, qui repose sur un massif de maçonnerie formant un empattement de 40 centimètres, revêtu en moellons smillés, posés par assises bien régulières, et sur une couche de ciment aussi dure que la pierre.

La découverte de cette base antique, les dimensions du soubassement, et son rapport avec la hauteur des colonnes, nous ont donné la certitude que la Maison-Carrée était élevée sur un stylobate général, et que le sol de la ville de Nîmes s'est rehaussé de 2 mètres depuis la construction du monument. Ce rehaussement est à peu près le même sur toute la surface de la nouvelle ville. Comme aucun auteur n'a décrit ce soubassement, que M. Clérisseau lui-même n'en parle que d'après Palladio, et n'en donne ni les mesures ni le profil dans son bel ouvrage sur les antiquités de Nîmes, nous avons cru qu'on nous saurait quelque gré de le rapporter ici tel qu'il existe; on le trouvera sur la *planche XXIV, figure 4*.

Les débris de cette ancienne base ont fait émettre depuis long-temps le vœu de la voir un jour rétablie sur ses premières dimensions, en rabaissant le terrain autour de la Maison-Carrée, au niveau du sol antique. Cette enceinte serait entourée d'un mur pour soutenir les terres au niveau actuel de la ville. Au-dessus de ce mur on placerait une grille en fer, élevée seulement jusques au niveau de la base des colonnes, pour ne dérober aucune partie de ce monument à l'admiration des artistes et de la postérité.

La voûte qui existe sous le péristyle est en très bon état; on y parvient par un escalier moderne, ouvert sur la face latérale de l'ouest, dont l'entrée a été murée en 1789, époque à laquelle ce caveau a cessé de servir à la sépulture. On trouve dans ce souterrain, et sous la porte d'entrée du temple, un boyau tortueux ouvert par les religieux Augustins en 1674; dans le massif des fondations et en laissant à droite un grand puits romain de 1 mètre 50 centimètres de diamètre, sur 12 mètres de profondeur au-dessous du pavé du temple, on parvient dans un second caveau demi-circulaire, creusé par ces mêmes religieux sous le chœur de l'église établie par eux à la même époque de 1674, dans l'enceinte de la Maison-Carrée. Ce caveau, ainsi que le passage tortueux dont nous venons de parler, nous ont fait connaître la construction particulière du massif général qui sert de base au monument; la couche de ciment interposée entre les assises de moellons inclinés, forme aujourd'hui plafond sur ce passage, large d'environ 1 mètre 70 centimètres. On n'y reconnaît pas la moindre gerçure, et on peut, par cela seul, juger de sa force et de sa tenacité. Le caveau demi-circulaire, sous le chœur de l'église, est couvert d'une voûte moderne en pierres de taille.

D'après l'examen le plus soigné de l'état actuel des fondations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, on n'a rien à craindre pour la sûreté de l'établissement de la Maison-Carrée; ce n'est point à cette cause que l'on peut attribuer le mouvement qu'on remarque sur la face orientale, qui, dès l'année 1755, avait alarmé l'abbé Barthélemi. L'église construite par les Augustins, en 1674, peut l'avoir occasionné par la trop grande poussée des voûtes contre les murs antiques. Aussi, la prompte démolition de cette église, d'une architecture lourde et grossière, est-elle dans le nombre des premières réparations qui s'exécutent dans ce moment pour la restauration et la conservation de ce précieux monument. Cette voûte est déjà entièrement démolie, pour la continuation de la charpente et de la toiture de forme antique qui va recouvrir la Maison-Carrée. Si l'on considère que ce temple existe depuis dix-huit siècles, qu'il a été plusieurs fois exposé aux coups qui signalaient les invasions des Barbares; qu'enfin, pendant un long espace de temps, il a été la propriété de quelques particuliers ignorans; combien ne s'étonnera-t-on pas de voir

ce fragile édifice, si bien conservé, lorsque nous cherchons en vain les vestiges de nos superbes bains, de nos temples, de nos basiliques, et lorsque notre Amphithéâtre même, malgré sa masse énorme, ne nous offre que des ruines au dedans, et des mutilations considérables au dehors.

Trente colonnes cannelées, d'ordre corinthien, élevées au-dessus d'un stylobate général, forment un rectangle de 25 mètres 65 centimètres de longueur, sur 13 mètres 45 centimètres de largeur, à compter de la base des colonnes. C'est de cette forme que dérive sans doute la dénomination vulgaire de *Maison-Carrée.* Six colonnes sont sur le devant et onze sur les côtés. Un péristyle sur la face principale annonce l'entrée d'un temple, et c'est à la quatrième colonne des faces latérales que commence l'enceinte proprement dite. Le mur d'enceinte, qui a 70 centimètres d'épaisseur, est orné de refends extérieurs, et les colonnes y sont engagées de la moitié de leur diamètre (*Pl. XXI, XXII, XXIII, XXIV*).

Ce mur portait, à 2 mètres 36 centimètres au-dessus de la base des colonnes, une cimaise dont la saillie s'amortissait contre le demi-diamètre de chaque colonne. Cet ornement a été détruit, et il n'en reste que quelques légères amorces joignant la saillie des colonnes engagées.

Ces colonnes ont 91 centimètres de diamètre à la base, et 80 centimètres au-dessous de l'astragale; leur diminution est uniforme sur toute la hauteur du fût. Les entre-colonnemens ne sont pas rigoureusement égaux, et aucun même n'est absolument semblable à son correspondant. Leur différence est de 2 mètres 40 centimètres, à 2 mètres 51 centimètres de l'axe d'une colonne à l'autre, sur les quatre faces du monument. Il résulte même de cette petite irrégularité dans les entre-colonnemens, que les faces opposées n'ont pas les mêmes dimensions de longueur, et qu'il se trouve entre elles quelques légères inégalités.

La hauteur des colonnes est de 8 mètres 96 centimètres, dont 56 centimètres pour la base, 7 mètres 35 centimètres pour le fût jusqu'au-dessus de l'astragale, 1 mètre 3 centimètres pour le chapiteau, et 2 centimètres pour le coussinet établi entre le chapiteau et l'architrave, pour empêcher la portée de cette architrave sur les moulures délicates du tailloir des chapitaux. Ceux-ci, taillés en feuilles d'olivier, sont sculptés avec des proportions de contours et des détails inimitables. Les feuilles ont un relief considérable, et forment des profils qui ne laissent rien à désirer.

Les colonnes supportent un entablement dont la richesse, le choix, l'accord et la variété des ornemens feront toujours le meilleur modèle en ce genre. Cet entablement a une hauteur totale de 2 mètres 24 centimètres, dont 74 centimètres pour l'architrave, 56 centimètres pour la frise, et 94 centimètres pour la corniche. Celle-ci a une saillie de 1 mètre 22 centimètres en dehors de l'aplomb de la frise et de la partie supérieure du fût des colonnes. Nous avons donné, *planche XXXVII, figures* 3

et 4, un dessin fidèle d'une portion de cette belle frise dont tous les rinceaux, variés avec le goût le plus exquis et la plus heureuse fécondité, sont, comme tous les autres ornemens, d'une exécution large et franche, èt de l'effet le plus savamment calculé.

Les ornemens de la corniche et les profils de chaque moulure sont du plus beau choix. L'examen de la *planche XXV* les fera mieux connaître qu'une plus longue description. Nous nous contenterons de faire remarquer ici que les modillons sont sculptés en sens inverse de leur position ordinaire. La partie la plus forte se trouve en dehors, et cependant cette transposition est du plus agréable effet.

L'intérieur du temple, ou la *Cella*, offre, entre les paremens des murs antiques, un rectangle de 16 mètres 28 centimètres de longueur, sur 10 mètres 90 centimètres de largeur. Le parement intérieur des murs est presque brut; ce qui ferait présumer qu'ils étaient revêtus, ainsi que le plafond, de bas-reliefs en marbre ou en bronze, qui ont sans doute été enlevés lors des invasions des Barbares. Il ne serait pas raisonnable de penser qu'un monument aussi riche et aussi parfait au dehors fût entièrement privé, dans l'intérieur, des ornemens nécessaires pour le mettre en rapport avec la décoration extérieure. Ce contraste, d'ailleurs, serait tout-à-fait contraire aux usages des anciens peuples.

La porte d'entrée, qui seule éclairait sans doute la Cella, a 3 mètres 28 centimètres de largeur sur 6 mètres 83 centimètres de hauteur. Elle est couronnée d'une belle corniche supportée par deux consoles richement sculptées. Cette porte était fermée par deux vantaux revêtus de lames et de bas-reliefs en bronze. La partie inférieure des vantaux reposait dans des crapaudines placées sur le pavé du péristyle, et la partie supérieure était engagée dans des trous pratiqués à deux autres grandes consoles qui existent au-dessus et de chaque côté de la corniche du couronnement de la porte. (*Pl. XXVI, fig.* 1 et 2.)

Le péristyle et le côté correspondant sont surmontés d'un fronton triangulaire très surbaissé. Les deux frontons opposés forment les pentes de la couverture, au-dessous de laquelle était un plafond, orné sans doute de plaques, d'ornemens et de bas-reliefs en bronze. On voit encore, dans le tympan du fronton de la face principale, des trous qui ont dû servir au scellement du bronze qui recouvrait cette partie entière du monument. Les pierres du tympan, grossièrement taillées à l'intérieur, semblent confirmer cette supposition. On peut juger, par ces détails, que la richesse intérieure du temple répondait à sa magnificence extérieure.

Toutes les pierres employées à la construction de la Maison-Carrée sont extraites des carrières de *Lens*, situées à 16,000 mètres au nord-ouest de Nîmes, sur la gauche de la route d'Anduze. Elles sont calcaires, d'un grain très fin et très fort. La conservation des parties les plus délicates

du monument dépose d'une manière absolue en faveur du choix et de l'excellente qualité de cette pierre.

Nous avons déjà dit dans notre Introduction, que lorsque des lettres-patentes de 1673 eurent accordé la propriété de ce temple à des religieux Augustins, ils firent une église dans l'intérieur. Les voûtes pesantes de la nouvelle construction, par leur poussée, firent perdre l'aplomb au mur de la face orientale. Heureusement, le danger qui paraissait menacer l'édifice n'a pas eu d'augmentation sensible depuis bien long-temps.

Ces religieux firent recouvrir la Maison-Carrée d'une charpente mal construite, qui supportait une couverture ordinaire en tuiles à canal, et laissèrent des lucarnes dans le comble, qui contrastaient d'une manière choquante avec la beauté et l'élégance de la décoration antique. Cette charpente menaçait depuis long-temps de crouler sur le monument. Le gouvernement a voulu le préserver d'une ruine imminente. La couverture du péristyle a été reconstruite sur les anciennes formes, et recouverte en tuiles, à la manière antique, dont les modèles ont été trouvés sur divers points. Un plafond à compartiment, qui sera orné de rosaces, recouvre le péristyle. La voûte de l'église moderne est démolie, et l'on travaille à la continuation de la couverture de la Cella, qui terminera la réparation la plus importante de ce chef-d'œuvre d'architecture.

En examinant avec soin le détail des ornemens de la corniche et des frontons, et en les comparant avec les dessins et la description que nous en donne M. Clérisseau, il est aisé d'apercevoir quelques différences essentielles, mais qui n'ont presque aucune importance relativement à celles que nous avons déjà relevées en parlant de l'Amphithéâtre.

M. Clérisseau représente les modillons, denticules, et autres ornemens du fronton de la face principale, perpendiculaires sur les rampans, tandis que dans l'exécution ils sont perpendiculaires sur une ligne horizontale. Il n'y a que vingt-neuf modillons sur la partie droite de cette corniche, et M. Clérisseau en place trente, pour en mettre un aplomb sur chaque colonne.

La façade de derrière présente des différences considérables avec la façade principale correspondante, quoique les dimensions générales soient les mêmes à peu de chose près. Dans la partie horizontale de la corniche, il y a trente-deux modillons, tandis que sur le péristyle il ne s'en trouve que vingt-neuf; sur les rampans du fronton il y en a quinze d'un côté et seize de l'autre. Sur la face latérale de l'ouest il y a cinquante-quatre modillons, tandis que sur la face correspondante il y en a soixante-deux; d'où il suit que les caissons entre les modillons ne sont pas également larges.

M. Clérisseau place sur la cimaise qui couronne la corniche des faces latérales vingt-un muffles de lion, pour en mettre un aplomb sur chaque

colonne, tandis que dans l'exécution on en trouve vingt-deux, et qu'aucun ne correspond au milieu des colonnes. Cet auteur fait encore reposer sur un petit socle les ornemens aussi riches que variés de la frise, tandis qu'il n'y en a point dans l'exécution. Ces légères infidélités sont relevées ici, non pour la critique de l'estimable ouvrage de M. Clérisseau, mais pour prouver le soin scrupuleux que nous mettons dans la description des monumens de notre ville. Ces irrégularités ont pu échapper à l'attention de nos devanciers avec d'autant plus de facilité, qu'elles ne nuisent en aucune manière à la beauté des formes, à la pureté des profils et à la grâce inimitable de ce monument.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce chapitre, de consacrer quelques lignes à la mémoire du laborieux Séguier. Ce savant antiquaire, natif de Nîmes, pourvut souvent de ses propres deniers à la restauration de la Maison-Carrée. En se rappelant le *porphyre antique* sous lequel reposent les cendres de Caylus, on regrette que le docte Séguier n'ait encore reçu de ses concitoyens aucune marque de reconnaissance. Nous jouissons cependant tous les jours du fruit de ses précieuses et pénibles recherches : s'il honora sa patrie par d'utiles travaux, il voulut encore l'enrichir après sa mort, par le don de sa bibliothéque, de sa maison et de son cabinet d'histoire naturelle. Aucun monument n'atteste d'une part les talens et la libéralité de Séguier; de l'autre, la gratitude des habitans de Nîmes. Nous croyons être les interprètes de leurs sentimens en formant le vœu de consacrer la mémoire de Séguier par un cénotaphe simple, élevé dans l'intérieur et au fond de la Maison-Carrée : une inscription dans ce style fort et sévère qu'il aimait, et qu'il interprétait si bien, transmettrait à nos derniers neveux ses travaux, ses vertus, et la reconnaissance de ses concitoyens.

L'intérieur de ce beau monument pourrait être destiné à un musée départemental, dans lequel on réunirait, sur des gradins, tous les fragmens de statues, de colonnes, de corniches, de mosaïques, de bas-reliefs, d'inscriptions, de pierres tumulaires et autres objets précieux qui dépérissent et se dégradent tous les jours dans nos rues, sur nos places publiques, et dans le temple de Diane : on les déroberait ainsi à une destruction totale. Que de grands souvenirs ne réveillerait pas alors un temple antique, dépositaire de la cendre de Séguier et de tant de nobles débris? L'émulation s'emparerait, à cette vue, du cœur des jeunes artistes appelés de toutes parts à l'étude de ces restes précieux. Peut-être aussi, en admirant ce riche héritage, que respecta la marche des siècles, ils ne verraient point sans attendrissement cet hommage offert, dans l'enceinte d'un monument qui inspira ses travaux, à un citoyen qui acquit, par ses vertus et ses lumières, tant de titres à la reconnaissance publique.

CHAPITRE IV.

BAINS ANTIQUES, ET PANTHÉON, VULGAIREMENT APPELÉ TEMPLE DE DIANE.

BAINS ANTIQUES.

D'ANCIENNES traditions donnent à plusieurs des monumens antiques du midi, des noms qui paraissent ne pas toujours leur avoir appartenu, et qui laissent l'observateur dans une incertitude profonde. Marseille a son temple de Cybèle, Nîmes son temple de Diane. Sur quels faits, sur quelles probabilités ces dénominations modernes sont-elles établies? La destination apparente du temple que nous allons décrire peut seule nous guider dans ce chaos, et nous préserver des erreurs populaires.

Ce monument, aussi remarquable que la Maison-Carrée par l'élégance de ses proportions, la richesse de sa décoration intérieure et extérieure, et la pureté d'exécution de tous ses détails, est situé à l'ouest des bains antiques de Nîmes, dont il était une dépendance et un des plus beaux ornemens. Les découvertes que nous avons faites, jointes à celles de nos devanciers, Séguier et Ménard, nous mettent à même d'offrir un plan du bel ensemble et de la distribution particulière de cette partie de l'ancienne ville, qui ne nous paraît pas avoir été bien connue jusqu'à ce jour (*Pl. XXVIII*).

Les historiens et les antiquaires qui ont parlé du temple de la Fontaine, l'ont toujours considéré isolément, et l'ont successivement consacré à une divinité, sur laquelle ils n'ont jamais été d'accord. Si l'on eût mieux examiné la situation de ce monument, son rapport avec les divers établissemens des bains, sa distribution, sa décoration extérieure et intérieure, on se serait épargné bien des soins pour ne consacrer que des erreurs. En effet, ce temple, suivant les diverses opinions des auteurs qui nous ont précédés, a été dédié à Vesta, à Apollon, à Diane, et même aux dieux infernaux. Paladio adopte cette dernière opinion. On retrouve les attributs de plusieurs divinités païennes dans les débris de sculpture exhumés auprès de ce temple, et c'est l'origine de mille opinions erronées. Il eût cependant été bien facile de les rectifier par des recherches mieux combinées et des rapprochemens plus exacts avec les autres monumens élevés dans ces lieux. Mais un heureux hasard semble nous avoir réservé

l'honneur de ces découvertes. Aucun obstacle ne nous a rebutés, et le succès a peut-être couronné nos efforts.

Ménard seul a pensé que ce temple était consacré à plusieurs divinités, et particulièrement, dit-il, au dieu Nemausus, sous la protection duquel la colonie s'était placée. Des inscriptions antiques trouvées dans le voisinage établissent l'opinion de l'historien de Nîmes. Nous pensons, avec Ménard, que ce temple fut un Panthéon, dans lequel on avait réuni les statues de plusieurs divinités, honorées de préférence dans la contrée; mais nous ne pouvons croire, comme lui, que Nemausus, divinité absolument locale et du dernier ordre, pût occuper la première place d'un temple où l'on aurait réuni, dans des niches latérales, les images des principaux dieux du paganisme. L'opinion de Ménard n'est point conforme aux usages des anciens peuples; un torse d'une forte proportion, en marbre blanc, et une tête d'Apollon, trouvés dans le temple même, pourrait nous faire croire que ce dieu occupait la principale niche du fond; tandis que d'autres divinités étaient placées dans les douze niches établies autour du temple. Plusieurs statues mutilées, d'une proportion plus petite que celle de l'Apollon; des débris de bas-reliefs en marbre blanc, qui ornaient les pilastres et les embrasures de chaque niche, où l'on retrouve encore les attributs de toutes ces divinités, nous confirment dans l'idée que le prétendu temple de Diane était un Panthéon où les habitans de la colonie offraient leurs vœux et leurs hommages aux dieux protecteurs de la ville de Nîmes. Nous trouvons encore en cela un nouvel exemple du soin que les colonies romaines mettaient à porter dans les établissemens qu'elles y venaient fonder, les mêmes usages, les mêmes lois et les mêmes monumens qu'elles pouvaient regretter en quittant la mère-patrie. Rome avait son Panthéon, Nîmes devait avoir le sien. Il est même à remarquer que les niches du Panthéon de Nîmes, comme celles du Panthéon d'Agrippa à Rome, sont couronnées de frontons alternativement triangulaires et en segment de cercle.

Palladio dit dans sa description des monumens antiques de Rome, que les anciens avaient peu de temples isolés. La plupart se trouvaient dans des enceintes consacrées, et entourés de divers édifices destinés à un service public. Le Panthéon de Rome était lié aux Thermes d'Agrippa : le temple de Jupiter, dit *le frontispice de Néron*, fesait partie du palais de cet empereur; il était précédé d'une place publique. Le *Forum* de Nerva et de Trajan, le temple de Mars, d'Antonin, de Faustine, et le palais de Dioclétien, sont autant d'exemples que les temples fesaient toujours partie de quelque grand établissement public.

Le Panthéon de Nîmes était disposé d'après ces mêmes principes. La *planche XXVIII* fait voir que le temple et les bains antiques ne formaient qu'un seul tout, dont les parties régulièrement coordonnées

devaient produire un ensemble majestueux et bien digne de la magnificence romaine. En effet, nous voyons que le Panthéon et les bains sont formés par des lignes parallèles et perpendiculaires les unes aux autres. L'axe du temple est presque dans le centre du nymphée, au milieu duquel s'élevait la statue de la nymphe de la fontaine, ou peut-être celle d'Auguste.

Ménard, Séguier, et les auteurs qui les ont précédés, ont reconnu les débris de nos anciens bains composés de deux bassins principaux. Le premier, appelé *Nymphœum*, ou bain des femmes; le second, *Labrum*, ou bain des hommes. Celui qui était le plus voisin de la source, occupait l'emplacement du bassin qui porte encore aujourd'hui le nom de *Nymphée*, et qui a été conservé sur ses formes et ses dimensions antiques; l'autre existe au midi du premier, et est appelé *bassin des Romains*. Les restes antiques de ces deux bassins, découverts et reconnus par Ménard, et dont il nous a laissé le plan dans son septième volume de l'*Histoire de Nîmes*, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Maréchal, directeur des fortifications et ouvrages publics du Languedoc (1), fut chargé, par arrêt du conseil du 26 octobre 1744, du projet de la distribution des eaux de la fontaine de Nîmes, et de la promenade telle que nous la voyons aujourd'hui. Nous avons entre les mains le devis que cet ingénieur dressa à cet effet le 12 février 1745. On y retrouve la description des mêmes massifs et des mêmes distributions dont parle Ménard : mais ni l'un ni l'autre n'ont remarqué le rapport de nos bains avec le temple que nous appellerons désormais Panthéon.

M. Paulin Malosse, dont nous avons déjà cité le petit ouvrage imprimé à Avignon en 1803, adopte la division reconnue et constatée par Ménard et Séguier, qu'il trouve conforme d'une part aux descriptions des bains antiques que Vitruve nous a laissées, et de l'autre, à des bas-reliefs qui ont été conservés et dessinés par *Pyrrho Ligorio*.

Le premier bassin (Nymphæum) a été, disons-nous, restauré sur ses formes antiques, à l'exception des colonnes adossées qu'on remarque du côté du nord (*Pl. XXVIII*). C'était dans cette partie qu'existaient les escaliers qui servaient à descendre dans les bains. Les Romains n'y admettaient les eaux de la source que dans des rigoles que Maréchal a conservées; mais pour produire sans doute un plus grand effet, il a rehaussé, par un barrage, le niveau des eaux, qui s'élèvent aujourd'hui sur toute la surface du bassin, autour du stylobate qui se trouve ainsi isolé au milieu des eaux.

---

(1) On trouve en effet beaucoup moins l'architecte que l'ingénieur militaire, dans les formes, les dimensions et la construction des canaux de la fontaine de Nîmes.

Le second bassin (Labrum) était très près du Nymphæum, suivant le précepte de Vitruve, qui veut que le bain des hommes et celui des femmes soient très voisins l'un de l'autre. Ce second bassin occupe aussi aujourd'hui la même place que dans l'antiquité. Les eaux y arrivaient non-seulement par les rigoles du bain des femmes, mais encore par un grand aquéduc qui y portait directement celles de la source. Cet aquéduc, parfaitement conservé, a été reconnu et décrit par Ménard. L'abondance des eaux introduites dans ce second bassin, nous fait présumer que l'on pouvait y nager. L'on sait que les Romains se livraient avec passion à cet exercice, tantôt dans des bassins couverts, comme dans les Thermes, tantôt dans des bains découverts, comme l'étaient ceux-ci (1).

Au nord de chacun de ces basins, Ménard et Séguier placent deux massifs considérables de maçonnerie d'environ 12 toises de long et 2 de large, sur lesquels ils ont vu des bases de colonnes qui étaient encore en place; Ménard fixe leur nombre à quatre, et l'entablement à 5 pieds 7 pouces 5 lignes. Leur emplacement était sur l'axe du *Nymphæum* et du *Labrum.* On a trouvé à l'époque de la construction des nouveaux ouvrages de la fontaine, en 1745, et dans le même emplacement, plusieurs colonnes d'ordre corinthien, des portions considérables d'entablemens et de frontons, des inscriptions, des frises et d'autres débris précieux. Ces débris conservés dans le Panthéon, et les motifs dont parle Ménard, nous autorisent à penser, avec M. Paulin Malosse, que chaque bassin était précédé du côté du nord par un péristyle à quatre colonnes et deux pilastres corinthiens, portant un fronton triangulaire; que ce péristyle, formant un portique, suivant les règles établies par Vitruve pour la construction des bains, était accompagné à droite et à gauche de salles (*schola*) où les personnes qui voulaient se baigner pouvaient se reposer en attendant qu'il y eût de la place dans le bain; on enfermait encore dans ces salles les parfums et les huiles dont les anciens se servaient habituellement avant et après les bains. Chaque bassin était entouré d'une galerie ou corridor appelé *Alveus* par Vitruve, et des escaliers placés à droite et à gauche servaient à descendre dans les bains. Les bassins de pierre ou de marbre dans lesquels plusieurs personnes pouvaient se baigner ensemble, étaient placés dans les renfoncemens carrés et demi-circulaires qu'on remarque encore aujourd'hui dans le Nymphée. De pareilles baignoires étaient placées dans le Labrum pour les bains des hommes. C'est d'après ces renseignemens que nous avons établi le plan de nos anciens bains, tels qu'on les voit sur la *planche XXVIII.* Nous devons faire remarquer que les deux portiques que nous avons placés au

---

(1) Les bassins où l'on pouvait nager s'appelaient *Colymbethera,* d'après Vitruve.

nord du Nymphæum et du Labrum, ont, d'après les restes antiques reconnus par Ménard, une analogie remarquable pour les dimensions et les entre-colonnemens, avec le portique de Septimius à Rome, qui fesait partie du cirque de Flaminius (1).

Au milieu du Nymphée s'élevait un grand stylobate carré, au centre duquel était sur un piédestal la statue de la nymphe de la fontaine, ou peut-être celle du prince qui avait ordonné la construction des bains. Les quatre angles de ce stylobate étaient ornés de colonnes isolées, d'ordre corinthien, qui portaient sans doute sur leurs chapiteaux, ou les attributs de la nymphe de la fontaine, ou les trophées de l'empereur. Si nous ne pouvons hasarder, dans cette circonstance, que des conjectures, du moins est-il certain que les débris des colonnes et des entablemens trouvés dans les fouilles du Nymphée, lors de la construction de la promenade en 1745, unissent la richesse, l'élégance et le goût à l'exécution la plus parfaite. Ces débris sont déposés dans le Panthéon. Le stylobate, isolé au milieu du Nymphée, a été reconstruit par Maréchal sur les amorces antiques qui existaient encore. Mais les profils et les ornemens qu'on a substitués sont du plus mauvais goût. La frise seule qui décore son pourtour, est une assez belle imitation de l'antique.

Il paraît, d'après les preuves produites par M. Malosse, que les sacrifices en l'honneur d'Auguste se fesaient en tête du Labrum, et en face de la statue élevée au centre du stylobate: un bas-relief, trouvé dans cet emplacement, annonce du moins que l'on y fit ceux qui eurent lieu pour le rétablissement de la santé de cet empereur. On sait que le sénat fit élever avec les deniers publics, l'an 731 de Rome, 23 ans avant J. C., une statue en bronze, au médecin Musa, qui venait de guérir Auguste d'une cruelle maladie dont il fut attaqué sous son onzième consulat (2), et que ce fut à l'usage des bains froids que ce prince fut redevable de son rétablissement: des sacrifices eurent lieu pour le même motif dans toute l'étendue de l'empire et des colonies romaines. Nîmes ne pouvait, dans cette grande circonstance, négliger une aussi solennelle occasion de donner à Auguste des preuves de son amour et de sa vénération; et ses habitans choisirent de préférence l'emplacement de leurs bains pour y consacrer un monument de leur reconnaissance envers le prince qui les avait comblés de bienfaits. Une inscription trouvée dans le voisinage de ce portique vient encore à l'appui de cette opinion; elle porte:

NIMPHIS AVGVSTIS SACRVM.

---

(1) Desgodets. *Description des Monumens antiques*, pages 164 et 165.

(2) Medico Antonio Musæ, cujus operâ, ex ancipiti morbo convaluerat, statuam, ære collato, juxta signum Æsculapii, statuerunt. Suétone.

Le stylobate, qu'on a isolé aujourd'hui au milieu du Nymphée, communiquait sans doute au corridor et au-devant du second portique par un pont jeté sur le bassin du côté du midi, qui pouvait fournir encore des places couvertes pour les baigneuses.

Ménard et l'ingénieur Maréchal parlent d'un autre massif de maçonnerie antique, au couchant des gradins circulaires de la source; mais ils n'en désignent point l'usage. Nous osons conjecturer que ce massif fesait partie du logement des prêtres, ou des gardiens du temple et des bains. La différence du niveau du seuil du Panthéon, avec celui des corridors ou terrasses autour du Nymphæum et du Labrum, rend indispensablel a supposition de perrons ou de rampes, pour raccorder ces diverses hauteurs.

Ménard a encore reconnu des vestiges de constructions antiques dans les parties latérales du temple; nous les avons étudiées avec soin, et nous pensons qu'elles appartenaient au logement des prêtres préposés au service du Panthéon. Ces bâtimens devaient nécessairement être élevés sur des terrasses, puisque pour y parvenir il fallait monter des escaliers et une rampe assez rapide, placés dans les couloirs du temple. On voit encore, du côté du nord, la porte qui établissait à une assez grande hauteur au-dessus du seuil du Panthéon la communication du temple avec le logement des prêtres. Cette disposition des terrasses, des rampes, des escaliers, du logement des prêtres et des gardiens des bains, est indiquée sur la *planche XXVIII*, sur laquelle le lecteur peut faire une facile application de tout ce que nous venons de dire.

Nous supposons le Labrum entouré, comme le Nymphæum, de colonnes qui supportent une galerie couverte. Nous le supposons avec d'autant plus de vraisemblance, que des tronçons de colonnes ont été trouvés dans les fouilles de ce bassin, lorsque Maréchal fesait exécuter, en 1746, son projet de promenade. Le Labrum antique fut alors appelé *Bassin des Romains*. Cet ingénieur fit élever le mur d'enceinte tel que nous le voyons aujourd'hui, sur l'emplacement même du massif qui portait les colonnes antiques; ce qui a donné à ce bassin des dimensions plus petites que celles du Nymphée. Nous n'entrerons pas ici dans de plus longs détails sur les bains de Nîmes, déjà si bien décrits par Ménard. Nous n'en avons parlé que pour faire connaître leur concordance avec le Panthéon, qui en fesait le principal ornement. Occupons-nous maintenant de cet édifice, vulgairement connu sous le nom de *Temple de Diane.*

PANTHÉON.

La grossièreté du parement de la façade actuelle, comparée avec la délicatesse et le fini précieux de toutes les parties intérieures; l'irrégularité choquante des trois portiques qui forment cette façade et qui n'ont aucun rapport entre eux, ni dans les largeurs ni dans les hauteurs, nous firent présumer que les Romains devaient avoir construit en avant une autre façade régulière, et digne de précéder l'entrée d'un temple. Nos recherches ont été couronnées d'un plein succès; nos découvertes ont même surpassé notre attente, et nous présentons à nos lecteurs une restauration complète et entièrement nouvelle de ce monument.

On voit par l'examen de la *planche XXIX*, qu'au-devant de la façade actuelle s'élevait un grand porche formé par trois portiques, dont les deux latéraux, demi-circulaires sur leur plan, offrent de grandes niches, lorsque celui du milieu, de forme carrée, sert à l'entrée du temple. Nous avons indiqué, par une teinte plus claire, les constructions antiques que nous avons découvertes, et par une teinte plus noire, les portions du temple qui ont été conservées. Nous ferons observer seulement que les corniches et les statues que nous avons placées sur les piédestaux existant en avant du perron, sont une restauration que nous nous sommes permise, parce qu'elle est une suite immédiate des constructions que nous avons trouvées sur leur antique position.

Nous voyons, dans la façade de ce temple, comme nous l'avons déjà fait remarquer pour les frontons qui couronnent les niches intérieures, une analogie remarquable avec le Panthéon d'Agrippa à Rome. Là, comme à Nîmes, le porche du milieu est carré, et il est accompagné de deux grandes niches demi-circulaires. A Rome, on a trouvé dans l'une des niches le cénotaphe d'Adrien; il devait y en avoir de semblables à Nîmes, car dans l'épaisseur du mur qui forme la façade actuelle, et dans la partie qui correspond au fond de chaque niche, on trouve un cercueil en pierres de taille, qui, sans doute, enfermait le corps de celui à qui on avait élevé un cénotaphe placé vraisemblablement dans chaque niche latérale. Ces rapports extérieurs et intérieurs du temple et de la fontaine avec le Panthéon d'Agrippa, suffisent pour motiver notre opinion, que Nîmes, à l'imitation de la métropole, avait aussi son Panthéon, et qu'il existait dans le monument dont nous donnons la description.

Le devant du porche du milieu et des deux niches latérales était orné de deux colonnes d'ordre corinthien couronnées d'une corniche, qui s'amortissait contre les pieds-droits, et c'était seulement au-dessus de la corniche que commençait le cintre de l'entrée principale et des niches (*Pl. XXX, fig.* 1). Cette façade était élevée au-dessus d'un perron

général, sur lequel on montait par quatre marches. En avant de ce perron et vis-à-vis de chaque trumeau, on trouve un piédestal qui portait vraisemblablement une statue. Nous avons reconnu cette distribution en fesant faire des fouilles au-devant du Panthéon, et nous avons trouvé des amorces de toutes ces constructions encore debout dans leur première position.

Dans les débris de bases, de chapiteaux et d'entablemens de marbre qui existent dans le Panthéon, et qui n'avaient point attiré notre attention sous le rapport de leur destination, nous avons cru reconnaître l'ordre d'architecture qui décorait les trois portiques de la façade. La hauteur de ces précieux débris se rapporte parfaitement avec celle des trumeaux, et l'on peut juger, par l'examen des *planches XXIX* et *XXX*, du bel ensemble de notre Panthéon. En admirant la pureté des profils et la richesse des ornemens des marbres qui nous restent encore, et dont nous venons de parler, on remarquera sans doute la singularité du chapiteau (*Pl. XXXIII*, *fig.* 1 et 2) qui n'a point de volute sur le milieu du tailloir. Les feuilles du milieu des quatre faces, plus basses et moins grandes que celles des angles, sont en feuilles d'eau très simples, tandis que celles qui correspondent aux volutes des angles du tailloir sont en feuilles d'acanthe, richement contournées et bien refendues. Les volutes du milieu sont remplacées par deux tigettes s'enroulant avec grâce autour de deux petites roses. On en retrouve dans les chapiteaux des quatre pilastres qui décorent la grande niche au fond du temple; ce qui nous donne une nouvelle preuve que ces colonnes appartenaient à la décoration intérieure.

Le Panthéon, précédé d'un porche carré, était formé d'une grande nef (*cella*) et de deux galeries latérales (*Pl. XXIX*). L'entrée de ces galeries était dans les angles au fond du temple. Elles servaient aux prêtres pour descendre de leur logement dans l'intérieur du Panthéon, au moyen de quelques marches et d'une grande rampe qui en occupait toute la largeur. Il suit de cette distribution que les deux portiques inégaux qui accompagnent l'entrée principale de la façade actuelle, ne pouvaient servir à entrer dans ces galeries, comme on l'a cru jusques à ce moment, puisqu'on n'aurait pu arriver que sous les rampes dont nous venons de parler. Il est possible que, dans le principe, ces deux portiques aient été établis pour épargner un emploi considérable et inutile de pierres de taille. Les fermetures de ces portiques sont faites avec des pierres de toutes formes et de toutes dimensions.

Nous avons parcouru le couloir souterrain qui existe encore du côté du nord, en dehors du Panthéon; mais il nous a été impossible de pénétrer jusques à son extrémité. Il présente deux autres souterrains à droite, dirigés du côté du nord; mais les décombres et les crevasses multipliées

de la voûte nous ont opposé des obstacles insurmontables dans toutes les directions. Le sol de ces souterrains est établi sur une pente considérable, en s'élevant du côté de la montagne. Les voûtes sont de niveau ; mais elles s'élèvent de distance en distance de la même manière que celle qui recouvre les corridors du temple. Nous présumons que ces souterrains, qui étaient établis sous le logement des prêtres, pouvaient servir à quelque usage mystérieux.

L'intérieur du Panthéon est un rectangle de 14 mètres 80 centimètres de longueur, sur 9 mètres 55 centimètres de largeur entre les paremens des murs. Une grande niche carrée, placée dans l'axe du temple, accompagnée de deux niches latérales, plus renfoncées, formaient la décoration du fond de la Cella. Cinq niches latérales ornaient les deux côtés, et enfin, une autre était placée de chaque côté de la porte d'entrée. L'autel pour les sacrifices était au-devant de la statue principale ; chaque niche était accompagnée de deux pilastres d'ordre corinthien en marbre blanc, ornés d'arabesques, portant une corniche et un fronton, alternativement triangulaire et en portion d'arc (*Pl. XXXII, fig.* 2). Celles que l'on voit de chaque côté de la porte d'entrée étaient couronnées d'un demi-fronton triangulaire en regard l'un de l'autre (*Pl. XXXI, fig.* 2) : chose assez bizarre, mais qui n'est pas sans exemple dans quelques édifices antiques. Les tableaux des niches étaient ornés de bas-reliefs en marbre blanc, représentant sans doute les attributs des divinités qui les occupaient. Nous avons trouvé les débris d'un de ces bas-reliefs (*Planche XXXIV, fig.* 1), qui devaient appartenir sans doute à la niche où l'on avait placé la statue de Bacchus ; car on y voit un jeune homme cueillant des raisins à une vigne entrelacée avec un laurier.

L'ordonnance générale était formée par seize colonnes détachées, d'ordre composite, élevées sur des bases formant saillie sur le stylobate général ; une colonne était placée entre chaque niche, et dans les angles du temple ; les bases se raccordaient avec le stylobate, qui formait l'appui de toutes les niches, et du couronnement de l'autel principal. La grande niche au fond du temple était décorée de quatre pilastres disposés ainsi qu'on peut le voir sur la *planche XXIX*. Les deux qui tiennent au mur du fond par deux petites antes, diffèrent, tant dans leurs dimensions que dans la forme de leurs chapiteaux, des deux autres pilastres placés au-devant des premiers sur l'alignement du mur du fond de la Cella. Les premiers sont rectangulaires. Les faces portent un ravalement orné de moulures : au milieu de ce champ, et sur toute la hauteur du fût, on a sculpté une petite baguette en saillie, autour de laquelle règne le même profil du ravalement. La face du devant de ces pilastres correspond aux deux qui sont disposés en avant, et de la même largeur que ces derniers ; les chapiteaux sont d'un dessin varié, d'un goût exquis, et d'une exécu-

tion parfaite (*Pl. XXXIV, fig.* 2 et 3). Il est à remarquer que ces chapiteaux diffèrent entre eux, non-seulement par le choix, la composition et la proportion de leurs ornemens, mais encore avec ceux des colonnes immédiatement correspondantes sur le devant.

Ces quatres pilastres, qui étaient couronnés d'un entablement particulier, soutenaient deux superbes plafonds, l'un placé au-dessus des quatre pilastres (*Pl. XXXVI, fig.* 1, 2 et 3), et l'autre au-dessus du renfoncement de la grande niche. Le premier est entièrement dégradé; il n'en reste que quelques fragmens épars, que nous avons recueillis; le second est encore en place. Les renfoncemens au-devant des niches latérales sont aussi couverts d'un superbe plafond: celui de droite en entrant est encore assez bien conservé, celui de gauche tombe en ruines. Les dessins de ces plafonds, que nous donnons ici, sont bien différens de ceux de M. Clérisseau : nous en garantissons l'exactitude; ils ont été fidèlement copiés sur place. On doit remarquer que les ornemens sont d'une simplicité, d'une variété et d'un accord admirables.

Le pavé, au-devant des niches latérales, est élevé de trois marches au-dessus de celui du temple; à gauche et à droite de ce pallier, on trouve les portiques qui communiquaient dans les corridors, au moyen de six marches. On en trouvait encore quatre au retour dans ces corridors, avant de monter la rampe qui établissait la communication avec le logement des prêtres attachés au service du Panthéon. Les amorces de ces marches et de la rampe à la suite existent encore contre les murs, et peuvent facilement être reconnues.

Les niches latérales du fond sont très renfoncées : elles sont carrées et portent la même hauteur que la niche du centre. Le fond en était fermé par des murs en pierres de taille, derrière lesquels on avait établi des tours creuses qui partent du niveau du sol, et s'élèvent à une hauteur que nous n'avons pu déterminer, parce que cette partie du temple, adossée à la montagne, est entièrement ruinée.

L'usage de ces vides ne nous est point connu. Nous avions d'abord présumé qu'ils servaient d'écoulement à une partie des eaux de la couverture; dans cette persuasion nous fîmes fouiller jusques au rocher sur lequel ces tours rondes sont établies, espérant d'y trouver quelque aquéduc pour la fuite des eaux au-dessus du pavé du temple. Notre attente a été trompée, et nous ne pouvons hasarder ici que des conjectures puisées dans le culte des anciens. Il existait entre les plafonds des niches du fond du temple et la voûte, une chambre spacieuse : nous présumons, avec plusieurs auteurs recommandables, que les prêtres pouvaient communiquer de leur logement dans cette chambre, et de là dans l'ouverture supérieure de ces tours creuses demi-circulaires, et qu'ils pouvaient ainsi faire parler leurs dieux. Dans ce cas, les pierres

de taille qui formaient le fond de ces niches devaient être percées de trous, par lesquels la voix pouvait se faire entendre dans le temple; ces trous étaient masqués par la statue placée dans chaque niche, et c'est ainsi que se rendaient les oracles qui dirigeaient souvent les intérêts les plus importans des anciens peuples. Les pierres qui formaient le fond de ces niches ont totalement disparu; en sorte que nous ne pouvons en déterminer ni les formes ni l'usage d'une manière positive.

Les bases des pilastres et du stylobate général, sont formées de trois assises, l'une pour la base, l'autre pour le dé, et la troisième pour la corniche. Le fût des colonnes est d'une seule pièce, et l'entablement est composé, suivant l'usage ordinaire des anciens, de trois assises, l'une pour l'architrave, l'autre pour la frise, et la troisième pour la corniche. Toutes les pierres, comme celles des murs latéraux, font parpaing; celles de l'architrave sont d'une seule pièce, du milieu d'une colonne à l'autre.

Les seize colonnes intérieures, d'ordre composite, s'élèvent sur une base attique; elles ont 49 centimètres de diamètre, sur 4 mètres 95 centimètres de hauteur, y compris la base et le chapiteau. Les ornemens de ces chapiteaux sont simples (*Pl. XXXV, fig.* 1 et 2); ils sont exécutés avec la pureté et l'élégance que nous avons déjà fait remarquer dans tous les détails de ce beau monument. L'entablement denticulaire est assez simple; mais il a un beau profil. Nous devons faire observer ici que le bossage qu'on a laissé dans la frise, doit faire présumer que l'intention de l'architecte était d'y faire sculpter des ornemens qui auraient mis l'entablement plus en rapport avec la richesse de la décoration des autres parties du monument

La solution de continuité de l'entablement général au-dessus de la niche principale du fond, les piédestaux encore existant au-devant des pilastres, nous font penser, avec Paladio, qu'ils devaient porter deux colonnes semblables à toutes celles de l'intérieur du temple (*Pl. XXXI, fig.* 1). Ces colonnes étaient couronnées d'un entablement formant un léger avant-corps, dont les retours se raccordaient avec l'entablement général; mais nous croyons aussi, d'après la continuité des refends du nu du mur au-dessus de la corniche du fond, qu'il y avait au-dessus de cette partie saillante de la corniche un petit amortissement, à la place du fronton en portion d'arc supposé par Palladio. Comme les piédestaux qui portent les deux colonnes qui accompagnent les grandes niches ont une saillie plus considérable que les autres, nous pensons qu'ils étaient destinés non-seulement à soutenir les colonnes, mais encore des candelabres ou trépieds, ainsi que les anciens en ont fait usage dans d'autres monumens.

La continuation de l'architrave de l'entablement général au-dessus des

pilastres de la grande niche, semble s'opposer à l'existence des deux colonnes dont nous venons de parler; mais rien ne détruit les probabilités fournies par la grande saillie des piédestaux au-devant des pilastres, sur lesquels les profils de l'architrave peuvent avoir été continués par l'ouvrier, et sans intention de la part de l'architecte. La beauté et la régularité de toutes les parties d'un aussi riche monument, ne permettent point de supposer que la portion la plus apparente fût seule traitée avec la négligence et l'incorrection que supposent les dessins de M. Clérisseau. En rendant hommage aux talens de cet habile architecte, nous présumons que son court séjour à Nîmes l'a empêché d'étudier nos monumens avec le soin que notre résidence sur les lieux nous donne l'avantage d'y apporter. Nos observations nous ont démontré que dans les grands portiques de communication des deux niches du fond avec les galeries latérales, il en existait deux autres plus petits, qui ayant moins d'épaisseur, formaient un renfoncement sur la face des grands portiques. Palladio les avait reconnus; nous avons eu soin de les rapporter dans le plan particulier du Panthéon, *planche XXIX.*

La Cella et les galeries latérales étaient recouvertes par des voûtes en pierres de taille, à plein cintre, construites en arcs doubleaux (*Pl. XXXI* et *XXXII*, *fig.* 1 et 2); celle de la Cella était formée de cinq arcs doubleaux correspondant au milieu de chaque colonne : ils ont une saillie moindre que celle des colonnes, mais une largeur beaucoup plus considérable que leur diamètre. Cette disposition nous fait présumer que les travées qui étaient entre les arcs doubleaux, et qui se trouvaient égales à la largeur des niches correspondantes, pouvaient être ornées de bas-reliefs ou de rosaces, soit de bronze, soit de marbre, qui furent détruits ou enlevés. Les dégradations de toutes les arêtes des arcs doubleaux sans exception, paraissent venir à l'appui de notre conjecture; mais comme rien ne la démontre évidemment, nous nous contentons de l'exposer ici avec circonspection, et nous représentons la grande voûte du temple telle qu'on la voit aujourd'hui.

Les voûtes des galeries latérales étaient aussi à plein cintre; mais elles étaient formées par trois travées d'inégale hauteur, pour conserver toujours au-dessus des rampes une élévation suffisante, et obtenir un jour indispensable sur la plate-forme de la façade (*Pl. XXXII*, *fig.* 1), par la fenêtre qu'on voit encore au-dessus du pallier de la rampe, du côté du nord. Toutes ces voûtes sont construites en gros quartiers de pierres de taille, et par arcs doubleaux adossés les uns contre les autres, suivant l'usage des Romains, qui posaient rarement leurs voussoirs en liaison.

La troisième travée des voûtes des galeries latérales, sur le derrière du temple, se trouvant trop basse pour arcbouter et soutenir la poussée de la grande voûte de la Cella, au-dessous des niches du fond, on a

posé sur cette travée, et jusqu'au derrière du monument, quatre assises d'énormes pierres de taille, chacune d'une longueur qui égale tout l'intervalle compris entre l'extredos de la voûte et le parement extérieur des murs d'enceinte. Elles sont toutes de 4 et 5 mètres de longueur, sur 1 mètre de largeur et 40 centimètres de hauteur. Cette masse énorme, qui formait une forte culée, soutiendrait encore la poussée de la grande voûte, si la barbarie et le fanatisme n'avaient détruit ce que le temps eût respecté. Cette voûte était construite avec une si étonnante précision, que la partie qui existe encore, du côté du nord seulement, appuyée à sa naissance, se soutient par sa seule masse.

Le temple était recouvert, non par une couverture générale à deux pentes, comme Palladio et plusieurs autres auteurs l'ont supposé, mais à trois divisions distinctes et bien séparées (*Pl. XXXI, fig.* 1 et 2) : des canaux ou rigoles en pierres de taille d'une très grande dimension, qui existent encore sur place dans les reins de la grande voûte du temple, prouvent que les eaux pluviales étaient divisées en trois pentes sur les travers du monument, et dirigées en trois cascades sur sa longueur.

Les eaux de la première cascade s'écoulaient moitié sur le derrière du temple, par les rigoles des autres cascades, et moitié sur le devant, par deux tuyaux de plomb, établis dans deux égouts verticaux que l'on voit dans le massif de la façade actuelle, et de chaque côté de la porte d'entrée. Ces eaux, réunies à celles qui tombaient sur la plate-forme de la façade antique, se rendaient dans deux petits aquéducs que nous avons reconnus sous le perron de cette ancienne façade. Ils se réunissaient ensuite en un seul, qui devait se vider dans un des grands aquéducs qui entouraient les anciens bains (*Pl. XXIX*).

Les rigoles de la seconde cascade conduisaient les eaux dans des canaux posés en travers des voûtes des galeries latérales, au-dessus de la plus basse travée. Ces cascades sont formées d'une seule pierre de taille; elles ont au moins 3 mètres de longueur, 50 et 60 centimètres de largeur, et 70 centimètres de hauteur.

Nous ignorons comment était terminée la couverture antique du Panthéon : il n'en reste absolument aucun vestige. Palladio, qui a pu en voir encore quelques parties conservées, nous dit qu'elle était formée par de grandes dalles de pierres de taille, se crochetant les unes sur les autres. Nous partageons cette opinion, parce que la solidité des voûtes en pierres de taille de la Cella et des corridors latéraux, ainsi que les énormes dimensions des rigoles qui servaient à l'écoulement des eaux, nous portent à le croire. Nous présumons encore, avec vraisemblance, par la grande élévation des murs latéraux, que la forme de cette couverture était masquée par un attique qui affleurait le faîte de la Cella, et

terminait de niveau le couronnement entier du temple (*Pl. XXX*, *fig.* 1 et 2).

Le porche de la façade en avant du temple, ne s'élevait pas plus haut que la petite corniche mutilée dont on voit encore quelques fragmens au-dessus du portique actuel. Cette disposition est indiquée par le parement de la façade au-dessus de cette petite corniche, qui est dressée, taillée et appareillée avec beaucoup de soin, tandis que dans la partie au-dessous, ce même mur ne présente qu'une surface informe, brute et mal appareillée. Les Romains y ont même indistinctement employé toutes les pierres de rebut des diverses carrières qui ont fourni à la construction du monument. D'ailleurs, si la façade antique du Panthéon eût été plus élevée que nous ne la déterminons, elle aurait masqué la seule et grande fenêtre qui éclairait le temple, et qui existe au-dessus de la porte d'entrée. Une terrasse, à laquelle on parvenait par celle dépendante du logement des prêtres, régnait sans doute au-dessus du porche.

Le Panthéon de Nîmes est entièrement construit en pierres de taille, posées à sec et sur leur lit de carrière. Elles font presque toutes parpaing: l'étonnante précision de la taille des lits, des joints et des paremens est aussi remarquable dans le Panthéon, que dans les autres monumens dont nous avons déjà parlé. Les Romains n'ont employé du ciment et du moellon que dans la construction des vides demi-circulaires existans derrière les niches latérales du fond, et dans la couverture des voûtes pour leur donner la pente régulière sur laquelle reposaient les dalles et les rigoles en pierres de taille, qui servaient à l'écoulement des eaux. Les colonnes extérieures et intérieures, bases et chapiteaux, les pilastres, l'entablement général, les plafonds, les frontons des niches, et enfin tout ce qui portait des moulures ou des sculptures au-dessus du stylobate, sont exécutés en pierres de Lens, que les Romains ont employées aussi à la construction de la Maison-Carrée. Nous avons déjà dit, dans le Chapitre précédent, que ces carrières, qui fournissent la plus belle et la meilleure pierre du département, sont situées à l'ouest de la ville de Nîmes, à gauche de la grande route d'Anduze. Tous les murs du temple et des corridors, stylobate, piedestaux des colonnes, façade, voûtes, escaliers, rampes et couvertures sont en pierre de taille des carrières de Barrutel, sur la roule d'Alais. Ce sont les mêmes carrières qui ont fourni les matériaux de l'Amphithéâtre. Les pilastres et les embrasures de toutes les niches étaient en marbre blanc, comme les statues.

On peut, sur cette description, se former une juste idée de la richesse et de l'élégance de ce temple, aussi remarquable au dehors, si l'on adopte la restauration de la façade que nous donnons. En considérant les bains et le Panthéon comme un seul monument, on jugera de l'importance de la colonie de Nîmes, qui réunissait dans son sein une foule d'établisse-

mens somptueux, et d'une beauté aussi parfaite que ceux de la métropole. Ne nous étonnons donc plus de l'observation de Juste Lipse dans ses *Antiquités romaines*, lorsqu'il dit : « Les colonies avaient aussi leur » Capitole, leurs places publiques, leurs temples, leurs théâtres et autres » monumens à l'imitation de la capitale de l'empire, protectrice de ses » colonies (1) ».

Une inscription trouvée dans la frise d'un riche entablement corinthien découverte dans les fouilles du Nymphée, et qui appartenait sans doute à un des portiques qui existaient au nord et au midi de ce premier bassin, semblerait attribuer à Auguste la construction des bains et du temple qui en est une dépendance immédiate. Cette inscription, conservée dans le Panthéon, était en lettres de bronze qui ont disparu; mais les lettres onciales étaient engagées, suivant l'usage des anciens, dans des rainures pratiquées dans le corps de la pierre; on y lit :

RESPVBLICA · NEMAVSI·SIV RMO QVE · C
IMPERATORIS · CA ARIS STI IA · AB

Mais nous pensons que la colonie de Nîmes est redevable à Auguste, et à M. Agrippa, son gendre et son favori, du magnifique établissement formé au midi de la source, pour le culte des dieux, l'agrément des habitans, et l'embellissement de la ville. Il n'est pas étonnant, sans doute, que nos ancêtres aient élevé dans leurs murs des statues et des autels à un empereur qui leur donnait des marques si éclatantes de sa munificence et de sa protection.

---

(1) *Nam et coloniæ sua Capitolia, fora, basilicas, theatra et alia habebant ad urbis dominæ, et parentis suæ ritum*, page 386.

CHAPITRE V.

PONT DU GARD.

Le Pont du Gard, considéré isolément, est un des plus grands monumens élevés par les Romains dans les Gaules : mais quand on pense qu'il formait seulement la partie la plus remarquable d'un immense aquéduc de plus de 41,000 mètres de longueur, l'admiration cède encore à l'étonnement, et les hommes de notre siècle s'humilient devant ces vastes conceptions et ces constructions hardies des vieux âges. C'est l'effet que produit toujours l'aspect du pont du Gard, sur ceux qui le voient pour la première fois. J.-J. Rousseau s'écria en découvrant ce grand monument : *Ce que je vois et ce que j'éprouve est fort au-dessus de ce que je m'étais figuré;* et certes, l'imagination du citoyen de Genève était assez vive et assez ardente pour s'accoutumer depuis long-temps aux imposantes proportions du pont du Gard, dont il connaissait les dessins et avait souvent lu la description. Cet aquéduc franchit une vallée profonde, inculte et presque sauvage, au fond de laquelle la rivière du Gardon tantôt coule lentement, tantôt roule à grand bruit ses flots précipités au travers des rochers. A sa vue, une impression magique frappe l'âme du voyageur, étonné de voir une vallée stérile, silencieuse et solitaire, fermée, pour ainsi dire, par cette grande et belle ligne d'architecture.

La colonie de Nîmes, protégée par Auguste son fondateur, et comblée dans toutes les circonstances des faveurs de ce prince, devint bientôt assez populeuse pour sentir l'insuffisance des eaux de sa belle source, tant pour les cérémonies religieuses que pour les besoins et le luxe de ses nombreux habitans. Ce besoin, qui devenait tous les jours plus impérieux, devait être satisfait sans obstacles chez un peuple qui n'en connaissait aucun. Des recherches furent ordonnées, et les belles sources d'Eure et d'Airan, qui coulaient inutilement dans le valon sauvage d'Uzès, au nord de la ville de Nîmes, fixèrent l'attention et les désirs de la colonie. L'abondance et l'excellente qualité de ces eaux, déterminèrent le choix des Romains : dès lors, ils ne furent arrêtés ni par la longueur du trajet, ni par les difficultés que présentaient des vallées à traverser et des rivières à franchir : et il fut décidé que les eaux d'Eure et d'Airan seraient conduites à Nîmes pour servir aux sacrifices, aux bains et aux plaisirs de la colonie.

Les historiens ne sont point d'accord sur l'époque précise de la construction du pont du Gard. Les uns l'attribuent à Agrippa, d'autres à Antonin, et quelques-uns à Adrien. Aucune inscription, aucun indice ne peuvent fixer notre incertitude à cet égard; et de là naissent les diverses opinions des savans, des historiens et des antiquaires. Nous pensons, avec Ménard, que ce grand monument a été élevé par M. Agrippa. Notre opinion est fondée sur son goût particulier pour ce genre de construction, qui lui valut, à Rome, le titre de *Curator perpetuus aquarum*. Nous avons eu occasion de dire, dans notre Introduction, que ce prince vint à Nîmes l'an 735 de Rome, dix-neuf ans avant J. C., pour apaiser les troubles des Gaules. Pendant son séjour dans cette province, Agrippa fit ouvrir quatre grandes voies militaires, comme l'attestent des inscriptions conservées sur plusieurs pierres milliaires, dont quelques-unes existent encore sur leur antique emplacement, et d'autres sont retrouvées journellement dans divers quartiers de la ville; ce fut sans doute à la même époque qu'il fit construire l'aquéduc du pont du Gard.

Ces diverses voies, ainsi que l'aquéduc, dûrent exiger un temps considérable pour leur entière confection; et les immenses travaux commencés l'an 735 de Rome, ne purent être terminés, comme l'observe très judicieusement l'historien de Nîmes, que vers l'an de Rome 750, quatre ans avant J. C. Il est même problable qu'Auguste vint au secours de la colonie, et contribua de ses trésors particuliers à une aussi grande dépense. Aucun historien néclaircissant nos doutes à cet égard, nous ne pouvons établir notre opinion que sur des conjectures; dès lors nous devons choisir les plus vraisemblables et les plus naturelles. Le *Curator perpetuus aquarum* de Rome, le gendre d'Auguste, ne pouvait séjourner long-temps dans une colonie protégée par cet empereur, sans chercher à satisfaire aux désirs et aux besoins de ses habitans, et sans y laisser des marques de sa libéralité et de son goût particulier pour les monumens utiles.

Le pont du Gard est composé de trois rangs d'arcs les uns sur les autres (*Pl. XXXVIII, fig.* 1). Le premier rang, sous lequel passe la rivière du Gardon, est formé par six arches; le second en a onze, et le troisième, trente-cinq, outre les deux coupures des extrémités faites par les Barbares lors de leur invasion dans les Gaules, au commencement du cinquième siècle. Toutes les arches sont à plein cintre, et portent sur des pieds-droits plus ou moins élevés. C'est au-dessus du troisième rang qu'était établi l'aquéduc ou conduite des eaux, qui franchissait ainsi la vallée du Gardon, à plus de 48 mètres au-dessus des basses eaux de la rivière.

La longueur du monument, au niveau de la cimaise qui couronne le premier étage, est de 171 mètres 22 centimètres; et de 269 mètres 10

centimètres au niveau de la seconde cimaise. Cette dernière longueur est à peu près la même au-dessus des dalles du couronnement de l'aquéduc, entre les deux extrémités rompues et détruites. La hauteur totale du pont du Gard est de 48 mètres 77 centimètres; savoir : 20 mètres 12 centimètres pour le premier étage, depuis le niveau des basses eaux du Gardon, jusqu'au-dessus de la première cimaise; 20 mètres 12 centimètres pour le second étage, jusqu'au-dessus de la seconde cimaise; et 8 mètres 53 centimètres pour le troisième jusqu'au-dessus des dalles du couronnement.

La division des arches et des pieds-droits du premier et du second rangs est absolument semblable. La grande arche du premier étage, sous laquelle passe exclusivement la rivière lors des basses eaux, forme le centre de l'ordonnance générale du monument : elle est la seconde sur la rive gauche du Gardon. Cette arche est accompagnée de chaque côté, au premier et au second étage, de trois arcs d'un plus petit diamètre, à la suite desquels on en trouve trois autres d'un diamètre encore plus petit. Cette différence dans le diamètre des arches du premier et du second rang, a mis les Romains dans la nécessité d'établir, à des niveaux successivement plus élevés, les naissances des arcs plus petits; parce qu'il était indispensable, pour la régularité du coup d'œil, de faire arriver tous les extrados à la même hauteur, au-dessous de la cimaise du couronnement de chaque étage; aussi la petite cimaise au-dessus des pieds-droits qui supportent des arcs inégaux, se trouve-t-elle placée immédiatement sous le premier voussoir des naissances de chaque arceau; elle n'a qu'une longueur égale à celle de la clavade, et profile en dehors de l'intrados et de l'extrados de ce premier voussoir (*Pl. XXXVIII, fig.* 1).

La grande arche du centre a 24 mètres 52 centimètres de diamètre. Les trois de chaque côté ont 19 mètres 20 centimètres, et enfin les plus petites à la suite ont 15 mètres 55 centimètres d'ouverture. Tous les arceaux du troisième étage sont égaux, et ont 4 mètres 80 centimètres de diamètre. Les pieds-droits du premier et du second rang ont tous 4 mètres 55 centimètres de largeur sur les faces du monument; celle des pieds-droits du troisième rang varie suivant le diamètre des arcs de l'étage inférieur au-dessus desquels ils sont établis; quatre arcs du troisième rang correspondent au grand arc de l'étage inférieur; trois sont établis au-dessus de tous les autres arcs, à l'exception du premier, à l'extrémité du monument sur la rive gauche; celui-ci n'en porte que deux au troisième étage.

Tous les diamètres des arcs les plus élevés étant égaux, il s'ensuit que les différentes ouvertures des arcs inférieurs sont rachetées par la plus grande ou la plus petite largeur des pieds-droits du troisième rang. Nous

devons faire observer ici que la grande arche au centre de l'ordonnance générale, ainsi que la première du second étage sur la rivière, supportent seules un pied-droit au-dessus de la clef, tandis que sur tout le reste de la longueur du monument, le milieu d'un arc du troisième rang, correspond toujours au milieu de l'arc inférieur. Nous relevons ainsi l'erreur commise à cet égard par tous les auteurs et architectes qui nous ont laissé la description, ou donné le dessin du pont du Gard. Ménard lui-même place indistinctement trois arcs du troisième étage au-dessus de chacun des arcs inférieurs : il résulte de cette fausse distribution, que les pieds-droits au-dessus du grand arc sont ridiculement larges, et cela, dans la partie la plus remarquable du monument. Les Romains ont préféré placer un pied-droit perpendiculaire sur la clef du grand arc, plutôt que de suivre une division qui eût donné un caractère lourd à cette portion du troisième étage, en détruisant la belle harmonie et l'étonnante légèreté de ce grand monument.

Le même motif d'harmonie dans le bel ensemble du pont du Gard, et sa liaison avec l'aquéduc, immédiatement à la suite du côté de Vers, ont déterminé les Romains à ne placer que deux arcs au-dessus de la première arche du second étage, sur la rive gauche de la rivière. En effet, par cette division, ils ont obtenu des pieds-droits plus larges, et par conséquent plus d'accord avec ceux à la suite du pont du Gard, qui soutiennent l'aquéduc sur la crête du coteau de Vers, sur une longueur de plus de 3,000 mètres. Ces derniers arcs ont le même diamètre que ceux du troisième rang du pont du Gard, lorsque leurs pieds-droits ont souvent 4, 5 et 6 mètres de hauteur, suivant l'abaissement du coteau dans certaines parties : ils n'eussent eu ni grâce ni solidité, si on ne leur avait donné une largeur relative à leur élévation, et cette largeur eût été ridicule, si elle se fût trouvée immédiatement à côté des plus petits pieds-droits du troisième étage du pont du Gard. Cet inconvénient existerait si l'architecte avait établi trois arcs au-dessus du premier de la rive gauche du second étage, comme il l'a pratiqué sur les arcs correspondans de la rive opposée, qui ont le même diamètre. Mais ici, l'aquéduc devenant souterrain de suite après le pont du Gard, on n'avait point à craindre comme de l'autre côté la comparaison de la différence subite et considérable dans les dimensions des pieds-droits ; tandis que par l'heureuse division qu'on a adoptée, l'œil s'accoutume à l'augmentation progressive de la largeur des pieds-droits, sans nuire à l'ensemble du pont du Gard, ainsi lié avec beaucoup d'art à la partie de l'aquéduc établi sur le coteau de Vers. L'effet produit par de semblables combinaisons, et par l'heureuse harmonie des détails, ajoute encore à notre admiration à l'aspect de ce monument. Peut-être le lecteur nous saura-t-il quelque gré de lui avoir présenté ces observations, en réparant

ainsi le silence ou l'oubli de tous les auteurs qui ont écrit avant nous.

L'épaisseur du pont du Gard d'une tête à l'autre du parement antique, est de 6 mètres 36 centimètres au premier rang, 4 mètres 56 centimètres au second, et 3 mètres 6 centimètres au troisième. Chaque étage forme ainsi une retraite considérable, qui se trouve de 90 centimètres de chaque côté au premier étage, et de 75 centimètres au second. Cette largeur était augmentée de 37 centimètres pour la saillie de la cimaise du couronnement; ce qui pouvait fournir aux piétons un moyen suffisant de traverser la rivière. Les Romains, suivant leur usage, s'étaient contentés de protéger par des avant-becs les cinq piles du premier rang, pour rompre et diviser, sous les arcs correspondans, le courant des grandes eaux.

Les deux montagnes qui forment la vallée du Gardon, ne sont pas également hautes; celle de la rive gauche est beaucoup plus basse que le niveau de l'aquéduc, tandis que celle de la rive opposée s'élève fort au-dessus de ce même niveau. Ainsi, l'aquéduc était soutenu d'un côté par une longue suite d'arceaux semblables à ceux du troisième rang, et de l'autre il était de suite engagé dans les flancs de la montagne. Dans le premier cas les pieds-droits qui supportaient les arcs sur le sommet des coteaux sont plus ou moins élevés suivant les divers mouvemens du terrain, et dans le second, l'aquéduc engagé dans les rochers se dérobe à nos recherches immédiatement après le pont du Gard, pour ne reparaître suspendu sur de nouveaux arcs que dans la traversée des gorges et des vallées qui divisent et découpent les revers de la montagne.

L'appareil du pont du Gard est dans une harmonie parfaite avec ses dimensions colossales. Les pierres employées à sa construction ont des proportions qui nous étonnent; et l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de leurs dimensions ou de la précision de la taille de leurs lits et de leurs joints. Le parement n'a été qu'ébauché : une large ciselure seulement poussée sur les arêtes de chaque pierre, annonce la position des assises et des joints. Le milieu de chaque pierre est encore brut, et par conséquent, en relief sur chaque ciselure; ce qui a fait croire à plusieurs antiquaires que les pierres portaient des bossages. Les Romains, jaloux de jouir de leurs établissemens publics le plus promptement possible, s'occupaient d'abord de la construction des masses, et ajournaient quelquefois l'exécution des détails des ornemens extérieurs, et des profils d'architecture. Nous avons déjà fait cette observation pour l'amphithéâtre de Nîmes, elle s'applique aussi au pont du Gard. C'est pour faciliter la taille des paremens, et la sculpture des cimaises, que les Romains ont laissé les corbeaux ou pierres saillantes, que l'on remarque à diverses hauteurs du monument, sur les pieds-droits et les reins des arches

(*Pl. XXXIX, fig.* 1 et 2). Ces corbeaux ont d'abord servi à l'établissement des échafaudages nécessaires à la construction successive du pont du Gard; ils devaient ensuite servir, par le même moyen, à la taille des paremens et des cimaises. La saillie laissée à quelques voussoirs au-dessus des naissances des arcs du premier et du second rang, a servi à la pose des cintres : elle eût disparu avec les corbeaux dont nous venons de parler, lorsqu'on se serait occupé de terminer ce monument. La colonie de Nîmes a joui pendant plus de quatre siècles des bienfaits de cet aquéduc et de l'Amphithéâtre, sans se donner le soin de les perfectionner.

Les pierres de taille employées à la construction du pont du Gard, ont été prises dans une carrière très voisine, sur la rive gauche de la rivière. C'est dans cette même carrière que les Romains avaient puisé les matériaux employés dans les portiques intérieurs de l'Amphithéâtre; l'on vient d'y prendre encore toutes les pierres qui ont servi à la restauration d'une partie de ce dernier monument.

Les fondations du pont du Gard n'ont présenté aucune difficulté; elles ont toutes été faites sur le rocher apparent, à 2 mètres environ au-dessus des basses eaux. Les Romains n'eurent qu'à tailler le roc sur un plan de niveau, pour y établir la première assise des fondemens. Cet emplacement est un heureux choix de l'architecte, qui a franchi la vallée sur le point unique où il était possible de faire passer la rivière sous une seule arche, sans être forcé de fonder une pile dans l'eau.

Toutes les assises de niveau ont en général 60 centimètres de hauteur. Deux ou trois pierres forment souvent toute la largeur et l'épaisseur des pieds-droits. La clavade du grand arc est de 1 mètre 60 centimètres, et celle de tous les autres au premier et au second rang est de 1 mètre 55 centimètres. La clavade des arcs du troisième rang est de 80 centimètres. Les voûtes du premier étage sont formées par quatre arcs doubleaux, celles du second par trois, et celles du troisième par un seul cours de voussoirs fesant parpaing. Nous observons que les trois, quatre et sept premiers cours de voussoirs des arcs du premier et du second étage sont en liaison, et en trois pièces sur toute l'épaisseur du monument; ce n'est qu'au-dessus de ces voussoirs que commencent les arcs doubleaux. Les trois premiers voussoirs des petites arches du troisième étage sont aussi en liaison et en deux pièces.

Le pont du Gard est entièrement construit en pierres de taille, depuis les fondemens jusques à la troisième assise de niveau au-dessus de la cimaise qui couronne les pieds-droits du troisième étage. Aucun moellon n'est entré dans le remplissage intérieur des pieds-droits et des reins des arcs du premier et du second étage. Toutes les pierres sont posées à sec, sans aucune espèce de ciment, et doivent leur stabilité à la masse énorme

de chaque bloc, et à la précision inimitable de la taille de leurs lits et de leurs joints. Chaque pièce a été mise en place avec une louvette; le trou qui existe au-dessus et dans le centre de gravité de chacune d'elles, en est une preuve matérielle; nous croyons encore que les Romains ont pris ici la précaution et le soin que nous avons déjà indiqués pour la pose des énormes blocs employés à la construction de l'Amphithéâtre de Nîmes, parce que sans cette attention il eût été impossible d'obtenir une pose aussi parfaite : on ne peut aujourd'hui reconnaître le moindre vide dans les lits, à quelque profondeur que les mutilations ou dégradations du monument les mettent à découvert.

Les Romains, en construisant l'aquéduc au-dessus des petits arcs du troisième rang, ont évité d'employer des pierres de taille dans cette unique partie du pont du Gard. Ces derniers matériaux, employés sans ciment, auraient donné lieu à des pertes d'eau et à des filtrations considérables. Aussi toute cette partie du monument est-elle construite en moellons smillés sur les deux faces du pont et de l'aquéduc, et en maçonnerie ordinaire dans l'intérieur. Cette maçonnerie, dans laquelle il entrait beaucoup de ciment aussi dur que la pierre même, formait une masse absolument imperméable, et prévenait toute filtration qui aurait pu nuire à la conservation du monument.

L'aquéduc était engagé entre deux murs de maçonnerie de 87 centimètres d'épaisseur (*Pl. XXXIX, fig.* 3). Le plafond était établi en portion d'arc renversé. L'intérieur des murs et la base étaient recouverts d'une couche de ciment de 5 centimètres d'épaisseur. Ce ciment, composé de chaux vive, de sable fin, et de briques presque pulvérisées, est encore aujourd'hui d'une tenacité et d'une consistance égales à celles de la pierre la plus dure. On n'y trouve pas la moindre gerçure, et on ne peut y reconnaître la plus légère altération. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on peut en détacher quelques parties à coups redoublés de marteau. Cette première et forte couche de ciment était recouverte, pour plus grande précaution, d'une seconde couche d'un mastic très fin, d'un millimètre au plus d'épaisseur, et d'une couleur rouge foncée; ce qui a fait croire à Ménard que cette seconde couche de ciment n'était qu'une peinture de bol rouge. Les parties conservées de ce mastic sur le radier et les côtés de l'aquéduc, sont aussi fines et aussi unies que le marbre le mieux poli. C'est entre ces deux dernières couches de ciment que coulaient les eaux des fontaines d'Eure et d'Airan, sur une section de 1 mètre 22 centimètres de largeur, et 1 mètre 45 centimètres de hauteur, lorsque ces sources étaient très abondantes.

Les murs en moellons smillés étaient surmontés d'une plinthe de 75 centimètres de hauteur, formée de deux assises de pierres de taille,

ayant une saillie de 5 centimètres sur le parement inférieur. Enfin l'aquéduc était recouvert par des dalles en pierres de taille ayant 3 mètres 64 centimètres de longueur, 1 mètre environ de largeur, et 35 centimètres d'épaisseur. Ces dalles forment de chaque côté une saillie de 24 centimètres sur la plinthe inférieure. Le dessous de ces dalles est à 1 mètre 62 centimètres au-dessus de la base et dans le milieu de l'aquéduc.

Nous devons faire remarquer ici que l'aquéduc est construit avec les mêmes soins sur toute sa longueur, depuis les sources d'Eure et d'Airan jusqu'à Nîmes; soit qu'il fût suspendu sur des arcs comme le pont du Gard, soit qu'il fût souterrain et caché dans les revers des montagnes. La seule différence qui se trouve dans ces deux cas, c'est que, dans le premier, l'aquéduc était toujours couronné par des dalles, et que, dans le second, il était recouvert par une voûte à plein cintre, en moellons smillés de 60 centimètres d'épaisseur; ce qui donnait à cette dernière partie une hauteur de 66 centimètres de plus en dedans, parce que les naissances de la voûte étaient toujours établies à 1 mètre 60 centimètres au-dessus du radier. Les Romains avaient poussé les précautions jusqu'à donner les mêmes épaisseurs aux murs latéraux de l'aquéduc, même dans les parties où il était entièrement engagé dans le rocher le plus dur.

On reconnaît, dans l'aquéduc du pont du Gard, une pétrification considérable formée de chaque côté, contre la seconde couche du ciment antique. Cette pétrification a une épaisseur à peu près égale de 29 centimètres, sur une hauteur d'un mètre, au-dessus du radier; à ce point elle diminue insensiblement pour disparaître au point le plus élévé auquel les eaux pouvaient parvenir. Cette concrétion pierreuse a été formée par les dépôts successifs des eaux qui ont coulé dans l'aquéduc pendant plus de quatre siècles : car il est très vraisemblable qu'il fut rompu peu de temps après la première invasion des Barbares en 406. Leur première pensée fut sans doute celle de priver la ville de Nîmes des eaux qui lui étaient portées par l'aquéduc du pont du Gard. Cette pétrification, qui diminue d'épaisseur à 1 mètre environ au-dessus du radier, nous prouve que la hauteur des eaux dans l'aquéduc était subordonnée à l'abondance des sources alimentaires d'Eure et d'Airan; que la hauteur la plus constante de ces eaux était de 1 mètre au-dessus de la base, et qu'elles s'élevaient rarement à 1 mètre 40 centimètres parce qu'à cette hauteur on ne trouve qu'une légère trace de ce sédiment pétrifié.

Il résulte de ces observations qu'à la fin du quatrième siècle il ne passait sur le pont du Gard que la moitié environ du volume primitif des eaux qui arrivaient à Nîmes, à raison de l'interposition de la couche de

la concrétion pierreuse dont nous venons de parler. On ne peut nous objecter que dans cette circonstance les eaux s'élevaient davantage dans l'aquéduc, parce qu'alors l'épaisseur de la couche pétrifiée eût augmenté dans la même proportion, au-dessus du niveau le plus ordinaire des eaux. Nous devons même présumer que les Romains avaient placé, non loin de l'origine de l'aquéduc, des déversoirs à 1 mètre 45 centimètres de hauteur au-dessus du radier, pour vider le trop plein, lorsque les sources étaient trop abondantes; car sans cette précaution l'aquéduc, diminuant de capacité, aurait forcé les eaux de s'élever et de regonfler par-dessus les dalles de la couverture, qui eussent éprouvé dans ce cas des dégradations plus ou moins considérables.

Si le pont du Gard eût survécu aux premières irruptions des Barbares qui vinrent ravager les Gaules au commencement du cinquième siècle, et détruire, avec la civilisation des peuples, tous les monumens des arts et du génie, cet aquéduc eût fini par être entièrement intercepté par l'augmentation progressive de la couche pierreuse qui s'était formée. Nous pouvons dès lors présumer que la colonie de Nîmes était à son plus haut degré de splendeur, lorsqu'elle s'occupa de conduire dans son sein les eaux des sources d'Eure et d'Airan, et qu'elle déclina insensiblement dans sa population, parce que, dans le cas contraire, le *curator aquarum* de Nîmes se fût bien aperçu de la diminution sensible dans le volume des eaux, et en eût recherché la cause, pour la faire disparaître; mais on ne se donna aucun soin pour faire cesser un mal qui n'avait plus la même influence sur les besoins et les plaisirs d'une ville qui tendait à sa ruine.

Les historiens et les antiquaires ne sont pas d'accord sur le lieu où se rendaient les eaux. Des vestiges d'aquéducs découverts de nos jours, un bassin antique que Ménard annonce avoir existé au nord de la ville, sur l'emplacement de la citadelle, et un second bassin reconnu par cet historien à l'extrémité orientale du rocher de la fontaine, sont autant de preuves que les eaux de l'aquéduc du pont du Gard étaient destinées aux besoins des quartiers de la colonie établis sur les coteaux, pour lesquels la source de la fontaine était absolument inutile, à cause de sa situation dans la partie la plus basse de la ville. L'excédant des eaux était reçu dans le bassin de la fontaine pour le service supplémentaire des bains, et pour les besoins des habitations de la partie basse du midi.

Le pont du Gard fut rompu par les Barbares à ses deux extrémités; mais ils épargnèrent le monument, en se contentant des démolitions nécessaires pour empêcher les eaux d'arriver à Nîmes, et pour mettre ses habitans dans l'impuissance de le rétablir. Cette entreprise n'a rien qui doive nous étonner chez des Barbares qui signalaient leur passage

dans les Gaules par le meurtre, le pillage, l'incendie et la destruction. Mais on aura sans doute de la peine à croire aux mutilations exercées sur le pont du Gard au commencement du dix-huitième siècle : elles mirent en péril l'existence entière du monument, en occasionnant des lézardes considérables, et en donnant lieu à un surplomb encore plus alarmant, malgré toutes les restaurations qui ont eu lieu depuis cette époque.

Cette entreprise inouïe fut ordonnée par le duc de Rohan, pour faciliter le passage de son artillerie, lors des trop malheureuses guerres de religion en Languedoc; il fit couper, du côté d'amont, tous les pieds-droits des arcs du second rang sur un tiers de leur épaisseur et une hauteur de 3 mètres environ : on démolit en même temps une partie du massif du premier rang vis-à-vis chaque pied-droit ainsi mutilé, pour y engager des constructions en encorbellemens, et donner par ce moyen un passage plus facile à l'artillerie et aux gens de guerre du duc de Rohan. Il est aisé de sentir qu'une pareille entreprise devait entraîner la chute entière de ce beau monument, qui se trouva tout à coup privé de tous ses appuis sur un tiers de leur surface, et s'il a résisté et survécu à cette terrible épreuve, nous ne devons sa conservation qu'aux énormes dimensions des blocs de pierre employés à sa construction. Les lézardes et le surplomb considérable qui se manifestèrent alors, n'ont pas eu d'augmentation sensible depuis le commencement du dix-huitième siècle, époque à laquelle les états de Languedoc s'occupèrent du soin de prévenir la ruine inévitable du pont du Gard.

Cette situation alarmante fixa l'attention de M. de Baville, intendant du Languedoc. Ce magistrat, passionné pour les arts, envoya en 1699 le fameux Daviler, architecte, et M. l'abbé de Laurens, pour examiner l'état du pont du Gard, et déterminer les réparations nécessaires pour sa conservation. Le rapport de ces commissaires fut présenté aux états de Languedoc en 1700, et il y fut délibéré qu'on réparerait de suite les dégradations ordonnées par le duc de Rohan, en remplaçant le plus exactement possible, avec des pierres de la même carrière et des mêmes dimensions, les coupures faites à chaque pied-droit des arcs du second rang. Cette opération fut faite avec soin, et eut le plus heureux résultat. On restitua ainsi à cette partie de l'édifice l'appui dont il était privé depuis près d'un siècle. Sans cette restauration importante, il est très vraisemblable qu'un des plus beaux monumens de l'antiquité ne nous offrirait aujourd'hui que des ruines et des débris. On se contenta, en 1700, de conserver les encorbellemens qui existent encore en partie, et qui servaient au passage des gens à pied et à cheval.

Le commerce sollicitait depuis long-temps l'établissement d'un pont sur la rivière du Gardon, pour maintenir la communication du Bas-

Languedoc avec Lyon et Paris. Cette route importante était souvent interceptée par les crues du Gardon. M. Pitot, directeur des travaux publics du Languedoc, et membre de l'Académie des Sciences, proposa aux États de cette province, d'adosser un pont pour le passage des voitures, contre la face orientale du pont du Gard, en suivant rigoureusement, dans les dimensions des piles et des arcs, celles du monument antique. Ce projet présentait trop d'avantages pour ne pas être accueilli par les États d'une province qui saisissait avec empressement tout ce qui pouvait faciliter le commerce et être utile aux progrès des arts. Le projet du savant Pitot, en facilitant le passage de la rivière, sans être arrêté par les inondations, consolidait le monument antique, lui donnait un appui plus considérable à sa base, et procurait aux voyageurs le plaisir de contempler ce bel aquéduc qu'ils trouvaient ainsi sur leur passage.

Les propositions de M. Pitot furent approuvées par les États le 22 janvier 1743; et la première pierre du nouveau pont fut posée solennellement le 18 juin suivant. Ménard nous a conservé, dans son septième volume de l'*Histoire de Nîmes*, l'inscription gravée sur une plaque de cuivre, qui fut engagée sous cette première pierre. Nous croyons par conséquent inutile de la rapporter ici (1). Ce pont fut achevé en 1747.

M. Pitot saisit cette circonstance pour faire exécuter quelques réparations importantes pour la restauration du pont antique; et c'est peut-être aux travaux qu'il ordonna et dirigea lui-même, avec un soin et un zèle au-dessus de tout éloge, que nous sommes redevables de la plus belle conservation d'un monument qui compte plus de dix-huit siècles d'existence. M. Pitot fit remplacer plusieurs voussoirs des arcs du premier et du second rang, qui, dévorés par le temps, la gelée et l'humidité, menaçaient d'une chute prochaine. Cette opération délicate fut faite avec un succès égal à la confiance que devaient inspirer les talens de M. Pitot.

Nous ne pouvons terminer le chapitre relatif à la description du pont du Gard, sans dire un mot de l'immense aquéduc dont il fesait partie, et qui partant du fond de la vallée d'Uzès, allait distribuer aux habitans de Nîmes les eaux des fontaines d'Eure et d'Airan. Ces deux belles sources coulent aujourd'hui dans la vallée d'Uzès; et après avoir alimenté un grand nombre de moulins et d'usines, elles se jettent dans le Gardon, au-dessus du pont du Gard, et fournissent en été le plus grand volume des eaux de cette rivière, qui est souvent à sec dans la partie supérieure, à

---

(1) Voyez l'*Histoire de Nîmes*, par Ménard, *volume* VII, *page* 136.

l'embouchure des eaux du vallon d'Uzès. Un aquéduc particulier recevait les eaux de chaque source d'Eure et d'Airan, qui se réunissaient bientôt dans le grand aquéduc, dont plusieurs parties considérables existent encore en très bon état entre Uzès et le village de Saint-Maximin.

L'aquéduc, depuis son origine, était établi au sud et sur le revers du coteau de Saint-Maximin, jusqu'au-delà du château d'Argelliès. Il suivait tous les mouvemens de la montagne, pour ne rien perdre de son niveau; l'aquéduc, constamment souterrain dans cette première partie, était le plus souvent engagé en entier dans le roc vif. Les Romains avaient franchi sur de petits ponts les torrens et ruisseaux qui se précipitent des gorges de la montagne pour se rendre dans le Gardon. Un de ces ponts, jeté sur la fuite des eaux de la cascade de Bord-Nègre, au-delà de Saint-Maximin, existe encore dans son entier.

Après le château d'Argelliès, le coteau s'abaisse, et le sommet se trouve plus bas que le niveau des eaux conduites à ce point. Ici, les Romains ont suspendu l'aquéduc sur une longue suite d'arcs semblables à ceux du troisième rang du pont du Gard, avec lesquels ils vont se raccorder, en passant derrière le village de Vers, et en décrivant sur leur plan des contours considérables, pour suivre toujours la crête du coteau. Cette précaution était indispensable pour diminuer la hauteur des pieds-droits. Les eaux d'Eure et d'Airan arrivaient ainsi sur le pont du Gard, après avoir déjà parcouru une longueur développée de 15,500 mètres.

Après le pont du Gard l'aquéduc se dérobait de suite dans les flancs de la montagne jusques à Lafoux. Il était seulement découvert et porté sur de nouveaux arcs plus ou moins élevés, pour franchir les gorges que les Romains avaient rencontrées sur leur passage. Il existe encore dans cette partie quelques portions de ces arcs et de l'aquéduc au-dessus, qui sont assez bien conservées.

Après Lafoux, l'aquéduc était établi sur le revers oriental de la montagne, derrière Saint-Bonnet; il passait sous le village de Sarnhac, et traversait la grande route de Nîmes près de Besonce, pour aller gagner le revers de la montagne de Saint-Gervasy, qu'il suivait jusques à Nîmes, après avoir parcouru, depuis le pont du Gard, une longueur de 25,500 mètres, d'où il résulte que la longueur totale de l'aquéduc, entre ces deux points extrêmes, était de 41,000 mètres.

Depuis le pont du Gard jusques à Nîmes, l'aquéduc avait aussi beaucoup de gorges et de ruisseaux à franchir. Les Romains devaient avoir établi, dans cette seconde partie, de nombreux ponts aquéducs, mais il n'en reste aucun vestige : et si l'on retrouve un grand nombre de débris bien conservés de l'aquéduc souterrain, on ne peut reconnaître aucune trace des arcs qui traversaient les ruisseaux affluens de la rivière du Vistre.

Tout a disparu sous les coups des Barbares et sous le soc de la charrue. La pente générale de l'aquéduc était réglée à 4 centimètres pour 100 mètres.

D'après ce que nous venons de dire de ce bel et immense aquéduc, avant et après la vallée du Gardon, on voit que le pont du Gard n'était qu'une partie, mais sans doute la plus remarquable de ce grand ouvrage. Il peut nous donner une juste idée de l'importance de la colonie de Nîmes, puisque les Romains se sont livrés à des travaux et à des dépenses aussi considérables, pour y conduire les eaux nécessaires aux besoins et au luxe de ses habitans.

CHAPITRE VI.

PONT DE SOMMIÈRES.

Le pont de Sommières, sur le Vidourle, a été construit par les Romains, pour assurer le passage de cette rivière aux troupes et aux voyageurs qui parcouraient la voie de Nîmes à *Luteva* (Lodève). D'après le témoignage de Pline, cette dernière ville jouissait du droit latin. C'était à très peu de distance de la ville de Nîmes, et à la droite de la grande voie Domitienne, que devait commencer cette voie secondaire.

Le silence de tous les historiens sur l'époque de la construction du pont de Sommières, nous met dans l'impossibilité de nommer ici l'empereur à qui la colonie en fut redevable; mais l'opinion la plus accréditée se rapporte au règne de Tibère qui fit réparer la belle voie Domitienne de la vingt-unième à la trente-troisième année de sa puissance tribunitienne, c'est-à-dire de l'an de Rome 772 à 784, ou de l'an 19 à 31 de l'ère chrétienne. Nous devons faire remarquer ici que nous suivons toujours, comme nous l'avons fait dans le cours de cet ouvrage, la supputation de Varron, et non celle des *Fastes Capitolins* attribuée à Varrius Flaccus. Tibère fit réparer et ouvrir, à la même époque, plusieurs voies dans les environs de Nîmes, comme le prouve évidemment l'inscription de la première pierre milliaire trouvée sur la voie de Nîmes à Arles, qui se rapporte à la trente-deuxième année de la puissance tribunitienne de ce prince, l'an de Rome 783, et de J. C. 30.

Le pont antique de Sommières est composé de dix-sept arches, toutes à plein cintre, et portées sur des pieds-droits de 1 mètre 85 centimètres de hauteur au-dessus des basses eaux de la rivière (*Pl. XL, fig.* 3 et 4. On n'a représenté que la moitié du pont antique). Les arcs, comme ceux du pont du Gard, reposent sur une cimaise qui règne autour de chaque pile, et s'amortit contre l'évasement des avant-becs. L'arche du milieu est un peu plus grande que les autres, et forme, comme au pont du Gard, le centre de l'ordonnance générale du monument: elle a 9 mètres 75 centimètres de diamètre; elle est accompagnée à droite et à gauche de six arches égales entre elles, ayant 9 mètres 10 cent. de diamètre. La voie du pont est de niveau sur les treize grandes arches, et les rampes ne commencent de chaque côté que sur la clef de ces derniers arcs, au moyen de deux arches plus petites, dont les premières ont 6 mètres 75

centimètres de diamètre chacune, et les deux extrêmes joignant les culées, 4 mètres 85 centimètres seulement. Les piles ont toutes une largeur égale de 2 mètres 93 centimètres; ce qui donne à ce beau monument une longueur totale de 189 mètres 3 centimètres, sur 6 mètres 76 centimètres de largeur d'une tête à l'autre. Toutes les arches sont formées par quatre arcs doubleaux.

Les piles portent des avant-becs seulement, et n'ont aucune saillie sur les têtes du pont, du côté d'aval. Il est à remarquer que l'évasement des avant-becs ne commence qu'après un corps carré, qui s'avance de 2 mètres dans le lit de la rivière, au dehors de la face du pont. La saillie de l'avant-bec, au-delà de ce corps carré, est de 2 mètres 10 centimètres; chaque pile est surmontée d'un petit arc à plein cintre de 1 mètre 11 centimètres de diamètre, porté sur des pieds-droits de 1 mètre 71 centimètres de hauteur, qui reposent sur la seconde assise au-dessus du couronnement des avant-becs. Ces petits arcs, en économisant la dépense et le poids inutile des maçonneries des tympans, ont l'avantage de fournir un passage aux eaux des grandes inondations. Les voussoirs qui forment l'archivolte de toutes les arches du pont ont 92 centimètres de hauteur de clavade. Les pieds-droits et les archivoltes des petits arcs au-dessus des piles ont 52 centimètres de largeur.

Toutes les assises des piles, jusques à la base des pieds-droits des petits arcs, sont ornées de bossages, ainsi que les archivoltes de tous les arcs, grands et petits, tandis que les tympans sont unis jusque sous la corniche; ce qui produit un effet très agréable dans la décoration générale de ce monument. Le pont était couronné d'une corniche à modillons d'une grande simplicité, au-dessus de laquelle un attique de 1 mètre 32 centimètres de hauteur servait de parapet. Le couronnement de ce parapet antique est élevé de 9 mètres 41 centimètres au-dessus des basses eaux du Vidourle.

On voit par cette description succincte du pont antique, combien ce monument a perdu de son élégance et de l'harmonie remarquable de tous ses détails, puisque sur dix-sept arches sous lesquelles passait la rivière dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on n'en voit plus aujourd'hui que huit, entre la ville et le faubourg; six sur la rive gauche du Vidourle sont ensevelies sous le pavé de la grande rue de Sommières, et servent de cave aux maisons voisines; et trois sur la rive droite, dans le faubourg, ont eu le même sort. Il résulte de cette nouvelle et singulière disposition, que le lit de la rivière, entre les deux quais modernes, est aujourd'hui réduit à la moitié de sa largeur ancienne; aussi la ville et le territoire de Sommières sont exposés à être submergés lors des grandes inondations, parce que le débouché du pont est devenu insuffisant pour le prompt écoulement des hautes eaux, ce qui occasionne

des regonflemens considérables, qui mettent souvent en péril la partie basse de la ville.

L'ordonnance de ce pont doit nous donner une haute idée de la voie qui conduisait de Nîmes à Luteva, et réveille nos regrets sur la destruction totale du pont Aerarius, sur la grande voie Domitienne, et qui existait sur le Rhône, près de l'antique château d'Ugernum, un peu au-dessous de la ville de Beaucaire.

Le pont de Sommières, comme tous les monumens antiques de nos contrées, a éprouvé de grandes dégradations, qui ont été successivement réparées à diverses époques; mais ces restaurations, qui portent toutes le caractère de nos constructions modernes, ont tellement défiguré la décoration antique, que l'on a peine à la reconnaître. Les travaux les plus considérables ont été exécutés en 1716. A cette époque, plusieurs arches furent réparées, et l'arche extrême de la rive droite fut reconstruite en entier; mais sans aucune intention de suivre ni l'architecture, ni l'appareil antique. M. Pitot n'a pas commis une pareille faute, lorsqu'il fit réparer le pont du Gard en 1745.

Le pont de Sommières est entièrement bâti en pierres de taille des carrières de Pondres, situées à 4,000 mètres au nord de la ville. Elles fournissent une pierre très forte, d'une excellente qualité, mais dont le grain est un peu grossier. Ces carrières sont encore exploitées aujourd'hui, pour toutes les constructions publiques et particulières des environs. Elles ont fourni les matériaux qui ont successivement servi aux diverses restaurations du pont de Sommières.

L'appareil, sans être aussi colossal que celui du pont du Gard, est cependant fort au-dessus de celui de nos constructions modernes. Les assises ont de 50 à 52 centimètres de hauteur, les voussoirs 50 centimètres de largeur sur une longueur de 1 mètre 69 centimètres. Les Romains ont proportionné leur appareil aux dimensions générales du monument. Les arcs étant ici beaucoup plus petits que ceux du pont du Gard, les dimensions des pierres qui sont entrées dans la construction du pont de Sommières, ont été réduites dans les mêmes proportions, pour mettre les détails d'exécution dans une harmonie parfaite avec les dimensions générales; d'où il résulte un accord et un ensemble qui doivent nous servir de modèle. Toutes les pierres sont taillées sur leurs lits et leurs joints avec une précision inimitable. Elles sont posées à sec, comme dans tous les monumens antiques, et doivent leur extrême solidité à l'adhérence parfaite de leurs lits et de leurs joints, et à la masse des blocs qui y ont été employés.

PONT DE BOISSERON.

Le pont de Boisseron, sur la petite rivière de Venobia, à 3,000 mètres au sud de la ville de Sommières, devait faire partie de la petite voie qui conduisait du pont de Sommières à *Sextantion*, aujourd'hui Castelnau, situé sur la grande voie Domitienne, près de Montpellier. Cette petite voie établissait ainsi une communication facile entre la voie de Nîmes à Luteva, et la principale voie, qui traversait toute la Gaule Narbonnaise. Aucune tradition, aucun auteur ne désignent l'époque de la construction de ce pont, que nous pouvons cependant faire rapporter aux premières années de l'ère chrétienne, et par conséquent aux règnes de Tibère ou de Claude. Presque toutes les pierres milliaires exhumées dans la Gaule, ou qui existent encore sur leur ancien emplacement, rapportent les réparations de la grande voie Domitienne construite par C. Domitius Ænobarbus, aux empereurs Auguste, Tibère et Claude: il est rare d'en trouver qui parlent d'Antonin-le-Pieux; et enfin après le règne de ce prince, on ne trouve plus de milliaires qui portent les noms de ses successeurs: ce qui nous prouve la décadence de la colonie de Nîmes à cette époque. Nous devons donc rapporter l'établissement des voies secondaires aux règnes de Tibère et de Claude, qui, en donnant tous leurs soins à la réparation des voies principales établies par Auguste, dûrent s'occuper aussi d'ouvrir les communications indispensables pour les mouvemens militaires et le commerce intérieur de la Gaule Narbonnaise.

Le pont de Boisseron est composé de cinq arches à plein cintre élevées sur des pieds-droits (*Pl. XL, fig.* 1 et 2). Il nous donne une nouvelle preuve que les Romains plaçaient toujours, dans le milieu de la rivière, une arche principale, qui servait de centre à la décoration et à la division générale de leurs ponts; ce qui les mettait dans l'obligation d'employer leurs arches en nombre impair, pour en établir un nombre égal de chaque côté de l'arc principal. Cette remarque, que nous avons faite pour les ponts du Gard et de Sommières, s'applique aussi au pont Élien, aujourd'hui Saint-Ange, sur le Tibre, bâti par l'empereur Adrien.

L'arc du milieu a 9 mètres 42 centimètres de diamètre; les deux arcs contigus à droite et à gauche ont 8 mètres 77 centimètres, et les deux arcs extrêmes joignant les culées, 5 mètres 98 centimètres. Les quatre piles ont toutes 2 mètres 92 centimètres de largeur; en sorte que la longueur totale du pont, entre ses deux culées, est de 50 mètres 60 centimètres, sur une largeur de 3 mètres 57 centimètres seulement, d'une tête à l'autre.

Tous les arcs prennent leur naissance au même niveau, à 76 centimètres au-dessus des basses eaux de la rivière, et sur une cimaise qui couronne le pourtour entier de chaque pile, et règne même sur l'évasement des avant-becs. Ce pont, comme presque tous les ponts romains, ne porte point d'arrière-becs. Chaque pile est ici surmontée d'une ouverture rectangulaire dont la base repose sur la seconde assise au-dessus de la cimaise qui couronne les piles. Ces ouvertures ont toutes 90 centimètres de largeur, sur 1 mètre 76 centimètres de hauteur : elles ont le même but d'utilité que les petits arcs établis sur les piles du pont de Sommières dont nous venons de parler.

Les cinq arches de ce pont sont formées par deux arcs doubleaux seulement. Les voussoirs des têtes portent des bossages et forment une archivolte de 93 centimètres de hauteur pour le grand arc, de 79 centimètres pour les deux arcs contigus, et de 65 centimètres pour les deux arcs extrêmes. Les tympans sont en pierres de taille lisses.

On remarque aux cinq arches de ce pont une saillie considérable au quatrième cours de voussoirs, qui forme un corbeau sur toute la largeur du pont d'une tête à l'autre : cette saillie, qu'on retrouve de même au pont du Gard, servait à établir les cintres pour la construction du pont. C'était un usage général chez les Romains; elle était ensuite détruite lorsqu'ils perfectionnaient leurs monumens; et il est à présumer que le pont dont il est ici question, ainsi que le pont du Gard, n'ont jamais été dans ce cas, puisqu'on retrouve encore à l'un et à l'autre ces mêmes imperfections qui n'existent point au pont de Sommières.

Nous ne pouvons rien dire du couronnement antique du pont de Boisseron. Il a totalement disparu, et a été remplacé par un parapet de construction moderne. On a aussi ouvert, dans le siècle dernier, une petite arche sur la rive droite. Le pont antique est très bien conservé; les légères restaurations qui ont eu lieu à diverses époques ne lui ont rien fait perdre de son caractère primitif. Il est entièrement construit en pierres de taille posées à sec : et l'on remarque ici, comme dans tous les monumens romains, un appareil imposant par sa masse, et une étonnante précision dans la taille de toutes les pierres, qui ne présente encore aucune dégradation alarmante pour la conservation de ce monument.

PONT AMBRUSSI.

Ambrussum, situé dans le pays des Volces arécomiques, était du nombre des vingt-quatre villes ou bourgs qui dépendaient de la ville de Nîmes. Il était placé sur la grande voie Domitienne, et sur le bord du Vidourle, à 3,000 mètres au-dessus du pont de Lunel. Ce bourg donna son nom au pont qui fut construit sur ce point pour passer la rivière :

César l'appelle *Pons Ambrussi.* Il ne nous en reste que des débris isolés au milieu du lit du Vidourle, qui doivent nous donner de justes regrets sur sa destruction, que nous aimons mieux attribuer au temps qu'aux funestes effets des troubles civils du Languedoc.

La voie Domitienne, qui établissait une communication directe de Marseille avec l'Espagne, en traversant tout le pays des Volces arécomiques, existait long-temps avant l'établissement de la colonie romaine à Nîmes : il en est fait mention dans Polibe, au Chapitre 39 de son troisième Livre : et l'on sait que cet historien écrivait vers l'an de Rome 600. Mais cette voie, ouverte sans doute dans le principe avec peu de soin, et mal entretenue, ne pouvait convenir à la grandeur et à la magnificence que les Romains communiquaient à tous leurs établissemens publics; aussi le général Cn. Domitius Ænobarbus fut le premier qui, l'an de Rome 633, s'occupa de sa reconstruction, et lui donna le caractère de stabilité qui convenait à la principale voie de la Gaule Narbonnaise. Elle prit le nom de son fondateur, et fut appelée *via Domitii.* On lui fit dans la suite des améliorations et restaurations importantes sous le règne d'Auguste, de Tibère, de Claude et d'Antonin-le-Pieux, comme le prouvent les inscriptions qui existent encore sur les pierres milliaires placées sur cette voie. Nous devons faire remarquer ici que toutes les inscriptions qui se rapportent à Tibère, à Claude et Antonin-le-Pieux, finissent par les mots *refecit et restituit,* qui sont suivis d'un chiffre numéral; tandis que les inscriptions relatives à Auguste ne portent aucune de ces indications. Ce prince étant le premier empereur qui fit effectuer des réparations considérables sur la voie de Domitius, voulut en être regardé sans doute comme le fondateur; et l'usage de placer le nombre des milles sur les pierres milliaires ne dut être établi que sous Tibère.

Le pont Ambrussi fut vraisemblablement construit par Auguste, lorsque ce prince s'occupa des premières restaurations de la voie Domitienne, l'an de Rome 750, quatre ans avant J. C. Il était composé de cinq arches. Son architecture et sa décoration ont une analogie remarquable avec le pont de Boisseron dont nous venons de parler. On y trouve les mêmes formes, mais avec des dimensions plus considérables et proportionnées avec le volume des eaux du Vidourle. Les voûtes sont formées de quatre acs doubleaux comme au pont de Sommières : cette largeur était indispensable pour le passage et la grande circulation qui devaient avoir lieu sur cette principale voie de la Gaule Narbonnaise, à laquelle toutes les autres voies latérales (*viæ vicinales seu transversales*) venaient se rattacher. Le pont et tous ses accessoires étaient entièrement construits en pierres de taille.

Il n'existe plus aujourd'hui que deux arches et les quatre piles de ce pont. Ces belles ruines sont isolées au milieu du lit du Vidourle; et dans

un paysage enchanteur (*Pl. XLI*) elles forment un des sites les plus pittoresques de ce département; et nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur en offrir ici le dessin, avec la plus grande fidélité dans l'ensemble et les détails. Les débris des deux culées se retrouvent encore sur les deux rives de la rivière. Nous croyons inutile de faire connaître les dimensions géométriques des restes de ce monument; elles ne pourraient présenter aucun intérêt, ces ruines ne devant désormais être considérées que comme un objet de curiosité, et comme un point de reconnaissance très important pour l'emplacement de l'antique voie Domitienne.

Ce pont a dû éprouver des dégradations nouvelles et considérables dans le dernier siècle, puisqu'en 1730, époque à laquelle deux religieux bénédictins écrivaient l'Histoire générale du Languedoc, il avait encore quatre arches du côté du nord, la cinquième seulement, du côté de Montpellier, ayant été abattue; on n'en trouve plus aujourd'hui que deux, sans qu'aucun monument postérieur puisse nous faire connaître les causes et la date de ces nouvelles mutilations.

MOSAÏQUES TROUVÉES EN 1811,

DANS LES FOUILLES DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE NÎMES.

Quoique le plan de notre ouvrage ne soit relatif qu'à la description des *grands Monumens* antiques du Midi de la France, ce qui semble en exclure les détails et les débris qu'on rencontre pour ainsi dire à chaque pas, surtout dans la ville de Nîmes, nous croyons cependant ne devoir pas terminer ce premier Volume sans consacrer quelques lignes à la description particulière des beaux pavés de mosaïque découverts en 1811, dans les fouilles de l'Hospice de la ville de Nîmes (*Pl. XLII, fig.* 1 et 2). Ils furent trouvés à environ 2 mètres de profondeur au-dessous du sol actuel, et furent mis à découvert avec le plus grand soin : leur réunion offrit le plan entier d'une maison romaine, à peu près semblable aux descriptions générales de Vitruve. Un vestibule ou corridor de 2 mètres et demi de largeur, était pavé en cubes de marbre blanc de 25 millimètres de côté, semés symétriquement et à 40 centimètres de distance de cubes isolés de marbre noir de pareilles dimensions. Ce vestibule offrait à droite et sur le milieu de sa longueur, le seuil, en pierres de taille, d'une grande porte par laquelle on entrait dans une belle salle, qui distribuait deux pièces à droite et à gauche. Les murs intérieurs formant la division de ces appartemens étaient bâtis en briques posées de champ et en diagonale dans le sens de l'épaisseur du mur. Chaque rang de briques était établi sur une diagonale en sens opposé du rang inférieur; elles étaient liées par une légère couche d'un ciment très fin, et

chaque rang de briques était séparé par une forte couche de ce même ciment d'environ 5 centimètres d'épaisseur. Ces briques, ainsi placées, étaient revêtues en dehors et en dedans d'une couche d'un ciment un peu plus grossier, ayant de 6 à 7 centimètres d'épaisseur : cette première couche était recouverte d'une seconde extrêmement mince, et d'un ciment très fin, très tenace, très rouge, poli à l'extérieur et uni comme une glace. Les murs extérieurs ou d'enceinte de la maison étaient bâtis en grosses pierres de taille dures des carrières de Barutel, qui ont fourni à la construction de l'Amphithéâtre. Ces murs, lorsqu'ils furent découverts, avaient encore 40 et jusqu'à 60 centimètres de hauteur au-dessus des pavés de mosaïque dont nous allons parler; ce qui nous a mis à même d'en bien reconnaître et décrire la construction toute particulière.

Le pavé de la grande salle d'entrée était en petits cubes de marbre de 4 millimètres de côté. Cette mosaïque était en marbre blanc dans le milieu, avec un grand cadre à enroulemens ou tresses de marbre blanc, noir, rouge, jaune et vert. Ce cadre était renfermé lui-même dans un grand champ ou bande de 35 centimètres de largeur, formée par de petits cubes de marbre noir. Cet encadrement général arrivait jusques au pied des murs d'enceinte de la salle. Ce pavé de mosaïque était d'un effet simple et admirable, soit par la grâce des enroulemens du cadre et l'agréable variété de ses vives couleurs, soit par la noble simplicité du fond qui était entièrement blanc (*Pl. XLII, fig.* 1).

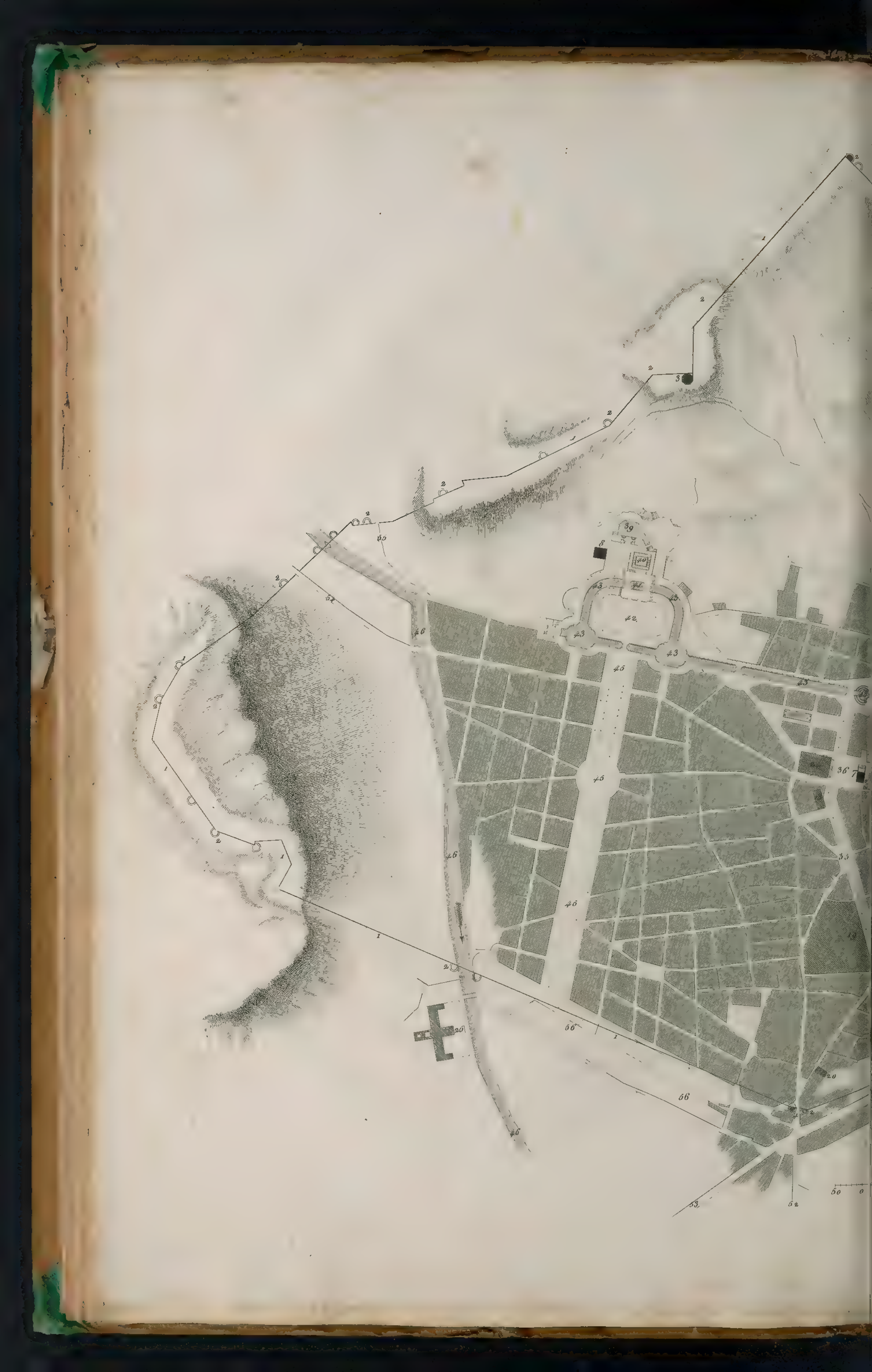
Le pavé de la chambre à droite de cette première salle était formé par de petits blocs de marbre semblables aux précédens, mais placés indistinctement et sans aucune symétrie ni dessin. Les petits cubes de marbre de toutes couleurs avaient été placés par l'ouvrier suivant qu'ils se présentaient sous sa main. On y remarquait seulement, à environ 40 centimètres de distance les uns des autres, de petits morceaux de marbres antiques les plus rares, ayant toute sorte de formes irrégulières. Cette bigarrure n'offrait rien d'agréable; ce pavé était enfermé, comme le précédent, dans un large cadre de petits blocs de marbre noir.

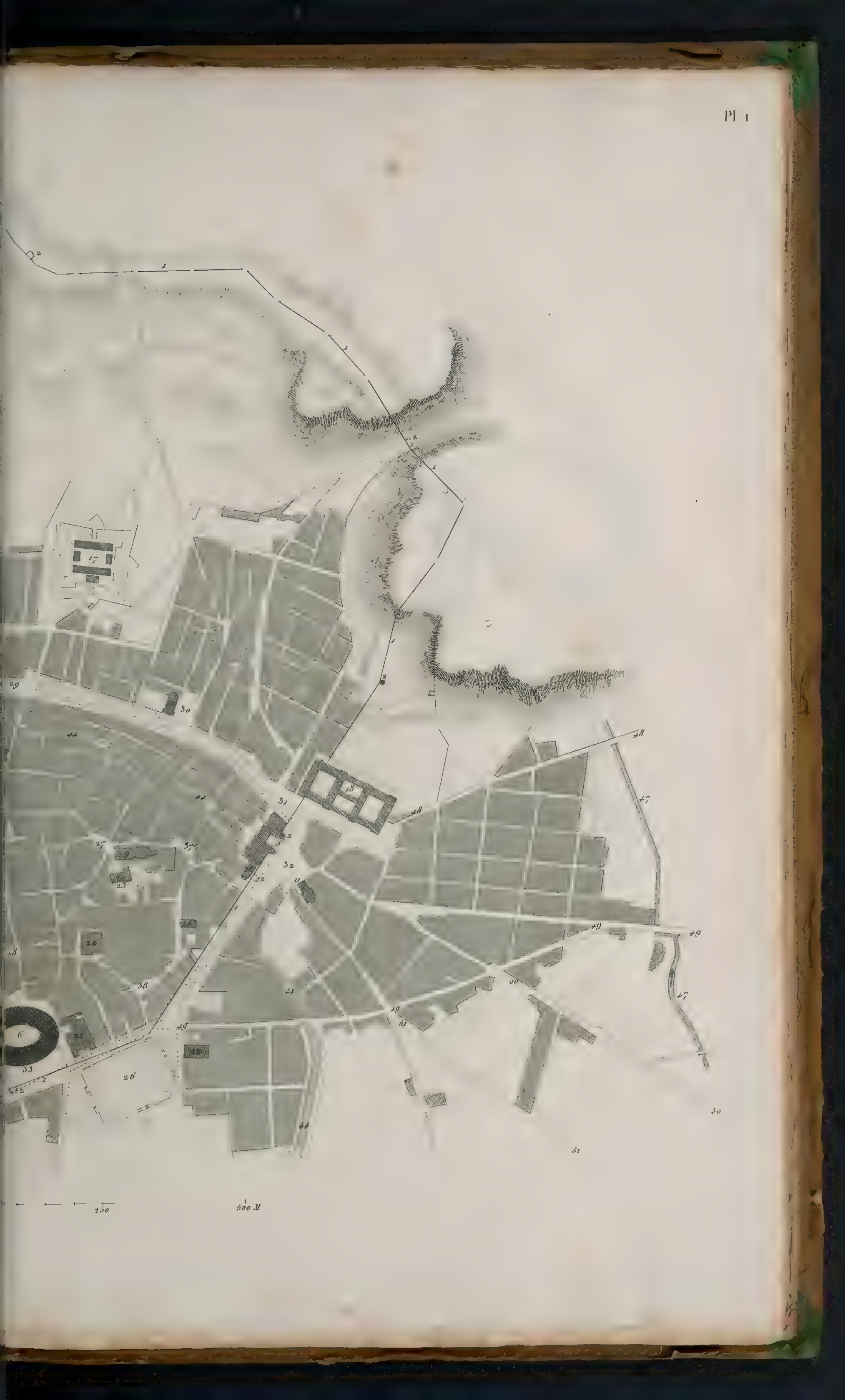
Le pavé de la chambre à gauche du grand salon était à compartimens égaux, formé par de petits cubes de marbre blanc, noir, jaune et vert seulement (*Pl. XLII, fig.* 2). Les dessins coloriés que l'on voit sur la dernière planche de ce volume, sont relatifs au pavé de mosaïque de la grande salle et de la chambre à gauche. Celui de la chambre à droite n'offrant rien de particulier, nous nous sommes dispensés d'en offrir le dessin à nos lecteurs. Le premier de ces pavés a été transporté avec le plus grand soin, et rajusté autour du maître-autel de la nouvelle chapelle de l'Hôpital général; et le second a été placé dans le chœur de cette même chapelle.

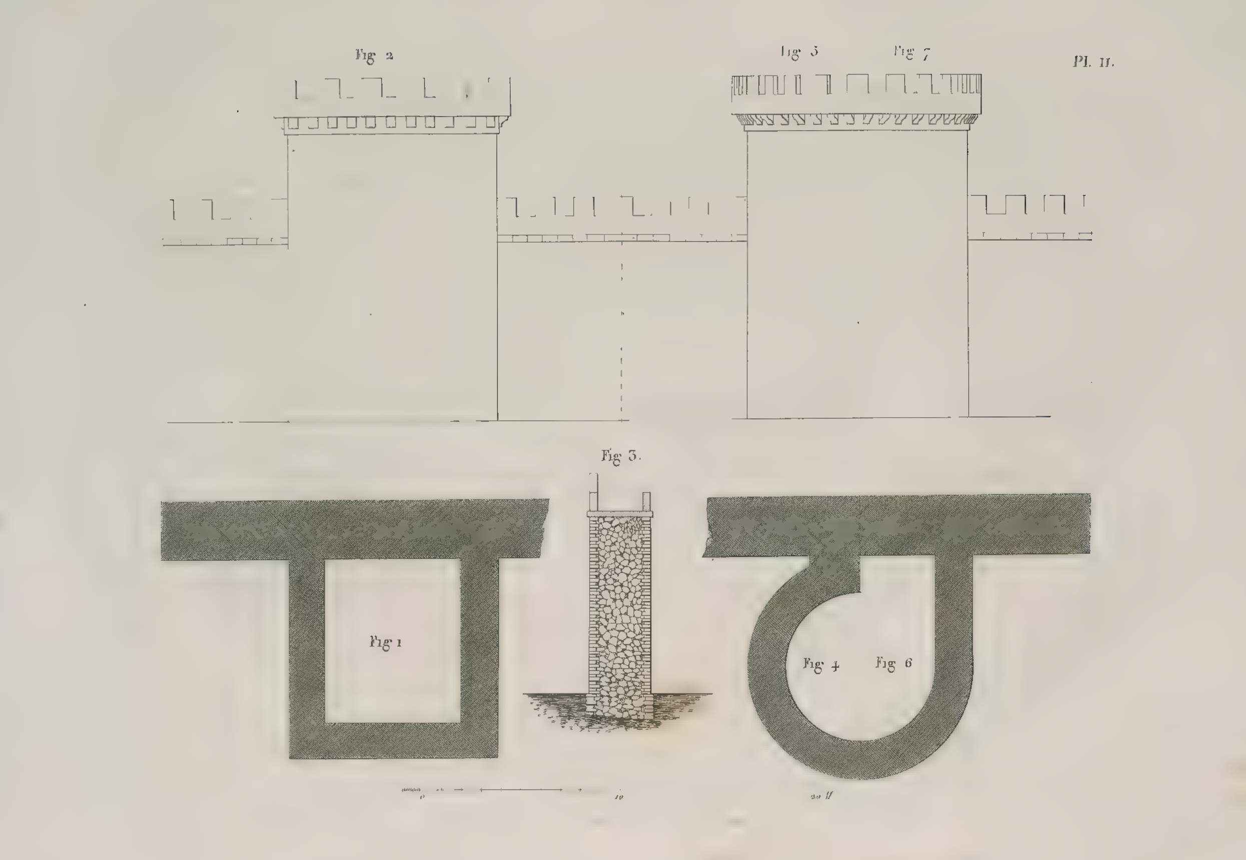
Ces pavés de mosaïque reposaient sur un massif de forte maçonnerie

au ciment de 40 à 50 centimètres de hauteur, recouverte d'une couche de ciment ordinaire de 5 à 6 centimètres d'épaisseur, et enfin d'une légère couche d'un ciment très dur et très fin, dans lequel les petits cubes de marbre de la mosaïque étaient enchâssés. Des pavés exécutés avec de pareilles précautions doivent être bien des siècles avant d'éprouver aucune altération sensible : aussi ceux que l'on découvre de nos jours ont-ils conservé encore toute la vivacité des couleurs et la régularité du dessin : ils semblent, pour ainsi dire, sortir des mains de l'ouvrier. Ceux dont nous venons de donner la description furent rompus en diagonale lors de la construction de l'hospice en 1686. Nous avons retrouvé le corridor entier, et les trois pièces à droite du corridor sur toute leur largeur; mais la rupture faite dans le sens de leur longueur nous a empêché d'en reconnaître les dimensions exactes. La grande salle avait 5 mètres 30 centimètres de largeur, la chambre à droite 5 mètres 10 centimètres, et celle à gauche 3 mètres 60 centimètres seulement. Nous ne pouvons accuser la barbarie de nos ancêtres, qui détruisaient sans pitié les plus précieux monumens des arts pour leurs mauvaises et bizarres constructions, lorsque nous voyons de nos jours des pavés de mosaïques superbes, rompus et brisés pour le seul établissement des murs de distribution intérieure des caves de nos maisons modernes.

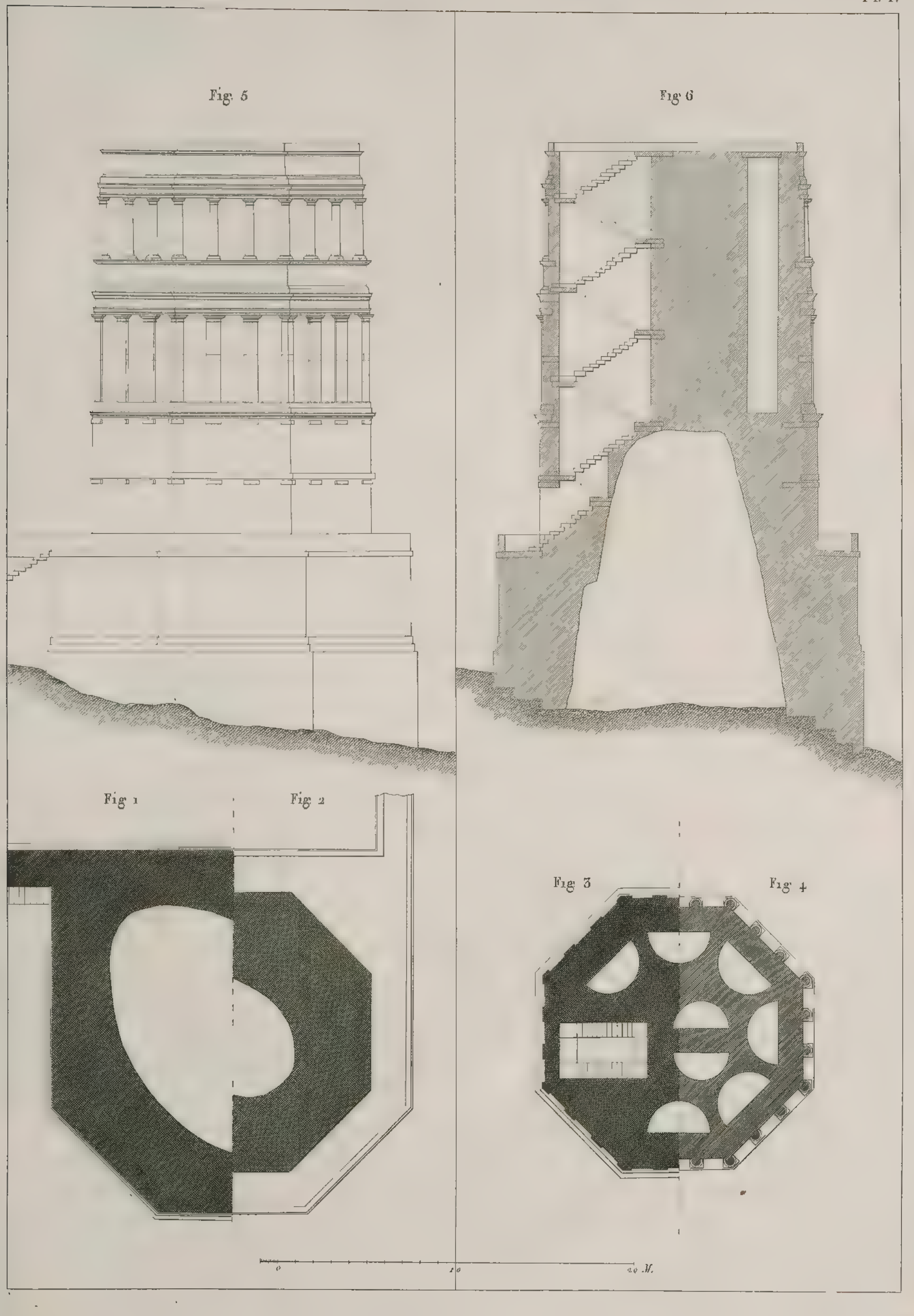
FIN.




17
15
29
30
31
32
44
23
22
38
33
26
41
49
48
47
50
51
250
500 M


Fig 2
Fig 5
Fig 7
Fig 3.
Fig 1
Fig 4
Fig 6
0
10
20 ft




Fig. 5
Fig. 6
Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4
0
10
20 M.

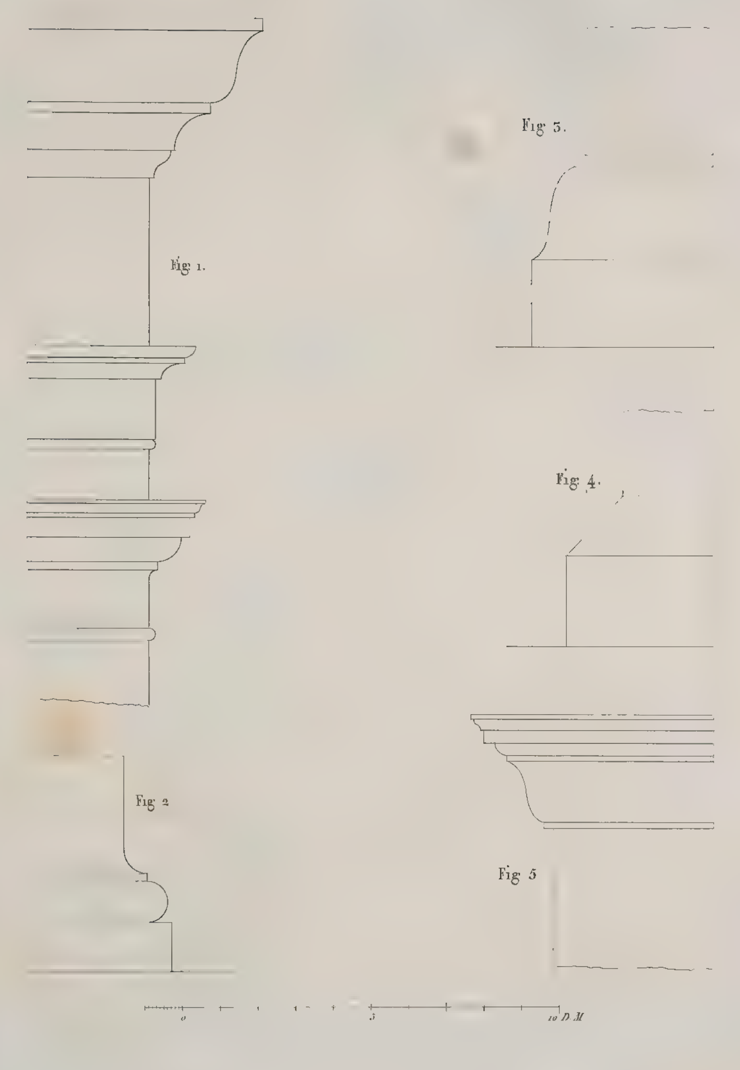


Fig 1.
Fig 2
Fig 3.
Fig 4.
Fig 5
0
5
10 D.M


CAESAR
AVGVSTI
PORTA

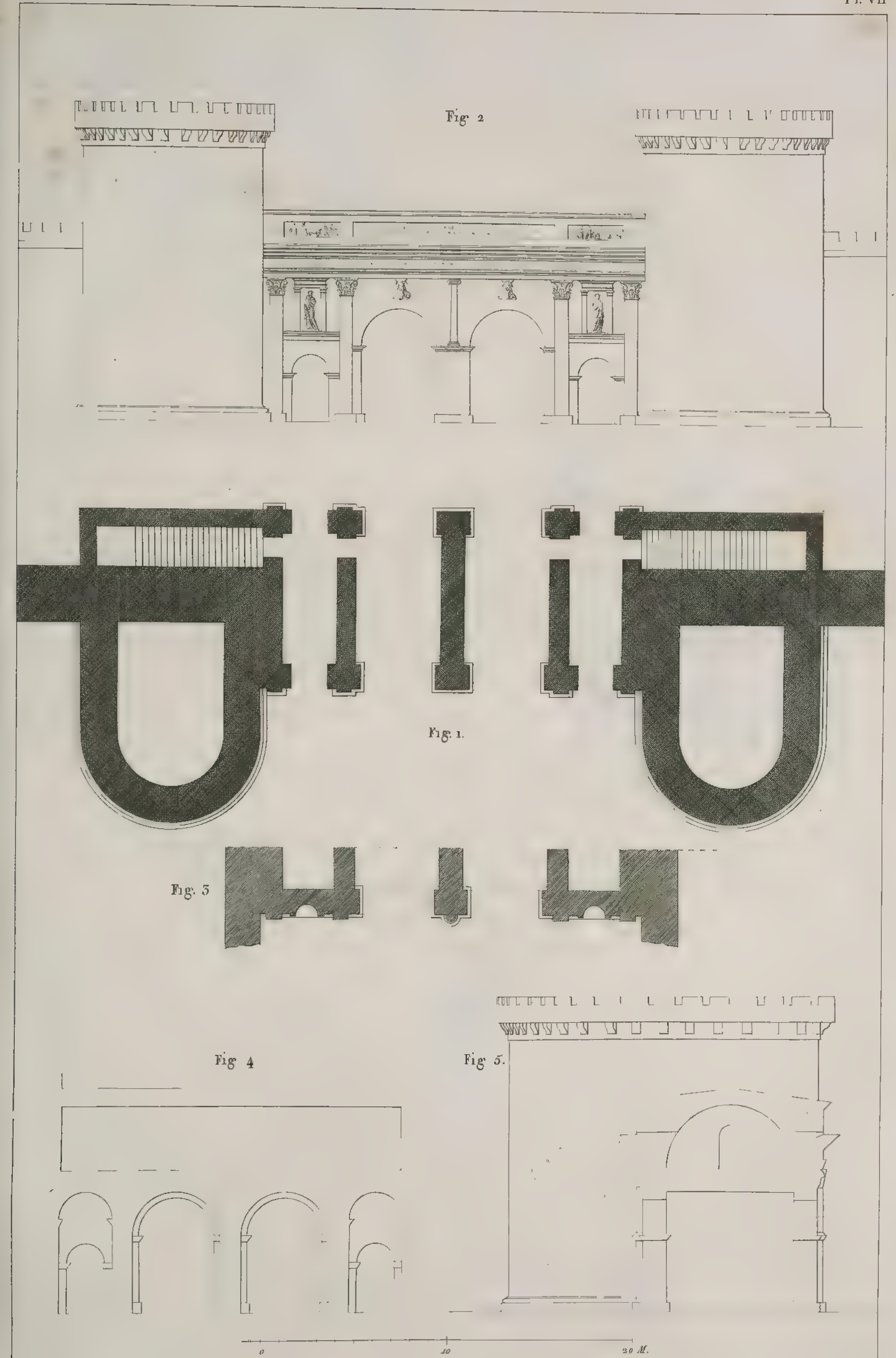

Fig 2
Fig. 1.
Fig. 3
Fig 4
Fig 5.
0
10
20 M.

Fig 1

Fig 2.

Fig 3.

Fig 4

0 5 10 D.M.

Fig. 2.

0 10 20 M.

Fig. 1.

Fig. 3.

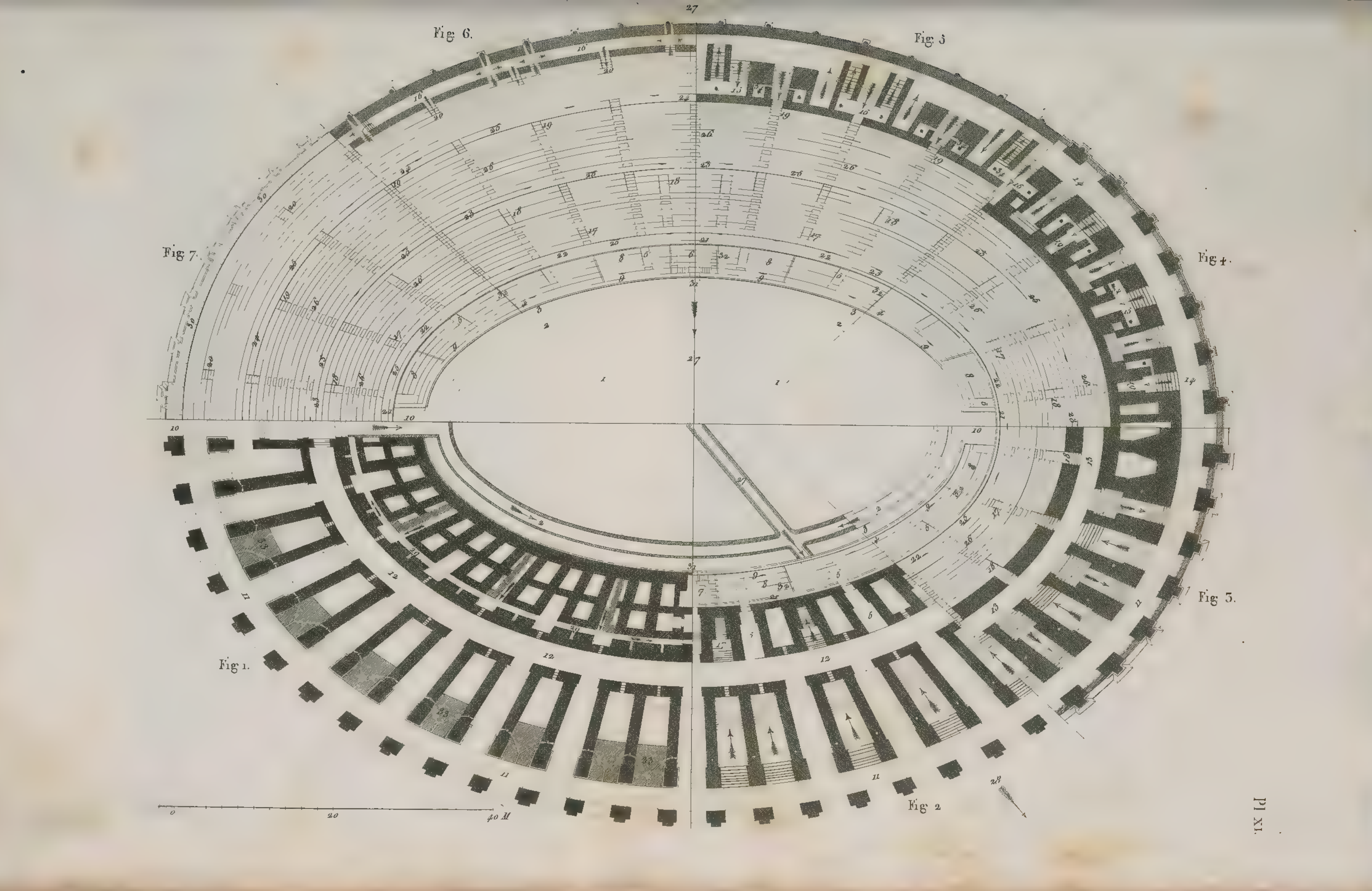
Fig. 4

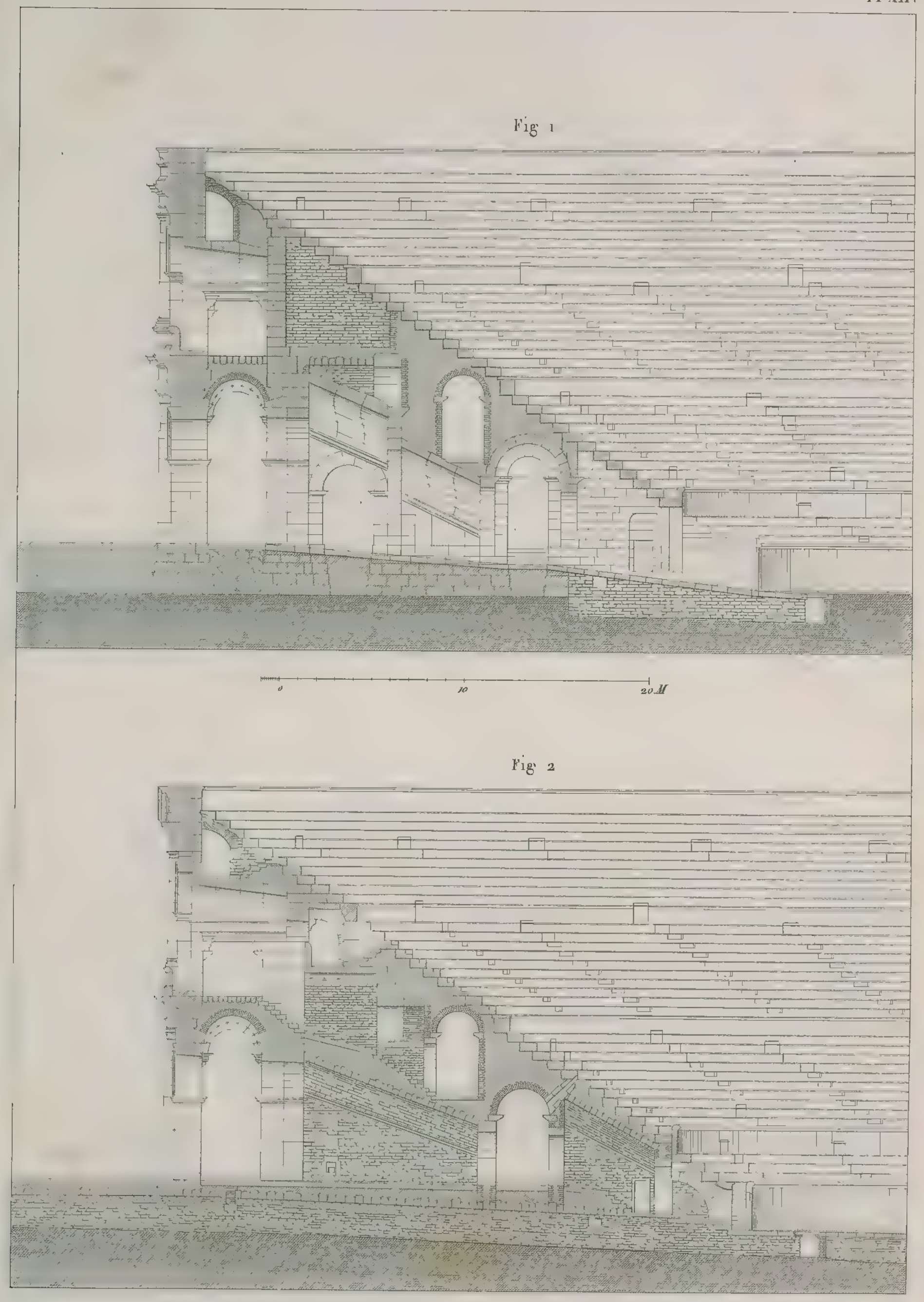
Fig. 5

0 5 10 D.M.

Pl. X.




Fig. 1.
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4.
Fig. 5.
Fig. 6.
Fig. 7.
0
20
40 M


Fig 1
0
10
20 M
Fig 2

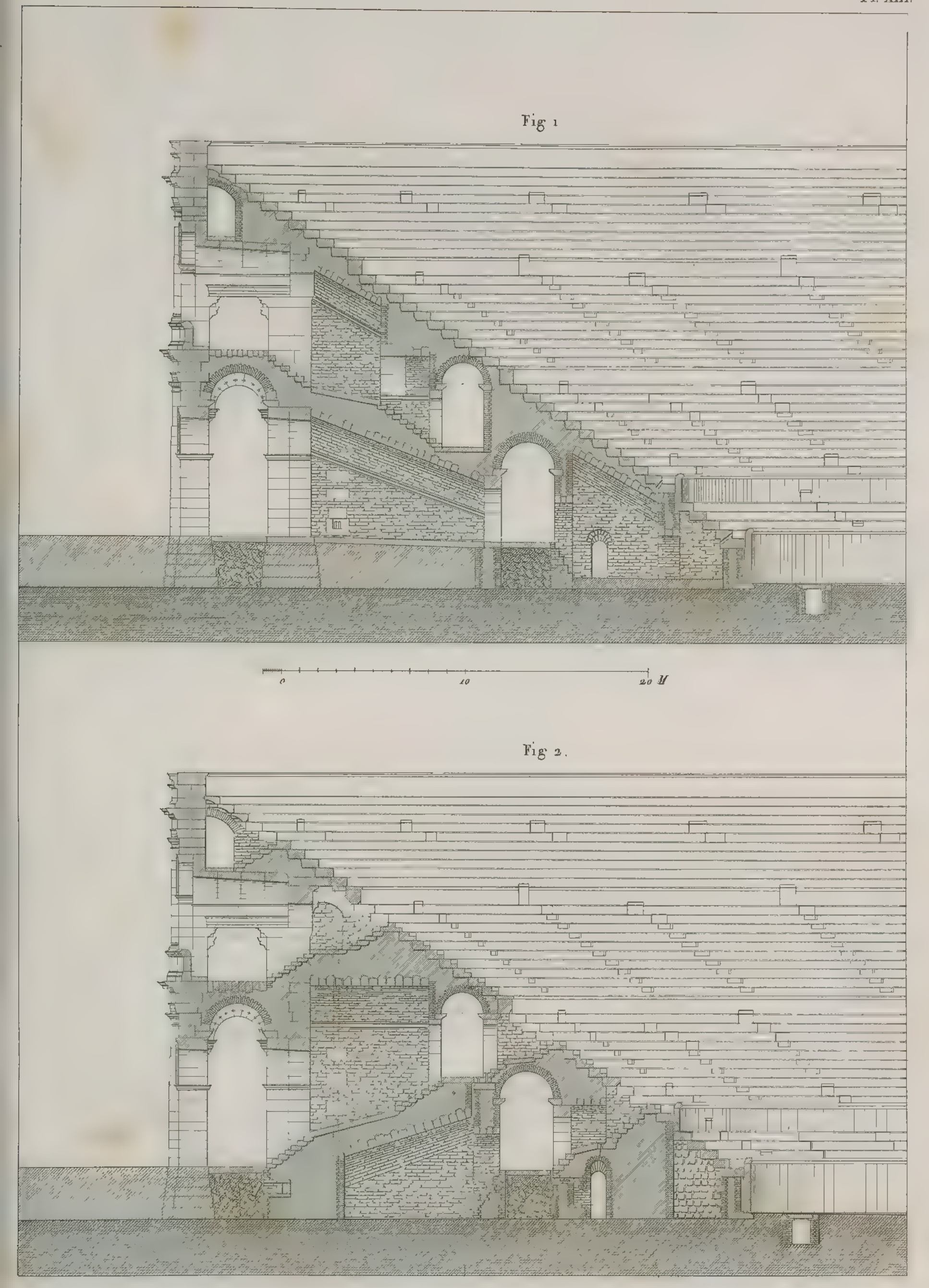
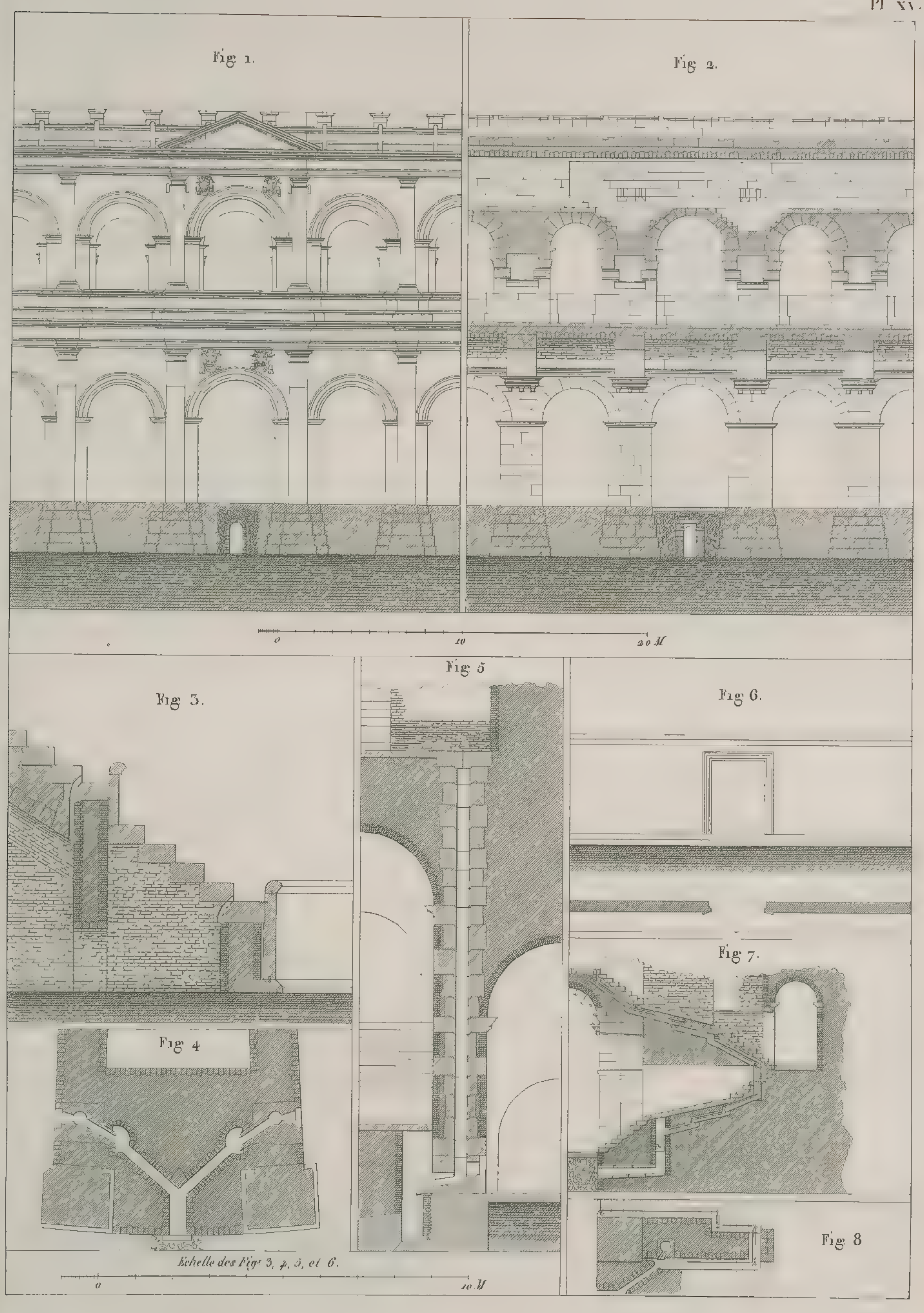
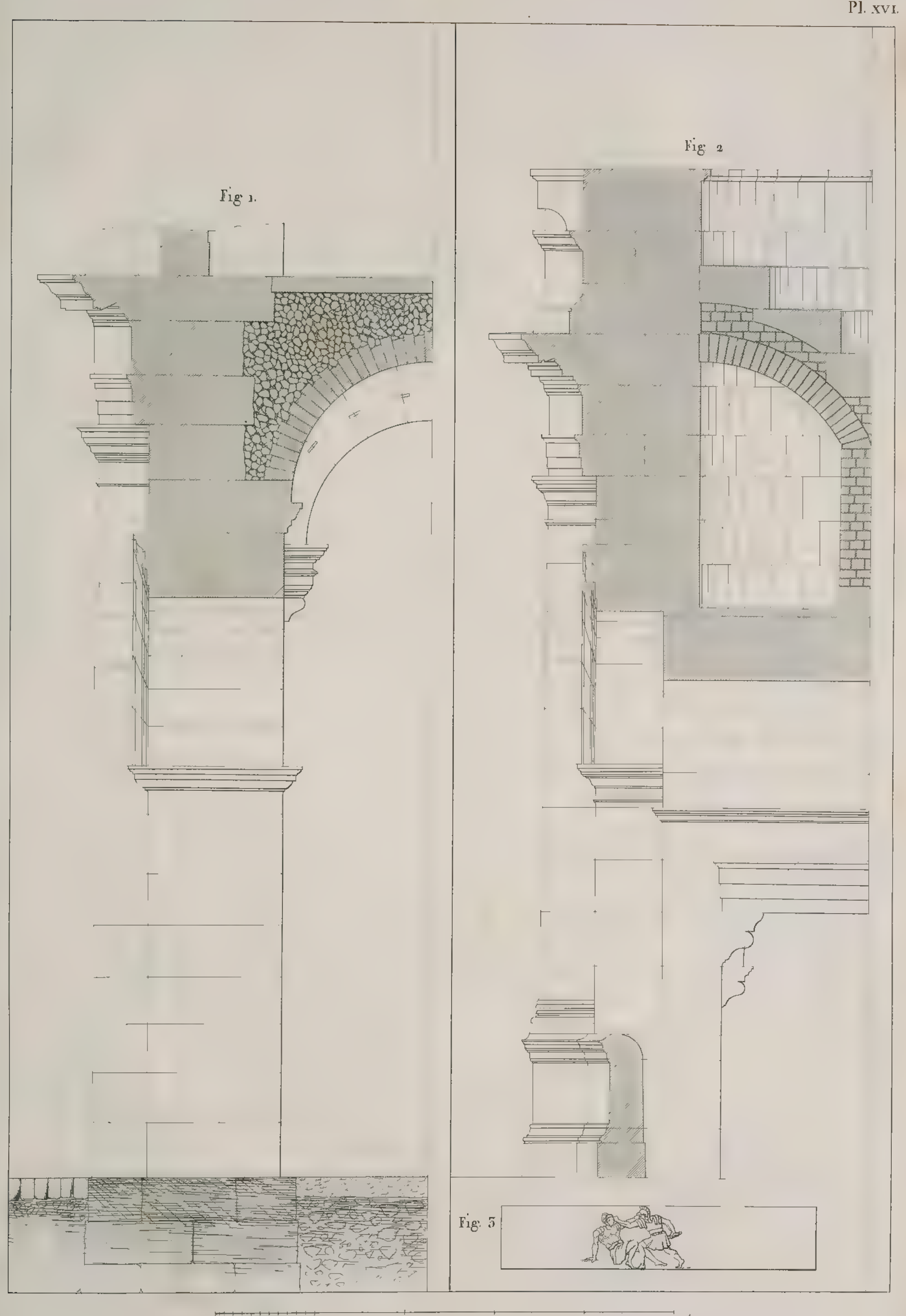

Fig 1
0
10
20 M
Fig 2.

Fig. 1.

0 10 20 M.

Fig. 2.


Pl XV.
Fig 1.
Fig 2.
0
10
20 M
Fig 3.
Fig 5
Fig 6.
Fig 7.
Fig 4
Fig 8
Echelle des Figs 3, 4, 5, et 6.
0
10 M


Fig. 1.
Fig. 2
Fig. 3
0
5

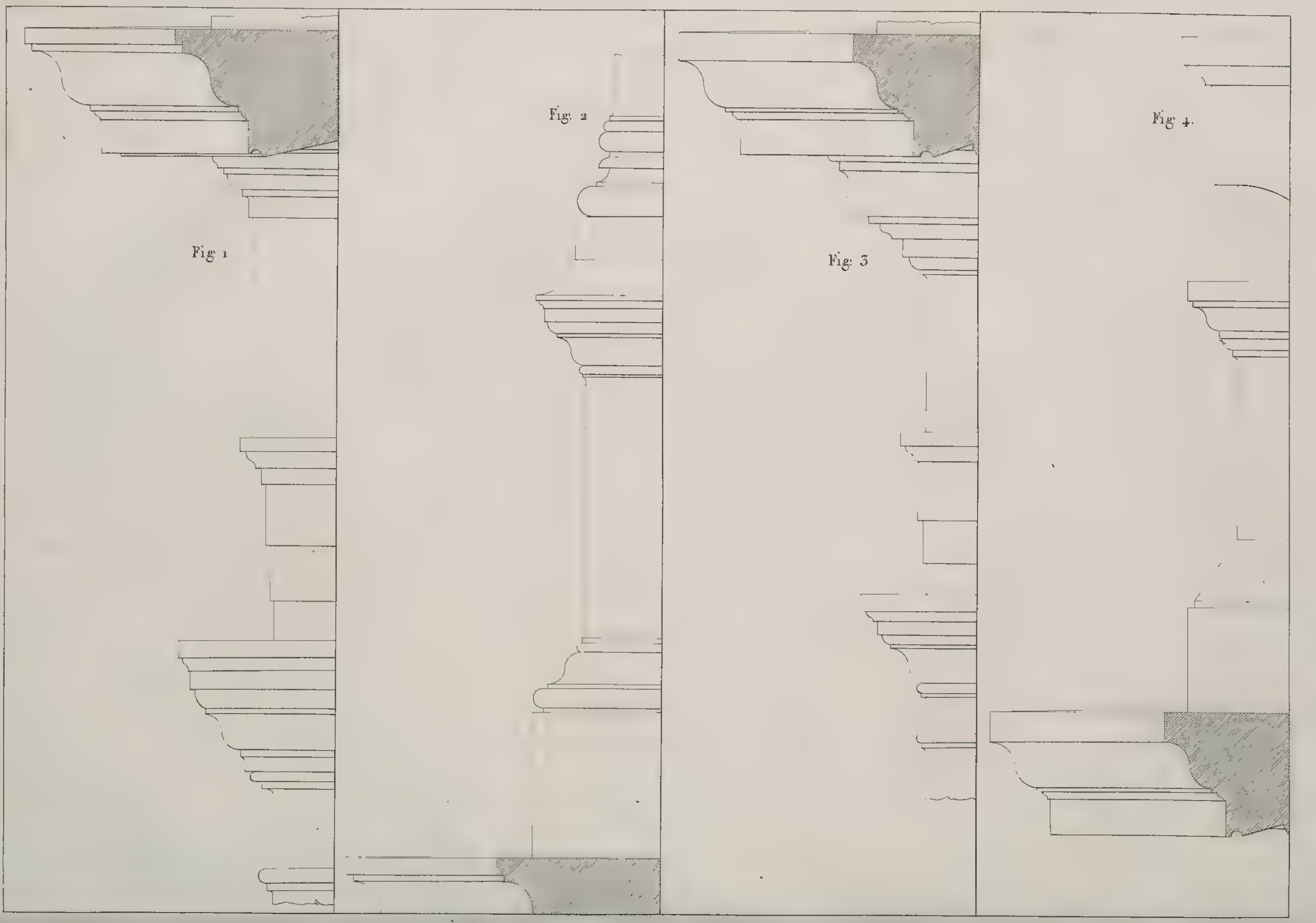


Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4.

Fig. 1.

Fig. 6.

Fig. 5.

Fig. 4.

Fig. 3.

Fig. 2.

0 5 10 D.M.

Fig 1

Fig 2

Fig 3.

0 10 20 30 40 M

Fig 4

Fig 4

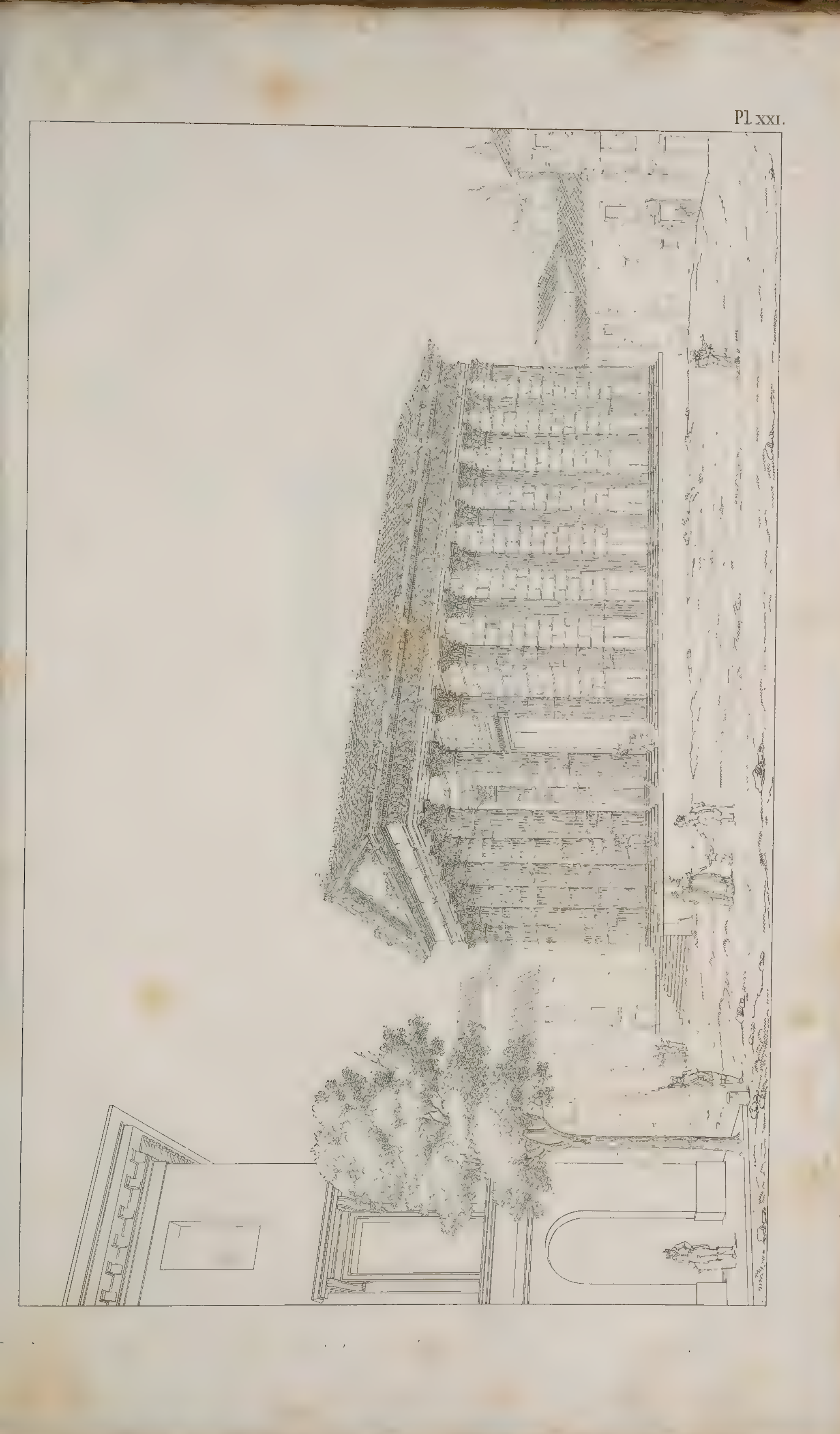
Fig 1

Fig 3.

0 1 2 3 4 M

Fig. 2.

Pl. XXI.



Pl. XXII.

0 10 20 ft.

Pl XXIII.

Fig 1.

Fig 2

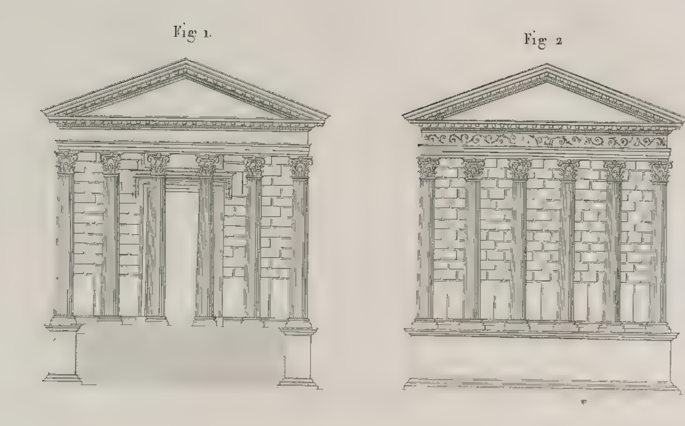


Fig 3.

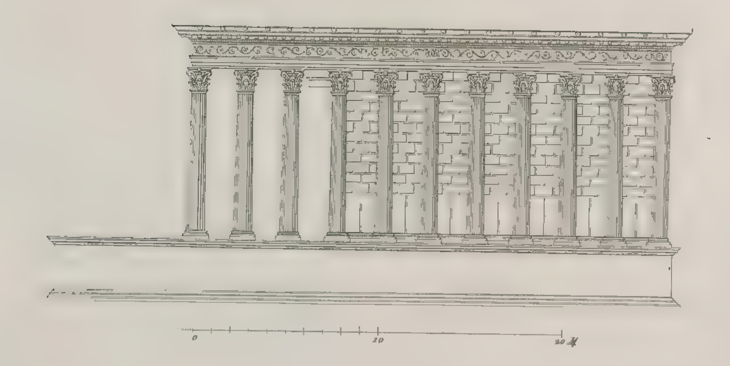


Fig. 1.

Fig. 2.

0 10 20 M.

Fig. 3

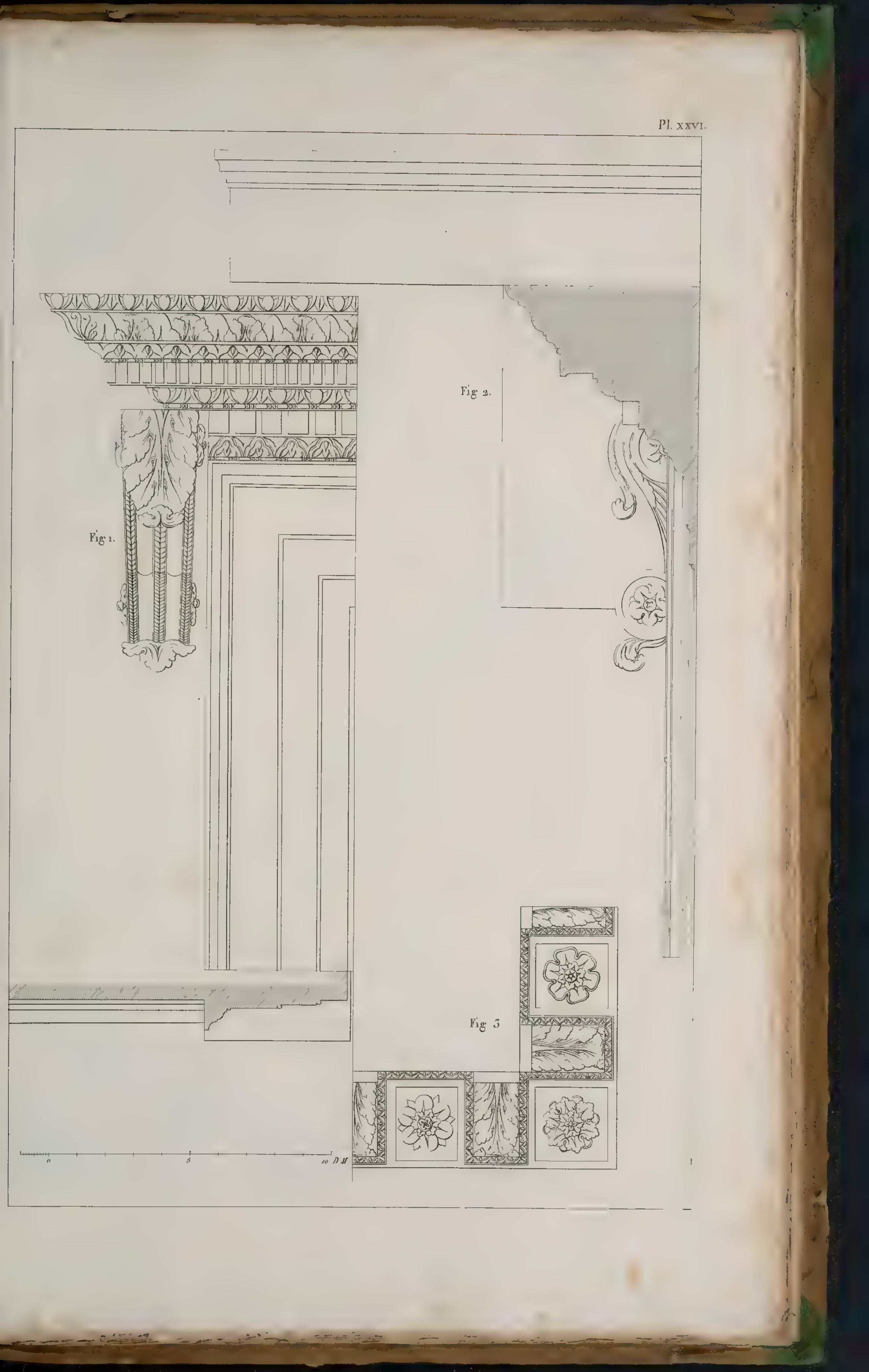
Fig. 5.

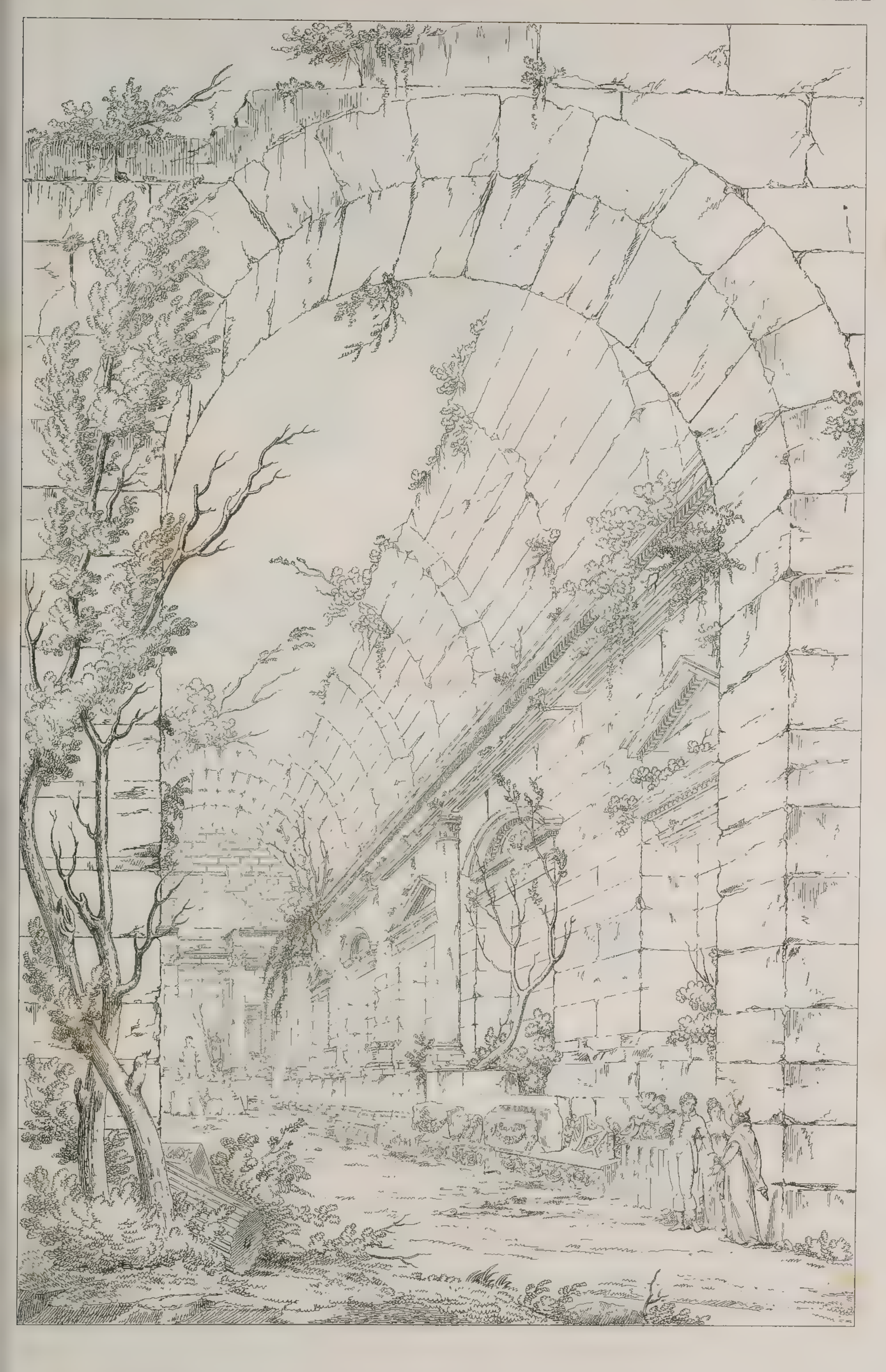
Fig. 4

Fig. 6.

0 5 10 D.M.

0 5 10 D. V.


Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3



Pl. XXVIII

0 10 20 30 40 V

Pl. XXIX

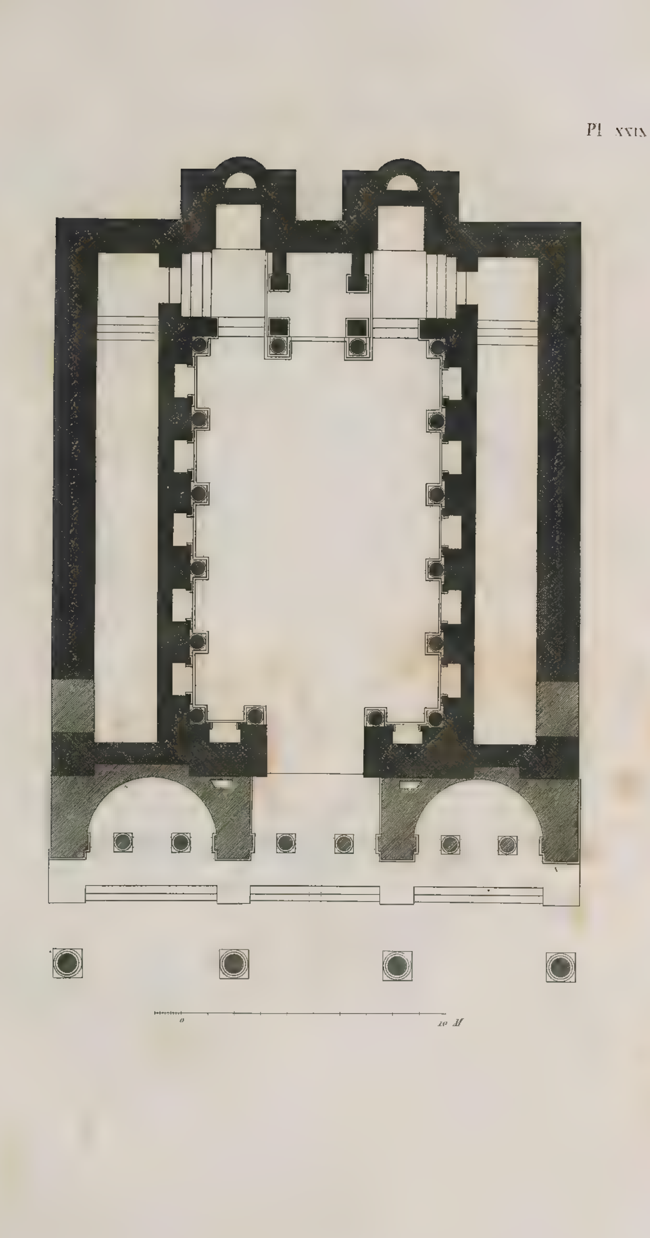




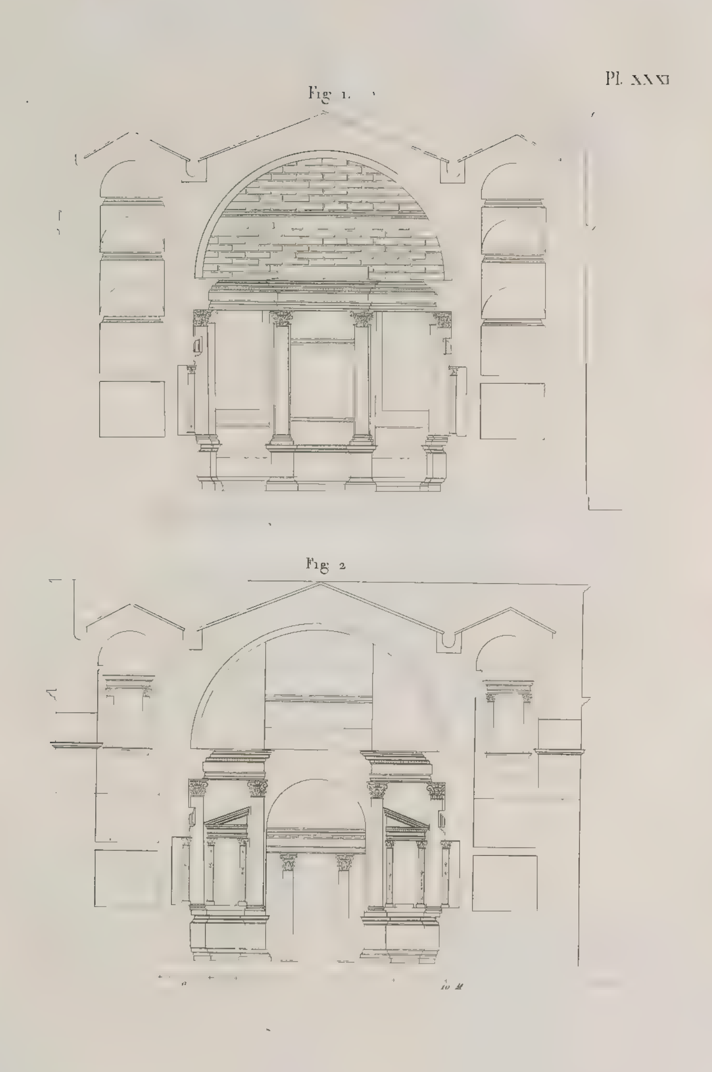
Fig 1.

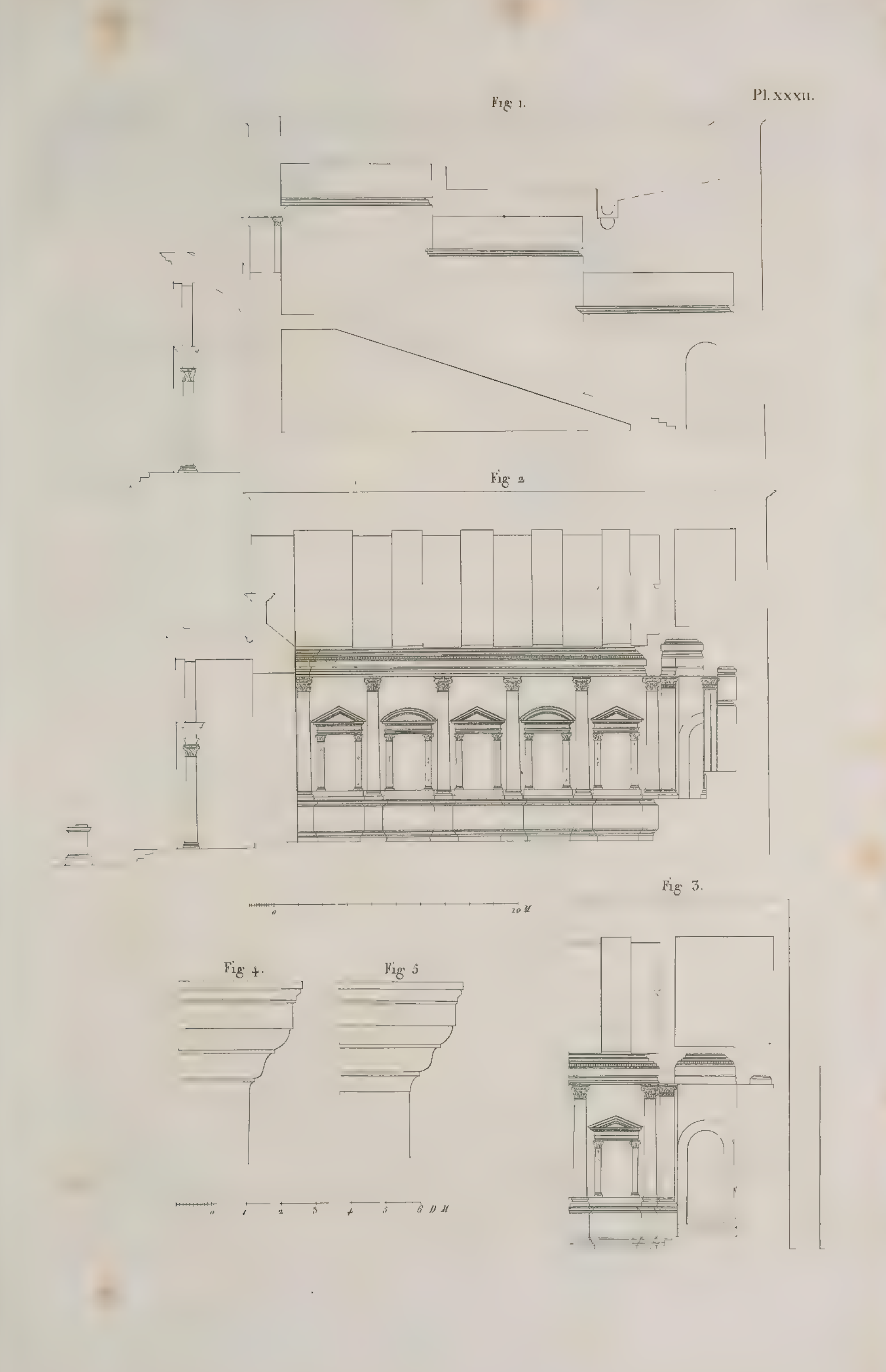


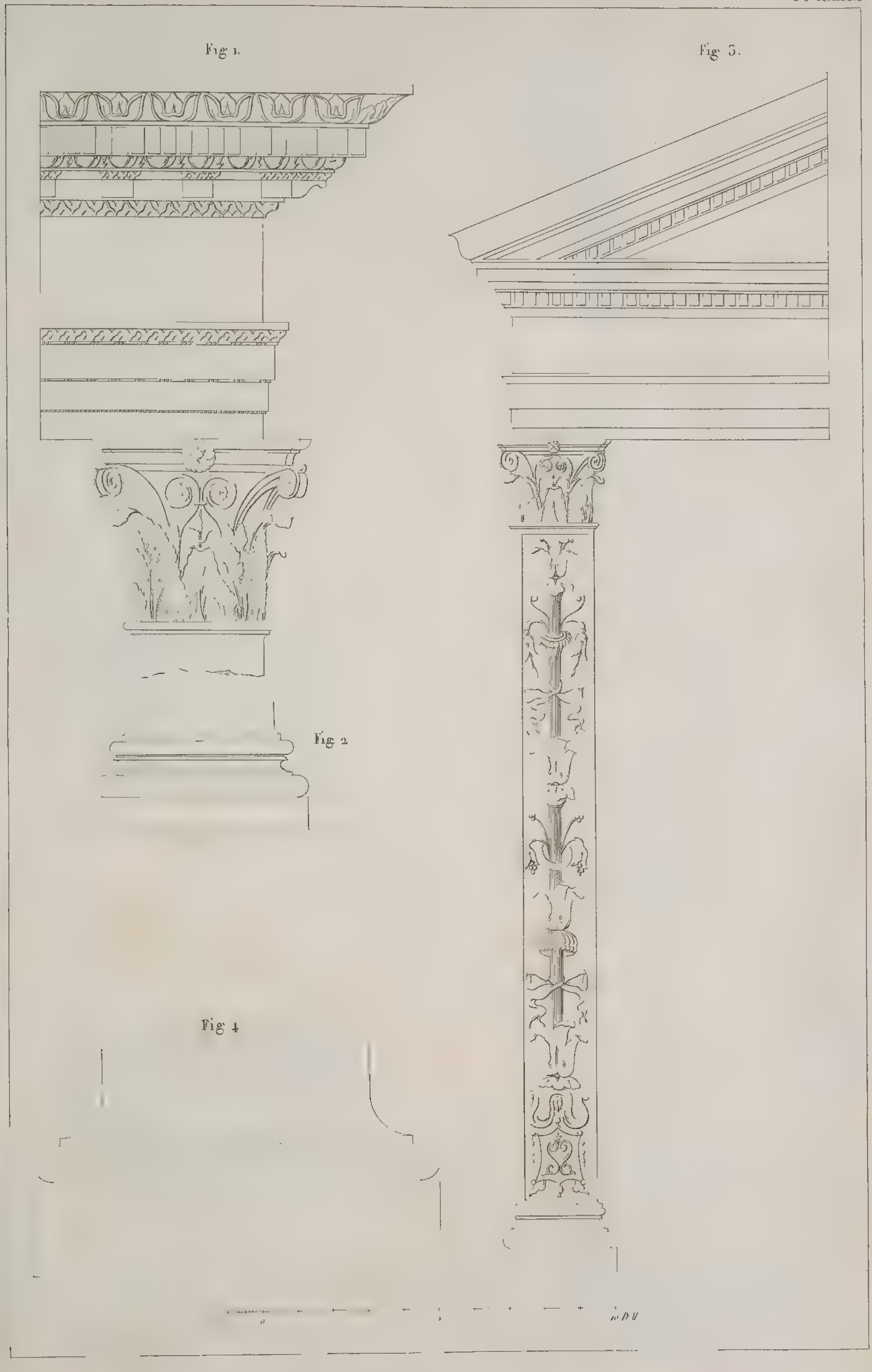
Fig 2



Pl. XXXI




Fig. 1.
Fig. 2
Fig. 3.
Fig. 4.
Fig. 5
0
10 M
0 1 2 3 4 5 6 D M


Fig 1.
Fig 3.
Fig 2
Fig 4

Pl XXXIV

Fig 2.

Fig 1.

Fig 3

0 5 10 D.M.

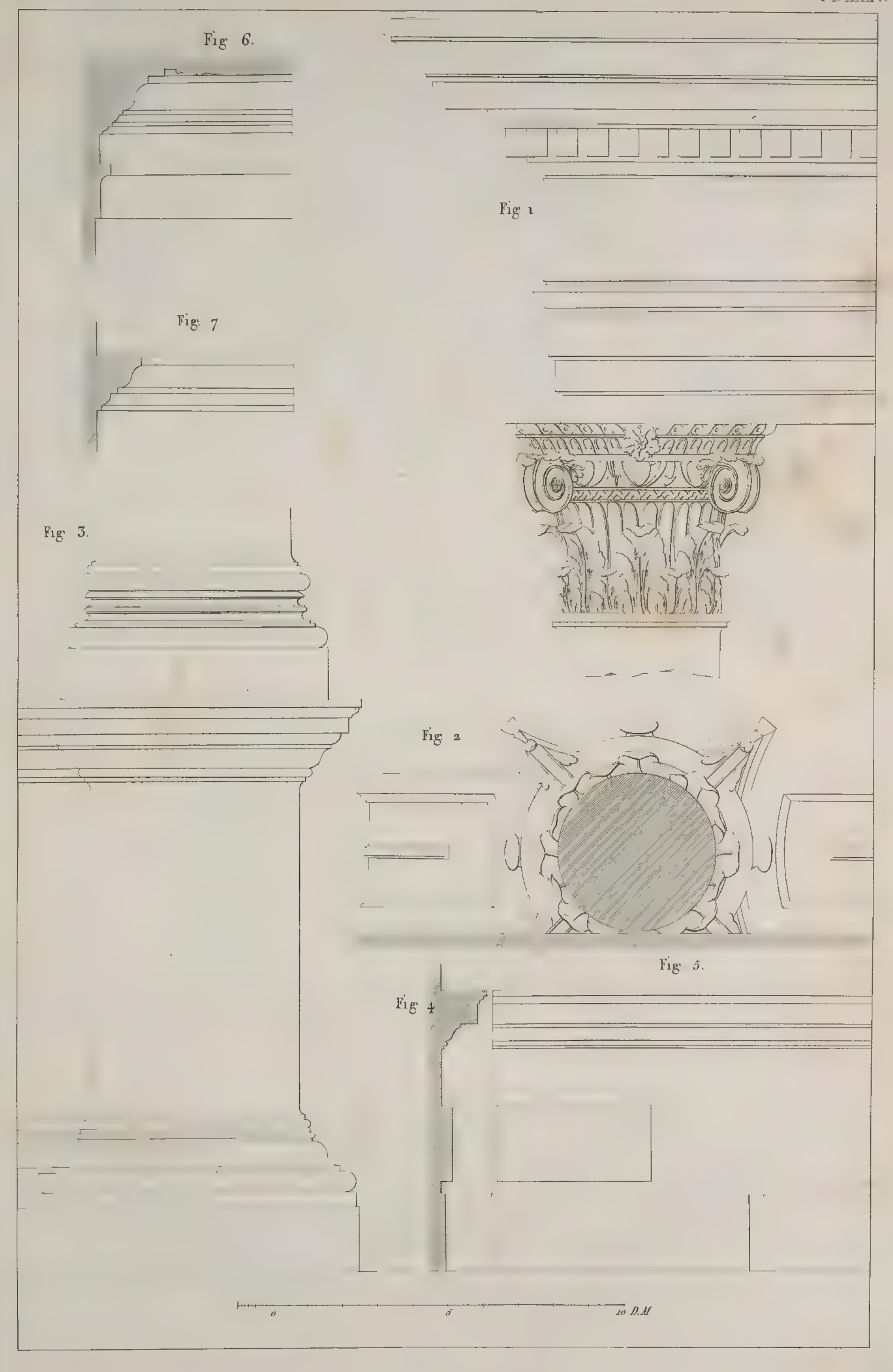

Fig 6.
Fig 1
Fig 7
Fig 3.
Fig 2
Fig 5.
Fig 4
0
5
10 D.M

Fig. 1.

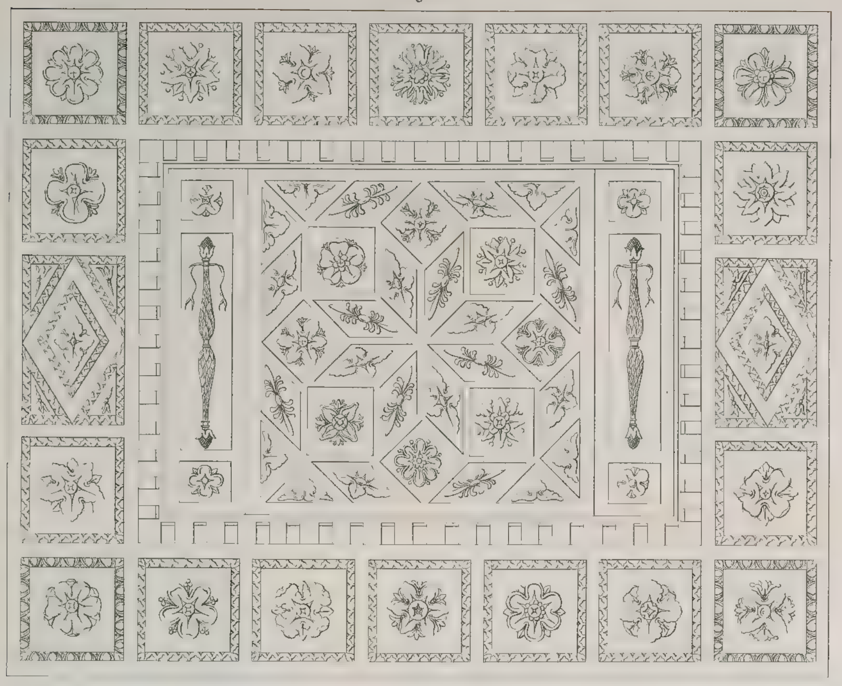


Fig. 2.

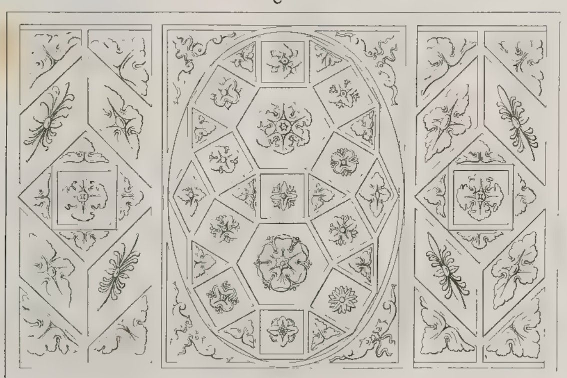
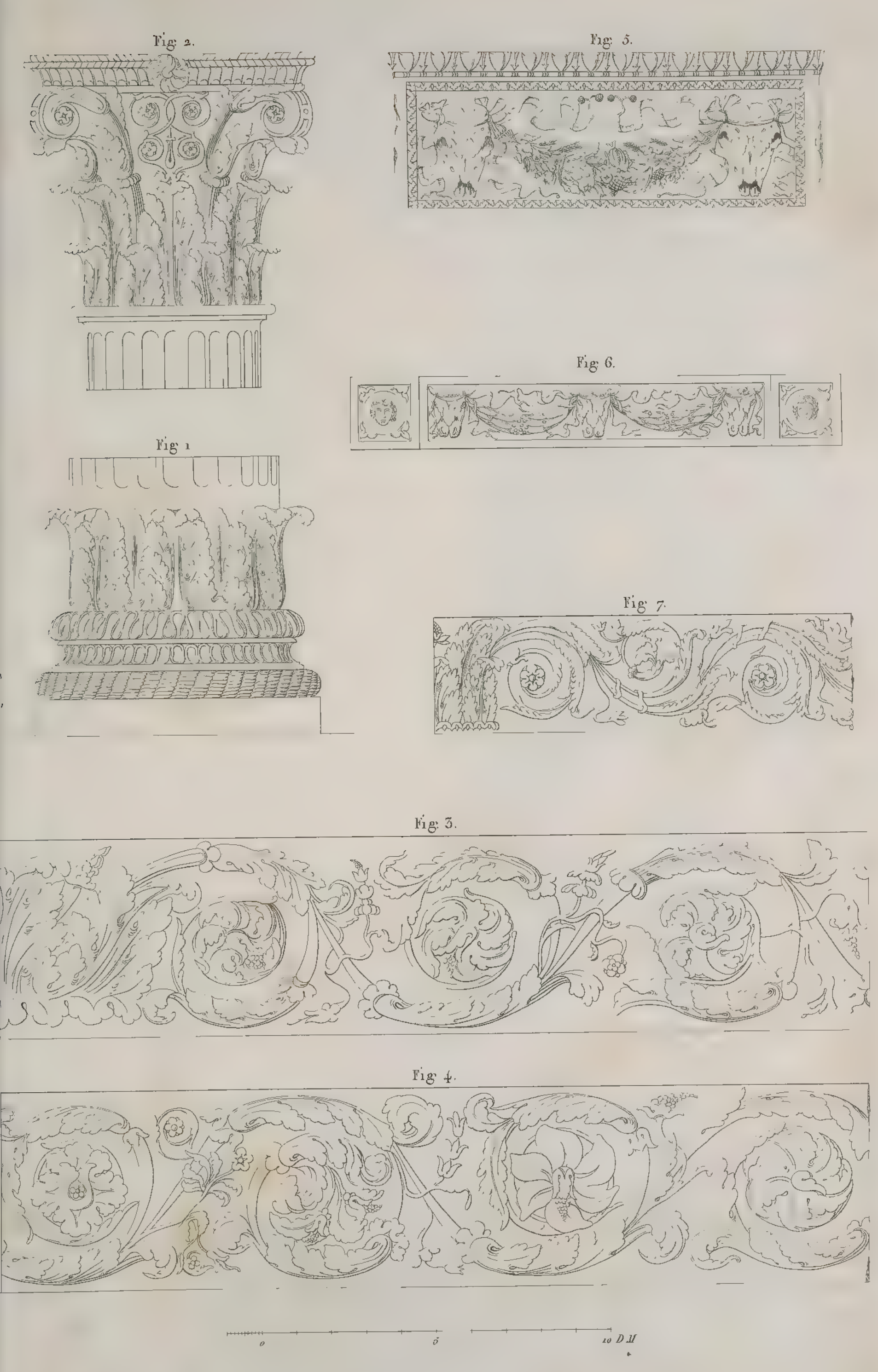


Fig. 3.




Fig. 2.
Fig. 5.
Fig. 6.
Fig. 1
Fig. 7.
Fig. 3.
Fig. 4.
0
5
10 D.M



Vue perspectives du Pont du Gard, dans son état actuel.

Pl. XXXVIII

Fig. 1

Fig. 2

I G H F K

A E B C E D

I K

0 50 100 M

Pl. XXXIX

Fig 1.

Fig 2.

Fig 3.

A
G
B B
F
E E
H H
C C C C
E
C
D
I
K
L
M
N

0 10 20 40 M.

0 1 2 3 M.

Pl. XL.

Fig. 1.

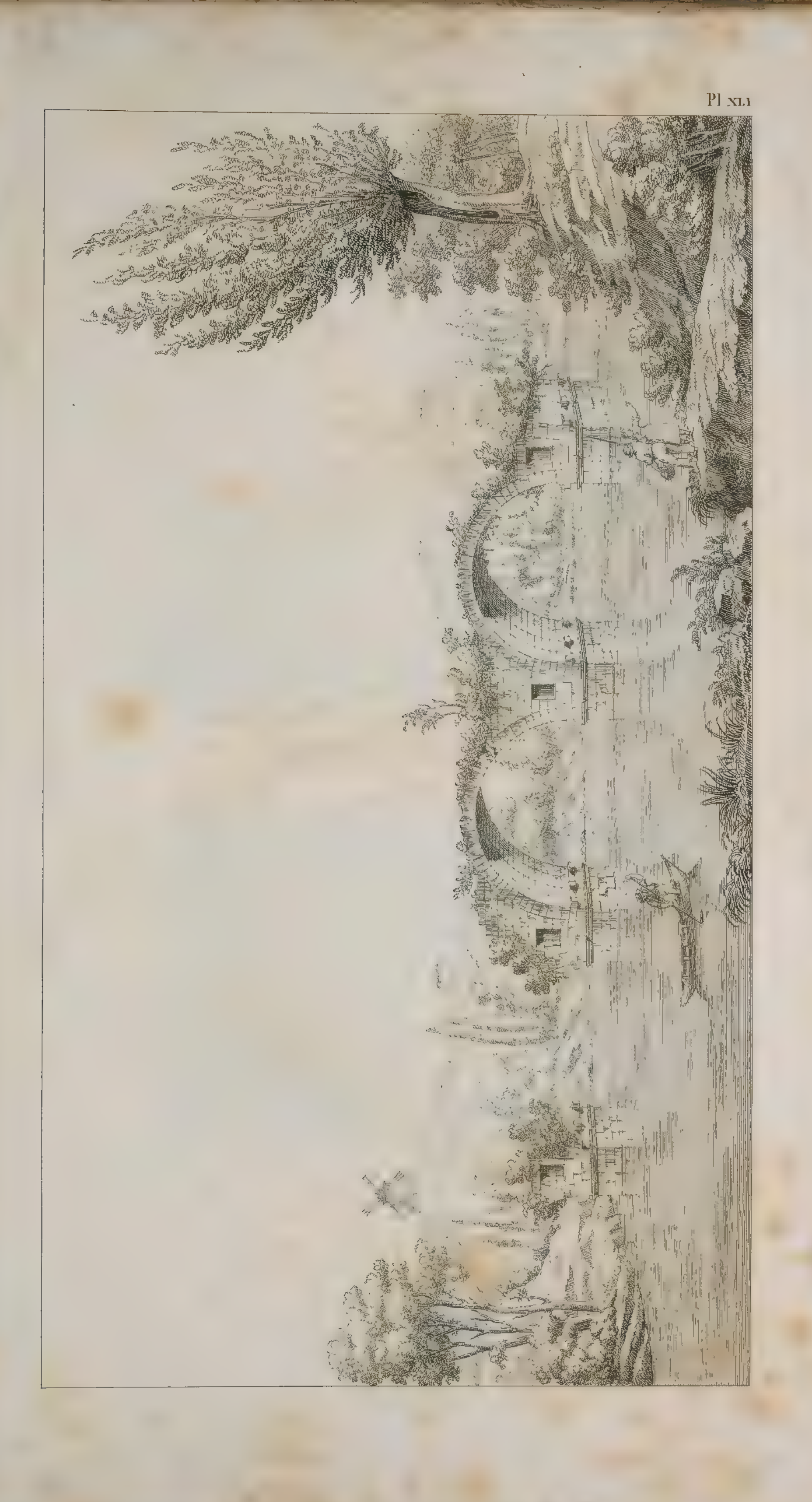
Fig. 2.

Fig. 3.

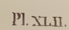
Fig. 4

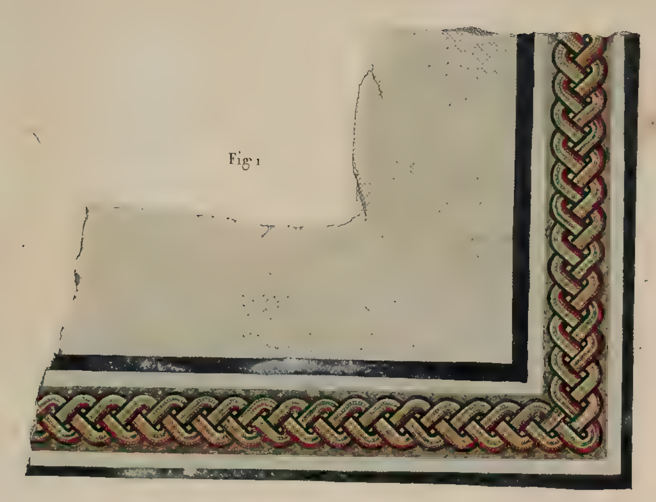
0 10 20 40 ft

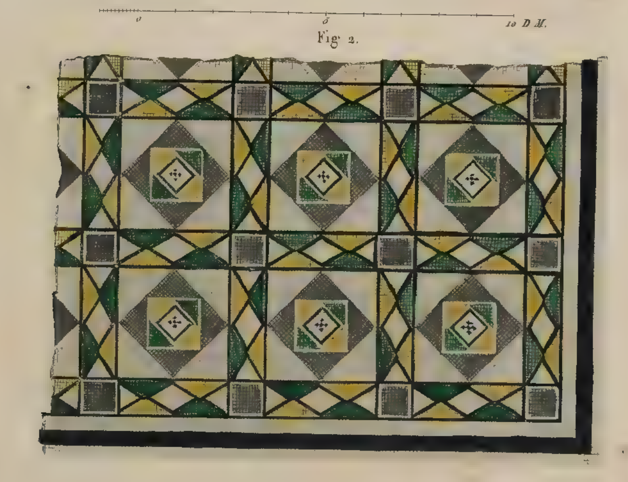
Pl XLI






Pl. XLII.


Fig 1


0
5
10 D.M.
Fig 2.

